



Etablissement  
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 31 mai 2021  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION n°2021-05-31\_2350

Présentation des rapports annuels  
"politique de la ville" 2019  
des 8 contrats de villes

Faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 25 mai 2021 a été annulé et de nouveau convoqué le 31 mai 2021 à 18h. L'an deux mille vingt et un, le 31 mai à 18h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 26 mai 2021. Conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la séance peut se dérouler en présence du public conformément aux règles sanitaires en vigueur. Le Conseil délibère valablement sans condition de quorum pour cette séance, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	-		
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Représenté	M. Leprêtre	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	-		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUZ Anissa	Représentée	M. Guillaumot	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	-		
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		A
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Représenté	Mme Bensarsa Reda	P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Représenté	M. Benbetka	A
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	Mme Troubat	P
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Représentée	M. Guillaumot	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	-		
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	-		
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Représentée	M. Moulhi	P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Représenté	M. Lipietz	P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Représenté	M. Kennedy	P
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	Représenté	M. Defremont	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	-		
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Représentée	Mme Vala	P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	-		
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	M. Vielhescaze	P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	Mme Linek	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	-		
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	-		
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	-		
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Représentée	Mme Boivin	P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Représentée	M. Defremont	P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Représentée	Mme Kacimi	P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme Leydier	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	-		
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	-		
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	-		
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	-		
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	-		
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	-		
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté	Mme Sow	P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	Mme Daumin	P
Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Présent		P

2350

1/5

Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	M. Lipietz	P
Orly	Mme JANODET Christine	Représentée	Mme Daumin	P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		C
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	Mme Abdourahamane	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	-		
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	M. Bell-Lloch	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Représenté	Mme Leydier	P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	-		
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	M. Taupin	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	Bell-Lloch	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	-		
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	-		
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Représentée	Mme Linek	P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	M. Pirolli	P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	M. Decrouy	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	M. Lerude	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Représentée	Mme Abdourahamane	P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme Kacimi	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	M. Pirolli	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	-		
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	M. Maître	P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	M. Maître	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	M. Decrouy	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Représenté	Mme Boivin	P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	M. Lerude	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Présent		P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Représenté	M. Vielhescaze	P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Représenté	Mme Sow	P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Représenté	M. Dufour	P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	-		
Thiais	M. SEGURA Pierre	Représenté	M. Dufour	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	-		
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. Yavuz	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	-		
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	M. Leprêtre	P
Viry Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	-		
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. Kennedy	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	-		
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	M. Vilain	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	Mme Bensarsa Reda	P
Villejuif	M. ZULKE Michel	Représenté	M. Yavuz	P

**Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian MOUALHI**

<b>Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire</b>			102
<b>N° de délibérations</b>	<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Votants</b>
2340 à 2362	28	48	76

## Exposé des motifs

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit le déploiement d'un nouveau cadre contractuel rassemblant autour de l'État et des collectivités, l'ensemble des partenaires susceptibles d'œuvrer à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les 8 contrats de ville de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre :

- Orly
- Portes Essonne (Athis-Mons / Juvisy-sur-Orge / Savigny-sur-Orge)
- Seine Amont (Choisy-le-Roi / Ivry-sur-Seine / Vitry-sur-Seine)
- Thiais
- Val de Bièvre (Arcueil / Cachan / Fresnes / Gentilly / Le Kremlin-Bicêtre / L'Haÿ-les-Roses / Villejuif)
- Valenton
- Villeneuve-Saint-Georges
- Viry-Chatillon

doivent permettre de mieux inscrire les 31 quartiers prioritaires dans la stratégie développée à l'échelle du territoire et de mobiliser prioritairement les politiques publiques déployées par les partenaires aux contrats.

Ces documents contractuels définissent également les moyens mobilisés dans le cadre des politiques de droit commun en faveur des 34 quartiers de veille active que compte l'EPT.

Considérant l'intérêt local et intercommunal qui se rapporte à la présentation des rapports annuels, un débat sur la Politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville. Ces rapports présentent la situation des collectivités au regard de la Politique de la ville, les actions, projets et dispositifs menés et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Les conseils citoyens présents sur le territoire ont été consultés en amont sur les projets de rapport.

Les bilans annuels sur l'activité des années 2016, 2017 et 2018 ont été présentés au conseil territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre sur la base des rapports d'activités des 8 contrats de ville de l'EPT présentés au sein des conseils municipaux et conseils citoyens respectifs.

Pour ce quatrième bilan annuel présenté au conseil territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, les 8 contrats de ville de l'EPT ont élaboré le rapport de l'activité sur l'année 2019 de manière autonome dans le respect de chaque historique communal et selon le processus suivant :

- pour les contrats de ville intercommunaux, les chefs de projet ont associé les communes concernées ainsi que les autres parties signataires du contrat de ville ;
- pour les contrats de ville communaux les chefs projets ont associé les autres parties signataires du contrat de ville ;
- les rapports ont été soumis pour avis aux conseils municipaux concernés et aux conseils citoyens, les contributions et délibérations sont annexées au projet de rapport ;
- le conseil territorial approuve les rapports et indique le cas échéant les suites qui peuvent être réservées aux observations formulées par les conseils municipaux et par les conseils citoyens.

En 2020, compte tenu des contraintes sanitaires, la grande majorité des conseils citoyens ne se sont pas ou peu réunis et n'ont pu remettre un avis comme les précédentes années.

La présente délibération présente les 8 rapports annuels, ainsi que la synthèse des conseils municipaux et conseils citoyens qui se sont déroulés comme suit :

- Le rapport annuel du contrat de ville d'Orly a été présenté en conseil municipal le 4 février 2021.
- Le rapport annuel du contrat de ville Les Portes Essonne a été présenté aux conseils municipaux d'Athis-Mons le 9 décembre 2020, de Savigny-sur-Orge le 15 octobre 2020.
- Le rapport annuel du contrat de ville de Seine Amont a été présenté aux conseils municipaux de Choisy-le-Roi le 10 mars 2021, de Vitry-sur-Seine le 31 mars 2021 ; il doit être présenté à un prochain bureau municipal d'Ivry-sur-Seine dont la date ne nous a pas été communiquée.

- Le rapport annuel contrat de ville de Thiais a été présenté au conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2020.
- Le rapport annuel du contrat de ville du Val de Bièvre a été présenté aux conseils municipaux d'Arcueil le 17 décembre 2020, du Kremlin-Bicêtre le 26 novembre 2020, de L'Haÿ-les-Roses, de Gentilly le 17 décembre 2020, de Cachan le 19 novembre 2020, de Fresnes le 10 décembre 2020, de Villejuif le 16 novembre 2020.
- Le rapport annuel du contrat de ville de Valenton a été présenté en conseil municipal le 12 novembre 2020.
- Le rapport annuel du contrat de ville de Villeneuve-Saint-Georges a été présenté au conseil municipal du 17 décembre 2020.
- Le rapport annuel du contrat de ville de Viry-Chatillon a été porté à la connaissance du conseil municipal.

L'apport de la Politique de la ville dans l'émergence et le soutien aux projets locaux et intercommunaux en direction des populations les plus fragiles du territoire est notable en 2019 avec:

- près de 574 actions ou projets instruits (+14% par rapport à 2018) dont près de 84% pour le Val de Marne (28,4% pour le contrat de ville du Val de Bièvre et 31,7% pour le contrat de ville Seine-Amont) et 16% pour l'Essonne pour un montant global de près de 22M€ ;
- les partenariats se mettent en œuvre pour les 11 projets de renouvellement urbain du territoire ;
- 23 bailleurs se mobilisent au titre des 6,6M€ de l'abattement TFPB (dont 5 intervenants sur plusieurs contrats de ville) ;
- la participation citoyenne se consolide : 27 conseils citoyens se mobilisent sur 7 contrats de ville ; l'animation de la coordination de conseils citoyens se met en œuvre à l'échelle de l'EPT en partenariat avec le centre de ressources politique de la ville 91 94 77 ;
- portés par l'EPT pour soutenir les projets de développement social urbain et l'innovation sociale et territoriale dans les quartiers, le Fonds de Soutien aux Initiatives Locales accompagne 76 actions en 2019 et le Label Actions Innovantes 14 projets ;
- les transversalités et les partenariats se développent entre les outils et dispositifs de la politique de la ville des 3 secteurs de l'EPT : contrats de ville, renouvellement urbain, accès au droit-prévention-sécurité ;
- le protocole d'engagements réciproques et renforcés est élaboré par l'ensemble des partenaires et signataires des 8 contrats de ville sur la base du travail engagée autour de l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville ; il identifie 5 axes communs :
  - o Agir résolument en faveur de la réussite éducative et de l'autonomisation de la jeunesse
  - o Garantir la présence des services publics et de moyens humains de proximité sur les quartiers
  - o Poursuivre et accompagner les démarches de participation des habitants
  - o Permettre l'accès à l'emploi des habitants qui en sont le plus éloignés
  - o Renforcer les logiques de réseaux et la coordination des partenaires au bénéfice du tissu associatif et des habitants des quartiers
- la première rencontre du réseau des innovateurs des quartiers de la politique de la ville est organisée ;
- le travail de suivi et de coordination des 8 contrats de ville se poursuit en mettant en exergue les travaux autour des 5 missions transversales : observer, évaluer, mobiliser le droit commun, innover, encourager la participation des habitants et des acteurs locaux ;
- les coordinations des acteurs des PRIJ (programmes régionaux d'insertion pour la jeunesse) et de l'abattement TFPB à l'échelle du territoire se mettent en place ;

Identifiés comme nécessitant une intervention renforcée, les quartiers de la politique de la ville (prioritaires et de veille active) bénéficient de projets au plus proche des habitants. Le travail de consolidation entre les 8 contrats de ville doit se poursuivre afin de donner à voir la réalité de l'ensemble des investissements mobilisés.

# DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** l'avis de la commission permanente ;

**Vu** les délibérations des conseils municipaux n°8.5.1 de la ville d'Athis-Mons; n°20/066 de la ville de Savigny-sur-Orge ; n°21.035 de la ville de Choisy-le-Roi ; n° DL21321 de la ville de Vitry-sur-Seine ; n°2020/10/72 de la ville de Thiais ; n° D-DDU-2021 053 de la ville d'Orly ; n°2020DEL123 de la ville d'Arcueil; n°20.7.41 de la ville de Cachan; n°2020-106 de la ville de Fresnes ; n°201217165 de la ville de Gentilly ; n°2020\_117 de la ville de l'Haÿ-les-Roses ; n°2020-137 de la ville du Kremlin-Bicêtre ; n°131\_2020 de la ville de Villejuif; n°20/109 de la ville de Valenton ; n° 20.5.18 de la ville de Villeneuve-Saint-Georges ;

**Considérant** l'ensemble des débats, délibérations et avis émis par les conseils municipaux et conseils citoyens dont la synthèse est annexée à la présente ;

**Entendu** le rapport de Monsieur Le Président et sur sa proposition,

## Le conseil territorial délibère et, à la majorité,

1. Donne un avis favorable et approuve les 8 rapports annuels 2019, annexés à la présente, des 8 contrats de ville d'Orly, des Portes de l'Essonne (Athis-Mons/Juvisy-sur-Orge/Savigny-sur-Orge), de Seine Amont (Choisy-le-Roi/Ivry-sur-Seine/Vitry-sur-Seine), de Thiais, du Val de Bièvre (Arcueil/Cachan/Fresnes/Gentilly/Le Kremlin-Bicêtre/l'Haÿ-les-Roses/Villejuif), de Valenton, de Villeneuve-Saint-Georges et de Viry-Chatillon.
2. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 73 – Contre 1 – Abstention 2**

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 07 juin 2021 ayant été publiée le 08 juin 2021



Vitry-sur-Seine, le 07 juin 2021  
Le Président

Michel LEPRETRE



# Rapport d'activité contrat de ville d'Orly 2019



## SOMMAIRE :

**PREAMBULE : LE CONTRAT REECRIT..... Page 5**

**DIAGNOSTIC POUR 2019 :.....Page 6**

**1.1. Le profil du quartier prioritaire de la ville :**

**1-2. Un partenariat qui se consolide et se fortifie :**

**LES ACTIONS EN 2019 :**

**A- LE PILIER COHESION SOCIALE :..... Page 9**

**A1 Accompagner chaque individu tout au long de son parcours de vie :**

**A11-Renforcer l'accès aux droits :**

A111-Faciliter l'accès à la santé pour tous

A112- Agir pour l'inclusion des publics vulnérables et invisibles, tout en favorisant son autonomie

A 113-Lutter contre les non-recours

**A12- Contribuer au bien-être et à l'épanouissement des individus dans toute leur diversité :**

A 121- Favoriser l'éducation artistique et sportive en direction des jeunes

A122- Offrir les meilleures conditions pour favoriser et développer les apprentissages et contribuer à la réussite scolaire

A 123- Redonner aux parents la confiance pour les conforter dans leur fonction éducative

A 124- Proposer à tous des activités accessibles de découverte et de pratiques dans tous les domaines

**A2 Favoriser le vivre ensemble :**

**A21-Faire de la culture un pilier de cohésion sociale :**

A211- développer l'Art dans l'espace public

A212-Encourager la création artistique et sa proximité avec les habitants

**A22-Faire des équipements de la ville des lieux ouverts à tous, répondant à la diversité des orlysiens et facilitant leurs rencontres :**

Avoir une offre culturelle variée grâce à des équipements culturels complémentaires

**B- LE PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION : .....Page 27**

**B1-Favoriser le développement économique du territoire :**

**B11- Favoriser le développement d'une offre attractive et diversifiée :**

Promouvoir l'implantation et la création d'activités sur la commune en lien avec les structures d'accompagnement

**B12- Renforcer la proximité avec les acteurs économiques du territoire :**

B121-Promouvoir les échanges entre les acteurs économiques locaux

B122-Mieux connaître les acteurs économiques du territoire

B123- Développer une offre de service

**B13-Soutenir les initiatives d'animation et de développement économique :**

B 131-Conforter et développer la vitalité commerciale de la ville et son animation

B132-Soutenir la création et le développement des structures d'accompagnement  
B133 Favoriser le développement de l'ESS

**B2-Favoriser le développement des compétences des orlysiens et les mettre en adéquation avec l'offre d'emploi :**

**B21-Faciliter l'accès à la formation :**

B211-Développer la motivation et la confiance  
B213-Sensibiliser aux formations des étiéris sous tensions

**B22 Exploiter le potentiel d'emploi :**

B221- Développer l'emploi sur les chantiers à venir  
B222- Identifier et répondre aux besoins des entreprises du bassin d'Emploi

**C- LE PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN : ..... Page 41**

**C1-Engager les quartiers dans la transition écologique :**

**C11-Poursuivre la réintroduction de la nature en ville :**

C111-Prolonger la trame verte : extension du parc Mermoz  
C112- Faire du quartier NPRU un îlot de fraîcheur urbain  
C113- Mettre en œuvre la gestion alternative des eaux pluviales

**C12-Renforcer la gestion durable des flux de matières et d'énergie :**

C121-Améliorer la performance du tri et de la collecte des déchets  
C122- Valoriser les productions, les ressources et les savoir-faire orlysiens :  
C123- Limiter l'empreinte carbone

**C13-Optimiser la mobilité douce, vecteur de qualité sanitaire :**

C131-Améliorer l'offre de transports en commun  
C132-Favoriser les déplacements vélos et piétons

**C2-Améliorer l'intégration des quartiers dans le fonctionnement de la ville par des usages renouvelés :**

**C21-Recomposer le tissu urbain :**

C211-Favoriser une offre d'habitat équilibrée pour permettre une meilleure mixité sociale  
C212- Renforcer la mixité fonctionnelle et développer l'offre d'équipements  
C213- Poursuivre le désenclavement des quartiers

**C22-Renforcer la gestion urbaine de proximité :**

C221-Poursuivre la veille continue sur les atouts et les dysfonctionnements des quartiers  
C222-Développer la qualité des opérations d'espaces publics et d'habitat  
C223-Permettre une appropriation durable et innovante des espaces publics

**T- ORIENTATION TRANSVERSALE : RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS  
DANS LEURS DROITS ET L'EXERCICE DE LEURS DEVOIRS : .....Page 60**

**T11-Favoriser l'émancipation de la parole par le soutien à la démocratie participative :**

Favoriser l'expression des habitants et des usagers  
**T12-Inciter au développement d'actions de citoyenneté :**  
T121-Soutenir le monde associatif

T122-Associier l'enfant et le jeune au travers d'instances spécifiques

**T13-Agir contre toutes les formes de discriminations :**

T131-Favoriser l'intégration des étrangers

T132-Promouvoir l'égalité femmes-hommes

**LES FINANCEMENTS ANNUELS POLITIQUE DE LA VILLE : .....Page 66**

- 1- La dotation politique de la ville
- 2- La Taxe foncière sur la propriété bâtie
- 3- L'appel à projet BOP 147
- 4- Les aides du département
- 5- Les autres appels à projets

## Préambule :

Un avenant a été signé le 5 juillet 2019 par la Ville d'Orly et les 17 partenaires, afin de prolonger jusqu'en 2022 le contrat de ville et réaffirmer les enjeux pour le quartier prioritaire.

C'est donc après une année pleine de mise en œuvre de ce nouveau dispositif que nous présentons le rapport d'activité 2019 de la manière suivante :

- ✓ Quelques éléments de diagnostic
- ✓ Les actions mises en œuvre dans chaque pilier
- ✓ Les financements politique de la ville 2019

# diagnostic pour 2019

## Le profil du quartier prioritaire de la ville (QPV): Un quartier qui reste fragile mais qui montre des signes d'amélioration :



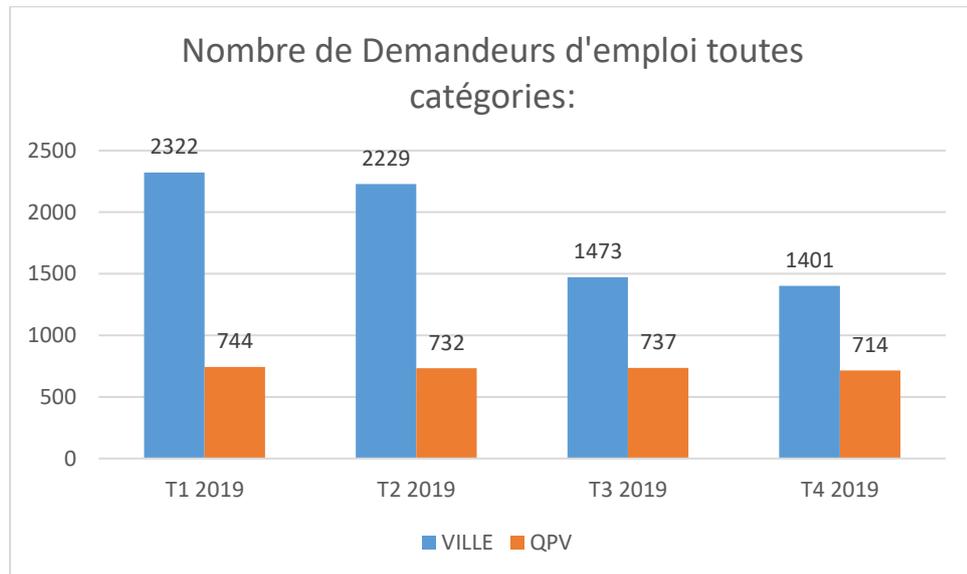
- Une population en constante croissance depuis 20 ans au niveau communal :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la ville d'Orly compte 25 183 habitants soit une progression de 6 % de sa population depuis 2019 (23 621 habitants).

- Des revenus qui s'améliorent mais restent faibles :

Le niveau de vie mensuel médian du QPV est de 1 276 € soit une augmentation depuis 2018 de 3% sur le QPV et constant sur la commune 1 461 € (données SIG 2019). L'écart entre le QPV et la ville diminue donc mais reste de 13% inférieur. (Données INSEE décembre 2019)

- Un Taux de chômage en baisse mais qui demeure supérieur à celui de la commune :



Avec un taux de 17,2, % la ville d'Orly enregistre en 2019 une baisse d'un point le pourcentage des demandeurs d'emploi sur la commune par rapport à 2018. Le taux de chômage baisse également dans le QPV mais il reste supérieur de 5 points à celui de la commune (22,1%,)

## Les actions initiées en 2019

L'avenant au contrat de ville d'Orly, conformément aux dispositions de la Loi LAMY repose sur 3 piliers :

- ✓ Cohésion sociale
- ✓ Développement économique/emploi et formation
- ✓ Cadre de vie et renouvellement urbain

Ces piliers se déclinent de la manière suivante :

- ✓ 8 orientations stratégiques donnant le cap
- ✓ 18 objectifs stratégiques précisant les principales dimensions permettant de conduire au cap
- ✓ 53 fiches objectifs opérationnels précisant les principaux moyens ou champs d'actions qui vont être priorités au travers de pistes d'actions en parties identifiées.

En 2019, ont été mis en œuvre

- ✓ 8 orientations stratégiques
- ✓ 17 objectifs stratégiques
- ✓ 40 fiches objectifs

## A Le pilier cohésion sociale :

Au travers du pilier cohésion sociale, la ville et ses partenaires cherchent à pallier les fractures sociales, économiques et urbaines.

Cela se traduit à travers deux orientations stratégiques :

- Agir au plus près des individus sur son parcours de vie
- Favoriser le « vivre Ensemble »

### A1 Accompagner chaque individu tout au long de son parcours de vie :

Par cette orientation, la ville d'Orly et ses partenaires entendent offrir les conditions nécessaires à chaque orlysien afin de construire un parcours de vie le plus sécurisé possible et lutter contre la précarité.

Deux grands objectifs viennent traduire cette orientation :

- Renforcer l'accès au droit
- Contribuer à l'épanouissement de tous

#### A11 Renforcer l'accès aux droits :

Il s'agit de ramener les bénéficiaires de l'action sociale, les plus en difficultés, au droit commun c'est-à-dire au bénéfice des biens, services et prestations disponibles pour tous les citoyens.

Pour autant, réinscrire ou ramener des publics éloignés nécessite préalablement de construire des actions pour identifier les individus et déterminer le chemin pour y arriver.

Dans cette perspective, la ville d'Orly et ses partenaires ont fait le choix de prioriser le champ d'intervention de la politique de la ville autour de 3 objectifs opérationnels :

- Faciliter l'accès à la santé pour tous :
- Agir pour l'inclusion des publics vulnérables et invisibles, tout en favorisant leur autonomie
- Lutter contre les non-recours

#### A111 Faciliter l'accès à la santé pour tous :

##### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

La ville en lien étroit avec l'Etat souhaite agir par des actions fortes pour lutter contre le non accès aux soins des personnes les plus fragiles, exposées à la recrudescence de certaines maladies.

**2-Les actions 2019 :** Le CCAS renforce son rôle dans le renoncement aux soins et l'ouverture des droits à la santé qui constitue 60% de son instruction sur les dossiers d'aides légales liés à la santé, au handicap....

Le CCAS poursuit son partenariat avec la CPAM dans le cadre de la Plate-Forme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé) ( PFIDASS) qui vise à lever les freins au renoncement aux soins en lien avec les partenaires locaux.

Le secteur santé s'est doté d'une infirmière de prévention pouvant intervenir dans les différents domaines de la prévention santé : plan national nutrition santé (PNNS), la vaccination, les réunions d'information pour les séjours enfants , la médecine sportive dans l'optique d'une démarche sports-santé ,etc..

Le CMS consolide ses consultations de médecin généraliste sans rendez-vous en matinée , elles permettent notamment l'accès aux soins de patients qui ne sont pas inscrits dans un parcours de santé.

La création au cours de l'année 2019 d'un parcours santé-jeunes afin de faciliter l'accès aux soins de jeunes qui en sont éloignés , par l'intermédiaire des structures sociales qui les accompagnent. Sont principalement ciblés les publics jeunes du QPV fréquentant la mission locale, les services de prévention spécialisée.

La coordination santé-sociale, au-delà d'un professionnel dédié dont la mission a été interrompue en 2019, a perduré :

- La commission personnes vulnérables d'Orly (CPVO) compte désormais les professionnels de santé du CMS comme membres permanents. En 2019, elle a siégé cinq fois, 50 situations complexes y ont été traitées . La commission gériatrique du CCAS a de son côté gère une quarantaine de situations supplémentaires.
- Dans le cadre de la veille sociale et sanitaire les professionnels du CMS et du CCAS sont intervenus en binôme sur des situations d'urgence ou d'isolement extrême : accompagnement de SDF , personnes âgées désorientées au domicile
- Le médecin directeur , initiateur du parcours santé jeunes a rencontré les différents acteurs des politiques jeunesse sur le territoire : Mission locale, services de prévention, direction de la jeunesse
- Les interventions des professionnels de santé auprès des familles dont les enfants en situation de handicap sont accueillis dans les crèches municipales se sont poursuivies : évaluation de la situation de l'enfant, évaluation de la situation familiale et orientation à envisager etc..

### **3-Evaluation de l'action :**

- Les services municipaux de santé et sociaux connaissent mieux au fil du temps leurs champs de compétences et ressources respectives, ainsi la prise en charge de situations complexes est plus fluide permettant d'éviter des déplacements multiples ,de faciliter l'accès à un rendez-vous médical, offrant un accompagnement personnalisé et coordonné, entre autre.
- Parmi les situations d'urgence et complexes traitées de façon coordonnée par le secteur sanitaire et le secteur social , 77% d'entre elles concernent des personnes originaires des QPV.

- Cette coordination est particulièrement intéressante pour la gestion des cas complexes de personnes ou foyers rencontrant de multiples difficultés d'ordre social et sanitaire. Les différents professionnels peuvent ainsi collaborer, évaluer ensemble la situation. Cette concentration de moyens facilite l'exercice des professionnels et raccourcit les délais de prise en charge et d'accompagnement des personnes.

#### **4-Bilan et perspectives pour 2020 :**

Pour 2020-2021, l'objectif est de renforcer la coordination santé-sociale

- en recrutant un professionnel compétent dans les situations familiales signalées comme fragiles pour une intervention au domicile et en lien avec les partenaires concernés. Ce professionnel rattaché au CCAS aura vocation à travailler avec le CMPP pour l'accompagnement des familles en recherche de services ou d'établissements spécialisés, il pourra également intervenir auprès des familles dont les enfants partent en séjour (classes transplantées, centres de vacances ) rencontrant des difficultés de santé ou sociales particulières.
- En développant des actions de prévention et de dépistages auprès des associations, au sein des services municipaux , à l'occasion des campagnes nationales, par l'infirmière de prévention rattachée au CMS.
- En ouvrant en 2020 , l'espace médicosociale au sein de la résidence autonomie pour y accueillir des actions de prévention, des consultations médicales et des permanences médicosociales en direction des personnes âgées et adultes vieillissants handicapés
- En ouvrant en 2021, les permanences du relais social au sein du futur CMS par l'intervention d'un professionnel du CCAS sur la question de l'ouverture des droits en santé et l'accès aux soins.

### **A112 Agir pour l'inclusion des publics vulnérables et invisibles, tout en favorisant leur autonomie :**

#### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

Les services municipaux accueillent de façon bienveillante et préventive les publics en perte d'autonomie ou considérés comme vulnérables afin d'éviter toute rupture socio-économique.

#### **2-Les actions 2019 :**

Avec le soutien de la CAF la ville a engagé les actions suivantes :

-Accompagnement des équipes d'animation,

-Aide au départ en séjours pour les enfants en situation de handicap

- Accueil des enfants en situation de handicap sur les temps périscolaires et extrascolaires notamment par la mise en place d'une aide humaine.

#### **En matière d'accessibilité et d'accueil de proximité :**

Le CCAS continue de diversifier les modalités d'accueil des publics fragiles en lien avec ses partenaires institutionnels, ces temps d'accueil sont organisés de façon complémentaire avec

les autres permanences d'accès aux droits (PAD). Elle se situe au sein du guichet unique ou au CCAS.

- Un accueil quotidien : les orlysiens sont reçus tous les jours (sauf le jeudi) au guichet unique, sans rendez-vous, de 8h45 à 12h ; des rendez-vous sont donnés pour les instructions plus complexes (4 demi-journées dans la semaine).
- Des permanences dédiées et spécifiques à certaines demandes : aide aux victimes (CIDFF), information juridique sur les procédures liées au logement (ADIL), écrivain public (Nouvelles voies), aide aux démarches en ligne (Mot à cinq pattes), premier entretien social (CCAS).
- Accueil de partenaires extérieurs : médiation familiale (UDAF), CRAMIF
  - Demande urgente sans rendez-vous
  - Entretiens sociaux personnalisés

Les ESP ont débuté fin 2018, ils répondent à une demande d'accueil personnalisé de la part des personnes en difficulté et aux constats des travailleurs sociaux sur la nécessité « d'aller au-devant » des personnes à aider et de leur garantir une qualité d'accueil pour la résolution de leurs difficultés.

Ces entretiens sociaux personnalisés se détaillent ainsi pour 2019 :

<b>Statistiques générales ESP</b>	
	Nombre
Nombre de plage de rendez-vous	378
Nombre de rdv fixé*	320
Nombre de personnes pas venues (report/annulation)	86
Nombre de personne venues au rendez-vous	234

<b>Motifs au moment de la prise de rendez-vous (pour les personnes venues)</b>		
	Nombre	Part (%)
Première information sur les droits/social	185	79%
Aide accès maintien dans le logement	15	6%
Aide aux frais d'obsèques	2	1%
Evaluation budgétaire	16	7%
Problème familial	2	1%
Rupture de droits	8	3%
NR	4	2%
Erreur de renseignement	2	1%
<b>Total</b>	<b>234</b>	<b>100%</b>

Sur les 234 personnes accueillies, 52% d'entre elles résident en QPV.

En matière d'aides légales et extralégales :

**Les aides légales** ont concerné 644 foyers, selon les aides le pourcentage des personnes issues des QPV oscille entre 50% et 78%. On note une forte augmentation concernant les personnes en situation de handicap qui s'explique pour partie par l'effort de communication du département (MDPH) et de la ville en direction de ce public. Dans le cadre d'une convention le CCAS et la MDPH renforce l'accueil, l'information et l'orientation des publics handicapés sur le territoire pour éviter des déplacements sur la ville-préfecture.

	2019
	Nombre de bénéficiaires
HANDICAP	166
SANTE	298
AIDE SOCIALE DEPARTEMENTALE HEBERGEMENT - AIDE A DOMICILE - PA PH/OBLIGES ALIMENTAIRES	56
MINIMAS SOCIAUX (ASPA-RSA)	41
DOMICILIATION	54
REGROUPEMENT FAMILIAL	29
<b>TOTAL</b>	<b>644</b>

**Les aides facultatives du CCAS** sont des aides répondant à des besoins non pourvus par d'autres institutions et à des objectifs politiques (lutte contre l'exclusion, aide à la mobilité, insertion professionnelle...).

Au-delà de l'aide financière délivrée ponctuellement (ex : aide de fin d'année) ou de manière récurrente (ex : allocation frais de garde du jeune enfant), chaque foyer bénéficie d'un accueil ou d'une relation individualisée par un référent du pôle action sociale.

Les foyers ne pouvant être accueillis par les services sociaux du département bénéficient d'un accompagnement social global par le CCAS. Les professionnels maintiennent le lien avec l'ensemble des personnes aidées par différents biais : veille téléphonique, actions collectives de prévention, temps de convivialité associé à la remise des aides etc...

On compte 1 393 foyers ayant bénéficié des aides financières municipales en 2019 dont 73 % de foyers originaires des quartiers QPV pour les aides de rentrée scolaire et de fin d'année.

	2019
	Nombre
Secours	394
Aide au départ en vacances adultes handicapés / personnes retraitées, Orly vacances famille	13

Allocation frais de garde jeune enfant	71
Bourses annuelles (rentrée scolaire et aide de fin d'année)	915
<b>TOTAL</b>	<b>1393</b>

#### En matière de dispositifs d'accompagnement sociaux

En complémentarité avec les aides financières et l'accompagnement social individuel, la ville agit également dans le cadre de ses **missions de prévention** en pilotant différentes actions spécifiques : les commissions de prévention des impayés (locatifs, prestations municipales etc...), point infos modes de garde pour les jeunes parents, les ateliers du CCAS sur les thématiques de la vie quotidienne, dispositif vacances -familles.

Ces actions concernent principalement des familles originaires du QPV avec une forte proportion de familles monoparentales pour certaines d'entre elles (23% de familles bénéficiant de l'allocation frais de garde du jeune enfant sont monoparentales).

Les actions "vers la population" portées par le CCAS ont pris différentes formes, elles concernent principalement des foyers originaires des quartiers QPV. Trois ateliers thématiques ont été proposés en appui sur les équipements municipaux : "vers un portefeuille en pleine santé!", "et si on mangeait mieux, sans trop dépenser?", "Economiser, c'est simple!", ces ateliers réunissaient 10/15 foyers en moyenne, lorsque l'atelier est proposé dans le cadre d'un événement municipal, le flux des participants est plus important.

**Les dispositifs de Mise à l'abri** : « femmes victimes de violences » en partenariat avec l'Association Urgence val de Marne (AUVM), l'hébergement d'urgence ou nuitées d'hôtel avec l'organisme « HSP » sont restés activés. En 2019, on compte moins d'une dizaine de foyers qui en ont bénéficiés.

Il s'agit principalement de personnes sans domicile fixe ou de familles devant évacuer leur logement.

**En direction des personnes âgées et adultes handicapés vieillissants** s'ajoutent des dispositifs spécifiques qui ont été maintenus en 2019 : les services d'aides à domicile, le taxi-social, le portage de repas, les sorties et séjours socioculturels.

L'ensemble de ces actions permet de lutter contre l'isolement, d'aider à la mobilité et concourt à la préservation de l'autonomie.

On compte pour les dispositifs d'aide à la mobilité : taxi social et Orly'berté (accompagnement par des bénévoles) 110 bénéficiaires dont 40% originaires des QPV.

Pour les autres prestations : portage de repas, coordination gérontologique, prestations à domicile ...la représentation des personnes habitant en QPV oscille entre 38% et 47% :

#### -Commission de suivi des jeunes vulnérables :

Cette commission s'inscrit dans les orientations municipales de lutte contre le décrochage scolaire et répond également aux engagements du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

Elle réunit les professionnels de l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans qui ont décroché du système scolaire et se trouvent en situation de vulnérabilité.

Cette instance, qui se réunit tous les deux mois, se décompose en deux parties : la première est dédiée à l'élaboration d'actions de prévention de décrochage scolaire, la deuxième

identifie et accompagne les jeunes vulnérables jusqu'à la résolution de leurs problématiques. Elle réunit les partenaires suivants : Ville d'Orly : Direction éducation enfance, PRE, Direction jeunesse et sports, CCAS, Direction politique de la ville. L'Education Nationale ( Principal du collège Desnos), Protection judiciaire de la jeunesse ; clubs de prévention, Valophis et la Mission locale.

### 3-Evaluation de l'action :

- L'ensemble des actions poursuivies en 2019 s'inscrivent dans l'action quotidienne du CCAS , les moyens mobilisés sont pérennes attestant de la volonté municipale à inscrire dans la durée l'accueil et l'accompagnement individualisé des personnes en difficulté. Les différentes modalités d'accueil et la méthode choisie par les équipes de professionnels tendent à mobiliser autant que possible les capacités de la personne pour résoudre ses difficultés.  
Ce mode d'accompagnement repose sur une relation humaine forte, respectueuse de la personne accueillie et de son parcours.
- En articulation avec le PAD , près de 300 personnes/an pour deux demi-journées hebdomadaires ont été accueillies .On note une augmentation annuelle de 20/30 personnes  
**Accueil au PAD** ,tous domaines confondus, en 2019 : 1 645 Orlysiens ont pu être accueillis dont la moitié sont originaires des quartiers QPV .
- On note un accroissement de la file active du pôle action sociale , elle a en effet quasiment doublé au cours de l'année 2019 : 253 personnes enregistrées en février 2019 contre 459 en novembre 2019. Pour 22% d'entre elles il s'agit d'un accompagnement global de la personne (ressources, logement, santé etc...), 13 % d'accompagnement pour les démarches administratives et 65 % de suivi social à long terme pour des foyers qui demeurent fragiles. D'une manière générale les usagers du pôle action sociale du CCAS sont à 70% originaires des QPV ou quartier en veille.
- La nature des aides, les critères pour en bénéficier résultent de l'observation sociale des différents acteurs sur le territoire : les professionnels , les associations, les élus et les habitants.  
La collectivité s'est, pour cela , dotée d'outils de gestion et d'une mise en œuvre souple comme le règlement des aides facultatives ou la CPVO.
- Commission des jeunes vulnérables : 11 situations ont été évoquées dont 10 jeunes issus du QPV .

### 4-Bilan et perspectives pour 2020 :

- Actions direction Education Enfance :  
Un enfant est parti en séjour spécialisé deux fois.  
Une journée de sensibilisation en direction des enfants des accueils de loisirs a été mise en place.  
La vacance de poste de coordination des projets éducatifs n'a pas permis de garder sur le deuxième semestre le développement mis en place au 1er semestre. La réactivité nécessaire à la prise en compte des besoins des enfants en situation de handicap et de leurs familles peut être améliorée.

- La consolidation de la totalité des services aux personnes vulnérables : accueils de proximité, aides à domicile, service d'aide à la mobilité, actions de lutte contre l'isolement nécessitera le maintien des ressources humaines actuelles.
- Dans le champ des actions collectives, plusieurs d'entre elles devraient se développer : les ateliers thématiques du CCAS portant sur des sujets de la vie quotidienne ainsi que les actions socioculturelles en lien avec les directions de la culture et des sports.

#### Commission de suivi des jeunes vulnérables

Des actions ont été élaborées collectivement, telles que l'élaboration d'un cadre de prise en charge des élèves exclus temporairement et la mise en place d'un job dating à destination des décrocheurs.

La commission sera reconduite en 2020.

### **A -113 Lutter contre les non-recours :**

#### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

La ville poursuit comme objectif de conduire vers l'autonomie dans l'accès au droit et renforcer cet accès aux plus défavorisés. Une des chevilles ouvrières est le Point d'accès au Droit.

En effet, lieu d'accueil gratuit et permanent, il apporte à titre principal une information de proximité sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Des dispositifs de soutien aux démarches administratives sont également mis en place au guichet accueil du centre administratif.

#### **2-Les actions 2019:**

##### -Les permanences du PAD :

Cela s'est traduit en 2019 par des permanences tenues par douze intervenants dont un médiateur social, des avocats, un conciliateur de justice qui ont principalement répondu à des thématiques en lien avec le Droit des familles (divorce, les droits de garde, pensions et donc les procédures pour atteindre ces objectifs...).

##### -L'accompagnement administratif et juridique dispensé par « Nouvelles voies » :

Différents intervenants se relaient chaque semaine offrant des services diversifiés.

-Un accueil lors de permanences au CCAS et au PAD est proposé par l'association « Nouvelles voies » aux usagers en difficulté (aide à la rédaction de dossiers administratifs, orientation vers un Avocat...). Il peut être suivi d'un accompagnement personnalisé en dehors de la permanence (action en justice).

Cette action impacte fortement les habitants du quartier prioritaire puisque 83% d'entre eux sont issus des QPV.

-Le conseil départemental tient depuis 2019 une permanence hebdomadaire ciblant les personnes âgées et handicapées qui ont sollicité les prestations départementales.

-Le CCAS propose depuis septembre 2019 une nouvelle permanence d'un écrivain public/aide aux démarches administratives, qui a également la compétence à former les administrés à l'usage du numérique.

Sur les 12 demi-journées de permanences en 2019, ont été accueillies 52 personnes dont 76% issues des QPV. 34% d'entre elles avaient 40-59 ans et 44% plus de 60 ans.

### **3-Evaluation de l'action :**

Le PAD, a accueilli 1645 personnes soit 10% en plus qu'en 2018, principalement de femmes et à 50% des habitants du QPV.

L'accompagnement administratif et juridique dispensés au centre administratif

Toutes ces permanences rencontrent un vif succès auprès de la population, les raisons en sont l'implantation au guichet unique, lieu central, accessible et désormais connu de tous les Orlysiens, la qualité et l'expertise des intervenants.

L'orientation vers ces permanences résulte d'initiatives individuelles mais tout autant de services municipaux ou de partenaires qui connaissent ces permanences. Les informations relatives à ces permanences sont régulièrement mises à jour sur les différents sites municipaux de communication.

Elles ont également donné lieu à l'accompagnement à l'utilisation d'un mail ou d'un compte en ligne, confirmant la fracture numérique que subissent de nombreux Orlysiens.

Proposer cet accompagnement fait entrevoir l'autonomie et apporte une perspective positive, face à la souffrance de dépendre des autres et d'un système anonyme et complexe. C'est pourquoi il est intéressant de développer l'accompagnement individuel, en « prescrivant » davantage de rendez-vous en ce sens, et en communiquant sur cet aspect en particulier

### **4-Bilan et perspectives pour 2019 :**

La fréquentation du PAD est en augmentation constante depuis son ouverture. Cette progression démontre l'intérêt des orlysiens pour cette structure notamment pour les questions liées au droit des étrangers qui est le thème des consultations le plus important.

-En ce qui concerne les autres permanences d'aides aux démarches, quelle que soit leur spécificité, elles se poursuivront toutes en 2020.

-Mise en œuvre d'atelier de découverte et d'usage du numérique dans la vie quotidienne.

## **A12 Contribuer au bien-être et à l'épanouissement des individus dans toutes leurs diversités :**

La ville d'Orly et ses partenaires ont comme objectif d'intervenir avec bienveillance auprès des individus qui sont isolés ou en marge du droit afin de leur apporter les leviers nécessaires pour qu'ils renouent avec l'estime de soi, les apprentissages et la réussite.

3 grands champs d'intervention contribuent de façon fondamentale au bien-être et à l'épanouissement des individus tout en respectant leur singularité :

- ✓ L'éducation
- ✓ L'éducation artistique
- ✓ Le sport

Cela se traduit au travers de 4 objectifs opérationnels :

- ✓ Favoriser l'éducation artistique et sportive en direction des jeunes
- ✓ Offrir les meilleures conditions pour favoriser et développer les apprentissages et contribuer à la réussite scolaire.
- ✓ Redonner aux parents la confiance pour les conforter dans leur fonction éducative
- ✓ Proposer à tous des activités accessibles de découverte et de pratiques dans tous les domaines

### **A121 : favoriser l'éducation artistique et sportive en direction des jeunes :**

Le sport comme la culture sont des vecteurs éducatifs indispensables à l'épanouissement personnel et l'égalité des chances.

#### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

La ville par l'intermédiaire de ses structures municipales développe des actions culturelles et sportives à destination de tous.

Elle soutient également les actions des associations qui interviennent dans ces domaines

#### **2-Les actions 2019 :**

##### **-Spectacles jeunes publics :**

Un des objectifs de la direction de la culture est de proposer des actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle. Elle œuvre ainsi à sensibiliser le jeune public à la culture et au spectacle vivant en particulier. Par une diffusion de spectacles adaptés au jeune public en fonction de leur âge et dans des conditions optimales pour ce public novice, la direction de la Culture s'engage ainsi dans l'Ecole des spectateurs.

Afin d'accueillir tous les élèves scolarisés entre 3 ans et 12 ans ainsi que des classes de collèges d'Orly le centre culturel Aragon Triolet a proposé ainsi en 2018-2019, 10 spectacles différents avec 33 représentations et en 2019-2020, 14 spectacles et 39 représentations.

Par ailleurs pendant les vacances scolaires des spectacles sont proposés aux familles ayant des enfants en bas âge et des spectacles en soirée ciblent plus particulièrement le public d'adolescents en collège et lycée.

#### -Ateliers artistiques :

Des ateliers artistiques sont mis en place : dès 6 ans à l'école des arts en arts plastique danse et musique ; dès 3 ans au centre culturel en théâtre et en arts plastique au centre culturel de 3 à 18 ans.

#### **3-Evaluation de l'action :**

-Spectacles jeune public saison 18/19 : 3 139 enfants sont venus voir un spectacle et 3126 ont assisté à une séance d'école et cinéma.

A l'occasion de la saison 19/20 (interrompue par la crise sanitaire), 3 180 enfants ont été spectateurs d'un spectacle et 1639 enfants d'une séance d'école et cinéma.

- Ecole des arts : 456 inscrits

30% des effectifs ci-dessus sont issus des écoles élémentaires des QPV : Paul Eluard et Marcel Cachin et PMI Christophe Colomb (soit 2500 enfants en 18/19 et en 19/20)

#### **4-Bilan et perspectives pour 2019 :**

Une programmation de spectacles jeune public adaptée aux âges et cycles de l'éducation nationale sera reconduite.

Chaque enfant scolarisé sur la ville d'Orly assiste, avec sa classe, a au moins un spectacle au centre culturel ainsi qu'une séance de cinéma des dispositifs d'éducation à l'image. L'ouverture de la Halle aux Talents permettra de proposer aux jeunes orlysiens, notamment des quartiers prioritaires, un nouveau lieu d'expression artistique dédiée à la création artistique.

### **A 122- Offrir les meilleures conditions pour favoriser et développer les apprentissages et contribuer à la réussite scolaire :**

#### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

La ville souhaite améliorer les conditions d'apprentissage afin de contribuer à la réussite éducative des élèves des écoles élémentaires notamment celles du QPV ( Paul Eluard, Marcel Cachin et Joliot Curie).

Cet objectif n'est possible qu'avec l'accord et l'implication des différents partenaires (Etat, Département et EPT).

la ville a souhaité en mai 2019 relever le défi des cités éducatives en répondant à l'appel à candidature. Cette opportunité pour le territoire a permis la mobilisation de nombreux acteurs déjà sensibiliser à la réussite des jeunes orlysiens via le projet éducatif de territoire.

En conséquence dès le dernier trimestre 2019 des actions ont été mises en place, dans la continuité du projet éducatif, en lien avec le contrat de ville, en collaboration avec l'éducation nationale.

#### **2-Les actions 2019 :**

-Cité Educative :

Les fonctions supports ont été mises en place en direction des équipes encadrantes :

- La coordination,
- L'accompagnement à l'évaluation,
- La journée d'échange de pratiques professionnelles de l'animation et de l'éducation

#### -Actions direction éducation-Enfance de soutien à l'apprentissage :

Les actions mises en œuvre en direction des enfants et des jeunes des QPV portées par la ville sont :

- « Promenons-nous dans nos histoires » en lien avec les veillées contes soutenues par l'Etat au titre de la politique de la ville.
- Savoir nager

Des actions portées par le collège tels que l'achat de fournir pédagogiques pour soutenir l'acquisition des fondamentaux.

#### -Actions du Programme de réussite éducative (PRE) :

L'équipe du PRE intervient principalement dans le cadre de suivis individualisés mais également par des actions collectives (ex : soutien à la parentalité).

Elle est intégrée à une équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS) qui propose un parcours éducatif adapté et personnalisé aux élèves en difficultés principalement issus du QPV.

Le PRE propose également des accompagnements à la scolarité pour prévenir le décrochage scolaire des élèves d'écoles élémentaires mais aussi des collégiens issus du QPV.

Ainsi, en 2019, le dispositif d'aide aux devoirs « coup de pouce » a été mis en place à l'école Marché cachin

- Savoir nager :Ce projet expérimental a été mis en place au 2eme semestre à l'école Paul Eluard

### **A 123 Redonner aux parents la confiance pour les conforter dans leur fonction éducative :**

#### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

La ville accompagne les familles, les rassure et les soutient pour les renforcer dans leur fonction parentale.

Lors de la définition des objectifs de la cité éducative, la triade a fait le choix de renforcer cet axe notamment en déployant des actions visant à renforcer les dispositifs existants dans le domaine de la santé et de la culture (exemple : sorties familiales, soirée contes) et en développant des actions nouvelles telles que le soutien orthophonique.

La ville accompagne les familles, les rassure et les soutient pour les renforcer dans leur fonction parentale.

#### **2-Les actions 2019 :**

##### -Les veillées contes

4 veillées ont été organisées par les ludothèques, lieux d'accueil de proximité, en lien avec les accueils de loisirs maternels et élémentaires.

#### -Promenons-nous dans nos histoires

Le dernier trimestre 2019 a permis de préparer les rencontres familles qui ont débuté en janvier 2020. Les trois équipes des accueils de loisirs élémentaires du QPV ont ainsi été initiées au projet, puis mobilisées pour communiquer en direction des familles et créer un système de prêt de livres.

#### -Action « parent 'aise » au centre social Andrée Chédid ( CSAC) :

Le CSAC accueille toute l'année, du lundi au samedi, des familles au sein de son pôle famille.

A l'occasion de l'action « parent 'aise » du lundi, une quinzaine de parents sont accueillis de manière régulière. Différents sujets sont traités comme l'autorité parentale, les addictions, les dangers de la surexposition aux écrans, le harcèlement... certaines séances sont animées par des intervenants issus d'associations partenaires ou d'institutions.

#### -Accompagnement à la scolarité au centre social Andrée Chédid :

Le pôle famille propose un accompagnement à la scolarité encadré par des bénévoles de l'association « réso ». L'action consiste, en théorie, à accompagner les parents dans l'aide aux devoirs auprès de leurs enfants.

### **3-Evaluation de l'action :**

#### -Les veillées contes

224 personnes (enfants et adultes) qui ont participé à ces moments très appréciés.

#### -Action « parent'aise » Le centre social Andrée Chédid :

Sur l'ensemble de l'année, 72 parents ont participé au moins une fois à une séance (55% issus de QPV).

#### -Accompagnement à la scolarité au centre social Andrée Chédid :

17 d'enfants accompagnés d'un de leurs parents (essentiellement les mamans) participent régulièrement à cette action. Environ 75% sont issus de QPV.

### **4-Bilan et perspectives pour 2020**

#### -Action « parent 'aise » au centre social Andrée Chédid :

L'objectif de soutien à la parentalité est rempli à travers notamment cette action. Nous souhaitons toutefois pouvoir l'ouvrir à des familles identifiées par d'autres acteurs (PRE, DEE, ACER, ESPOIR). Il est donc nécessaire de faire connaître cette action auprès de nos partenaires afin qu'ils puissent orienter des familles. De la même manière, cette action pourrait être délocalisée ponctuellement notamment au cœur des QPV (Forum Saint-Ex, Salle Marco Polo).

#### -Accompagnement à la scolarité au centre social Andrée Chédid :

L'année 2019 n'aura pas permis de tendre vers ce développement, il reste à construire pour 2020.

## **A 124-Proposer à tous des activités accessibles de découverte et de pratiques dans tous les domaines :**

### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

L'action de la ville s'inscrit dans une dynamique globale d'amélioration de l'accessibilité qui renvoie à la facilité pour un usager de disposer d'un service.

## **2-Les actions 2019 :**

### -Sorties découvertes direction jeunesse et sports :

Le forum Neruda a organisé 25 sorties découvertes (cinéma, parcs d'attractions, spectacles, visites de monuments ou attractions parisiennes...) A chaque sortie entre 12 et 30 jeunes de 11 à 17 ans étaient présents.

Au CSAC, le pôle famille a organisé une quinzaine de sorties découvertes. Entre 8 et 35 personnes en ont bénéficié.

### -Classes découvertes et séjours :

7 classes découvertes ont été organisées dont 4 classes neige et 3 classes vertes.

Le centre de vacances a accueilli 5 séjours. La ville a également organisé le départ de 58 enfants de 5 à 14 ans en séjour avec des prestataires pendant l'été pour un total de 798 journées.

4 journées thématiques ont été mises en place les mercredis (cuisine moléculaire, science, handicap ) par le biais d'un prestataire.

## **3-Evaluation de l'action :**

Les sorties organisées par le service jeunesse concernent en majorité les enfants du QPV (50% pour le centre social et la totalité pour les sorties organisées par le Forum Neruda).

## **4-Bilan et perspectives pour 2020**

Il apparaît une nouvelle fois que les publics sont très présents lors de sorties divertissantes, séduits par des activités dites de consommation. Il y a donc un travail à effectuer pour maintenir leur intérêt sur des sorties socio-éducatives. Pour ce faire, il convient d'axer nos propositions vers des lieux présentant à la fois une dimension divertissante tout en permettant un enrichissement éducatif (Zoo de Thoiry, Exploradrome de Vitry-Sur-Seine, Cité des Sciences, Musée d'Histoire naturelle, France miniature...). En effet, il est nécessaire de privilégier des sorties reproductibles par les publics.

Les classes découvertes ont bénéficié à 272 enfants et le centre de vacances d'Arêches à accueilli 229 enfants

## **A 2 Favoriser le vivre ensemble :**

### **A21-Faire de la culture un pilier de la cohésion sociale :**

#### **A 211 : Développer l'Art dans l'espace public :**

Les Arts de la rue sont notamment une des réponses favorisant l'accès des habitants à la culture. Ne nécessitant pas d'équipement culturel, la rue ouverte à tous, fréquentée par tous favorise le regard sur l'Art au détour d'un chemin et sans avoir à pousser la porte d'une salle de spectacle. C'est une fois l'appétence donnée que la porte des équipements culturels sera plus facile à franchir. Un accompagnement est incontournable pour développer l'envie de partager des moments culturels.

#### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

Développer l'art dans l'espace public est un enjeu démocratique essentiel, touchant notamment à l'apprentissage de la citoyenneté et à la rencontre avec la mixité sociale. La direction de la Culture s'est ainsi donné cet objectif en s'appuyant sur la diversité du territoire et sur les arts de la rue comme vecteur culturel.

#### **2-Les actions 2019 :**

##### -Un festival des Arts de la rue : « Orly en fête » :

Ce festival dédié au Arts de la rue a vu sa 5ème édition du 7 au 9 juin 2019. Une vingtaine de compagnies y ont présenté leur spectacle. Axe fort de cette manifestation la gratuité des spectacles. La présence des associations dans l'organisation de la restauration, de l'espace famille ou de l'accueil public a été aussi générateur de lien social.

##### -Des spectacles hors les murs :

Des spectacles sont proposés tout au long de l'année dans les différents secteurs de la ville et notamment dans la période d'été en partenariat avec la Direction de la Jeunesse pour toucher des publics dans les quartiers de la ville et qui restent notamment sur la ville pendant les périodes de vacances.

##### -cinéma en plein air :

En 2019, le cinéma en plein air a été intégré au tournoi de foot mixte qui s'est déroulé le 7 juillet, date de la finale de la coupe du monde féminine ; Il sera développé dans le cadre de l'action sur l'égalité femme-homme ( cf page 64.)

#### **3-Evaluation de l'action :**

Orly en fête 2019 : Environ 7 000 personnes en jauge cumulée (addition du nombre de personnes présentes à chaque spectacle ainsi qu'estimation de la fréquentation espace familles) pour mémoire 6 000 en 2018. Plus de 1 500 personnes pour le spectacle de la compagnie Trans Express Cristal Palace et 600 personnes pour le final du dimanche soir. 4 spectacles ont été proposés en juillet et août 2019 et cela a touché plus de 400 spectateurs.

#### **4-Bilan et perspectives pour 2020 :**

Le festival des arts de la rue « Orly en Fête sera consolidé en 2021 et la programmation de spectacles Hors les murs au mois de mars lors du festival Orly Temps Danse 2021.

#### **A212 - Encourager la création artistique et sa proximité avec les habitants :**

Les projets participatifs positionnent l'habitant comme l'acteur clé du projet. La démarche participative est valorisée comme outil d'accessibilité à la culture, son objectif étant que les habitants se réapproprient la culture par la prise en compte de leurs singularités. Les publics ne sont plus appréhendés comme de simples destinataires mais comme des acteurs à part entière du processus : il s'agit de « faire avec les habitants » et non plus simplement « pour les publics

### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

### **2-Les actions 2019 :**

En 2019, la ville fait appel à l'artiste Thierry Pierras afin d'accompagner tous les habitants dans la création plastique d'un univers enchanté qui constituera la scénographie du Parc Méliès et le spectacle d'ouverture du cinquième festival des arts de la rue « Orly en fête » les 7, 8 et 9 juin 2019.

### **3-Evaluation de l'action :**

1196 participants ont été recensés, soit environ 900 à 1000 participants uniques.

Une majorité d'enfants ont été concernés, puisqu'il y a eu 2 interventions par accueils de loisirs élémentaires, et 1 par maternelle.

Une **majorité de femmes** ont participé, comme toujours dans les ateliers.

Ce projet a particulièrement touché **des familles**, soit par le biais des ateliers parents-enfants en ALM, soit envoyées par les structures (ludothèques, crèches, centre social...). Sur l'ensemble des ateliers tout public en week-end, les adultes ont été aussi mobilisés que leurs enfants... confirmant ce projet dans son impact **intergénérationnel**.

Ce projet a été mené grâce à un partenariat fidèle avec des associations oeuvrant pour les quartiers prioritaires Orly Traits d'union, AUVM, Lire pour vivre, SAVS Elan retrouvé, Maison du Saule cendré, SAVS Omega, ECLOR, Rebondir, ACJO Cité jardins, Potager sucré-salé, 1 Jardin 2 Folies,...

#### **4-Bilan et perspectives pour 2020 :**

Un projet sera proposé en 2021, réunissant différentes formes d'expression d'artistiques danse, théâtre, arts plastiques, d'ateliers participatifs autour de la confiance en soi, du recyclage et de l'habillement. Ces ateliers aboutiront à une présentation collective lors du festival des arts de la rue Orly en fête. Ils se tiendront dans la Halle aux talents, nouvel équipement orlyisien destiné aux arts plastiques situé en quartier de veille. Ce lieu d'échange et de rencontres a vocation de permettre aux habitants de se retrouver pour développer le lien social dans ces secteurs prioritaires.

**A22-Faire des équipements de la ville des lieux ouverts à tous, répondant à la diversité des Orlysiens et facilitant leurs rencontres**

#### **Avoir une offre culturelle variée grâce à des équipements culturels complémentaires :**

S'appuyer sur des équipements culturels variés qui représentent tous les champs de la culture (arts plastiques, arts visuels et cinématographiques, spectacle vivant, lecture publique, valorisation du patrimoine et de l'architecture), permet de proposer une grande diversité d'actions.

##### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

La ville, en tant que cheffe de file souhaite favoriser la connaissance de l'offre culturelle et sa diversité

##### **2-Les actions 2019 :**

-Le Centre Culturel Aragon Triolet est un des équipements phare de la Ville d'Orly. Il abrite la médiathèque centrale, deux salles de spectacle, le cinéma, un espace d'expositions et des salles dédiées aux répétitions et aux pratiques amateurs.

La mission du Centre culturel Aragon Triolet, équipement de diffusion dans la ville d'Orly de spectacles professionnels (danse, théâtre, musique, cirque, variétés, jeune public), est avant tout l'aide à la création et la diffusion de spectacles et l'action culturelle.

-Les médiathèques, situées dans les deux quartiers cœur de ville que sont le vieil Orly et la place du fer à cheval répondent à l'envie de découverte des habitants par la lecture, l'écoute ou l'image. Les animations de sensibilisation à la lecture y sont développées.

-L'école des Arts a pour principale activité l'enseignement de trois domaines de pratiques artistiques que sont la musique, la danse et les arts plastiques. Les missions principales sont l'action éducative, l'action culturelle et la diffusion artistique.

##### **3-Evaluation de l'action**

Centre culturel : saison 2018/2019, 10 972 spectateurs aux spectacles et 19 366 aux séances de cinéma. 31 représentations tout public et 36 représentations pour le jeune public.  
Saison 2019/2020 (interrompue par la crise sanitaire) de septembre à mars : 8 067 spectateurs et

12 505 aux séances de cinéma. 27 représentations tout public (entre septembre et mars ) et 30 représentations pour le jeune public (entre septembre et mars )  
Médiathèque 5 477 inscrits en 2019 dont environ 30% issus des QPV

Ecole des arts 456 élèves inscrits dont 58 qui habitent dans les QPV.

Discipline	Nombre d'élèves	Moins de 18 ans	Plus de 18 ans
Musique	300	210	90
Danse	169	147	22
Arts plastiques	66+10 (CCAS)	49	17+10

#### **4-Bilan et perspectives pour 2020 :**

Les activités des différents équipements culturels de la ville seront reconduites.  
Début 2021 : ouverture d'un nouvel équipement culturel La Halle Aux Talents dans un quartier en veille politique de la ville et en bordure du quartier des Aviateurs.

## **B- Le pilier développement économique, emploi et formation :**

Soutenir le développement économique dans le quartier prioritaire mais également dans l'intégralité de la commune et sur l'ensemble du territoire, c'est favoriser l'emploi des résidents du quartier prioritaire pour réduire la fracture économique avec les autres habitants.

C'est pourquoi, avec l'ensemble des acteurs économiques et plus particulièrement l'établissement public territorial du Grand-Orly Seine Bièvre, la ville œuvre pour :

- Favoriser le développement économique du territoire
- Contribuer au développement des compétences des orlysiens pour les mettre en adéquation avec les offres d'emploi

### **B1-Favoriser le développement économique du territoire**

**B11 Favoriser le développement d'une offre immobilière attractive et diversifiée :**

#### **Promouvoir l'implantation et la création d'activités sur la commune en lien avec les structures d'accompagnement :**

La position stratégique d'Orly en proximité de Paris est confortée par un réseau de transports conséquent et les projets d'aménagement du Grand Paris.

Ces atouts rendent la commune attractive pour les entreprises qui souhaitent s'y implanter.

#### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

La ville participe à la redynamisation en informant et orientant les créateurs d'entreprises vers les partenaires du secteur.

#### **2-Les actions 2019 :**

-Bourse des locaux vacants : le service du développement économique a mis en place une bourse des locaux vacants, alimentée par les visites de terrains, les rencontres avec les propriétaires, commercialisateurs ainsi que les alertes sur les sites internet.

-Rendez-vous porteurs de projets : Le service économique reçoit des créateurs d'entreprises qu'il oriente dans ses démarches de création d'entreprise.

-Rencontres commercialisateurs :

Une 15aine de commercialisateurs ont été rencontrés en 2019. Ils ont confirmé le peu de locaux vacants dans le secteur du QPV à ce jour.

-Travail partenarial avec Valophis :

Des rencontres bi-mestrielles ont été mises en place avec Valophis afin de faire le point sur leur patrimoine commercial occupé et vacant soit 78 adresses dont 35 situées en QPV.

Valophis et la Ville travaillent en bonne intelligence pour proposer des porteurs de projets compatibles avec les cellules vacantes.

En 2019, La plupart des locaux du QPV étaient occupés par des services (cabinets dentaires, médicaux ou institutions). Les locaux commerciaux sont en mutation dans le groupe de Valophis Zachelly ou en voie de fermeture sans relocalisation dans le secteur de Racine.

### **3-Evaluation de l'action :**

En 2019, 72 établissements ont été créés en QPV soit 25% du total des entreprises de ce secteur géographique et 20% du nombre de créations sur la ville ce qui révèle le dynamisme du quartier. 40% de ces créations concernent le secteur du transport/logistique et 15% sont des activités commerciales.

Toutefois, la base de donnée de locaux vacants qui permet de satisfaire la demande des porteurs de projets ne comporte que 3 locaux d'activité en QPV sur les 37 vacants ce qui interroge sur les possibilités de satisfaire les demandes d'implantation.

### **4-Bilan et perspectives pour 2020 :**

Le travail de lien entre la bourse des locaux vacants et les porteurs de projet a permis de favoriser notamment l'implantation d'un traiteur orlysiens en pied d'immeuble 5, rue Christophe Colomb. Le restaurant ouvrira 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

A la même adresse, Il a également communiqué sur l'offre de bureaux auprès des porteurs de projets, des entreprises orlysiennes et de l'EPT susceptible de trouver les entreprises adaptées au lieu. La Direction Générale des Finances Publiques étudie sérieusement la possibilité de s'implanter.

A l'avenir il conviendra de développer la connaissance de l'offre en QPV notamment par le renforcement des rencontres avec les commercialisateurs et les propriétaires de locaux.

Le service développement économique souhaite également être assisté par un bureau d'études pour rechercher les porteurs de projets adaptés aux cellules commerciales vacantes sur le territoire communal et particulièrement en QPV afin de réduire les délais de vacance notamment dans ce secteur en devenir.

## **B 12-Renforcer la proximité avec les acteurs économiques du territoire :**

### **B121- Promouvoir les échanges entre les acteurs économiques locaux :**

Les entreprises sont en demande de rencontres et d'échanges avec les différents acteurs économiques du territoire pour développer leur activité et leur réseau.

#### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif**

La ville et l'EPT mettent en place des événements visant à promouvoir ces échanges soit directement soit en accompagnant le club entreprise (COB).

#### **2-Les actions 2019 :**

-Réunions entreprises Ville :

La ville a organisé le 6 juin 2019 un évènement sur les projets urbains de la ville à destination des entreprises orlysiennes qui a accueilli 43 participants dont trois entreprises issues du QPV.

- Partenariat avec le Club Orly Business (COB) : la ville et l'association ont souhaité formaliser leurs engagements dans une convention de partenariat signée en 2019. Elle vise notamment à l'accompagnement de la Ville aux actions du COB et une intervention du club aux actions économiques mises en place par le service développement économique.

A ce titre, le COB a participé aux trois évènements « Création d'entreprises et Emploi » réalisés en 2019.

La ville a également participé et soutenu trois rencontres organisées par le COB.

### **3-Evaluation de l'action :**

La réunion du 6 juin 2019, portée par la ville, a permis de vérifier l'intérêt des entreprises sur les enjeux urbains les concernant.

En revanche, le COB rencontre des difficultés à mobiliser les entreprises et notamment celles du QPV.

Sur les 21 membres du COB, seulement un est issu du QPV. Le soutien de la Ville est indispensable, à ce jour pour maintenir l'activité du Club et susciter l'intérêt des entreprises.

### **4-Bilan et perspectives pour 2020 :**

Pour l'avenir, la ville souhaite promouvoir avec le soutien du COB les actions en QPV visant à favoriser les rencontres inter-quartiers des entreprises et augmenter le nombre d'adhérents au COB qui à ce jour ne répond pas aux attentes des entreprises du quartier Est.

## **B122- Mieux connaître les acteurs économiques du territoire :**

La ville compte à ce jour 2 039 entreprises dont 14% sont localisées dans le QPV.

Pour répondre aux besoins des entreprises, leur développement et leur maintien sur le territoire, il est essentiel de développer les outils permettant de les appréhender.

### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif**

La ville, en lien étroit avec l'EPT coordonne la mise en œuvre de cet objectif.

### **2-Les actions 2019 :**

- RDV entreprises : malgré des envois massifs de fiches d'information (environ 1 000 envois), 30% reviennent NPAI et seulement 40 sont retournées complétées dont 2 issues du QPV.

Une vingtaine de rendez-vous ont été assurés mais aucun localisé dans le QPV.

- Base de donnée entreprises : le service développement économique tient à jour une base de données qui permet d'identifier les entreprises, leur activité, l'effectif et les dirigeants. Elle est enrichie des rendez-vous entreprises, visites terrains et fiches d'informations. Elle permet d'identifier les secteurs suivants.

En 2019, parmi les 14% entreprises recensées dans le QPV. 1/3 sont des entreprises de transport, des entreprises du quartier Est et 18% de VTC (Véhicule de Tourisme avec Chauffeur). Le secteur de la construction représente 10%, l'hôtellerie-restauration 8% et les activités de service 7%

- Relations avec les acteurs institutionnels : le service développement économique participe et contribue avec les entreprises du territoire à toutes les actions Emploi initiées par la Ville (3 en 2019). Elle participe également aux cellules Emplois ce qui apporte une plus-value aux échanges et aux évènements

-Coordination Ville/EPT : Des rencontres régulières sont également organisées avec l'EPT notamment pour diffuser les dispositifs d'aides du territoire auprès des entreprises et accompagner la ville dans la recherche de locaux et de fonciers.

### **3-Evaluation de l'action :**

La connaissance du tissu économique par le service économique de la ville doit être poursuivie concernant les petites entreprises qui nécessitent un accompagnement plus important pour leur permettre de se pérenniser dans le quartier Est.

### **4-Bilan et perspectives pour 2020 :**

Le Développement des rendez-vous en binôme, chargée de missions entreprises et emploi insertion, afin de répondre aux problématiques ressources humaines est un moyen d'améliorer la connaissance du tissu économique tout en apportant un service aux entreprises.

## **B123- Développer une offre de service :**

Bien que le développement économique soit une compétence dévolue à l'EPT, les entreprises doivent pouvoir bénéficier de services et d'un interlocuteur de proximité.

### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

La ville souhaite développer une offre de services complémentaires particulièrement dédiée aux commerçants, artisans et petites entreprises peu dotés en ressources humaines et financières pour accéder à certains outils.

### **2-Les actions 2019 :**

-Diffusion d'une newsletter : le service du développement économique a adressé 2 newsletters en 2019 à l'ensemble des entreprises et des commerçants de la ville. Différents sujets ont été abordés impactant directement le quartier prioritaire notamment les emplois francs qui favorisent l'embauche de demandeurs d'emploi issus du quartier Est.

-Accueil des porteurs de projets par la ville et Cité-Lab : outre l'accueil assuré par les chargées de missions commerces et entreprises destiné à tous les orlysiens, une permanence dédiée au soutien des initiatives entrepreneuriales en QPV est assurée dans le cadre du dispositif CitésLab. A ce titre 8 permanences ont été assurées qui ont permis d'orienter des futurs entrepreneurs du QPV dans leurs démarches.

### **3-Evaluation de l'action :**

-La newsletter, très largement diffusée est destinée principalement aux artisans, PME et TPE peu informés par d'autres biais.

-La réception des créateurs d'entreprises par la ville concerne essentiellement des commerçants dont les projets qui sont peu aboutis.

C'est pourquoi, la permanence tenue par Cité-Lab au sein du service développement économique prend tout son sens.

#### **4-Bilan et perspectives pour 2020 :**

Pour l'avenir il conviendra de poursuivre la diffusion des newsletters avec des sujets répondant aux attentes des petites entreprises.

Les porteurs de projets doivent être davantage accompagnés pour que leurs projets puissent se concrétiser favorablement.

La visibilité de la permanence de Cité Lab qui répond aux besoins des créateurs d'entreprises, doit être développée et éventuellement assurée en cœur de quartier.

### **B 13-Soutenir les initiatives d'animation et de développement économique :**

#### **B131 Conforter et développer la vitalité commerciale de la ville et son animation :**

La ville d'Orly se caractérise par l'absence de centre-ville commercial. Les 123 commerces de la ville sont répartis en 4 polarités ce qui limite la visibilité de l'offre pour la clientèle et les échanges entre commerçants.

Par ailleurs, le taux de vacance des locaux est de 15% (8% moyenne nationale).

Il est donc essentiel d'animer le tissu commercial et de favoriser le commerce de qualité.

#### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

La ville qui souhaite renforcer la qualité de vie de ses habitants, porte les actions d'animation et de développement des commerces.

#### **2-Les actions 2019 :**

-Animations commerciales : trois animations ont été initiées : la fête des mères ( 15 commerces participants dont 2 du QPV) ; le Black Friday ( 19 participants dont 2 du QPV)et les vitrines de fin d'année ( 21 commerçants dont 3 du QPV)

-Petits déjeuners commerçants :2 petits déjeuners commerçants thématiques ont été organisés en 2019. Parmi les sujets abordés : comment développer sa clientèle ? et la présentation des animations 2019 dont celui porté par la CCI

Une dizaine de commerçants étaient présents dont un du QPV ;

- Le marché des terrasses bien que se situant en périphérie du QPV, le marché des terrasses attire une clientèle principalement issue de ce secteur.

En 2019, la ville a transféré la gestion des marchés forains et l'a déplacé sur la place. Des animations ont été organisées notamment pour son inauguration qui ont été couronnées de succès.

-Soutien des actions portées par la CCI :

La ville a soutenu l'action « connect street » portée par la CCI et en partenariat avec la CMA qui visait à promouvoir la digitalisation des commerçants ( 13 commerçants en ont bénéficié dont 2 en QPV)

#### **3-Evaluation de l'action :**

Même si Les commerces du QPV sont peu nombreux, ils ont participé aux animations commerciales. L'intérêt des habitants est particulièrement visible sur le marché des terrasses très fréquenté à l'occasion des événements festifs (environ 500 personnes le dimanche).

#### **4-Bilan et perspectives pour 2020 :**

Les animations seront maintenues et travaillées en partenariat avec les commerçants, notamment à l'occasion des petits déjeuners commerçants pour être au plus près de leurs attentes et de celles des clients. Pour l'avenir et afin de répondre aux nouveaux modes de consommation, le service développement économique et ses partenaires souhaitent promouvoir l'usage par les commerçants des outils numériques.

#### **B132 Soutenir la création et le développement des structures d'accompagnement :**

Le nombre de créations d'entreprises est en augmentation constante et particulièrement les petites entreprises (72 entreprises créées en 2019 en QPV- 25 en 2015).

Il est important d'assurer un accompagnement post-crédation pour les conforter.

#### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

La ville, en lien étroit avec ses partenaires dont l'EPT, oriente les entreprises vers les structures d'accompagnement et soutient certaines d'entre elles.

#### **2-Les actions 2019 :**

##### **-EPE :**

Espace pour entreprendre qui accompagne les entreprises en création et anime des ateliers notamment pour les créateurs d'entreprises en QPV

Ils ont également porté des actions soutenues par la ville sur la création d'entreprises réunissant d'autres acteurs de la création d'entreprises tels que VMAPI.

##### **-COB :**

Le COB qui souhaite promouvoir son association pour augmenter le nombre d'adhérents a Organisé des rencontres et visites à destination des entreprises, et participé aux actions portées par la ville notamment celles du développement économique.

##### **-Partenariat avec les chambres consulaires :**

Le service développement économique travaille en étroite collaboration avec la chambre des Métiers et des Artisans du Val-de-Marne ( CMA) et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI).

Il oriente vers ces structures qui accompagnent les entreprises et les commerçants. Une convention a en outre été signée en 2019 entre la Ville et la CCI relative à la mise en place de l'action Connect street, en octobre 2019, visant à la digitalisation des commerçants.

##### **-Subventions et aides en nature :**

Pour marquer son soutien, la ville a conventionné et accordé au COB une subvention annuelle de 1 000 euros et apporte son soutien logistique à l'occasion de l'organisation d'événements.

Par ailleurs, L'EPT verse au nom de la ville d'Orly une subvention de 7 497 € à Espace pour Entreprendre.

Enfin, L'Etat, attribue des financements politique de la ville. Ainsi, pour soutenir ses actions en quartier prioritaire, EPE, a reçu 4 000 €.

### **3-Evaluation de l'action :**

L'octroi des subventions est la contrepartie d'un certain nombre d'actions au profit des orlysiens et notamment ceux du QPV. En effet, en 2019, Espace pour entreprendre a accompagné 75 entreprises orlysiennes dont 38 issues du QPV.

Des entreprises adhérentes au COB ont contribué à se faire connaître auprès des demandeurs et partenaires de l'Emploi orlysiens en participant aux actions portées par le service développement économique de la ville.

Les chambres consulaires suivent également les porteurs de projets et les entreprises existantes dans la gestion de leur activité. A ce titre la CMA a suivi 2 entreprises en QPV en 2019.

### **4-Bilan et perspectives pour 2020 :**

L'Etat, souhaite promouvoir les actions visant au développement économique dans le quartier prioritaire avec comme objectif que 20% des financements politique de la Ville soit dédiés à ces actions.

La ville soutient cette ambition, c'est pourquoi, pour renforcer le partenariat de ces structures au profit des orlysiens et notamment ceux du QPV, un forum sur la création d'entreprises sera organisé avec le COB en cœur de quartier prioritaire.

## **B 133 Favoriser le développement de l'ESS :**

L'économie sociale et solidaire (ESS) désigne les entreprises dont le fonctionnement interne et les activités sont fondées sur le principe de solidarité et utilité sociale. Elles adoptent des modes de gestion participatifs et proscrivent le profit individuel.

### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

La ville d'Orly, dans le cadre de l'agenda 21, souhaite promouvoir les activités relevant de l'ESS.

### **2-Les actions 2019 :**

La ressourcerie « L'avant-première » est l'action significative de 2019 en matière d'ESS, portée par l'association « Approche », elle préfigure la ressourcerie définitive.

Le local, implanté en quartier prioritaire avait comme fonction de sensibiliser la population locale au réemploi solidaire, et au tri.

L'association a assuré 4 fonctions : la collecte, le tri et la valorisation, la vente à prix solidaire et les animations de sensibilisation.

Outre la sensibilisation auprès des habitants, elle a fait appel à des salariés en insertion par l'intermédiaire de Fresnes services.

### **3-Evaluation de l'action :**

183 personnes ont participé aux 23 ateliers proposés et le chiffre d'affaires s'est avéré plus important que le prévisionnel (+ 13%)

#### **4-Bilan et perspectives pour 2020 :**

Le bilan positif « d'avant-première » démontre l'intérêt pour la dynamique du quartier prioritaire de la mise en place d'une ressourcerie définitive à proximité de la Halle aux talents en 2020.

### **B-2 Favoriser le développement des compétences des Orlysiens et les mettre en adéquation avec l'offre d'emploi :**

Malgré un bassin d'emploi conséquent, le quartier prioritaire enregistre un taux de chômage de 22 % en 2019.

Il est donc important de déployer les actions nécessaires pour rapprocher l'offre et la demande ; Cela se traduit par une sensibilisation aux formations mais aussi par une mise en contact des métiers porteurs avec les habitants du QPV.

#### **B21-Faciliter l'accès à la formation :**

#### **B211 Développer la motivation et la confiance :**

Pour accéder à un Emploi, la qualification professionnelle n'est pas suffisante, la posture, le comportement adapté, la confiance en soi sont également indispensables. Les lacunes dans ces domaines constituent des freins notamment auprès de jeunes en situation d'échec scolaire.

##### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

La ville est cheffe de file lorsque les initiatives sont portées par des structures municipales. Elle accompagne également les partenaires qui entreprennent les actions. C'est le cas de la Mission locale pour les moins de 26 ans et le PLIE pour les autres.

##### **2-Les actions 2019 :**

2-1 : les actions Villes :

###### **-Session BAFA au centre social :**

La direction jeunesse et sports propose des formations BAFA au sein des équipements jeunesse et accompagne les jeunes orlysiens dans leur recherche de financements. A ce titre une session a été organisée en octobre 2019 au centre social Andrée Chédid qui a accueilli 12 orlysiens qui ont pu valider leur stage théorique.

###### **-Dispositifs 100 % Europe et séjours solidaires :**

La même direction propose des dispositifs 100% Europe et séjours solidaires afin de développer la mobilité et la méthodologie de projet auprès des jeunes de 16 à 25 ans. 30 dossiers ont été présentés et validés. 65% de participants homme pour 35% de femmes pour 7 pays de destination.

2-2 : les actions des partenaires :

###### **-La Mission locale :**

En 2019, la mission locale a enregistré 93 entrées dont 12 habitants du QPV d'Orly. 35% des jeunes orlysiens suivis par la mission locale résidaient en QPV et ont pu bénéficier d'une garantie jeunes.

### -Le Plan Locale pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) :

La mission du coordinateur consiste à accompagner vers et dans l'emploi des publics de plus de 26 ans, très éloignés de l'emploi.

A Orly, un agent occupe la fonction de coordinateur de parcours d'insertion PLIE à temps plein. Cet agent est rattaché au secteur emploi-Insertion de la direction politique de la ville et développement économique.

Sa mission consiste à accompagner vers et dans l'emploi des publics de plus de 26 ans qui en sont très éloignés (demandeurs d'emploi au RSA, personnes handicapées....)

Cela s'est traduit de la manière suivante :

- ✓ Animation des réunions d'information collectives avec des publics orientés vers le PLIE, afin de présenter l'offre de services (deux réunions mensuelles en moyenne)
- ✓ Elaboration avec les demandeurs d'emploi qu'il accompagne, d'un parcours d'insertion.
- ✓ Proposition d'un parcours d'insertion sociale et professionnelle constitué de différentes actions leur facilitant l'accès à un emploi durable (formations linguistiques à visée professionnelle, ateliers de préparation à la réussite dans l'emploi et à la réussite de stage...).
- ✓ Orientation du public suivi vers les actions emploi portées par la Ville.

### **3-Evaluation de l'action :**

#### -Session BAFA au centre social :

Les objectifs de la formation BAFA ont été remplis en termes quantitatifs. Par ailleurs sur les 12 participants, tous lauréats, 9 étaient issus du QPV soit 66%.

#### -Dispositifs 100 % Europe et séjours solidaires :

40 % de jeunes du QPV ont participé à ces séjours.

Toutefois, l'objectif pour les voyages solidaires n'a été atteint qu'à hauteur de 30 %.

#### -La Mission locale :

Malgré l'augmentation des jeunes suivis par la Mission locale par rapport à 2018, la part des jeunes du QPV est en légère diminution.

### Le Plan Locale pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) :

En 2019, sur les 92 orlysiens accompagnés par le PLIE 28% sont issus du QPV d'Orly. 17 personnes ont accédé à un emploi durable dont 5 (29%) sont issus du QPV. 10 sont sortis du dispositif sans emploi dont 4 du QPV

### **4-Bilan et perspectives pour 2020:**

#### - Session BAFA au centre social :

L'objectif pour 2020 est d'accompagner davantage le jeune en amont dans sa recherche de financements.

#### - Dispositifs 100 % Europe et séjours solidaires :

L'objectif de 100 jeunes n'a pas été atteint car l'action a été lancée en fin d'année. Il conviendra de rendre le dispositif plus attractif à travers une campagne de communication à destination des jeunes orlysiens notamment ceux des QPV. Les réseaux sociaux doivent être exploités afin nous adapter aux vecteurs de communication utilisés par les jeunes (Snapchat, Instagram).

- La Mission locale :

La mission locale a obtenu de la Direction le financement d'un poste visant à repérer et mobiliser le public invisible. Ce dispositif devrait favoriser l'intégration dans les dispositifs de jeunes du QPV.

- Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) :

Le PLIE est un partenaire indispensable dans le QPV pour accompagner les administrés dans la résolution de leurs problématiques parfois lourdes à surmonter pour aboutir à l'emploi. Néanmoins le nombre d'orlysiens suivi par le coordinateur PLIE accédant à un travail est de 66% en 2019. Ce taux est en hausse sur les années précédentes

## **B213 Sensibiliser aux formations des métiers sous tensions :**

### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

La ville, bien que n'étant pas cheffe de file en matière d'Emploi et d'insertion, porte et favorise des actions locales qui ont comme objectif de mettre en lien les entreprises, les organismes de formation et les demandeurs d'emploi. Elle soutient également les initiatives portées par d'autres structures qui ont un impact pour les orlysiens.

### **2-Les actions 2019 :**

#### **2-1 Actions villes :**

##### -Cellule Emploi :

La cellule Emploi réactivée en 2018, a pris de l'importance en 2019 : 9 réunions ont été tenues, une dizaine de participants ( Pôle Emploi, pro-Emploi, la Mission locale, les clubs de prévention, l'école de la deuxième chance, DRH Ville .....)

Elles ont eu comme objectif de travailler en partenariat les actions portées par la ville ci-dessous décrites :

Trois événements, financés par l'Etat dans le cadre de la politique de la ville ont été initiés afin de favoriser la création d'entreprise et l'emploi. Toutes ces actions ont été travaillées avec les partenaires de la cellule emploi qui ont également participé à la sélection de leurs usagers.

##### -Le 26 mars : Atelier Créa et Emploi au féminin au centre culturel :

Pour favoriser l'emploi des femmes, notamment du QPV, la ville a organisé une matinée axée autour de deux temps : 8 tables rondes animées par des partenaires et des entreprises sur les freins à l'emploi des femmes ( les financements, la formation,

l'accompagnement à la création d'entreprises, l'accompagnement à l'emploi....) suivi d'un temps de rencontre individuel avec les intervenants.

-Le 24 juin 2019 : Ateliers Créa et Emploi sur les métiers porteurs dans les salons de l'hôtel de ville :

5 métiers porteurs (Artisanat, numérique, service à la personne, aéroportuaire, animations) ont été présentés sous forme de tables rondes constituées d'entreprises, d'organismes de formations et association locales.

Un espace dédié à la recherche d'emploi et à la création d'entreprise était proposé ainsi que des offres d'emplois.

-Le 20 novembre 2019 : Ateliers Créa et Emploi pour les jeunes au centre social Andrée Chédid :

Le choix des secteurs professionnels a été fait pour susciter l'intérêt des jeunes : les métiers du développement durable, le sport et l'animation, le numérique.

Pour travailler sur le savoir être, un théâtre forum a été présenté en amont des tables rondes.

**2-2 L'Action en partenariat avec pôle Emploi**

-Sessions de recrutement BTA les 11 juillet et 12 septembre :

Cette action, ouverte aux demandeurs d'Emploi du territoire, visait à recruter dans des métiers de la restauration sur des postes allant du plongeur au responsable de restaurant sur le site de l'aéroport d'Orly.

Organisée sur une demi-journée après sélection des candidats par pôle Emploi, elle débutait par une information collective de l'entreprise et des différents postes à pourvoir puis était suivie d'une session de recrutement.

**3-Evaluation de l'action :**

-Ateliers CREA et Emploi au féminin :

49 participantes dont la moitié résidait en QPV

13 entreprises présentes dont 8 entreprises orlysiennes

16 partenaires de l'emploi, de la création d'entreprise et du droit des femmes

Une trentaine d'offres d'Emplois

Le 24 juin 2019 : Ateliers Créa et Emploi sur les métiers porteurs dans les salons de l'hôtel de ville :

46 participants dont 32% issus du QPV

25 partenaires dont 11 entreprises

Un questionnaire de satisfaction a été rempli par les participants qui a révélé la satisfaction des informations données (96%), l'utilité de l'initiative (75%) et la qualité des intervenants (87%)

-Le 20 novembre 2019 : Ateliers Créa et Emploi pour les jeunes au centre social Andrée Chédid :

Le questionnaire de satisfaction a révélé l'intérêt de l'initiative pour 68% d'entre eux

-Sessions de recrutement BTA les 11 juillet et 12 septembre :

140 personnes se sont présentées dont 15 orlysiens ; Parmi les candidats de la commune 6 ont été retenus mais aucune précision sur leur domiciliation.

#### **4-Bilan et perspectives pour 2020 :**

Ces actions de proximité, portées par des professionnels du territoire, ont répondu aux attentes tant des participants que des partenaires. Une 50 aine d'inscrits et une dizaine de partenaires ont répondu présent et ont fait part de leur intérêt.

Ce type d'évènement sera donc reconduit en adaptant le thème aux besoins du territoire et des usagers.

#### **B22-Exploiter le potentiel d'emploi :**

#### **B 221 : Développer l'emploi sur les chantiers à venir :**

Les chantiers en cours et à venir sur le territoire sont des opportunités à saisir pour promouvoir l'emploi notamment des personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion.

Cela se traduit par « la clause sociale » qui est l'obligation faite aux entreprises qui soumissionnent à un marché public de réserver une part des heures de travail générées par le marché, à la réalisation d'une action d'insertion.

#### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif**

La ville intervient, par l'intermédiaire de la chargée de mission emploi-insertion en soutien des acteurs de l'Emploi pour que la main d'œuvre issue du QPV puisse travailler sur les chantiers en cours et à venir notamment en lien avec le Grand-Paris Express (GPE).

#### **2-Les actions 2019 :**

##### **Grand paris Express (lignes 14 et 15 ) :**

La clause sociale des chantiers du Grand Paris Express qui s'adresse aux demandeurs d'Emploi de l'ensemble du territoire est gérée par l'EPT notamment par l'intermédiaire de la chargée de mission emploi-insertion en lien avec les partenaires de l'Emploi. Les postes à pourvoir sont principalement des manœuvres et aides tunneliers nécessitant peu de qualifications.

##### **Chantiers clauses Orly :**

En 2018 un protocole a été élaboré par la commande publique aux termes duquel le secteur Emploi-insertion est consulté sur le contenu de la clause sociale.

Ce travail s'est traduit en 2019 dans les chantiers suivants :

-sécurisation des abords et la requalification du parc Méliès. 2 302 heures d'insertion, 7 postes pourvus dont 1 orlyzien.

-terrassement du parc Marcel Cachin, 728 heures réalisées par un orlyzien

-construction de l'accueil de loisirs et ludothèque Paul Eluard soit 338 heures d'insertion, 6 postes pourvus dont un orlysiens.

### **3-Evaluation de l'action :**

#### **Grand paris Express**

190 offres d'emploi ont été transmises pour les chantiers du territoire. 42 candidats orlysiens ont adressé leur CV ( 8 femmes et 34 hommes) dont 25 issus du quartier prioritaire.

15 orlysiens dont 9 issus du QPV ont bénéficié d'une clause via les offres diffusées par l'EPT soit 8% des postes pourvus et 12 2017 heures.

#### **Chantiers clauses Orly :**

La plupart des entreprises font appel à des structures d'insertion qui ne sont pas locales et proposent des candidats non orlysiens. En revanche, d'autres entreprises ne s'appuient sur aucun réseau de l'insertion. Pour celles-ci 4 orlysiens ont été recrutés.

### **4-Bilan et perspectives pour 2020 :**

Malgré la difficulté à mobiliser les demandeurs d'Emploi sur le secteur du bâtiment qui souffre d'une image dévalorisée et des conditions de travail pénibles, les clauses sociales incluses dans les marchés publics du Grand paris Express et des chantiers ville ont permis à des orlysiens du QPV d'accéder à l'Emploi.

Il est cependant indispensable de veiller à ce que ces postes conduisent à des emplois pérennes.

C'est pourquoi, les actions de sensibilisation doivent être reconduites pour encourager à postuler à ces offres qui constituent une opportunité pour les habitants.

Par ailleurs la ville, avec ses partenaires, souhaite se doter des outils permettant d'aboutir à des emplois pérennes notamment pour les habitants du QPV. C'est l'objectif qui sera poursuivi dans la phase opérationnelle du nouveau projet de renouvellement urbain.

## **B 222 : identifier et répondre aux besoins des entreprises du bassin d'emploi :**

### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

Pour accompagner les entreprises orlysiennes dans leur évolution, la Ville propose d'assurer le lien avec les partenaires de l'emploi afin de répondre à leurs besoins de recrutement et favoriser l'emploi de proximité des habitants notamment du QPV.

### **2-Les actions 2019 :**

Le secteur économique en lien avec le secteur emploi est intervenu auprès d'entreprises orlysiennes ( La Ferme d'Alexandre, IVECO, AMORINO, Avenir propreté, la ressourcerie) pour les accompagner dans leurs recrutements.

### **3-Bilan et perspectives pour 2020 :**

Le secteur emploi de la ville répond aux besoins essentiellement de main d'œuvre peu qualifiée et en étroite collaboration des acteurs de l'Emploi du territoire.

Il doit être attentif aux attentes des entreprises et de leurs besoins pour orienter les demandeurs d'emploi orlysiens vers les secteurs porteurs du bassin d'emploi.

Enfin la question du transport reste un frein pour les emplois à horaires décalés notamment sur la zone aéroportuaire pour les personnes dépourvues de voiture. L'amélioration de la desserte en transport est un enjeu pour favoriser le recrutement des orlysiens.

## C- Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain :

L'année 2019 a été une année charnière pour le Nouveau Projet de Renouvellement Urbain d'Orly (NPRU) : le projet est sorti de la phase d'études entamée par le protocole de préfiguration intercommunal Orly/Choisy en janvier 2017, pour rentrer dans sa phase opérationnelle avec la signature de la convention de site du NPRU d'Orly, accompagnée de deux conventions tripartites (Ville-Valophis-EPT GOSB) pour la mise en œuvre de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) sur le périmètre du Quartier Politique de la Ville (QPV) Est d'Orly, en juillet 2019. Ces signatures ont été permises par la validation de l'ANRU et ses partenaires du projet porté par la Ville d'Orly, notamment des volumes de subventions arrêtés par le Comité National d'Engagement (CNE) en décembre 2018.

La signature de cette convention du NPRU d'Orly porte les objectifs stipulés dans le contrat de ville du QPV Est d'Orly, en arrêtant les actions et les montants qui leur seront attribués ; actions qui, toutefois, sont planifiées pour être réalisées entre 2019 et 2030, la convention leur offrant un cadre. Des actions, études, expérimentations et dossiers ont cependant bel et bien abondé dans le sens des objectifs du contrat de ville en 2019, et sont présentées ci-après.

Parmi les 14 objectifs opérationnels recensés pour le pilier « cadre de vie » du Contrat de Ville, tous ont pu faire l'objet d'actions spécifiquement engagées en ce sens.

### C1-Engager les quartiers dans la transition écologique

#### C11-Poursuivre la réintroduction de la nature en ville

#### **C111 - Objectif opérationnel : Prolonger la trame verte : extension du parc Mermoz**

##### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

La Ville est cheffe de file de cet objectif, étant le porteur de projet des aménagements du NPRU, aménagements dont les périmètres et les coûts ont été arrêtés dans la convention de site du NPRU d'Orly ainsi que dans les conventions tripartites de ZAC. Bien que la maîtrise d'ouvrage de ces aménagements ait été confiée à un aménageur (Expansiel, groupe Valophis) dans le cadre de ces conventions de mise en œuvre de ZAC, la Ville joue un rôle central dans la définition des aménagements.

##### **2-Les actions mise en œuvre en 2019 :**

**2-1 : Signature de la convention de site du NPRU d'Orly et des conventions de mise en œuvre des ZAC Aurore et Pierre-au-Prêtre**

La convention de site du NPRU d'Orly, et leur pendant opérationnel les conventions de mise en œuvre des ZAC Aurore et Pierre-au-Prêtre, assurent la réalisation future de l'ensemble des opérations (nouvelles constructions de logements et d'équipements, nouveaux aménagements d'espaces publics, nouvelles voiries, etc...) contenues dans le NPRU. La réalisation, et le financement, de l'extension d'1,6 ha du parc Mermoz et sa traversée de la RD5 vers le quartier des LOPOFA.

#### 2-2 : Enfouissement des lignes à haute-tension Orly-Choisy

L'enfouissement des lignes à haute-tension entre Orly et Choisy, étudié depuis 2011, a finalement abouti en 2019 : les travaux d'enfouissement terminés, et la réalisation des pylônes aéro-souterrains achevée, les lignes et pylônes qui, côté Orly, survolaient le quartier des Lopofa et des Navigateurs, ont été démontés le 9 octobre 2019. Il s'agit là d'une réalisation importante pour permettre la prolongation effective de la trame verte en rendant disponible à cet effet du foncier.

#### 2-3 : Requalification de la RD5 (Avenue Marcel Cachin)

Le Conseil Départemental (CD) 94 est engagé dans une requalification paysagère de la RD5, en particulier sur son tronçon orlyzien. Les études préliminaires conduites par le CD94, lancées en 2018, ont abouti à de premières esquisses en 2019. Le travail partenarial avec le CD94 permet d'intégrer dans les principes de réaménagement de la RD5, la traversée du parc Mermoz.

#### 2-4 : L'extension du parc Mermoz

L'aménagement du parc Mermoz amenant une surface supplémentaire de 1,6 ha a été validé par l'ANRU, et inscrit dans la convention de site du NPRU d'Orly ainsi que dans la convention de la ZAC Aurore. Son aménagement sera confié à l'aménageur en charge de la réalisation de la ZAC dont le périmètre inclut le parc.

#### 2-5 : La réalisation du Parc de l'Oiseau (ex-Parc Marcel Cachin)

Le réaménagement des 1,5 ha du Parc de l'Oiseau, ayant fait l'objet d'une concertation avec les habitants en 2018, permet la conception d'un espace public de qualité, renforçant son rôle de traversée entre les quartiers Calmette et Aviateurs. Il s'agit là de la première opération du NPRU allant dans le sens du renforcement de la trame verte.

### **3-Evaluation de l'action :**

En 2019, la prolongation de la trame verte s'est vue confortée par la signature de la convention de site du NPRU d'Orly, et par la réalisation d'une des premières opérations du NPRU allant en ce sens, le parc de l'Oiseau. La poursuite de l'objectif a été satisfaisante, aussi bien par l'assurance que la prolongation de la trame verte pourra être effective que par le lancement de premières opérations.

#### *Indicateur(s) de suivi*

Accessibilité aux espaces verts<sup>1</sup> (2015) :

- Orly : 64,2%

---

<sup>1</sup> Pourcentage de la population résidant à moins de 500 m d'un espace vert public. Source : APUR, « Data portraits des communes et territoires de la MGP », 2020

- EPT GOSB : 60,4%

Nombre de m<sup>2</sup> de végétation disponible par habitant<sup>2</sup> (2015) :

- Orly : 117 m<sup>2</sup>
- EPT GOSB : 78,6 m<sup>2</sup>

#### **4-Bilan et Perspectives pour 2020 :**

L'enjeu de 2020 sera la constitution des dossiers de création des ZAC Aurore et Pierre-au-Prêtre, par la réalisation des études et tenue des réunions publiques nécessaires, ainsi que la sélection de l'urbaniste-coordonnateur de la ZAC Aurore. Ces préalables techniques et administratifs sont nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de la prolongation de la trame verte.

### **C112 - Objectif opérationnel : Faire du quartier NPRU un îlot de fraîcheur urbain**

#### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

La Ville est cheffe de file pour la mise en œuvre de cet objectif, dans son rôle de porteuse du projet de renouvellement urbain. Elle est également coordinatrice lorsqu'il s'agit d'opérations privées échappant à sa maîtrise d'ouvrage, en rappelant les objectifs et les moyens de réaliser des îlots de fraîcheur urbain.

#### **2-Les actions mise en œuvre en 2019 :**

##### 2-1 : Perméabilisation des sols grâce à la végétalisation

La réalisation du parc de l'Oiseau, et l'inscription de l'extension du parc Mermoz dans la convention de site du NPRU d'Orly, en végétalisant des espaces, rendent perméables les sols. La végétalisation permet en effet de réduire les effets de chaleur urbains. Cela rejoint également les objectifs de pleine terre fixés pour les prochaines opérations.

##### 2-2 : Mise en valeur de la gestion de l'eau

Les brumisateurs et fontaine prévus pour le parc de l'Oiseau en sont un exemple : cela illustre la volonté de la Ville d'apporter la présence de l'eau en milieu urbain, permettant de rafraîchir ces espaces. L'arrosage du bitume grâce aux eaux de pluie récupérées, ou encore les fontaines temporaires mises à disposition aux périodes chaudes, permet aussi le rafraîchissement urbain.

##### 2-3 : Jardins partagés

Un suivi et un soutien à l'action du potager sucré-salé, situé rue Marie-Curie (quartier Calmette) le long de l'école Joliot-Curie et animé par l'association Orly Trait d'Union (OTU) a été apporté tout au long de l'année 2019. Ce potager, qui tisse des liens avec différentes structures (collège Desnos, hôpital de jour, etc...), est un espace qui permet à la fois de créer du lien social mais également, en n'étant pas artificialisé, de contribuer à créer des îlots de fraîcheur. Des espaces dédiés à la réalisation de jardins partagés pourront être réfléchis dans le cadre des futurs aménagements du NPRU.

---

<sup>2</sup> Végétation publique et privée. Source : APUR, *Ibid*

### **3-Evaluation de l'action :**

En 2019 le projet de renouvellement urbain a continué d'affirmer et d'intégrer l'importance d'une urbanisation qui tienne compte des effets de chaleur urbaine provoquée par celle-là même, afin de rendre le quartier NPRU résilient face aux phénomènes de fortes chaleurs appelés à se reproduire fréquemment, aménageant pour cela au maximum des îlots de fraîcheur urbains.

#### *Indicateur(s) de suivi*

Différentiels de température sur plusieurs point du quartier et par rapport à une mesure cible hors milieu urbain : À faire mesurer

À titre d'exemple<sup>3</sup> :

- Température de l'air : 21°
- Température de surface d'asphalte sombre au soleil : 46,2°-53,1°
- Température de surface d'asphalte claire au soleil : 45,3°
- Température de surface de pavés clairs au soleil : 34°-37°
- Température de surface de pavés clairs enherbés à l'ombre : 21°-24°
- Température de surface d'espaces verts : 24,3°

### **4-Bilan et Perspectives pour 2020 :**

En 2020 les perspectives sont doubles : premièrement, l'affirmation et la faisabilité des îlots de fraîcheur urbain au travers des aménagements d'espaces extérieurs sera étudiée dans les études préalables au dossier de création de la ZAC Aurore, notamment par l'urbaniste-coordonnateur de ZAC et l'assistance à maîtrise d'ouvrage développement durable ; deuxièmement, en assurant la conservation d'espaces de pleine-terre dans les futures opérations de construction, à l'aide du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et des cahiers de prescription environnementale. Ce afin que mille îlots de fraîcheur urbain s'épanouissent.

## **C113 - Objectif opérationnel : Mettre en œuvre la gestion alternative des eaux pluviales**

### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

La Ville met en œuvre directement les actions nécessaires à la réalisation de l'objectif, notamment par son système de récupération des eaux pluviales, ses opérations d'aménagement ou de construction d'équipements. Pour les opérations privées, elle assure une coordination afin que soit intégré au mieux possible tout ce qui vise à rendre possible cette gestion alternative des eaux pluviales.

### **2-Les actions mise en œuvre en 2019 :**

#### **2-1 Gestion alternative des eaux pluviales et/ou usées :**

La Ville est engagée dans une démarche de récupération et de réutilisation des eaux pluviales et/ou usées depuis 2010. Cette gestion a permis de réduire la consommation d'eau potable pour des besoins n'en requérant pas (tel l'arrosage des plantes). De récentes expérimentations concluantes ont été menées, comme celle du traitement et du mélange des

---

<sup>3</sup> Expérimentation menée conjointement par l'Atelier Ruelle et Tribu à Saint-Etienne en 2018

eaux de piscine avec de l'eau pluviale pour l'arrosage des espaces verts. La Ville s'engage continuellement dans cette voie chaque année.

#### 2-2 : Perméabilisation des sols grâce à la végétalisation

Les sols non imperméabilisés permettent l'infiltration des eaux de pluie, ce qui rend possible leur écoulement. En cela, fixer un taux de pleine terre pour les futures opérations et favoriser le développement d'une trame verte contribuent à la réalisation de l'objectif. La réalisation du parc de l'Oiseau abonde en ce sens.

#### 3-Evaluation de l'action :

La Ville a été précurseuse dans la récupération d'eaux pluviales en vue de leur usage en lieu et place de l'eau potable. Cela a donc continué en 2018. Concernant l'écoulement et la gestion alternative des eaux pluviales, l'effort est à poursuivre, et pour ce faire des outils ont ainsi été conçus pour aller en ce sens.

*Indicateur(s) de suivi*

Besoins assurés par l'eau de pluie récupérée (m<sup>3</sup>/an) : 500 m<sup>3</sup>

#### 4-Bilan et Perspectives pour 2020 :

Le lancement de la phase opérationnelle du NPRU offrira l'opportunité de travailler au mieux possible les prescriptions allant en ce sens, ainsi que de continuer de nouvelles expérimentations visant à continuer de réduire l'utilisation d'eau potable lorsque celle-ci n'est pas nécessaire.

### C12-Renforcer la gestion durable des flux de matières et d'énergie

#### **C121 - Objectif opérationnel : Améliorer la performance du tri et de la collecte des déchets**

##### 1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

La collecte des déchets et encombrants étant devenue une compétence de l'EPT, c'est donc ce dernier qui assure ce service de collecte et en est donc le chef de file. Toutefois, la Ville assure un travail particulier afin d'éviter au plus possible les dépôts sauvages, et est donc également motrice sur la question. Par ailleurs, dans le cadre de la convention d'utilisation de l'abattement TFPB liant la Ville à Valophis Habitat, il est prévu que ce dernier effectue des actions destinées à l'amélioration de la propreté du cadre de vie du quartier Est.

##### 2-Les actions mise en œuvre en 2019 :

###### 2-1 : L'enlèvement quotidien des dépôts sauvages des tribornes

La Ville, pour un coût annuel de 250 000€, a assuré un service quotidien d'enlèvement des dépôts sauvages présents sur les tri-bornes. Cela a contribué à assurer un cadre de vie qui soit agréable aux habitants et usagers de l'espace public.

## 2-2 : Le nettoyage citoyen

Au mois d'octobre 2019, un nettoyage citoyen a été organisé. Ce nettoyage a été organisé sur les trois quartiers de la Ville, dont le quartier Est. Cette opération vise à la sensibilisation des participants à l'importance du tri ainsi qu'à éviter au plus possible les dépôts sauvages.

## 2-3 : Ouverture d'une ressourcerie

Pour préfigurer la ressourcerie définitive ouverte en mars 2020 aux côtés de la Halle aux Talents, une seconde ressourcerie éphémère a été ouverte au second semestre 2019, ayant permis la récolte de deux tonnes d'objets. La ressourcerie vise à la réduction des déchets en offrant une seconde vie aux objets apportés par les orlysiens, et permet une sensibilisation sur ces questions.

## 2-4 : Campagne de sensibilisation aux dépôts sauvages

Une campagne de sensibilisation aux dépôts sauvages a pu être organisée au second semestre de 2019, financée par le biais de la convention d'utilisation d'abattement de la TFPB. Cette campagne a mobilisé trois prestataires différents : EcoGestik qui a réalisé une campagne de sensibilisation en porte-à-porte auprès de 1034 logements (soit 77% des 1350 logements du parc Valophis en QPV) ; Biodegrad a effectué 50 marquages au sol (« claytags ») temporaires à proximité des tribornes identifiées comme « points noirs », relayant des messages de sensibilisation ; enfin Fresnes Services a mobilisé une équipe de 5 Orlysiens en insertion afin de procéder à un nettoyage des espaces extérieurs souillés par des jets par les fenêtres ou des dépôts sauvages. Ces actions sont animées et suivies par un groupe de travail dédié entre la Ville (Direction Environnement, Service Renouvellement Urbain) et Valophis (Agence d'Orly, Service Développement Social Urbain)

## **3-Evaluation de l'action :**

L'effort continu de la Ville contribue à l'amélioration de la performance du tri, de la collecte des déchets, et du cadre de vie du quartier Est. La sensibilisation, couplée à un enlèvement intensif des dépôts sauvages, sont nécessaires en permanence pour obtenir ce résultat. La pérennisation de la ressourcerie en mars 2020 sera d'une grande aide à la diffusion de cette préoccupation. Par ailleurs, contrairement à 2018, Valophis Habitat a réalisé en 2019 les actions programmées sur la gestion des déchets et les dépôts sauvages.

## **4-Bilan et Perspectives pour 2020 :**

Le dispositif de la Ville d'enlèvement quotidien des dépôts sauvages sera maintenu, étant un contributeur important à la collecte des déchets. Les actions de sensibilisation comme le nettoyage citoyen seront renouvelées. La Ville veillera avec Valophis Habitat à ce que les actions de sensibilisation à la gestion des déchets et dépôts sauvages prévues par la convention d'utilisation de l'abattement TFPB, effectivement réalisées en 2019, soient perpétuées en 2020. Enfin, le mode de collecte pour les futures opérations de logements du NPRU devra être déterminé.

**C122 - Objectif opérationnel : Valoriser les productions, les ressources et les savoir-faire orlysiens**

## **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

La Ville est responsable de la mise en œuvre des actions concourant à la valorisation des productions, des ressources et des savoir-faire orlysiens. Elle donne l'impulsion nécessaire au lancement et à l'accompagnement des projets d'ESS, et crée les conditions pour que la vie associative contribue également à l'objectif.

## **2-Les actions mise en œuvre en 2019 :**

### **2-1 : Centre d'affaires de proximité**

Il est compris dans le projet de renouvellement urbain un centre d'affaires de proximité (CAP). Celui-ci permettra l'accueil de structures de l'ESS notamment issues du quartier Est, offrant des loyers préférentiels et des espaces pouvant les accueillir, visant ainsi au développement d'un vivier d'entrepreneuriat solidaire et social pour et par les habitants du quartier Est. Le CAP a été inscrit dans la convention signée en juillet 2019 avec un taux de subvention de l'ANRU de 25%. L'étude de préfiguration a permis de constituer un passage en revue et un dossier de sélection pour le futur gestionnaire du CAP. Une possible synergie du CAP avec la Maison des Projets et du Développement Durable est étudiée en localisant ces deux structures au bâtiment situé 1 place du Corbusier (ex-EDS, aujourd'hui RIVED), à proximité immédiate de la gare des Saules (RER et futur T9).

### **2-2 : Réhabilitation du marché couvert aux Terrasses en Halle aux Talents**

La convention du NPRU d'Orly a acté la réhabilitation du marché couvert des Terrasses pour être transformé en Halle aux Talents, avec un taux de subvention de 15%, validant son lancement immédiat. Les huit ateliers destinés à des artistes orlysiens, ainsi que l'espace commun de 420 m<sup>2</sup> ouvert au public, sont une occasion de mettre en avant les productions d'habitants ainsi que de créer des lieux de partage et de réunion. L'inauguration est annoncée pour la fin d'année 2020.

### **2-3 : Ressourcerie temporaire préfigurant la ressourcerie pérenne**

Pour préfigurer la ressourcerie définitive ouverte en mars 2020 aux côtés de la Halle aux Talents, une seconde ressourcerie éphémère a été ouverte au second semestre 2019, ayant permis la récolte de deux tonnes d'objets. En allongeant le cycle d'usage de certains produits, en circuit court, la ressourcerie valorise les ressources à disposition des habitants au lieu d'en faire des déchets.

### **2-4 : Maison des Projets et du Développement Durable**

La Maison des Projets et du Développement Durable (MDPDD) a été validée par la convention du NPRU d'Orly en 2019, avec un taux de subvention de 15%. Cette MDPDD accueillera des expositions présentant les projets urbains et environnementaux de la ville, notamment autour d'une maquette numérique. Ce nouvel équipement permettra également de développer les ateliers de concertation avec les habitants, et d'être le support de multiples partenariats autour de l'urbanisme, de l'habitat et de l'environnement à Orly. Le projet de construction entamé au carrefour Planecassagne a été abandonné à la fin 2019, aux fins d'éviter une dérive des coûts du projet. Une hypothèse de relocalisation a commencé à être

envisagée au bâtiment situé 1 place du Corbusier (ex-EDS, aujourd'hui RIVED). Dans le même temps, afin de préfigurer la future MDPDD, une Maison des Projets éphémère s'est tenue pendant 6 mois dans les locaux de l'ex-SEM Orly, située au -1 du centre administratif.

### **3-Evaluation de l'action :**

Les expérimentations conduites en 2018 se sont poursuivies en 2019, et ont pu être précisées en vue de leur opérationnalisation. L'ensemble de ces expérimentations concourt à la valorisation des ressources, productions et savoir-faire orlysiens.

### **4-Bilan et Perspectives pour 2020 :**

En 2020, le projet de relocalisation de la MDPDD sera précisé. Par ailleurs, la ressourcerie ainsi que la Halle aux Talents seront ouvertes au public en 2020, et pourront ainsi contribuer pleinement à la réalisation de l'objectif.

## **C123 - Objectif opérationnel : Limiter l'empreinte carbone**

### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

Pour limiter l'empreinte carbone des opérations du projet de renouvellement urbain, la Ville est cheffe de file en sa qualité de porteuse du projet ainsi qu'avec les opérations sous sa maîtrise d'ouvrage directe. Elle joue aussi un rôle important de coordination avec Valophis Habitat, responsable des opérations de réhabilitation, de démolition et reconstructions de logements locatifs sociaux ou en accession.

### **2-Les actions mise en œuvre en 2018 :**

#### **2-1 : Schéma directeur du réseau de géothermie**

Le rattachement, dès sa construction, de l'ex-Grand Ensemble à un réseau de géothermie a eu des conséquences très positives puisque la consommation de chauffage des logements du Grand Ensemble est très peu émettrice de carbone. Valophis doit restructurer le réseau de chaleur urbain à l'aide d'un schéma directeur. En 2019, l'élaboration du schéma directeur du réseau de géothermie a été entamée.

#### **2-2 : Etude « Projet Energie grise » du CSTB**

La Ville d'Orly a été lauréate en août 2017, avec la Ville de Choisy-le-Roi, du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) ANRU+, dont un des axes de la candidature a été d'évaluer l'« énergie grise » (soit l'énergie consommée sur 50 ans) du quartier des Navigateurs, afin de guider les choix ayant le plus d'impact sur la consommation énergétique à long terme. Le CSTB a poursuivi l'étude en 2019, débutée en 2018. Les premiers résultats ont permis de rendre compte des conséquences des choix d'aménagement et de démolition et/ou réhabilitation sur l'énergie grise. La poursuite des études devra être une aide à la décision lors des concrétisations des opérations du projet urbain.

#### **2-3 : Volet environnemental du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)**

Le PIA, dont la Ville d'Orly a été lauréate en 2017, consiste en deux phases : une première dite « de maturation », c'est-à-dire d'études, dont celle portant sur l'énergie grise fait partie ;

et une seconde dite de « mise en œuvre ». En 2019, le dossier pour la demande de financement de la phase « mise en œuvre » a commencé à être élaboré. Ce dossier comprend un axe environnemental fort, nourri par l'étude du CSTB citée ci-avant. Les actions prévues couvrent aussi bien la poursuite d'études et de formations à visée opérationnelle, de bonus à des constructions de logements et d'équipements environnementalement vertueuses, que la mise en place d'une économie circulaire de réemploi du NPRU (ex : réutilisation des déchets issues des immeubles démolis dans les projets d'aménagements de voiries), aux fins de réduire l'impact carbone du projet, et d'irriguer les opérations au fur et à mesure de leur réalisation.

### **3-Evaluation de l'action :**

Les études menées ont permis à la fois de continuer à offrir des pistes pour aller vers une concrétisation d'une limitation de l'empreinte carbone du projet de renouvellement urbain, ainsi que de mobiliser les partenaires et la Ville, tendant à faire ainsi évoluer les habitudes de travail pour tenir compte de cet impératif non seulement dans ce projet de renouvellement urbain, mais également en visant à l'appliquer aux autres projets urbains. Ces études enfin ont permis l'élaboration d'actions innovantes tendant à l'excellence environnementale, et de permettre leur subventionnement.

### **4-Bilan et Perspectives pour 2020 :**

L'année 2020 devra permettre, dans le cas du PIA, de concrétiser les études menées par le CSTB en déposant un dossier de financement pour la phase de mise en œuvre du projet sur les Navigateurs. Pour le réseau de chaleur urbain, les études devront continuer afin de tendre vers une opérationnalisation de la restructuration du réseau de chaleur.

## **C13- Optimiser la mobilité douce, vecteur de qualité sanitaire**

### **C131 - Objectif opérationnel : Améliorer l'offre de transports en commun**

#### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

La Ville ne disposant ni de la compétence transport ni étant Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) – ce rôle étant assuré par Île-de-France Mobilités (IdFM) – le rôle direct de la Ville d'Orly dans l'organisation de la mobilité est assuré au travers du taxi social. Elle est autrement facilitatrice auprès d'Île-de-France Mobilités, ainsi que des autres niveaux de collectivité (EPT, Conseil Départemental, Conseil Régional) ayant un rôle de planification de la mobilité.

#### **2-Les actions mise en œuvre en 2019 :**

##### **2-1 : Plan de Mobilité Durable**

Un Plan de Mobilité Durable (PMD) a été lancé en octobre 2019. Celui-ci vise à établir les aménagements et actions requis à court, moyen et long-terme aux fins de favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle. Le diagnostic a été validé en Comité de Pilotage

en décembre 2019. Il y est identifié l'importance du prolongement du tramway T9 du centre-ville d'Orly jusqu'à l'aéroport. Le Plan de Mobilité Durable ne contient ainsi pas uniquement des actions pouvant être réalisées par la Ville, mais il sert aussi de base de discussion avec les autres institutions intervenant sur le sujet de la mobilité, dont IDFM dans l'exemple T9, en démontrant l'importance et la pertinence de ce prolongement.

### **3-Evaluation de l'action :**

L'année 2019 a permis le lancement du Plan de Mobilité Durable, qui sera un document à visée opérationnelle et stratégique d'importance afin d'améliorer l'offre de transports en commun.

Les travaux du tramway T9, engagés à compter de juillet 2018, se sont poursuivis en 2019 sur Orly. Cela résulte de discussions et d'engagements antérieurs.

*Indicateur(s) de suivi :*

Accessibilité aux transports en commun<sup>4</sup> (2016) : 82,1%

Actifs utilisant les transports en commun pour aller travailler<sup>5</sup> (2015) : 40.6%

### **4-Bilan et Perspectives pour 2020 :**

Poursuite du Plan de Mobilité Durable : Ce PMD devra, une fois achevé, permettre d'interpeller l'AOM, en la personne d'IDFM, sur la pertinence du prolongement du T9 et soutenir les discussions à ce sujet.

Programme « Nouvelles gare d'Île-de-France » d'IdFM : Ce programme vise à garantir une qualité de services, à développer des pôles multimodaux et à favoriser les nouvelles mobilités. Suite à des discussions se sont tenues avec les équipes d'IdFM : une étude (subventionnée à 100%) sera menée en 2020 par le service urbanisme de la Ville sur les deux gares de RER C (Les Saules et Orly-Ville) afin de déterminer les aménagements pouvant convenir aux objectifs précités

## **C132 - Objectif opérationnel : Favoriser les déplacements vélos et piétons**

### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

La Ville est cheffe de file pour favoriser les déplacements vélos et piétons lorsqu'il s'agit des aménagements urbains, ainsi que des actions d'animation/soutien pour faciliter les déplacements vélos et piétons. Elle est autrement coordinatrice locale des opérations portées par IdFM ou le Conseil Départemental du Val-de-Marne.

### **2-Les actions mise en œuvre en 2019 :**

#### **2-1 : Ateliers Cycl'officine**

Dans le cadre de la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB (financement utilisable sur le QPV d'Orly), des ateliers de réparation vélo ont été organisés par l'association Rebondir.

---

<sup>4</sup> Part de la population résidant à moins de 500m d'un métro/tramway, et de 1000m d'un RER/train.

Source : <https://www.apur.org/dataviz/portraits-metropole-grand-paris-donnees/>

<sup>5</sup> Source : *Ibid.*

## 2-2 : Signature de la convention de site du NPRU d'Orly

À la suite de la validation du plan-guide du NPRU d'Orly et de la programmation lors du CNE de décembre 2018, la convention de site du NPRU d'Orly a permis d'acter les aménagements qui seront réalisés pour le quartier Est, ainsi que leurs financements. Le renforcement du maillage de la trame viaire prévu par le NPRU permettra la réalisation de venelles et de mails piétons, liaisons douces intra-quartiers, ainsi que l'intégration d'un réseau de pistes cyclables dès la conception de rues dont le gabarit le permet et identifiées comme importantes pour permettre les circulations à vélo.

## 2-3 : Lancement d'une étude mobilité pour la ZAC Aurore

La mise en œuvre du NPRU nécessitant une ZAC, le préalable à cette dernière est un dossier de création contenant une étude circulation-stationnement sur le périmètre de la ZAC. Couplée à la définition d'un plan de mobilité durable dans la même étude, cela permettra de favoriser l'intermodalité et donc par ricochets d'améliorer l'accessibilité des transports en commun.

## **3-Evaluation de l'action :**

Les déplacements piétons et vélos ont fait partie des actions en 2019, en étant préfigurés par les documents-cadres que sont la convention de site du NPRU d'Orly ainsi que l'étude mobilité préalable à la constitution de la ZAC Aurore. La conception de ces aménagements permettra à terme leur opérationnalité dans les aménagements du NPRU. Une marge importante d'actions reste à implémenter, afin de fortement inciter à l'usage du vélo en ville, qui seront définies à l'aide du Plan de Mobilité Durable.

*Indicateur(s) de suivi :*

Ménages ayant une voiture ou plus (2015)<sup>6</sup> : 70,3%

Part des actifs utilisant le vélo pour se rendre au travail (2017)<sup>7</sup> : 0,4%

Part des actifs utilisant la marche à pied pour se rendre au travail (2017)<sup>8</sup> : 7,3%

## **4-Bilan et Perspectives pour 2020 :**

Plan de Mobilité Durable : Le PMD devra permettre, en 2020, de déterminer les actions et aménagements qui permettront effectivement de favoriser les déplacements dits « doux », mais également d'animer auprès des habitants et de les accompagner dans le développement de ces déplacements.

Poursuite de l'étude mobilité préalable à la ZAC Aurore : L'étude mobilité devra être achevée en 2020 afin de pouvoir constituer le dossier de création de la ZAC Aurore, en identifiant les besoins et orientant les aménagements piétons et cyclables.

Désignation de l'urbaniste-coordonnateur de la ZAC Aurore : L'urbaniste-coordonnateur joue le rôle de maîtrise d'œuvre des opérations de la ZAC, en accompagnant l'aménageur dans les opérations qui y seront réalisées. Sa désignation permettra de s'assurer que les principes

---

<sup>6</sup> Source : *Ibid.*

<sup>7</sup> Source : INSEE

<sup>8</sup> Source : *Ibid.*

d'aménagements piétons et cyclables proposés pour les voiries adéquates soient bien respectés.

## C2-Améliorer l'intégration des quartiers dans le fonctionnement de la ville par des usages renouvelés

### C21-Recomposer le tissu urbain

#### **C211 - Objectif opérationnel : Favoriser une offre d'habitat équilibrée pour permettre une meilleure mixité sociale**

##### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

La Ville suit les préconisations de la MGP, cheffe de file de l'habitat *via* le Plan Métropolitain de l'Hébergement et de l'Habitat (PMHH), et de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre assurant la mise en place des CIL (Conférence Intercommunale du Logement) et des CIA (Convention Intercommunale d'Attribution).

Toutefois, en tant que porteur de projet du NPRU, la Ville assure la conduite du projet de renouvellement urbain et donc par-là mène la politique d'habitat équilibrée.

##### **2-Les actions mise en œuvre en 2019 :**

###### **2-1 : Validation et financement de la programmation Habitat du NPRU**

La convention de site du NPRU d'Orly a permis d'acter la programmation habitat du projet, ainsi que ses financements. Les 543 logements sociaux prévus à la démolition, les 987 logements neufs (accession sociale, accession libre, locatif social, Action Logement) qui s'inséreront en leur lieu et place, et les 220 logements sociaux réhabilités illustrent la volonté d'assurer une mixité aussi bien des modalités d'habitat que des formes urbaines de l'ex-Grand Ensemble.

###### **2-2 : Conventions partenariales des ZAC Aurore & Pierre-au-Prêtre**

La signature des conventions partenariales tripartites des ZAC Aurore & Pierre-au-Prêtre a permis d'engager, avec l'aménageur retenu Expansiel (Groupe Valophis), la procédure de création de ZAC. Cette procédure est essentielle au renforcement de la mixité sociale par l'habitat au sein du quartier Est, puisqu'elle conditionne la réalisation des opérations de logements qui seront construites durant le NPRU.

###### **2-3 : Livraison d'une opération de reconstitution de l'offre démolie de logements locatifs sociaux**

En décembre 2019 a été livrée une opération de 59 logements, située au croisement de l'Avenue des Martyrs de Châteaubriand et de la rue Pierre Corneille, dans le cadre de la

reconstitution de l'offre au 1 pour 1 des logements sociaux démolis, la résidence Simone de Beauvoir (anciennement Zackelly).

Cette opération concourt au relogement des ménages concernés par la démolition de leur immeuble, mais contribue aussi à une forme de mixité fonctionnelle par les commerces et maison de santé en rez-de-chaussée.

### **3-Evaluation de l'action :**

La programmation fine par secteur du NPRU permet une programmation équilibrée de l'habitat, programmant à la fois du logement locatif social, de l'accession sociale et de l'accession libre à la propriété. La validation par l'ensemble des partenaires de cette programmation portée par la Ville, et aidée en ce sens par Valophis Habitat, est un pas important pour permettre concrètement à la mixité sociale d'irriguer le QPV à l'échelle proche des secteurs, puisque les typologies d'habitat ne correspondent pas aux mêmes publics.

### **4-Bilan et Perspectives pour 2020 :**

Les projets de réhabilitation de 220 logements devront être précisés par le bailleur social Valophis dans le courant de l'année 2020. Ces projets de réhabilitation sont une composante essentielle du projet et viennent en complément des opérations de démolition-reconstruction, en requalifiant aussi bien esthétiquement que techniquement le bâti de ces logements sociaux, en cohérence avec le projet urbain.

L'année 2020 devra permettre également de poursuivre l'identification des 118 opérations manquantes de reconstitution de l'offre démolie de logements sociaux du quartier Est, qui devront être construites en dehors de la commune.

Enfin les études préalables au dossier de création de la ZAC Aurore devront être conduites en 2020, en vue de l'obtention de l'arrêté préfectoral permettant la création de la ZAC, cadre opérationnel dans lequel seront construites les opérations neuves de logements qui rééquilibreront l'offre d'habitat et apporteront de la mixité sociale.

## **C212 - Objectif opérationnel : Renforcer la mixité fonctionnelle et développer l'offre d'équipements**

### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

La Ville, en tant que porteuse du projet de renouvellement urbain, assure la réalisation des équipements publics faisant partie intégrante du projet, ceux-ci permettant la concrétisation de la mixité fonctionnelle au sein du quartier ainsi que le développement de l'offre.

### **2-Les actions mise en œuvre en 2019 :**

#### **2-1 : Validation de la programmation Equipements du NPRU**

La signature de la convention de site du NPRU d'Orly en juillet 2019 a permis d'arrêter la programmation des équipements, ainsi que leurs plans de financement respectifs, comme suit :

- Pôle de services publics

- Médiathèque
- Réhabilitation et extension du gymnase Desnos
- Réhabilitation du groupe scolaire Joliot-Curie
- Construction d'un nouveau groupe scolaire de 18 classes
- Construction d'un institut médico-éducatif
- Construction d'un centre social et restaurant seniors
- Construction d'un pôle de petite enfance intercommunal
- Construction d'une Halle aux Talents
- Construction d'un centre d'affaires de proximité
- Construction du gymnase Marcel Cachin
- Démolition et Reconstruction du groupe scolaire Marcel Cachin
- Construction d'une Maison des Projets et du Développement Durable

Soit au total 11 équipements publics, construits ou restructurés, répartis à l'échelle du quartier Est, qui viendront améliorer l'offre en équipements, et soutenir la multifonctionnalité du quartier.

#### 2-2 : Lancement de la construction de la Halle aux Talents

Le permis de construire de la Halle aux Talents, déposé en décembre 2018, a permis de lancer les travaux dès début 2019. Son inauguration est annoncée pour la fin d'année 2020. Les huit ateliers destinés à des artisans orlysiens, ainsi que l'espace commun de 420 m<sup>2</sup> ouvert au public, sont une occasion de mettre en avant les productions d'habitants ainsi que de créer des lieux de partage et de réunion.

#### 2-3 : Programme Technique et Détaillé du nouveau groupe scolaire-centre social-Institut Médico Educatif (IME)

À la suite de la concertation usagers conduite en 2018 pour préfigurer le nouveau groupe scolaire-centre social-IME, l'année 2019 a permis d'arrêter avec les services (Enfance, Culture, etc...) et partenaires (APAJH, gestionnaire de l'IME) le programme du pôle d'équipements, en vue de la sélection d'un architecte et du passage en phase opérationnelle.

#### **3-Evaluation de l'action :**

La validation partenariale de la programmation Equipements, de son phasage, et de ses financements, signe une vision partagée et portée pour le quartier Est. Cette nouvelle programmation sera travaillée étroitement avec les services utilisateurs afin de répondre au mieux aux attentes et besoins des habitants d'aujourd'hui et de demain, elle permet toutefois déjà de pallier au vieillissement et à l'inadéquation d'une partie des équipements du quartier Est.

#### **4-Bilan et Perspectives pour 2020 :**

Les études préalables seront conduites en 2020 pour la création d'une ZAC, cadre d'aménagement des opérations du NPRU, ce qui permettra à ces opérations d'être ainsi réalisées.

Le nouveau groupe scolaire-centre social-IME, dont le programme a été finalisé en 2019, devra voir son architecte sélectionné par un concours et passer en phase de conception, et être inscrit dans le dossier PIA ANRU+ au titre des innovations éducative et environnementale.

## **C213 - Objectif opérationnel : Poursuivre le désenclavement des quartiers**

### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

La Ville assure la poursuite du désenclavement du quartier Est, au travers des aménagements qu'elle porte dans le projet de renouvellement urbain. Le NPRU accentuera les interventions sur les axes est-ouest pour fluidifier la mobilité entre les quartiers et au sein de chaque quartier. Une requalification d'ampleur va également être réalisée par le département sur l'avenue Marcel Cachin, en lien avec la prolongation du parc Mermoz. Enfin, les deux rues intercommunales du secteur seront requalifiées en collaboration avec Choisy-le-Roi.

### **2-Les actions mise en œuvre en 2019 :**

#### **2-1 : Les aménagements de la trame viaire dans le plan-guide du NPRU**

Le CNE du 3 décembre 2018 a permis la validation partenariale du projet d'aménagement de la trame viaire prévu dans le NPRU. Il est ainsi prévu, par secteur :

- Aux Navigateurs Nord :

- o Requalification de la rue Vasco de Gama
- o Requalification et dévoiement de la rue Marco Polo
- o Création d'une voie nouvelle : jonction de la rue Marco Polo et de l'avenue Christophe Colomb

- Aux LOPOFA :

- o Création d'une voie nouvelle : prolongement de la rue Jules Vallès et jonction avec la rue des Hautes-Bornes
- o Création d'une voie nouvelle : prolongement de la rue des Hautes-Bornes et jonction sur l'avenue Marcel Cachin
- o Création d'une voie nouvelle : jonction de la rue du Docteur Calmette prolongée et de la rue de la Remise aux Faisans
- o Prolongement de la rue du Docteur Calmette prolongée
- o Extension et requalification de la rue de la Remise aux Faisans

- À ANOTERA :

- o Requalification de l'allée des Peupliers
- o Requalification et extension de l'allée du Mûrier

- Aviateurs :

- o Prolongement de l'allée Clément Ader
- o Requalification et extension de l'allée Louis Bréguet

- Aux Aviateurs :

- o Prolongement de l'allée Clément Ader
- o Requalification et extension de l'allée Louis Bréguet

#### **2-2 : Conventions partenariales ZAC Aurore & Pierre-au-Prêtre**

La convention de site du NPRU d'Orly, et leur pendant opérationnel les conventions de mise en œuvre des ZAC Aurore et Pierre-au-Prêtre, assurent la réalisation future de l'ensemble des opérations, dont les nouvelles voiries, contenues dans le NPRU. La réalisation, et le

financement, de ces 12 voiries sont compris dans le cadre de la ZAC et le lancement de la constitution du dossier de création est donc essentiel à la bonne marche du NPRU.

### 2-3 : Requalification de l'Avenue Marcel Cachin (RD5)

Le Conseil Départemental du Val-de-Marne (CD94) travaille à la requalification de l'avenue Marcel Cachin (RD5), avenue la plus circulée d'Orly, aux fins de mieux l'intégrer au cadre urbain à venir grâce aux futures opérations du NPRU. En 2019, le CD94 a livré ses premières esquisses, bases de travail à la poursuite des études en vue de la préfiguration opérationnelle de cette requalification.

### **3-Evaluation de l'action :**

Les dossiers et études conduits en 2019 sont d'une importance non négligeable en vue de la réalisation effective du désenclavement des quartiers, puisqu'ils conditionnent les opérations qui le permettront. L'année 2019 a donc posé un cadre à l'opérationnalisation du nouveau maillage viaire de ces quartiers.

### **4-Bilan et Perspectives pour 2020 :**

La conduite des études préalables à la création de la ZAC Aurore, et en particulier l'étude mobilité, ainsi que la sélection d'un urbaniste-coordonnateur de ZAC accompagnant l'aménageur Expansiel (Groupe Valophis) pourront permettre de préciser courant 2020 les intentions définies par les études et leur validation partenariale.

## **C22 - Objectif stratégique : Renforcer la gestion urbaine de proximité**

### **C221 - Objectif opérationnel : Poursuivre la veille continue sur les atouts et dysfonctionnements des quartiers**

#### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

La Ville est cheffe de file dans la mise en œuvre de de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) qui concerne six secteurs du quartier Est : les Aviateurs, les Navigateurs, Calmette-Tilleuls, les LOPOFA, la Pierre-au-Prêtre (tous les cinq Valophis Habitat) et la Sablière (ICF).

La démarche GUP porte sur une gestion technique de l'espace urbain (propreté, mobilier urbain, stationnement, etc...) et résidentiel.

La veille est construite notamment à l'aide de rendez-vous urbains semestriels par secteur qui permettent une réactualisation permanente avec les habitants des atouts et dysfonctionnements de ces secteurs, mais la réactivité de la GUP est bien entendu permanente dans les interstices séparant ces rendez-vous urbains.

#### **2-Les actions mise en œuvre en 2019 :**

##### 2-1 : Les rendez-vous urbains

Les rendez-vous urbains ont été organisés sur chacun des six secteurs de la gestion urbaine de proximité aux premier et second semestres, assurant le suivi des atouts et dysfonctionnements ne s'est pas totalement arrêté. Ceux-ci ont permis de continuer la

mobilisation partenariale ainsi que des habitants, dynamique engagée depuis le lancement de la GUP en 2011.

#### 2-2 : La convention d'utilisation de l'abattement TFPB

Cette convention, prolongée sur la durée du contrat de ville jusque 2022, permet au bailleur social, conjointement avec la Ville, de mobiliser les fonds de cet abattement notamment pour corriger des dysfonctionnements constatés sur le quartier. Ainsi, le renforcement du personnel de proximité, le sur-entretien, les frais engendrés par des actes de vandalisme, etc... permettent de corriger des dysfonctionnements constatés de manière récurrente. Trois actions conjointes de sensibilisation aux dépôts sauvages ont plus spécifiquement été conduites et financées à l'aide de ce dispositif d'abattement, compte tenu des problèmes réguliers de dépôts sur la voie publique

#### **3-Evaluation de l'action :**

Les rendez-vous urbains ont pu être organisés et ont permis une reprise du traitement des dysfonctionnements, qui n'avait pas été arrêtée malgré tout en 2018.

Concernant la convention d'utilisation de l'abattement TFPB, les actions prévues par le bailleur social ont été menées, en leur grande majorité, notamment la campagne de sensibilisation aux dépôts sauvages qui avait été reportée de 2018 à 2019.

#### **4-Bilan et Perspectives pour 2020 :**

L'année 2019 devra permettre d'élaborer une nouvelle convention GUP au vu du nouveau projet, la précédente datant de 2010. La GUP doit ainsi se poursuivre, et se renouveler en prenant appui sur le NPRU pour lancer de nouveaux axes à prendre en compte dans cette démarche, tel la prise en compte de la gestion des chantiers comme axe prioritaire étant donné l'approche de la phase de chantiers du NPRU.

### **C222 - Objectif opérationnel : Développer la qualité des opérations d'espaces publics et d'habitat**

#### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

La Ville peut jouer le rôle de cheffe de file afin de développer la qualité des opérations d'espaces publics dont elle a la maîtrise d'ouvrage direct, et est coordinatrice pour les opérations d'espaces publics conduites par un aménageur, et d'habitat réalisées par un bailleur social ou un promoteur.

Dans le premier cas, la Ville peut donc contrôler directement les exigences de qualité qu'elle souhaite voir concrétisées dans ses opérations ; dans le second, les attentes de la Ville font l'objet d'un dialogue permanent entre celle-ci et l'opérateur, au moyen des instances, outils et moyens dont la Ville se dote pour ce faire.

#### **2-Les actions mise en œuvre en 2019 :**

2-2 : Ateliers qualité urbaine et architecturale

La Ville s'est engagée dans une démarche de construction d'une « charte de la construction neuve » à Orly dont l'objectif est qu'elle soit signée par l'ensemble des opérateurs d'habitat (privés comme publics), cette charte contenant des engagements auxquels ils devront se tenir. Deux ateliers (après un premier en 2018) de co-construction de la charte, réunissant l'un des collectivités (Orly et Choisy-le-Roi), des promoteurs et des bailleurs sociaux, et le second avec des habitants, organisés sur 2019, ont permis d'enclencher cette démarche. Ces ateliers ont abouti à l'élaboration d'une charte des promoteurs, qui visera à encadrer les opérations neuves sur l'ensemble de la commune.

### **3-Evaluation de l'action :**

Les ateliers ont permis de partager avec les techniciens et les habitants les engagements essentiels des futures opérations de logements qui seront construites sur Orly, aboutissant à une charte enrichie de ces échanges.

### **4-Bilan et Perspectives pour 2020 :**

La charte promoteurs devra être validée par la Ville et les signataires, afin de les engager au respect de leurs engagements.

La sélection d'un urbaniste-coordonnateur de la ZAC Aurore, qui sera en charge de la réalisation des cahiers d'îlots et de prescriptions architecturales, environnementales et paysagères, est également essentielle à la bonne réalisation de cet objectif, puisque nombre des futures opérations seront conduites dans ce cadre.

## **C223 - Objectif opérationnel : Permettre une appropriation durable et innovante des espaces publics**

### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

Considérant les ruptures urbaines importantes ayant creusé leur sillon dans le quartier Est, les projets urbains qui s'y sont succédés depuis 1995 ont visé à créer une urbanité ouverte sur le reste de la ville en tentant d'apaiser ces ruptures et d'aménager des espaces publics qui satisfassent au plus possible les habitants-usagers. Le simple travail d'aménagement ne suffisant pas, il est nécessaire de viser continuellement à ce que les espaces publics créés soient appropriés par les habitants.

La Ville a donc un rôle de cheffe de file en veillant à s'assurer de l'appropriation durable et innovante des espaces publics, au travers des aménagements et des actions allant en ce sens.

### **2-Les actions mise en œuvre en 2019 :**

#### **2-1 : Les rendez-vous urbains**

Les rendez-vous urbains sur chacun des six secteurs sont l'occasion, au-delà d'une gestion « technique » de l'espace public, de pointer les usages de ces mêmes espaces. En se basant sur cela, il est ainsi possible d'envisager conjointement les améliorations et actions à mener pour favoriser l'appropriation par les habitants de l'espace public.

#### **2-2 : La convention d'utilisation de l'abattement TFPB**

Cette convention, prolongée sur la durée du contrat de ville jusque 2022, permet au bailleur social, conjointement avec la Ville, de mobiliser les fonds de cet abattement notamment pour corriger des dysfonctionnements constatés sur le quartier ainsi que des animations. Ainsi, le renforcement du personnel de proximité, le sur-entretien, les frais engendrés par des actes de vandalisme, etc... permettent de corriger des dysfonctionnements constatés de manière récurrente. En cela, cette convention contribue à la réalisation de l'objectif.

### 2-3 : Parc de l'Oiseau

L'aménagement du parc de l'Oiseau (ex-parc Marcel Cachin) portée dans le cadre du NPRU, a fait l'objet d'une concertation avec les habitants. Au travers d'ateliers, le recueil de la parole habitante a permis de déterminer les usages du parc et de penser au mieux la façon dont celui-ci devait être aménagé : qualité paysagère et préservation des cheminements (le parc étant également un lieu de passage au sein du quartier Est) ont été équilibrées grâce à l'expertise d'usage des habitants concertés. La concrétisation de cette concertation par la réalisation du parc est un exemple de cette volonté d'appropriation durable et innovante des espaces publics.

### **3-Evaluation de l'action :**

L'appropriation durable et innovante des espaces publics nécessite un recours à l'expertise d'usage des habitants, au travers des rendez-vous urbains ou encore d'ateliers spécifiques organisés pour des opérations. Cette action est à conduire sans relâche, et ce qui a été mené en ce sens a permis de continuer l'appropriation habitante de leur cadre de vie.

### **4-Bilan et Perspectives pour 2020 :**

La poursuite de la démarche GUP, au travers notamment des rendez-vous urbains, et sa complémentarité avec la convention TFPB, sont deux outils qui permettent une vigilance de tous les instants à la question de l'appropriation.

Pour approfondir cette démarche d'appropriation, il pourrait être envisagé de favoriser un urbanisme transitoire préfigurant les futurs usages, ou encore d'encourager l'activité physique au travers d'aménagements incitatifs d'espaces publics.

Le renforcement de l'équipe-projet du NPRU par l'arrivée d'un.e chargé.e de communication-concertation permettra de contribuer à cet objectif.

## **T1-Orientation transversale : renforcer le pouvoir d'agir des habitants dans leurs droits et l'exercice de leurs devoirs**

**T11 : Favoriser l'émancipation de la parole par le soutien à la démocratie participative :**

### **Favoriser l'expression des habitants et des usagers**

L'enjeu de cette démarche est de favoriser la démocratie participative pour déboucher sur des valeurs partagées et une identité collective.

#### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

Pour améliorer la qualité du débat, la Ville a mis en place des instances composées de citoyens.

Elle est cheffe de file pour les conseils de quartiers.

le Conseil citoyen est co-piloté par l'Etat et la municipalité.

#### **2-Les actions mise en œuvre en 2019 :**

**-Conseil de quartier :** Le rôle des conseils de quartier consiste à faire des propositions sur toute question concernant le quartier ou la ville.

3 conseils de quartiers ont été créés à Orly: le centre, l'Ouest et l'Est.

En ce qui concerne le conseil de quartier Est composé de 22 membres ( 8 habitants, 8 acteurs sociaux et 6 élus), il s'est réuni à 4 reprises en 2019 dont une séance plénière.

Au cours de ces rencontres les thèmes suivants ont été abordés et ont permis aux membres du conseil citoyen de s'impliquer dans les actions suivantes :

- Travaux en cours : participation à des ateliers sur la réhabilitation du parc Marcel Cachin
- Environnement : participation au nettoyage citoyen
- Animation sociale : Participation à la fête des Arts'viateurs, soutien des fêtes de quartiers organisées par les amicales de locataire, organisation de concours de pétanques et de sorties à la mer pour les familles.

#### **-Le Conseil citoyen :**

Le conseil citoyen créé par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine pose la co-construction avec les habitants comme axe d'intervention de la politique de la ville.

Il est composé pour moitié d'un collège habitants et pour l'autre moitié de représentants des associations soit 16 membres à Orly.

Malgré la difficulté de mobilisation, le conseil citoyen s'est réuni deux fois par mois au centre de loisirs Adrienne Bolland et a entrepris les actions suivantes :

- Quizz citoyen le 13 juillet au forum Neruda.
- Participation aux instances de pilotage du contrat de ville, de la TFPB et du NPNRU  
Participation à l'initiative de l'EPT à la réalisation d'une vidéo pour promouvoir l'action des conseils citoyens
- Elaboration d'une plaquette de communication en partenariat avec le service communication de la Ville

### **3-Evaluation de l'action :**

Malgré ce bilan sur les 16 membres désignés, seuls 5 membres sont encore actifs.

L'Etat a rappelé au conseil citoyen son rôle à savoir : porter son attention au soutien d'actions, l'impulsion de nouveaux projets et dans la participation aux différentes instances auxquels ilsont est convié en tant que relai de la parole des habitants du quartier.

Pour mobiliser les habitants à s'engager dans ce collectif, un appel à candidature a été lancé et soutenu par la ville mais aucun aucun nouveau membre n'a adhéré.

### **4-Bilan et Perspectives pour 2020 :**

Le quartier EST est encore en évolution.

La participation des habitants, des associations est une donnée décisive de la réussite des différentes transformations engagées dans le quartier prioritaire. La Maison des projets qui va voir le jour, y contribuera.

L'Etat, comme la Ville et l'EPT souhaitent promouvoir les dispositifs d'accompagnement et de formation des conseils citoyen pour valoriser leur expertise et le relai de la parole des habitants.

Le budget de 2020 a été revu pour être conforme à ces attentes.

## **T12 Inciter au développement d'actions de citoyenneté :**

### **T121 - Soutenir le monde associatif :**

Avec 130 associations recensées par la direction politique de la ville dont 35 en QPV, Orly est composé d'un secteur associatif dense qui contribue au lien social.

#### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

La ville souhaite consolider le lien qu'assurent les associations avec les habitants en les soutenant financièrement et (ou) matériellement. Elle est accompagnée dans cet objectif par d'autres partenaires du contrat de ville comme l'Etat, le EPT et le département du Val de Marne et Valophis Habitat ( cf financements politique de la ville).

#### **2-Les actions 2019 :**

Création de la Maison des associations :

Le contrat de Ville avait comme objectif de créer un lieu ressources pour les associations et les différents conseils d'habitants.

Cet objectif a été tenu, la maison des associations, située rue du 40 rue du Nouvelet a été inaugurée le 22 juin 2019.

Ce lieu permet aux associations de se réunir, s'informer et se former. Il est destiné à tous dont les associations du quartier prioritaire qui représentent 25% des associations recensées.

#### Les actions significatives portées par les associations :

De Nombreuses actions associatives ont animé le QPV :

La déambulation des arts'viateurs qui regroupe habitants et artistes portée par Passerelle Orly Sud, la fête des voisins, halloween et Noel proposés par les amicales de locataires du quartier Est, les ateliers Vélos par l'association Rebondir qui visent à développer l'usage du deux roues comme mode de transport alternatif.

Autant d'actions portées par des associations à destination des habitants du quartier prioritaire.

#### Aides financières et matérielles de la Ville

La Ville octroie chaque année une subvention aux associations orlysiennes qui en font la demande. En 2019, 55 associations ont bénéficié de cette aide pour une somme totale de 906 615 €. Le principal bénéficiaire est l'ASO qui a reçu une subvention de 625 200 € et promeut l'activité sportive parmi notamment les habitants du QPV.

La Ville apporte également un soutien logistique notamment dans le cadre de la fête des associations.

Ainsi le CVAO a organisé et apporté son soutien logistique pour la deuxième année consécutive à la fête des associations en quartier prioritaire au parc Mermoz avec davantage d'associations qu'en 2018. Cet événement festif anime et attire les habitants du quartier prioritaire.

### **3- Evaluation :**

Le nombre d'associations actives sur la ville et notamment dans le quartier prioritaire est en progression, elles sont plus importantes en 2019 qu'en 2018 à émarger au BOP 147 ( 19 associations en 2019 pour 10 en 2018) et plus nombreuses à participer à la fête des associations. Les réunions régulières organisées tant par le CVAO que par la direction politique de la ville sont l'occasion de faire connaître les dispositifs qui permettent d'accompagner les associations dans la mise en œuvre de leurs projets.

### **4-Bilan et perspectives pour 2020 :**

Les actions portées dans le quartier prioritaire sont essentiellement liées au lien social ( sportif, ludique, festif.....).76% des financements du BOP 147 sont consacrés au pilier cohésion sociale.

La ville relaye les attentes de l'Etat visant à promouvoir d'autres domaines comme le secteur Educatif et le pilier développement économique.

Il s'agira donc pour les années à venir de promouvoir les projets et les associations orlysiennes porteuses d'actions dans ces domaines tout en respectant le principe de liberté associative.

## **T122 : Associer l'enfant et le jeune au travers d'instances spécifique :**

Il s'agit de favoriser l'intérêt des enfants et des jeunes à la vie de leur ville comme étape d'éducation à la démocratie.

### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

La ville a mis en place en 2018 le Conseil des enfants pour faire connaître les instances, acteurs et objets de la démocratie locale. Les membres doivent être scolarisés du CM1 à la 6ème.

Parmi les 36 membres 38% sont issus du QPV.

### **2-Les actions 2019 :**

Ils se sont réunis tous les vendredis de 18h30 à 20 heures.

Les projets ont été travaillés pendant 6 mois puis validés en séance plénière.

Le travail s'est déroulé sous forme de commissions thématiques choisis par les jeunes conseillers qui leur ont permis de participer notamment aux actions suivantes :

Commission environnement : participation à la journée du développement durable.

Commission solidarité : Récolte alimentaire au profit des restos du cœur

Commission culture : Customisation des boîtes à livres dont une a déjà été installée dans le QPV.

Le conseil des enfants est également présent sur tous les événements festifs de la ville et participe aux commémorations du 8 mai 1945 et 11 novembre 1918.

## **T13- Agir contre toutes les formes de discriminations :**

Les discriminations tant vis-à-vis des étrangers que des femmes constituent une atteinte aux droits de chacun et au Vivre ensemble.

C'est pourquoi, la Ville et ses partenaires soutiennent les dispositifs visant à favoriser l'intégration des étrangers et l'égalité femme-homme.

## **T131-Favoriser l'intégration des étrangers :**

Cet objectif vise à aider les étrangers à s'intégrer à la société française et obtenir leur place de citoyen.

### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

L'Etat est compétent en matière de politique d'immigration, la ville d'Orly accompagne les primo-arrivants dans leurs démarches et soutient les associations qui agissent auprès des étrangers pour favoriser leur intégration.

## **2-Les actions mise en œuvre en 2019 :**

Le Point d'accès au Droit (PAD) est un lieu d'accueil gratuit et permanent permettant d'apporter à titre principal une information de proximité sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs sans condition de domiciliation.

Depuis son ouverture le 4 janvier 2016, le PAD a dû assurer de nouvelles missions et faire face à une augmentation de sa demande. Il s'est donc doté de postes informatiques et de nouvelles permanences.

Il a traité 2 695 dossiers en 2019 soit une augmentation de 16% depuis 2017.

L'accueil physique et téléphonique, par mail et par courrier a représenté 3 171 demandes traitées.

Bien que se situant au centre d'Orly, ses permanences concernent particulièrement les problématiques des citoyens résidants dans le quartier Est.

En effet, 50% des usagers qui se rendent au PAD habitent le quartier prioritaire.

## **3-Evaluation de l'action :**

Parmi les nombreuses permanences assurées, celle qui concerne le droit des étrangers est la plus fréquentée et en forte augmentation depuis 2017 (+29%). Cela s'explique par les nombreux problèmes rencontrés par les justiciables lors de la prise de rendez-vous en ligne et la complexité des procédures d'octroi de titre de séjour ou de nationalité

## **4-Bilan et Perspectives pour 2020 :**

Le succès croissant du Point d'accès au droit depuis sa création, démontre son intérêt pour la population éloignée de l'accès au droit.

Il répond particulièrement aux attentes des habitants du QPV et des étrangers

## **T132 - Objectif opérationnel : Promouvoir l'Égalité femmes-hommes :**

Les femmes sont davantage en situation précaire que les hommes et notamment en QPV (51,3% des femmes sont en emploi pour 62,1% d'hommes. 49,7% de femmes sont sans diplômes pour 46,7% d'hommes). Elles fréquentent par ailleurs moins les espaces publics et sportifs que les hommes.

Des actions sont entreprises afin de réduire cet écart tant professionnel que social.

### **1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :**

La Ville accompagne l'Etat en pilotant ou soutenant des actions visant à favoriser l'égalité femmes Hommes

### **2-Les actions 2019 :**

#### **2-1 Les engagements de la Ville d'Orly pour l'égalité Femme-Homme :**

- Tournoi de foot mixte :

Cette action avait comme objectif de promouvoir la pratique du foot féminin à l'occasion de la coupe du monde féminine et de valoriser la réussite professionnelle auprès des femmes. Le projet a réuni les directions Education Enfance, Jeunesse et Sports et politique de la ville en interne, l'ASO et le Paris FC en partenaires externes.

Elle s'est concrétisée, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 par une intervention des joueuses auprès des enfants des centres de loisirs de la ville et l'invitation à un match au stade Charlety.

Dans un deuxième temps, le jour de la final, le 7 juillet, un tournoi de foot mixte a été organisé ouvert aux enfants comme aux adultes qui s'est terminé par le retransmission de la finale, d'un concert et d'un cinéma en plein air.

Cette action, qui répondait aux enjeux de l'Etat au titre de la politique de la Ville, a été financée à hauteur de 4 000 euros.

#### 2-2 Les actions de sensibilisation proposées par les associations :

##### - Action CREA-EMPLOI pour les femmes :

Trois ateliers visant à promouvoir la création d'entreprise et l'Emploi des orlysiens ont été proposés dont un le 26 mars réservé aux femmes.

Les freins à l'Emploi ont été abordés dans 8 tables rondes ( la garde des enfants, le transport, la formation.....) en présence d'entreprises et de partenaires de l'Emploi avec qui les femmes ont pu échanger.

Cette action a reçu un financement de 4 000 euros par l'Etat au titre de la politique de la ville.

#### **3-Evaluation de l'action :**

##### - Tournoi de foot mixte :

Les enfants ont été très réceptifs aux échanges avec les joueuses.

En ce qui concerne le tournoi de foot, 128 participants ont été recensés dont 20% issus du QPV.

L'action dans sa globalité a permis de fédérer autour d'un projet qui a permis aux enfants et aux adultes de constater que la pratique du foot à haut niveau, tout en ayant une activité professionnelle, était accessible aux femmes.

##### - Action CREA-EMPLOI pour les femmes :

49 femmes ont participé du 60% étaient issues du QPV. Elles ont montré un intérêt et un vif intérêt pour cette initiative.

#### **4- Bilan et Perspectives pour 2020 :**

##### - Tournoi de foot mixte :

L'action sera reconduite en proposant aux parents d'accompagner leurs enfants au centre d'entraînement.

##### - Action CREA-EMPLOI pour les femmes :

L'action sera reconduite en 2020 axée sur l'Emploi et la place de la femme dans l'espace public.

# Les financements annuels politique de la Ville

Les actions mises en œuvre dans le quartier prioritaire sont financées essentiellement par des dispositifs de droit commun.

Néanmoins, pour impulser ou prioriser des axes spécifiques pour les habitants de ce quartier des subventions dédiées sont proposés.

Ils sont au nombre de 5:

- ✓ La dotation politique de la ville
- ✓ La Taxe foncière sur la propriété bâtie (TFPB)
- ✓ L'appel à projet du BOP 147 porté par l'Etat
- ✓ Les aides du Département
- ✓ Les appels à projets ponctuels

## 1-Dotation politique de la ville :

La dotation politique de la Ville (DPV) est un soutien financier de l'Etat auprès des communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine. Le montant attribué en 2019 pour Orly s'est élevé à la somme de 537 331 €. Soit une augmentation de 19% par rapport à 2018.

Pour répondre aux priorités de l'Etat intégrées dans le contrat de ville, la ville d'Orly a déposé et obtenu les financements suivants :

- ✓ Projet social pour les séniors : 232 000 €
- ✓ Participation à la création d'un centre municipal de santé : 233 331 €
- ✓ Travaux de mise en peinture de l'école élémentaire Paul Eluard : 72 000 €

## 2-Taxe foncière sur la propriété bâtie : (TFPB) :

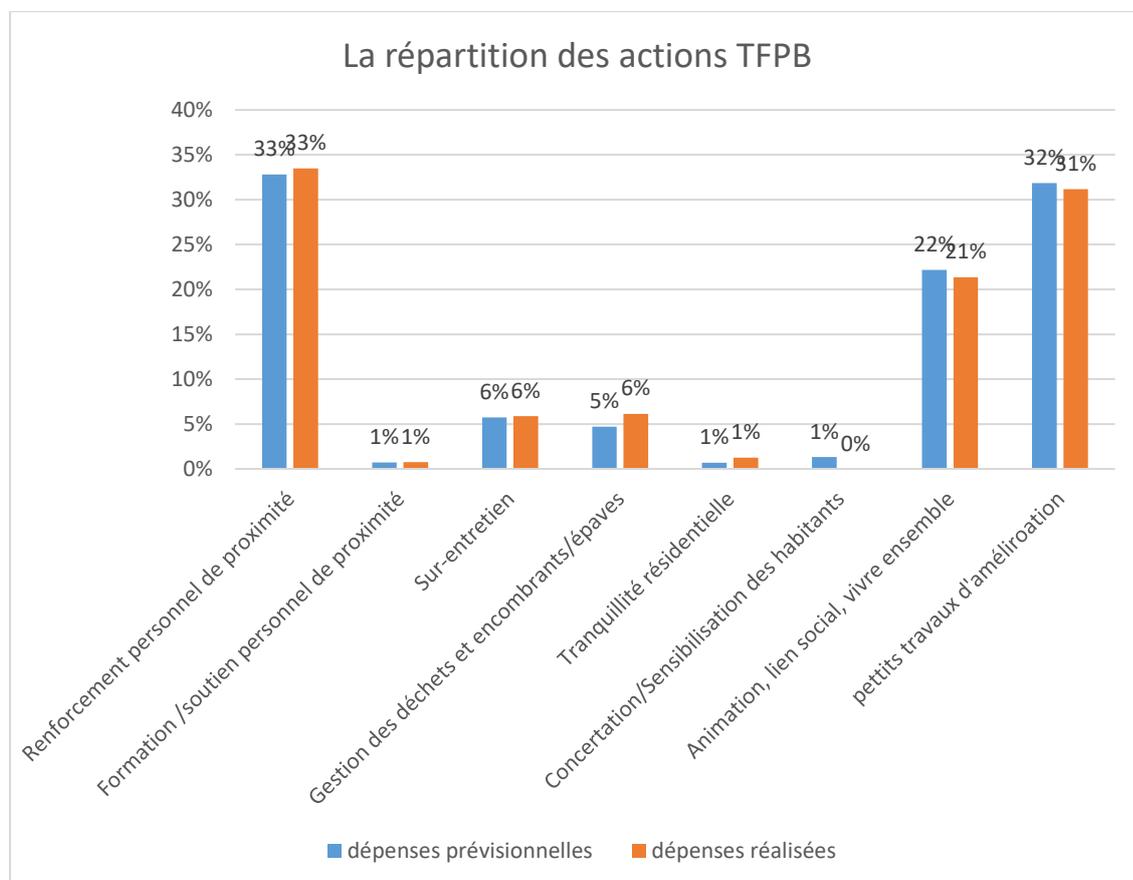
Les organismes HLM bénéficient d'un abattement de 30% sur la base d'imposition de la TFPB pour les logements sociaux situés dans les QPV. En contrepartie de cet abattement les bailleurs doivent entreprendre des actions de renforcement de la qualité urbaine aux locataires ou des dispositifs spécifiques.

Cet engagement, à Orly, lié au contrat de ville est traduit dans une convention tripartite Etat-Valophis-Ville valable jusqu'en 2022.

2 priorités ont été définies :

- ✓ Améliorer le cadre de vie des quartiers en continuant à développer des actions sur trois volets majeurs : gestion des déchets, entretien des espaces extérieurs, gestion et respect du stationnement.
- ✓ Favoriser et développer l'implication des habitants à l'appropriation et au respect de leur cadre de vie (soutien aux animations de quartier, aux projets des habitants)

En 2019, le montant alloué s'est élevé à 447 309 € répartis de la manière suivante :



Les trois postes de dépenses les plus importants sont liés au renforcement du personnel de proximité (gardien, agent de médiateur social et coordonnateur HLM), les petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation des abords, signalétique) et l'animation sociale qui cette année a bénéficié d'un doublement de son budget

### **3- l'Appel à projet du BOP 147 :**

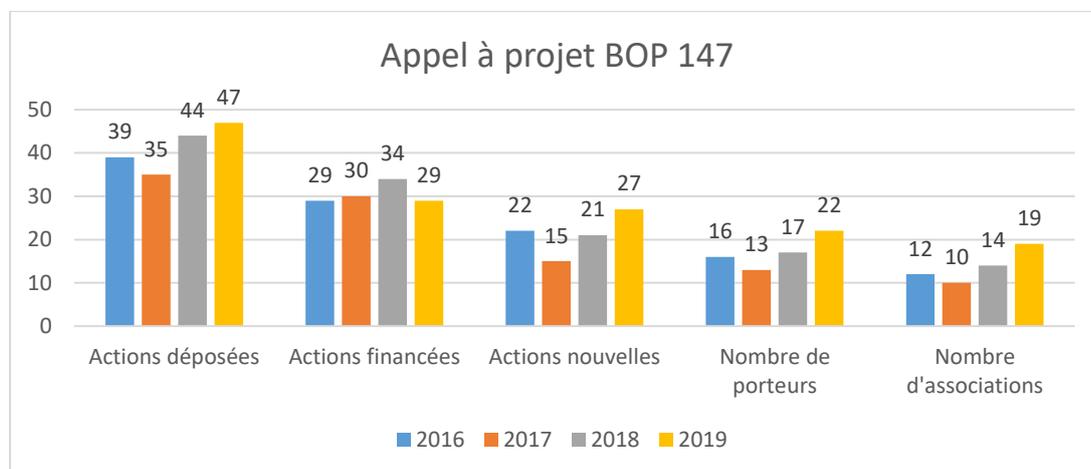
Chaque année, l'Etat mobilise des crédits relevant du programme 147 pour accompagner la mise en œuvre des projets au bénéfice des territoires en politique de la ville. Cet appel à projet ouvert en fin d'année permet, notamment à des associations d'obtenir des financements pour mettre en œuvre des actions au bénéfice des habitants du quartier prioritaire.

Ces projets doivent s'inscrire dans l'un des objectifs des trois piliers du contrat de ville (cohésion sociale, cadre de vie ou développement économique).

Les caractéristiques de l'appel à projet en 2019 sont les suivantes :

3-1 Une programmation plus renouvelée que les années précédentes :

47 projets déposés en 2019 pour 44 en 2018 (+ 7%)  
 22 porteurs de projets en 2019 pour 17 en 2018 (+22%)  
 27 actions nouvelles en 2019 pour 21 en 2018 (+ 28%)

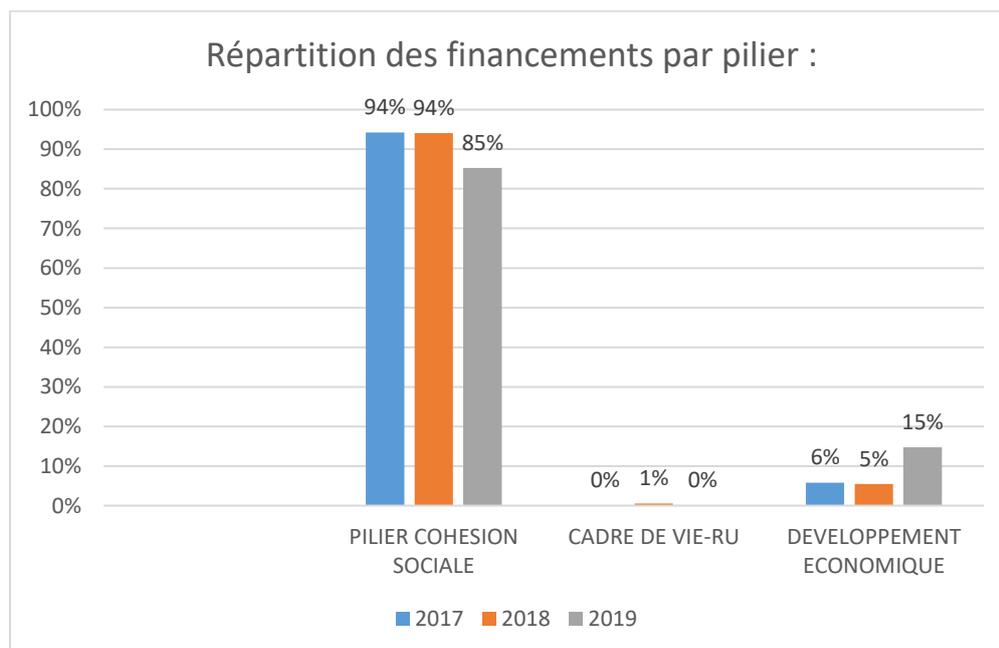


### 3-2 Une programmation qui renforce le pilier du développement économique :

Le pilier cohésion sociale demeure celui qui obtient la grande majorité des financements notamment par la coordination du PRE qui représente 64 % des financements.

Le cadre de vie renouvellement urbain qui obtient des financements par ailleurs dans le cadre de la TFPB n'est pas financé.

Cependant le pilier développement économique a bénéficié d'une progression de 9 points depuis 2018 ce qui correspond à une volonté de l'Etat d'augmenter la part des financements de ce secteur et le développement d'actions soutenues par la municipalité.



### 3-3 Un budget en légère augmentation

Depuis 2017, le budget est en très légère augmentation, il est passé en effet de 183 000 euros à 187 000 euros en 2019.

### **4- Les financements du Département :**

Le Département a soutenu les projets associatifs du quartier prioritaire à hauteur de 16 000 €. Il a également contribué au financement de la Halle aux talents et du plateau multisports Mermoz pour un montant de 150 000 €.

### **5- Autres Appels à projets :**

#### 5-1 : le Fonds de Soutien aux Initiatives locale (FSIL)

Le FSIL a été mis en place en 2018 par L'Etablissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre.

Il est destiné à financer des micro-projets associatifs de faibles coûts qui contribuent au renforcement du lien social dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En 2019, la Ville d'Orly a présenté 6 projets portés par 4 associations qui ont été financés pour un montant total de 7 600 € soit 56% du coût total des actions.

#### 5- 2 : Appels à projets divers :

Ponctuellement, nous sommes destinataires d'Appels à projets relayés aux partenaires concernés internes et externes.

Ainsi 15 projets ont été diffusés portant principalement sur le soutien à la jeunesse et la protection à la santé.

### **Bilan et perspectives :**

Les financements spécifiques politique de la Ville ont été plus conséquents en 2019 qu'en 2018. Ils ont permis notamment au tissu associatif de mettre en œuvre de nouveaux projets et de faire émerger des nouvelles associations dans le QPV.

En 2020, cette objectif doit être renforcé

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**

Séance du Conseil municipal ordinaire du 04 février 2021

**Objet : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DU CONTRAT DE VILLE**

L'an deux mille vingt et un, le 04 février, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le vingt et un janvier deux mille vingt et un, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine **JANODET** – Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Madame Christine **JANODET**, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – Imène BEN CHEIKH – Stéphanie BARRE-PIERREL – Hamide KERMANI - Nathalie BESNIET - Thierry ATLAN - Sana EL AMRANI - Farid RADJOUH - Karine BETTAYEB – Frank-Éric BAUM – Alain GIRARD - Thierry CHAUDRON – Maribel AVILES CORONA.

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Dahmane BESSAMI – Josiane DAUTRY – Roselyne CHARLES ELIE NELSON - Véra MALIKAT – Malika LEMBA – Mylène DIBATISTA – Rhéra SIONIS-HASSOUNI – Marilynne HERLIN – Renaud LERUDE – Ramzi HAMZA – Yann GILBERT – Jinny BAGE – Seydi BA – Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER - Phiilppe BOURIACHI – Brahim MESSACI – Sylvain CAPLIER – – Noëline TANFOURI – Kathy GUERCHE – Nicole DURU BERREBI – Christophe DI CICCIO

**ETAIENT REPRESENTES**

Seydi BA arrivera en retard et sera représentée par Madame la Maire Christine JANODET. Arrivée de Seydi BA à 19h36

Noëline TANFOURI est représentée par Brahim MESSACI

**1a – Désignation d'une secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du Conseil.

Monsieur Renaud LERUDE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction. Il l'a accepté.

**Objet : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DU CONTRAT DE VILLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 relative à la mise en œuvre de la politique de la ville ;

**CONSIDERANT** que le contrat de Ville d'Orly pour la période 2015-2020 a été signé le 10 juillet 2015

**CONSIDERANT** qu'un avenant prolongeant le contrat de ville d'Orly jusqu'en 2022 a été signé le 5 juillet 2019

**VU** le rapport d'activité 2019 du contrat de ville ;

**APRES DELIBERATION**

**EMET SON AVIS** sur le rapport d'activité 2019

Fait et délibéré en séance du 04-02-20221.

**Pour extrait conforme  
Christine JANODET  
Maire d'Orly**



Composant le Conseil	35
En exercice	35
Présents	34
Représentés	1
Absents	0
Vote pour	27
Vote contre	4
N'a pas pris part au vote	1
Abstention	3

JUILLET 2020

# CONTRAT DE VILLE LES PORTES DE L'ESSONNE 2015-2020

## RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2019



Ville d'Athis-Mons



# SOMMAIRE

---

<b>Introduction</b>	3
<b>Contexte et Axes Stratégiques du Contrat de Ville 2015-2020</b>	
Le territoire	5
Rappel des engagements des partenaires	7
<b>Analyse de la mise en œuvre du contrat de ville année 2019</b>	
<i>Pilier Cohésion Sociale</i>	8
Thématique « Vivre Ensemble »	8
Thématique Prévention / Sécurité et Tranquillité Publique	14
Thématique Éducation / Formation	19
Thématique Éducation Populaire / Artistique / Sportive	28
Thématique Santé	35
<i>Pilier Développement Économique et Emploi</i>	39
Thématique Développement Économique / Emploi et Insertion	39
Charte Entreprises et Quartiers Bilan 2019	45
<i>Pilier Cadre de Vie et Renouvellement Urbain</i>	47
Programmes de Renouvellement Urbain (PRU)	48
La Mise en œuvre de la Convention d'Abattement TFPB	51
<b>Dispositifs et Financements Spécifiques</b>	
Les Programmes de Réussite Éducative (PRE)	54
Le Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)	60
Le Réseau Linguistique	65
Fonds de Soutien aux Initiatives Locales (FSIL)	68
Label Actions Innovantes (LAI)	69
Protocole d'Engagement Réciproque et Renforcé (PERR)	73
<b>Gouvernance et Ingénierie</b>	75
<b>La Participation des Habitants</b>	77
<b>Bilan et Perspectives 2020</b>	91

# Introduction

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit le déploiement d'un nouveau cadre contractuel rassemblant autour de l'État et des collectivités, l'ensemble des partenaires susceptibles d'œuvrer à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

8 Contrats de Ville ont été signés pour la période 2014-2020 sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et ont été prolongés jusqu'en 2022 avec le Protocole d'Engagements Réciproque et Renforcé (PERR) :

- Orly,
- Portes Essonne (Athis-Mons / Juvisy-sur-Orge / Savigny-sur-Orge),
- Seine Amont (Choisy-le-Roi / Ivry-sur-Seine / Vitry-sur-Seine),
- Thiais,
- Val de Bièvre (Arcueil / Cachan / Fresnes / Gentilly / Le Kremlin-Bicêtre / L'Haÿ-les-Roses / Villejuif),
- Valenton,
- Villeneuve-Saint-Georges,
- Viry-Châtillon,

Ces 8 contrats de ville doivent permettre de mieux inscrire les 31 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans la stratégie développée à l'échelle du territoire et de mobiliser prioritairement les politiques publiques déployées par les partenaires des contrats. Ces documents contractuels doivent également définir les moyens mobilisés dans le cadre des politiques de droit commun en faveur des 34 quartiers de veille active que compte l'EPT.

L'article L1111-2 du Code général des collectivités territoriales dispose qu'« un débat sur la Politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville, à partir d'un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ». Il dispose également que les conseils citoyens présents sur le territoire concerné sont consultés en amont sur les projets de rapport.

Un premier bilan annuel a été présenté au conseil territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en 2017 sur l'activité des années 2015-2016 sur la base des rapports d'activités des 8 contrats de ville de l'EPT présentés au sein des conseils municipaux et conseils citoyens respectifs.

Pour ce quatrième rapport annuel, un cadre commun a été élaboré par la coordination territoriale des 8 contrats de ville, sur la base des orientations du CGET et des spécificités de chaque contrat de ville.

Forte de plus de 104 000 habitants, la population des quartiers prioritaires de la Politique de la ville représente 16% de la population de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Ces quartiers

accueillent pourtant 25% des demandeurs d'emploi du territoire, ce qui marque leur fragilité dans l'accès au marché du travail. Dans le même temps, on compte 12% de familles monoparentales (2/3 des quartiers prioritaires de l'EPT comprenant 25% et plus de ménages monoparentaux) ; la médiane des familles de 5 personnes et plus se situe à 16,8% ; les taux de pauvreté au seuil de 60% se situent entre 26% et 46%.

L'observatoire de la cohésion sociale, mis en place à l'échelle de l'EPT, a mis en évidence des signes nets de précarité et de fragilité, un profil populaire, un vieillissement confirmé et des compositions familiales différenciées selon les QPV.

Les disparités sont fortes entre les quartiers. Aussi, et afin de poursuivre cette analyse de l'évolution de la pauvreté, un atlas et un tableau de bord des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont en cours d'élaboration sur la base des dernières données de l'INSEE et en lien étroit avec les chefs de projet.

En parallèle, la diffusion des outils de l'observatoire des quartiers d'habitat social réalisé par le service Ville et Solidarités Urbaines du Conseil Départemental du Val-de-Marne a permis un partage, un enrichissement et une mutualisation des connaissances et des analyses de la situation sociodémographique et économique des habitants des quartiers d'habitat social. Le Conseil Départemental de l'Essonne a été sollicité pour s'inscrire dans cette démarche.

Comprendre les dynamiques urbaines et sociales à l'œuvre sur le territoire et dans les quartiers en Politique de la Ville, notamment les logiques d'inégalités et de ségrégation sociale, suivre les actions, les dispositifs et les projets mis en œuvre dans ces quartiers est aujourd'hui indispensable afin de mieux suivre et faire évoluer nos actions opérationnelles et celles de nos partenaires.

Identifiés comme nécessitant une intervention renforcée, ces quartiers bénéficient de projets au plus proche des habitants. Le travail de consolidation entre les 8 contrats de ville doit se poursuivre afin de donner à voir la réalité de l'ensemble des investissements mobilisés.

# CONTEXTE ET AXES STRATEGIQUES DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

---

## Le territoire

Le Contrat de Ville 2015-2020 a été établi sur le périmètre de l'ancienne Communauté d'Agglomération « Les Portes de l'Essonne » qui comprenait les villes d'Athis-Mons, Juvisy sur Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste et Savigny sur Orge. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les cinq communes ont rejoint l'Établissement Public Territorial « Grand-Orly Seine Bièvre » compétent en matière de Politique de la Ville.

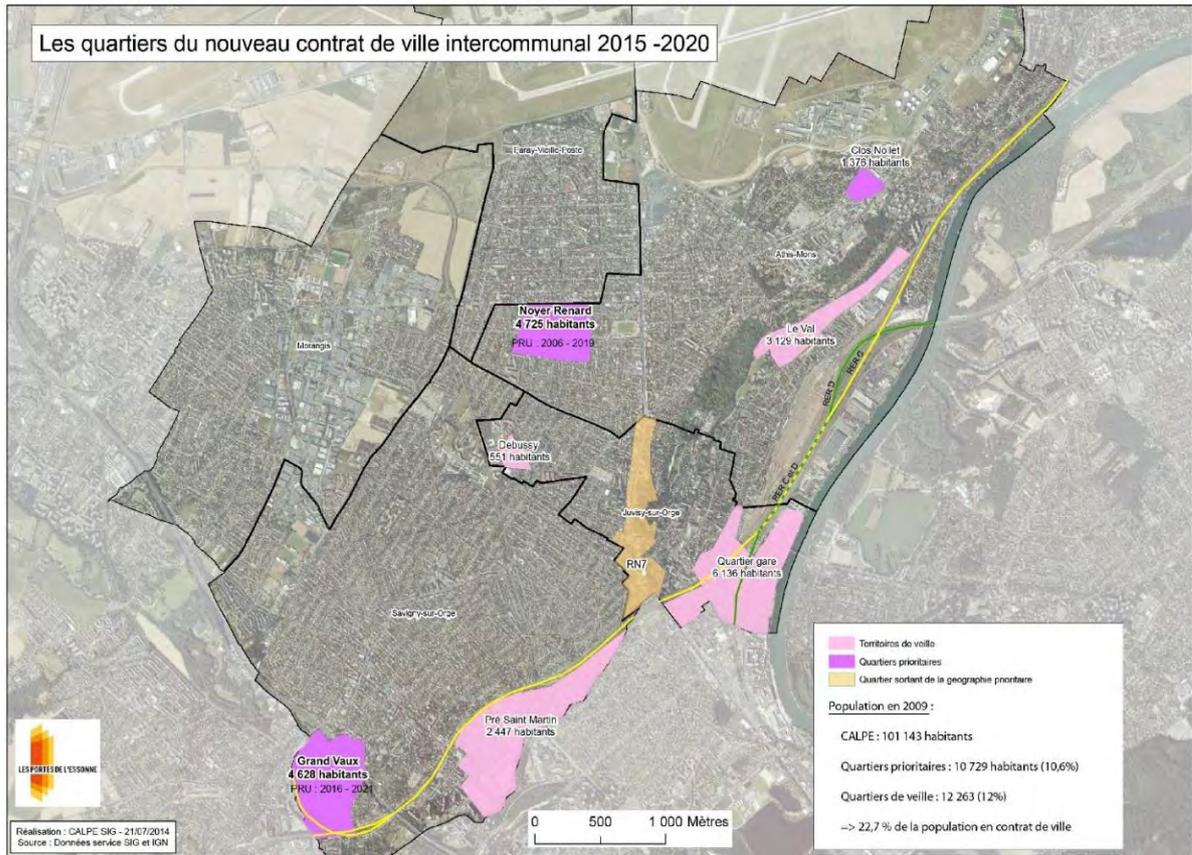
Le territoire de l'EPT « Grand-Orly Seine Bièvre » compte 24 communes et plus de 680 000 habitants. Il est issu de la fusion de 3 EPCI (communautés d'agglomération de Seine Amont, Val de Bièvre et Les Portes de l'Essonne), de 8 villes (Orly, Thiais, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges, Villeneuve-Le-Roi, Ablon-sur Seine, Rungis et Chevilly Larue) ainsi que de la dissolution d'un EPCI (communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne).

Le territoire de l'EPT « Grand-Orly Seine Bièvre » compte 8 contrats de ville dont celui de l'ancienne Communauté d'Agglomération « Les Portes de l'Essonne ». 3 quartiers, répartis sur 2 communes, bénéficient de crédits prioritaires : le Noyer Renard et les Clos Nollet à Athis-Mons et le quartier de Grand Vaux à Savigny-sur-Orge.

On compte en outre 4 quartiers de veille : les quartiers Debussy-Champagne et la Gare à Juvisy-sur-Orge, le Val à Athis-Mons et les Prés-Saint-Martin à Savigny-sur-Orge.

Les trois communes Politique de la Ville représentent plus de 80% des habitants du territoire « Les Portes de l'Essonne ». Elles avoisinent les 30 000 habitants pour les villes Athis-Mons (34 065 habitants) et de Savigny-sur-Orge (37 570 habitants) et 16 160 habitants pour la ville de Juvisy-sur-Orge.

Le 16 décembre 2014, l'État annonce les 200 quartiers d'intérêt national retenus pour le nouveau Programme de Rénovation Urbaine. Le Quartier Grand Vaux à Savigny-sur-Orge en est bénéficiaire.



3 quartiers prioritaires :  
**Noyer Renard et Clos Nollet à Athis-Mons et Grand-Vaux à Savigny-sur-Orge**

# CONTEXTE ET AXES STRATEGIQUES DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

---

## Rappel des Engagements des Partenaires

- Mobilisation des moyens humains, matériels et financiers pour la mise en œuvre des plans d'actions et l'animation du contrat.
- Promotion des valeurs de laïcité, de citoyenneté et de vivre ensemble.
- Soutien à la vie associative, décliné de manière transversale à l'intérieur de chaque orientation.
- Dialogue de gestion renforcé avec les partenaires financeurs.
- Co-pilotage des actions dans le cadre des appels à projet (mise en œuvre, suivi et évaluation).
- Mobilisation des partenaires au service d'une observation régulière et partenariale des territoires permettant de rendre visible l'intervention, d'analyser les clés de répartition des financements, de comparer les niveaux d'intervention et de financement entre thématiques/objectifs/territoires :
  - ⇒ Une liste d'indicateurs pour les quartiers prioritaires et les quartiers de veille
  - ⇒ Un suivi des actions / avancée / impact / analyse financière
- Mobilisation des moyens et outils pour la mise en œuvre des conventions d'application du contrat de ville :
  - ⇒ Protocole de préfiguration du PRU de Grand Vaux à Savigny-sur-Orge
  - ⇒ Convention de mobilisation du droit commun / CALPE / Communes / services déconcentrés et opérateurs de l'État
  - ⇒ Convention intercommunale de mixité sociale
- Convention locale d'abattement de la TFPB

# ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE ANNEE 2019

---

## PILIER COHESION SOCIALE

### THÉMATIQUE « VIVRE ENSEMBLE »

#### **Orientation 1 : Renforcer le vivre ensemble et la cohésion sociale**

- ⇒ Promouvoir la vie des quartiers et l'inter-quartier
- ⇒ Favoriser l'appropriation de son cadre de vie et les échanges entre les habitants

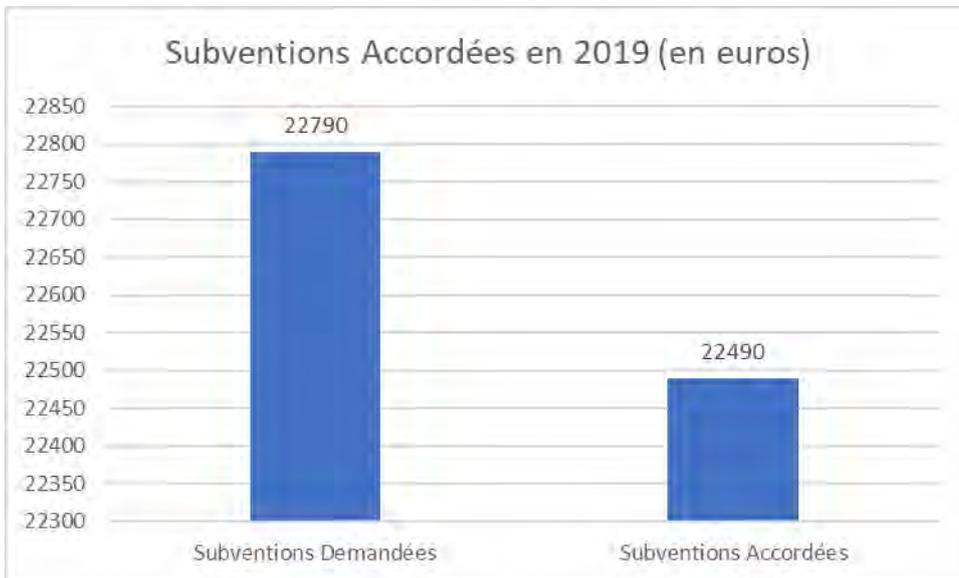
#### **Orientation 2 : Promouvoir les valeurs républicaines**

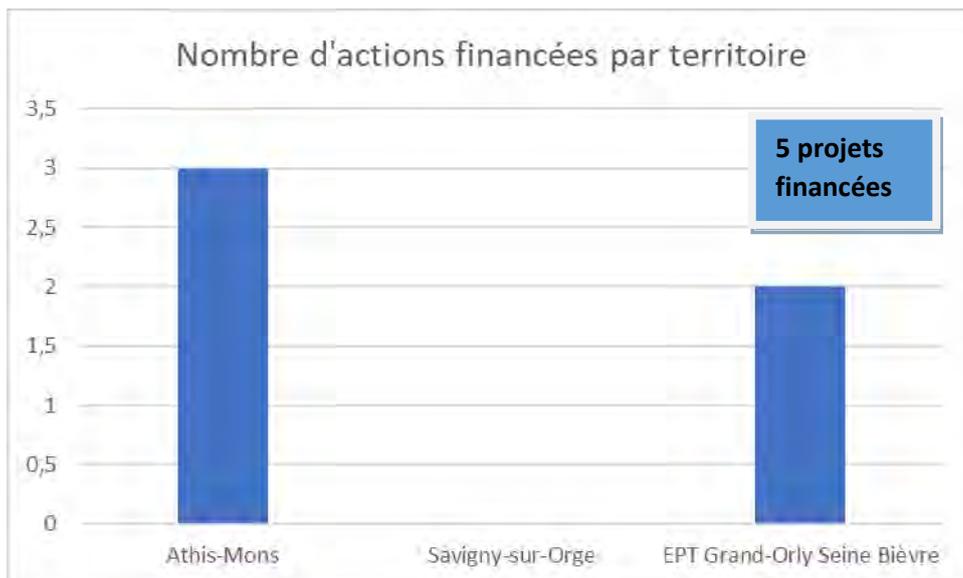
- ⇒ Informer et sensibiliser les citoyens
- ⇒ Éduquer à la citoyenneté
- ⇒ Former les acteurs

#### **Orientation 3 : Favoriser l'investissement citoyen des habitants**

- ⇒ S'appuyer sur les conseils citoyens
- ⇒ Soutenir la vie associative
- ⇒ Développer les projets spécifiques visant à l'engagement citoyen

## THÉMATIQUE « VIVRE ENSEMBLE »





**Commentaire :**

En 2019, 5 projets ont été financés sur la thématique du « Vivre Ensemble ». L'État est le principal financeur de cette thématique. Les montants demandés sont fortement décorrélés avec les montants alloués. En effet, si la majorité des dossiers ont reçu une subvention, celle-ci est souvent loin du montant demandé par l'organisation pour pouvoir effectuer pleinement son action.

**Savigny-sur-Orge :**

L'orientation 1 de cette thématique, à savoir renforcer les Vivre Ensemble, a été traitée en priorité. Toutefois, les orientations 2 et 3 à savoir Promouvoir les valeurs républicaines et Favoriser l'investissement citoyen des habitants ont été traitées également.

**Mobilisation du centre social**

Les maisons de quartier de Grand-Vaux et des Prés Saint Martin sont agréées Centre Social. Le centre social a bénéficié de financements de la Caisse d'Allocation Familiale et du Département de l'Essonne.

Le centre social a porté un certain nombre d'animations pour promouvoir la vie de quartier (orientation 1) :

- organisation d'une fête de quartier aux Prés Saint Martin en juin sur le thème du sport. 300 personnes étaient présentes. Organisation d'une fête des enfants et des familles à Grand-Vaux le 21 septembre sur le site du centre de loisirs Charles Perrault sur la thématique « le jeu dans tous ses états ». 300 personnes étaient présentes.

- organisation de la fête de Noël le 18 décembre : 132 habitants ont pu assister à un spectacle de magie et à diverses prestations de chant et de danse réalisées par une trentaine d'enfants du CLAS.

- organisation de 3 repas partagés par maison de quartier par an et de 3 soirées festives.

- organisation de sorties et journées en familles (en région parisienne ou en Normandie, 50 personnes par sortie), de sorties culturelles Paris historique (5 sorties, 126 personnes présentes), de 3 journées à la mer à la plage de Cabourg (54 personnes présentes/ sortie).

Le centre social a également organisé des ateliers permettant la socialisation des mamans notamment :

- ateliers socio linguistiques ou d'alphabétisation,
- groupes de parole,
- ateliers créatifs
- ateliers informatiques
- ateliers cuisine
- ateliers piscine et zumba.

### **Mobilisation des associations :**

L'association **Elan** a mis en place un jardin partagé pour faciliter les relations entre les habitants et favoriser les échanges (orientation 1). Des bacs de plantation ont été installés sur la dalle située entre Grand-Vaux et Grand-Val et des animations ont été organisées par l'association en vue de l'appropriation et l'entretien de ce potager par les habitants du quartier.

### **Mobilisation du bailleur 1001 Habitat et de la Gestion urbaine et sociale de proximité**

Pour permettre aux habitants de s'approprier leur cadre de vie (orientation 1), et favoriser l'investissement citoyen des habitants (orientation 3), plusieurs diagnostics en marchant ont été organisés dans le cadre de la **GUSP**. Ces diagnostics en marchant ont été suivis d'effets (réfection des portes de garage, réfection de certains trottoirs, changement des plaques de numérotation sur les immeubles, etc.). Confère pour plus de détails l'orientation Cadre de vie et Renouvellement urbain. Plusieurs réunions publiques ont été organisées par ailleurs dans le cadre de la rénovation urbaine, pour informer et consulter les habitants sur les projets proposés. Nous renvoyons pour plus de détails à la partie consacrée à la rénovation urbaine et au conseil citoyen.

### **Mobilisation du conseil citoyen**

Enfin, le **conseil citoyen** est resté très actif. Il a été associé à tous les comités de pilotage organisés dans le cadre de la rénovation urbaine. Leur participation aux ateliers de concertation de la rénovation urbaine s'est révélée précieuse et a fait évoluer le projet urbain. Les appels à projet politique de la ville, du fonds de participation du conseil citoyen et du Fonds de soutien aux initiatives locales leur ont été présentés pour avis. Ils ont par ailleurs édité une lettre d'information à destination des habitants de leur quartier. Ils ont émis un avis sur le plan d'abattement TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties), sur le protocole de relogement de la rénovation urbaine. L'investissement citoyen des habitants du quartier a donc été au rendez-vous (orientation 3).

### **Mobilisation du collège Mermoz**

Le volet promotion des valeurs républicaines du contrat de ville (orientation 2) a été développé principalement en direction des collégiens. L'association Ya Fouei a proposé des ateliers et une pièce de théâtre forum au collège Mermoz sur les stéréotypes, et les discriminations concourant ainsi à éduquer les élèves à la citoyenneté.

### **Athis-Mons :**

La thématique vivre ensemble est un enjeu essentiel pour la ville d'Athis-Mons, c'est pourquoi elle est développée dans le cadre d'actions de droit commun à travers notamment les actions portées par le centre social dont l'un des objectifs est de développer la cohésion sociale sur les quartiers (ex : moment conviviaux, repas partagés, sorties en famille, ateliers de pratiques artistiques ou sportives) et le soutien de la vie associative (subventions de fonctionnement et mise à disposition de locaux).

Ces actions sont renforcées par des actions spécifiques financées dans le cadre de la programmation Politique de la Ville :

- « Tissons le lien social » portée par l'association ULCV-MVNR a permis de favoriser le lien social et intergénérationnel à travers la pratique de la couture. (orientation 1)
- « Il paraît qu'eux » portée par l'association Ya Fouei ayant pour objectif de sensibiliser et informer les collégiens sur les discriminations et les stéréotypes grâce à des projections-débat ou du théâtre forum. (Orientation 2)
- « Initiation aux usages du numérique et accès libre » portée par l'association EMA ayant pour objectif de permettre une meilleure intégration sociale et professionnelle des bénéficiaires, à travers des ateliers d'initiation à l'utilisation des différents outils numériques et autour des enjeux de l'identité numérique. (Orientation 3)

Le Conseil Citoyen est également un outil de l'investissement citoyen. Les habitants y échangent sur les problématiques du quartier et s'investissent dans le soutien à des actions de lien social et de gestion urbaine et sociale de proximité ou dans le développement d'actions spécifiques (voir la partie « La participation des habitants »). On notera en 2019 :

- La réflexion autour d'un projet de mise en valeur du conseil citoyen auprès des habitants du quartier et de la ville pour le conseil citoyen du Noyer Renard.

## THÉMATIQUE PREVENTION/SECURITE TRANQUILITE PUBLIQUE

### **Orientation 1 : Garantir la sécurité et la tranquillité publique**

- ⇒ Maintenir les cellules de veille sécurité
- ⇒ Relancer les cellules socio-éducatives
- ⇒ Déployer la vidéo-protection sur l'espace public

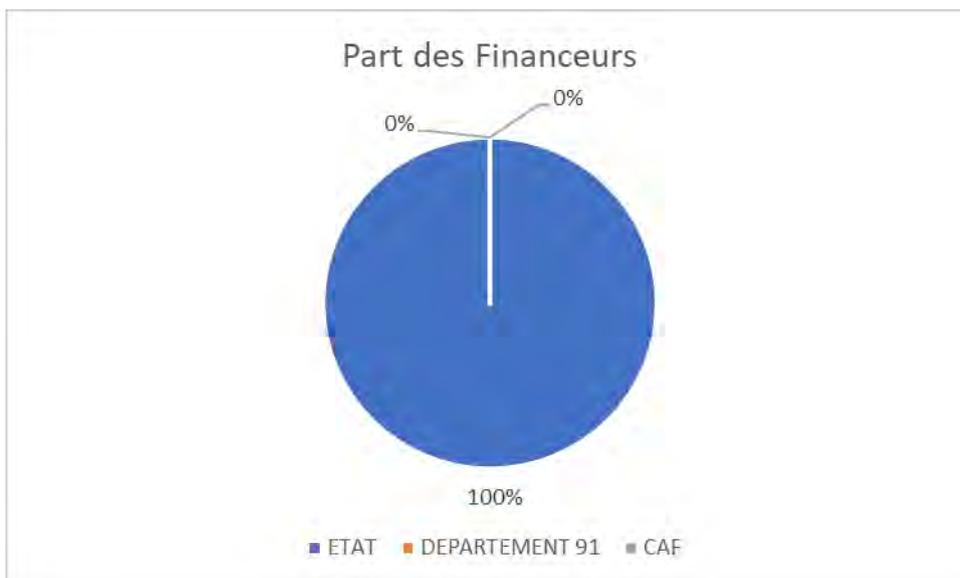
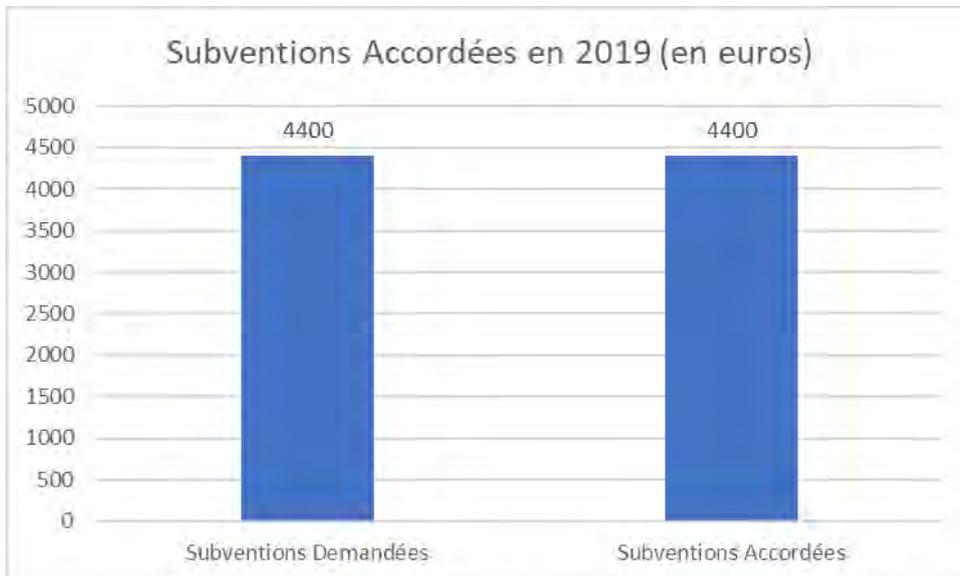
### **Orientation 2 : Prévenir la délinquance chez les jeunes**

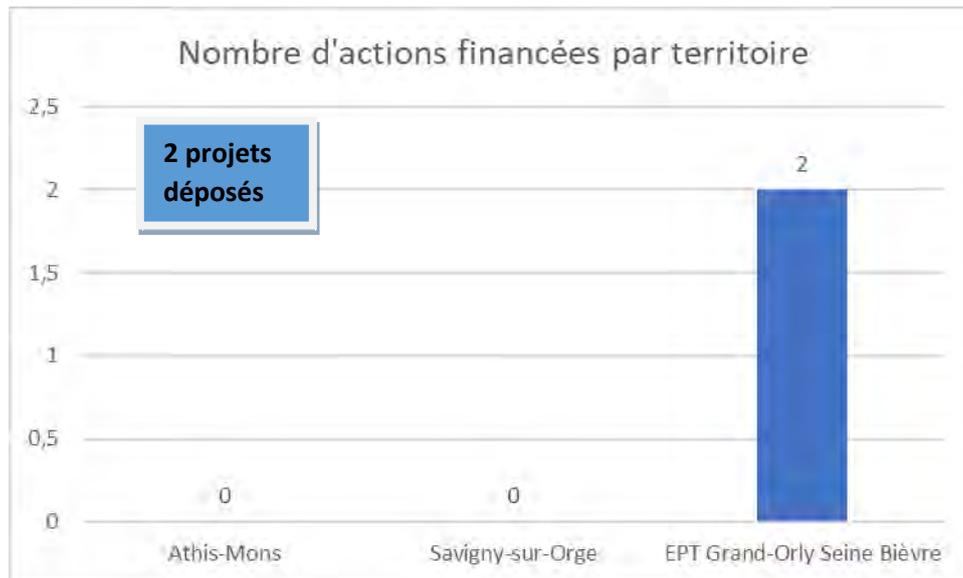
- ⇒ Renforcer la coordination des partenaires pour renforcer la lutte contre le décrochage scolaire
- ⇒ Réinvestir les parents dans le suivi scolaire des enfants
- ⇒ Renforcer le soutien aux associations de prévention spécialisée
- ⇒ Privilégier les mesures alternatives aux poursuites et à la détention
- ⇒ Conduire des actions de sensibilisation et de préventions (violences, discriminations, conduites à risques)

### **Orientation 3 : Renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble**

- ⇒ Définir et accompagner la mise en place d'une médiation (professionnelle ou citoyenne)
- ⇒ Améliorer l'accueil des victimes dans les commissariats

## THÉMATIQUE PREVENTION/SECURITE TRANQUILITE PUBLIQUE





Commentaire :

En comptant les projets réorientés vers le fonds FIPD, 2 projets ont été déposés sur la Programmation 2019 concernant la thématique de la Prévention, de la Sécurité et de la Tranquillité Publique. Il s'agit exclusivement de projets à dimension intercommunale portés par les partenaires dont la Maison de Justice et du Droit qui se situe à Athis-Mons mais qui est ouverte à l'ensemble des habitants du territoire.

Savigny-sur-Orge :

La compétence de l'accès aux droits et de la prévention de la délinquance a été traitée à l'échelle du Grand-Orly-Seine-Bièvre.

La GUSP a continué d'organiser des **campagnes d'enlèvement des épaves**.

La principale nouveauté en matière de prévention de la délinquance réside en la présence d'équipes de **Prévention spécialisée de l'association Alliance Prévention**. Les éducateurs en prévention ont été régulièrement présents sur le quartier de Grand-Vaux notamment. En 2019, l'association a mis en place des sorties en partenariat avec les maisons de quartiers, et participé à des temps d'échanges dans les centres sociaux de Grand-Vaux et des Prés Saint Martin (Bowling, Cinéma débat, Urban Five, Escape Game, etc). Alliance Prévention a également participé aux deux fêtes de quartier et tenu un stand à ces occasions. Un des temps forts sur Grand Vaux a été la réalisation des deux graffs. Alliance Prévention a organisé un chantier jeunes sur le quartier de Grand-Vaux. Quatre jeunes ont réalisé une fresque sur la dalle commerciale. Un des temps forts sur les Prés Saint Martin a été le micro trottoir avec la réalisation d'une vidéo dans le cadre du mois de la santé sur le thème « Estime de soi, Estime des autres ». Enfin, l'association a continué son travail avec les 3 collèges de la ville. Elle animé au collège Mermoz des échanges autour de l'exclusion en

direction de 10 jeunes. Elle a sensibilisé 5 classes de 6<sup>ème</sup> du collège Paul Bert aux dangers des réseaux sociaux. La plupart des accompagnements individuels sont des jeunes issus de Grand-Vaux ou des Prés Saint Martin.

La police nationale a mis en place la **PSQ (Police de sécurité du quotidien)**. 5 axes ont été définis pour donner notamment plus d'autonomie aux acteurs de terrain, développer les démarches en ligne, améliorer l'accueil des victimes ou encore simplifier la procédure pénale. Depuis la disparition de la police de proximité en 2003, le désir de la rétablir s'était souvent manifesté. Il s'agit de déployer une police mieux ancrée dans les territoires dont elle a la charge. Au plus près des habitants, elle développe une connaissance approfondie des lieux et des habitants qu'elle est chargée de protéger et d'entendre. Une police qui connaît la population est plus à même de résoudre les problèmes locaux.

Dans le cadre du CISPD, des **cellules de veille de sécurité** ont été organisées une fois par mois. Elles permettent aux différents partenaires présents (police municipale, police nationale, centre de supervision urbain, transporteurs, principaux de collège, bailleurs) d'échanger de l'information, et de travailler en complémentarité pour prévenir la délinquance.

La **vidéo protection** a été maintenue sur le quartier de Grand-Vaux.

Pour prévenir la délinquance chez les jeunes, de jeunes exclus du collège Mermoz ont été accueillis à la mairie dans le cadre des **mesures de responsabilisation**. 12 jeunes ont ainsi réalisé des missions variées : participation à l'entretien et au gardiennage au COSOM, à la préparation des repas et service dans une école maternelle, au nettoyage d'un car de la ville, etc. Parallèlement, le programme de réussite éducative a continué les ateliers comportement adolescents dans les collèges, invitant les jeunes au comportement difficile à réfléchir à leur passage à l'acte. Comme précisé plus haut, l'association Ya Fouei est intervenue dans le cadre de sa programmation « Il paraît qu'eux » pour prévenir les violences sexistes et raciales par le biais de pièces de théâtre forum.

**L'association EMA** a proposé des animations « internet sans crainte » pour sensibiliser les enfants et les adolescents aux dangers d'internet, des réseaux sociaux et de la lumière bleue sur la maison de quartier de Grand-Vaux. Toutefois, elle n'est pas intervenue comme prévue dans les collèges pour effectuer ce type de sensibilisation, du fait d'un problème d'organisation. Les actions ont été reportées en 2020.

Enfin, au titre du droit commun, la ville a renforcé ses équipes de police municipale, lesquelles s'inscrivent en renfort et en complémentarité avec les équipes de la police nationale et de la SUGE. Les policiers municipaux assurent les pouvoirs de police du maire : répression des atteintes à la tranquillité publique (rixes, tumultes dans les lieux publics, attroupements, troubles de voisinages), assurent l'ordre dans les grands rassemblements,

distribuent les secours nécessaires en cas d'accident, prennent des mesures contre les animaux errants... La police municipale assure également la sécurité des points écoles et organise l'opération tranquillité vacances. Les policiers municipaux, les ASVP et les surveillants des points écoles constituent une police de proximité et concourent à garantir la sécurité et la tranquillité publique. La police municipale est dotée d'une brigade canine.

### Athis-Mons :

La compétence accès aux droits et prévention de la délinquance ayant été transférée à l'intercommunalité, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre est le principal acteur dans ce domaine. Il met en place les actions de préventions notamment des actions de lutte contre les violences scolaires et de lutte contre les violences faites aux femmes.

La Ville a maintenu une police municipale en incluant des agents affectés à la surveillance de la voie publique (ASVP), ce qui permet d'assurer une présence sur l'espace public et des interventions garantissant la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques.

La Ville a également maintenu ses services de médiation « tranquillité publique » avec 2 agents de jour.

Suite à son diagnostic partagé en 2018 afin de définir sa stratégie d'intervention entre 2018 et 2021, l'association Emergence continue d'intervenir intervient sur le champ de la prévention spécialisée. Pour rappel, les domaines d'intervention sont : la santé des jeunes, la scolarité, la formation et l'emploi, le logement et l'hébergement, l'insécurité et l'incivilité, la jeunesse, le social, la justice. L'association travaille également en partenariat avec les établissements scolaires sur le risque de rupture ou de décrochage en milieu scolaire à travers des ateliers, et actions collectives.

La cellule de veille sécurité d'Athis-Mons a lieu tous les 15 jours. Elle réunit le Maire adjoint en charge de la sécurité publique et des représentants de la Police Nationale, de la Police Municipale, du Centre de Supervision Urbaine, des bailleurs, des transporteurs, de l'Éducation Nationale, de la sécurité incendie, le Délégué du Préfet et le chef de projet Politique de la Ville. Cette instance permet de dégager des ambiances de quartier, de l'échange d'informations et de développer le travail en réseau des professionnels.

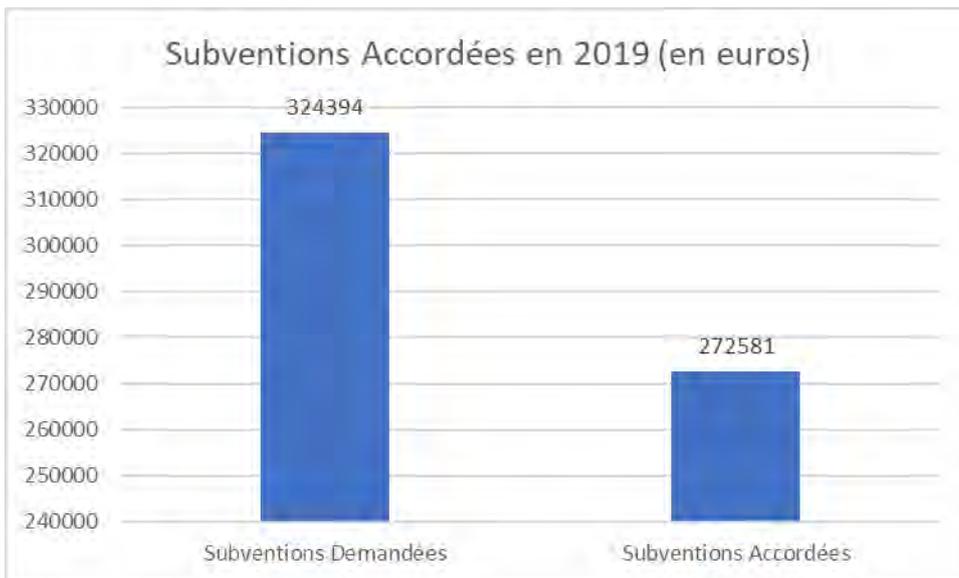
**Orientation 1 : Renforcer un contexte éducatif porteur**

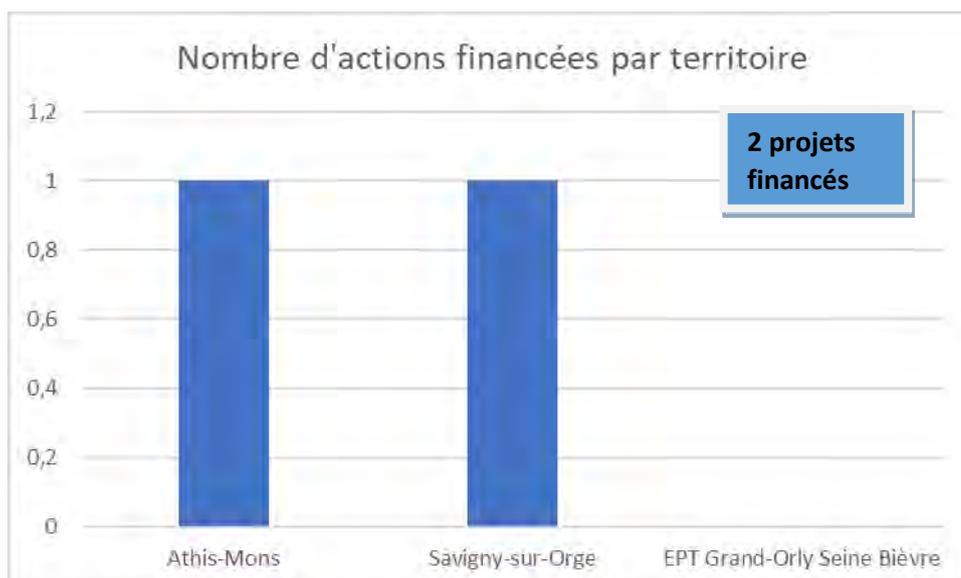
- ⇒ Maintenir les dispositifs d'école ouverte aux parents
- ⇒ Organiser des sorties et séjours familiaux pour renforcer le lien parents/enfants
- ⇒ Valoriser l'offre d'enseignement sur le territoire
- ⇒ Communiquer sur l'offre d'enseignement et de formation du territoire

**Orientation 2 : Renforcer les apprentissages**

- ⇒ Soutenir les dispositifs de Réussite éducative (PRE) et l'accompagnement à la scolarité (CLAS)
- ⇒ Développer les activités culturelles au sein des classes et sur le temps périscolaire
- ⇒ Développer les modes d'accueil adaptés pour la petite enfance
- ⇒ Développer la maîtrise de la langue et lutter contre l'illettrisme (Ateliers sociolinguistiques portés par le Réseau linguistique, les centres sociaux et les associations)

## THÉMATIQUE EDUCATION / FORMATION





### Commentaire :

Les projets afférents au pilier de l'éducation, de la culture et du sport sont les plus nombreux et revêtent une grande importance de par la présence notamment des PRE et des dispositifs CLAS.

En effet les deux PRE présents sur le contrat de Ville concentrent à eux seuls près de 70% des financements Politique de la Ville. Cependant cette proportion tend à diminuer de par la volonté de l'Etat de consacrer une part plus conséquente aux actions de Développement Economique, d'emploi et d'insertion.

Il est à noter que la grande majorité des financements demandés dans cette thématique sont accordés et que l'Etat en est le principal financeur de par sa forte présence dans les financements des PRE.

### Savigny-sur-Orge :

Les dispositifs CLAS et PRE restent la pierre angulaire de la politique de la ville de Savigny-sur-Orge. L'orientation 2 de la thématique éducation, à savoir renforcer les apprentissages, a été bien investie.

Le **programme de Réussite éducative** concentre à lui seul la majeure partie des financements. En 2019, l'Etat a diminué son enveloppe de 10 000 euros, une partie de cette baisse a été compensée par une subvention de 3000 euros du BOP 104.

<b>Réussite éducative</b>			
Nombre d'ETP dans l'équipe	3.75		
Nombre de personnes suivies	182	141 enfants et 41 adultes	
Répartition des suivis par âge	0-3 ans	0	
	4-6 ans	22	
	7-10 ans	73	
	11-15 ans	37	
	16-18 ans	5	
	18 ans et +	41	
Type de suivi	Léger	17	
	Normal	42	
	Orientation	0	
	Renforcé	46	
	Non renseigné	32	
Nombre d'ateliers proposés	10		
Coût du dispositif	167 528 €	en moyenne 1188 € pour un enfant	
Montant de la subvention Etat	103 000 €		

Le programme de Réussite Educative a fonctionné avec une baisse de subvention de 7000 euros. La baisse de subvention a nécessité de restructurer l'organisation et l'offre avec pour conséquence une diminution du nombre d'enfants suivis de 20%. Le noyau dur de l'équipe est resté le même à savoir 3 référents de parcours, une coordonnatrice et un assistant à mi-temps. Mais les contrats des vacataires ont été suspendus. Le type d'ateliers proposés a peu varié. Le programme de réussite éducative s'adapte aux problématiques et aux besoins des enfants. Notons que le PRE prend essentiellement en charge des enfants qui nécessitent un suivi normal (1 à 2 fois par semaine) voire renforcé (plus de 2 fois par semaine), autrement dit dont la problématique est suffisamment importante pour justifier un suivi sur plusieurs mois, voire plusieurs années et à raison de 2 fois par semaine minimum. Le PRE permet de répondre à toutes les problématiques identifiées dans le contrat de ville en termes d'éducation, en particulier en aidant les enfants dans leurs apprentissages, en accompagnant les parents dans leur rôle, en construisant des parcours éducatifs coordonnés, en renforçant l'accompagnement à la scolarité, en développant la maîtrise de la langue et luttant contre l'illettrisme et en luttant contre le décrochage scolaire. En 2019, le nombre de sorties positives du dispositif est de 49, le nombre de parcours dont les objectifs n'ont pas été atteints 15. De façon générale, le PRE remobilise un grand nombre d'élèves autour de la scolarité, remobilise les parents autour de leur enfant, permet de résoudre un certain nombre de difficultés administratives et participe de l'épanouissement de l'enfant. Les parents et les enfants qui se saisissent du PRE en tirent un bénéfice. Certaines familles toutefois n'adhèrent pas ou bien déménagent. Dans ce cas, les enfants sortent du dispositif

avant que les objectifs n'aient été atteints. Le PRE est reconnu par les partenaires pour sa plus-value auprès des élèves et de leurs familles et pour la coordination créée entre les différents partenaires intervenant autour de l'enfant.

Le **CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)** a permis aux enfants de Grand-Vaux, et des Prés-Saint-Martin dont les parents ne sont pas en mesure de suivre la scolarité, de bénéficier d'une aide aux devoirs et d'activités d'apports culturels les lundi mardi jeudi et vendredi, de 16h30 à 19h et le mercredi après-midi. 137 enfants du CP à la 3<sup>ème</sup> (51 primaires et 16 collégiens de Grand-Vaux, 53 primaires et 17 collégiens des Prés Saint Martin) ont ainsi bénéficié de méthodes d'apprentissage ludiques. Des méthodes de travail leur ont été transmises : préparer son cartable, gérer son cahier de texte, anticiper et organiser ses activités. Différents apports culturels et sportifs leur ont été dispensés : initiation au pop art et participation à la grande lessive, ateliers santé (l'alimentation saine, les droits de l'enfant, le handicap, le cyber harcèlement), initiation au baseball et au handball, ateliers cuisine consacrés à la confection de pâtisseries. Le CLAS a permis d'impliquer les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. Il est reconnu par les enseignants car les enfants se saisissent mieux du fonctionnement et de l'intérêt de l'école.

Pour développer la maîtrise de la langue et lutter contre l'illettrisme (orientation 2), des **ateliers socio-linguistiques et des cours d'alphabétisation** ont été proposés par le centre social. Le programme de réussite de son côté a proposé des cours de FLE en direction des mamans suivies par le PRE. Nous vous renvoyons à la rubrique réseau linguistique pour plus de détails.

Au titre du droit commun, les **classes de CP et CE1** ont été **dédoublées** sur le quartier de Grand-Vaux. La maternelle Mermoz a accueilli pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive **une classe de toute petite section**.

Les parents ont été accompagnés dans leur rôle de parents (orientation 1) par les équipes du PRE et les référentes familles du Centre social sous forme d'entretiens individuels, de groupe de parole ou dans le cadre d'ateliers parents/enfants. Toutefois, malgré l'aide des équipes du centre social, du PRE ou des enseignants, l'accès aux spécialistes de santé liés au monde éducatif est resté difficile (manque d'orthophonistes, d'ophtalmologues de psychologues).

Enfin, les associations sont intervenues pour développer l'accès à culture et au sport. (Orientation 1 et 2). Elles ont été soutenues dans le cadre du Fonds de soutien et d'initiative locale du Grand Orly Seine Bièvre, dans le cadre du Fonds de participation du conseil citoyen, ou dans le cadre du Fonds de soutien à Grand-Vaux et aux Prés Saint Martin, porté par la ville de Savigny-sur-Orge. L'Etat ayant priorisé sa programmation sur l'emploi et le développement économique, la ville de Savigny-sur-Orge et le Grand-Orly-Seine-Bièvre ont pris le relais pour financer les actions sportives et culturelles, autrefois, financées au titre de la politique de la ville :

- Les clubs de **baseball et de handball et de basket** sont intervenus dans les maisons de quartier ou directement en cœur de quartier pour faire découvrir leur sport. Le Club de handball a animé des séances d'entraînement le vendredi soir en direction

des filles du quartier au gymnase David Douillet, le club de baseball Les lion's et le club de handball ont proposé des initiations dans le cadre des accueils de loisirs des maisons de quartier et les clubs de basket et handball ont proposé des animations tout public en cœur de quartier sous la halle de Grand-Vaux. Des matinées piscines ont également été financées par le club de Handball.

- L'association **APESSO** a monté un projet intitulé l'Hommage aux peintres de Grand-Vaux, qui n'a toutefois pas pu se tenir comme prévu, ayant pour des raisons techniques été reporté en mars 2020. Le prestataire avait été réservé pour mars 2020 et les œuvres devaient être présentées. L'APESSO a fait installer ses dernières maisons du livre sur le quartier de Grand-Vaux, mais l'une d'entre elles a été incendiée. L'association APESSO a également organisé une animation Kapla en novembre.
- **L'association Accès** a proposé deux animations *Lire en balade* et *lectures d'album pendant l'été, dans le parc de Grand-Vaux*. Parallèlement, elle a animé des lectures à haute voix dans les écoles maternelles Mermoz et Saint Exupéry en direction des classes de petite section et toute petite section.
- **Des Sorties familiales** ont été organisées par les **maisons de quartier** (une sortie culturelle, une sortie sportive, une sortie ludique, et une sortie à la mer) et le Programme de Réussite Educative (sortie culturelles à la Cité des Sciences et au Château de Fontainebleau).
- Au titre du droit commun, **des Cours de musiques** gratuits ont été dispensés par le **conservatoire Claude Debussy** dans le cadre de l'accompagnement éducatif à l'école élémentaire Saint Exupéry. (confère la rubrique Education populaire artistique et sportive).
- **L'association Ema** a développé son programme internet Sans Crainte, sensibilisant les jeunes aux dangers d'internet et des réseaux sociaux, aux méfaits de la lumière bleue.

**L'association ANTEA** a proposé des permanences de soutien psychologique aux enfants, à raison de 3h30 par semaine le mercredi après-midi. 15 enfants ont été suivis dans ce cadre. La Ville de Savigny, par le biais du Fonds de soutien à Grand-Vaux et aux Prés Saint Martin a soutenu cette action à hauteur de 3000 euros et le PRE de Savigny/Orge a également financé une prestation de service à hauteur de 1800 euros.

**La coopérative Scolaire Jean Mermoz** a organisé un projet pédagogique autour du mime enrichi d'une session de spectacles destinés au jeune public de Grand-Vaux (orientation 1). Le fonds de participation du conseil citoyen a aussi permis de financer des visites à la Ferme « le petit brin de paille » pour les classes de l'école.

**Le Foyer Socio-éducatif du collège Jean Mermoz** a organisé des Cafés des parents et des temps débats pour transmettre aux parents des techniques d'apprentissage, expliquer le fonctionnement du collège, et permettre aux parents d'échanger avec des spécialistes.

**Au titre du droit commun, l'accompagnement éducatif** a été mis en place à l'école Saint-Exupéry uniquement. Il avait lieu le soir, après 16h30 dans l'établissement scolaire. Il était animé par des enseignants volontaires. Le financement était à la charge de l'éducation nationale. A Grand-Vaux, il concernait en priorité les élèves volontaires de CM2, lesquels ont été suivis 1 soir par semaine pour de l'aide aux devoirs (une aide méthodologique et un renfort des apprentissages fondamentaux, notamment par le biais d'activités ludiques). Les enfants étaient encadrés à hauteur de 10 à 15 élèves par intervenant. L'éducation nationale a proposé également des stages de remise à niveau dans les écoles pendant les vacances scolaires au titre de son droit commun, stages dont ont bénéficié les élèves de Grand-Vaux et des Prés Saint Martin.

Au titre du droit commun, des actions culturelles ont été organisées sur le temps scolaire ou le temps périscolaire, en particulier des séances de découverte d'instrument et une chorale à l'école élémentaire Saint Exupéry animées par le conservatoire.

#### Athis-Mons :

La thématique éducation est l'axe prioritaire de la Politique de la Ville sur le territoire. Elle est très investie par le droit commun et est renforcée par les crédits spécifiques qui permettent de mener un véritable travail de prévention et d'accompagnement des enfants et des jeunes (orientation 1 et 2).

Depuis plusieurs années maintenant, il est constaté une bonne articulation et cohérence entre l'ensemble des dispositifs athégiens d'accompagnement à la scolarité. Elle est facilitée par la connaissance de chacun ainsi que par les échanges réguliers organisés tout au long de l'année. Les dispositifs se complètent, afin de couvrir des besoins d'accompagnement différents. Les professionnels sont en capacité de réaliser des orientations de qualité.

Une réunion des acteurs de l'accompagnement à la scolarité est organisée 1 à 2 fois par an, afin de développer l'inter connaissance des acteurs, des dispositifs et l'articulation entre ces derniers. Au-delà de ces réunions, les partenaires éducatifs se réunissent régulièrement tout au long de l'année, notamment sous l'impulsion du programme de Réussite Éducative et du dispositif du CLAS (réunions pédagogiques trimestrielles, cellules de réussite éducative trimestrielles, réunions de concertation, échanges informels, comité entrée/sortie des parcours, bilans...).

Le dispositif de Réussite Éducative permet un accompagnement individualisé, en permanente évolution, d'un jeune et de sa famille. Durant ce parcours, l'évolution peut être très variable en fonction des situations et de l'adhésion du jeune et de ses parents au projet dont ils doivent toujours être acteurs. Dans le cadre de son accompagnement individualisé, le jeune peut être amené à participer à des actions spécifiques lui permettant de travailler sur des objectifs individuels : accompagnement personnalisé, ateliers linguistiques, ateliers « je de mots », ateliers théâtre, ateliers médiation artistique, ateliers « crée ton avenir », ateliers de sensibilisation au jazz, médiation animale, capoeira éducative, « des idées pour

réussir », projet intergénérationnelle avec L'EPHAD, suivi psychologique en partenariat avec ANTEA.

La Réussite éducative organise également des "Cafés des Parents" dans les écoles. En 2019, la Réussite Éducative a accompagné 224 enfants de 3 à 17 ans.

Le dispositif est financé à 79% par les crédits Politique de la Ville de l'État. Un complément est versé par la Ville pour permettre à tous les enfants de la commune de profiter de ce dispositif.

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) est porté sur le territoire athégien par l'association Une Chance Pour Réussir (UCPR). L'UCPR propose deux actions complémentaires : d'une part, les séances du soir (aide aux devoirs) centrées sur l'apport pédagogique et méthodologique ; d'autre part, les ateliers et sorties pédagogiques et culturels. Ces actions ont lieu le soir entre 17h et 19h, les mercredis après-midi et lors des vacances scolaires entre 10h et 17h. Elles permettent aux enfants de découvrir de nouveaux centres d'intérêt, de développer leur curiosité et d'élargir ou de réinvestir leurs connaissances. Les accompagnateurs ont pour objectif d'apporter aux enfants des méthodes de travail, en s'appuyant sur les devoirs scolaires qu'ils ont à faire. Les apports méthodologiques sont renforcés par des jeux et des exercices spécifiques, permettant d'acquérir du vocabulaire, d'améliorer la compréhension de consignes ou d'approfondir sur des notions d'histoire et de géographie. Les ateliers pédagogiques et culturels sont constitués de 6 à 8 séances de deux heures en moyenne par séance et de 5 à 12 participants. Chaque enfant a pu participer au minimum à deux ateliers en moyenne dans l'année. Ils ont pour objectif de :

Permettre à l'enfant de se mettre en situation de réussite, dans un domaine qui l'intéresse, en lui donnant l'occasion de réinvestir ses connaissances, se les approprier et les développer.

Susciter sa curiosité et élargir le champ de ses centres d'intérêt, en lui proposant des pratiques nouvelles, en particulier dans le domaine culturel, pratiques auxquelles les familles, pour des raisons socio-économiques, n'ont pas accès.

Lui apprendre la vie en groupe, la citoyenneté et le respect des règles.

Ce travail est accompagné par une implication forte autour du travail sur la parentalité.

Pour l'année scolaire 2019-2020, 204 enfants, du CP à la 3e, sont accompagnés et aidés par Une Chance Pour Réussir (128 primaires et 76 collégiens). Sur l'ensemble de ces accompagnements, 55% (soit 113 enfants) sont issus des Quartiers en Politique de la Ville et 28% (soit 58 enfants) sont issus du quartier du Val en veille.

Le CLAS est financé par la CAF, le Conseil Départemental, la Préfecture et la Ville. L'UCPR bénéficie de locaux mis à disposition par la Ville et par le bailleur social I3F (dans le cadre de la convention d'abattement de la TFPB).

L'accompagnement éducatif de l'Education Nationale est renforcé sur les quartiers prioritaires dans le primaire. Les élèves des quartiers prioritaires, qui présentent des

difficultés sur le plan scolaire et/ou des enfants ayant besoin d'activités dans le domaine du développement personnel, bénéficient d'un accompagnement proposé et encadré par les équipes enseignantes et s'organisent autour de 3 volets (aide aux devoirs, pratiques sportives, pratiques artistiques et culturelles). Les aides éducatives représentent 250 heures d'accompagnement. Un appel à projets est lancé auprès des équipes, la décision est prise par l'IEN.

L'association Crée ton avenir a proposé un projet « Stage en main, découvre ton territoire » qui a été financé par les crédits spécifiques Politique de la Ville du Département. Le projet a permis à 12 jeunes au-delà de la découverte du monde professionnel, de travailler sur la définition de compétences transférables et la création de leur parcours d'orientation.

L'apprentissage de la langue est porté par le réseau linguistique. Ses missions principales sont l'accueil du public, diagnostic des besoins individuels, mise en place d'ateliers d'apprentissage de la langue française, la coordination des actions et mise en réseau des acteurs. En 2018, le réseau a accueilli 140 usagers athégiens dont 11 issus du Clos Nollet, 32 du Noyer renard et 52 du Val.

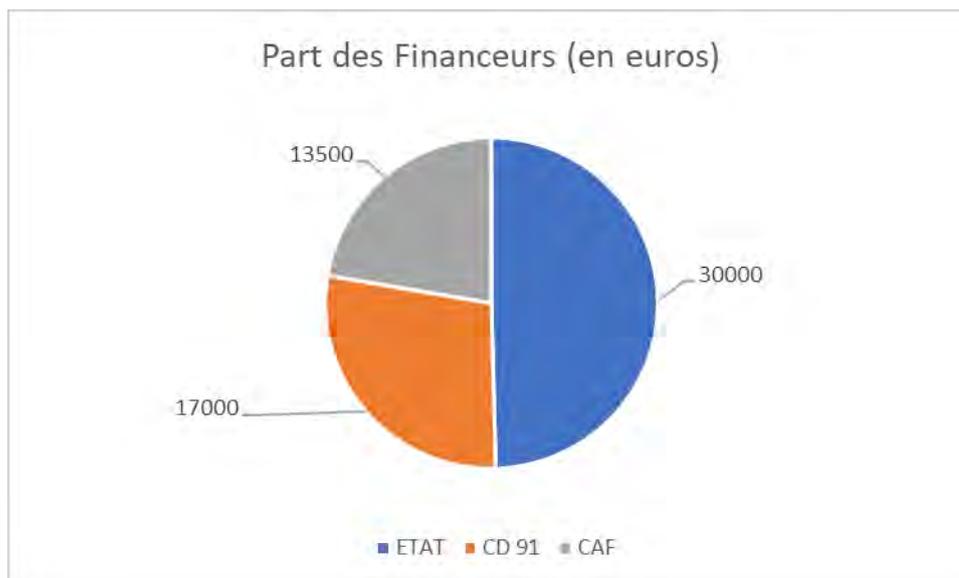
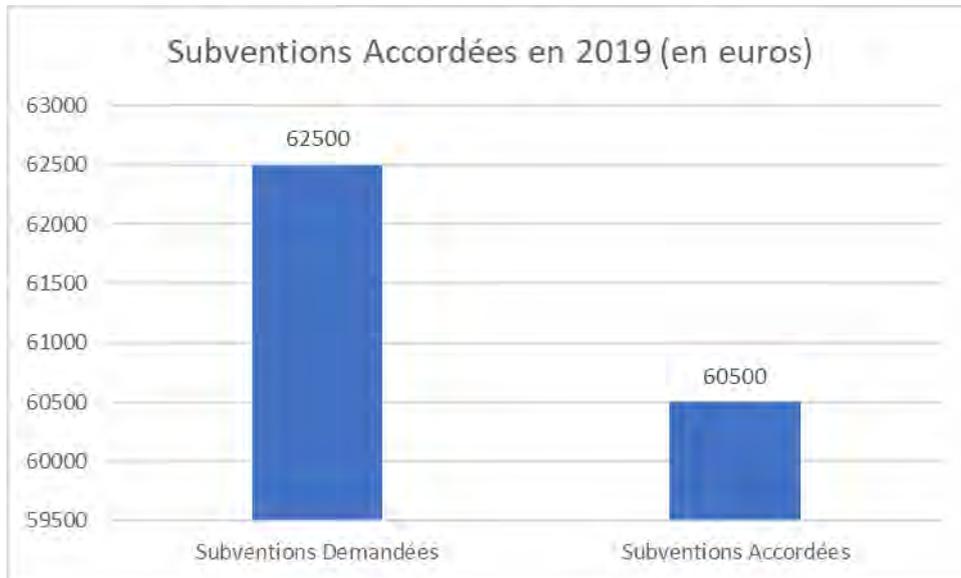
**Orientation 1 : Renforcer un contexte éducatif multi-porteur**

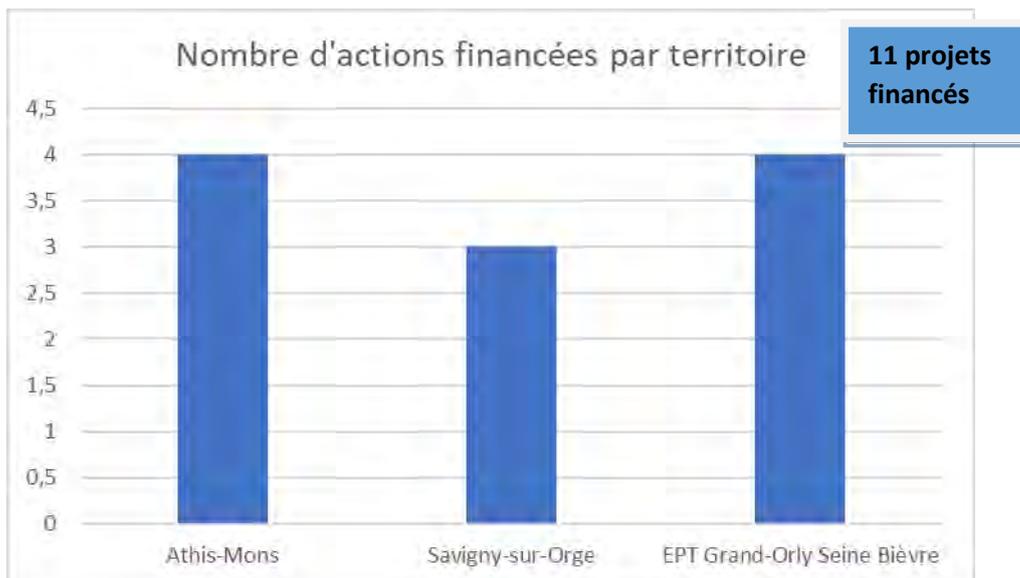
- ⇒ Organiser des sorties et séjours familiaux pour renforcer le lien parents/enfants
- ⇒ Valoriser l'offre d'enseignement sur le territoire
- ⇒ Communiquer sur l'offre d'enseignement et de formation du territoire

**Orientation 2 : Développer l'accès à la culture et au sport**

- ⇒ Développer des actions de promotion et de pratiques sportives dans les quartiers
- ⇒ Encourager l'implication des associations sportives dans les quartiers
- ⇒ Mobiliser les habitants autour d'actions culturelles

## THÉMATIQUE EDUCATION POPULAIRE / ARTISTIQUE / SPORTIVE





### Commentaire :

La thématique de l'éducation populaire, du sport et de la culture est la deuxième thématique représentée au regard du nombre de projets financés (11 projets financés). Cependant, peu de projets sont retenus par les financeurs, et peu de financements sont accordés au regard des demandes des villes.

L'État reste le financeur principal de cette thématique.

### Savigny-sur-Orge :

**Le conservatoire** a animé sur l'année scolaire des heures de pratique instrumentale (cuivre et vents) dans le cadre de l'accompagnement éducatif puis créé à l'école élémentaire Saint Exupéry un *Orchestre à l'école*.

L'association **APESSO** a finalisé sur 2019 son projet autour de la lecture intitulé *Lire en Famille*, et initié en 2018 :

- Installation de **boîtes à livres** en libre-service installées dans le quartier de Grand-Vaux (à l'école maternelle Mermoz, au collège et dans l'appartement pédagogique de 1001 Vies Habitat et 2 sur le domaine public).
- **Hommage aux peintres de Grand-Vaux.** L'association APESSO avait prévu d'organiser des ateliers conférences sur les peintres et de permettre aux enfants de revisiter les œuvres grâce à l'organisation d'ateliers de loisirs créatifs parents/enfants ainsi que de clore cette animation par une exposition des œuvres réalisées lors de la kermesse de fin d'année. La fin de l'année 2019 étant compliquée du fait des mouvements sociaux, pour des raisons techniques, l'événement a été programmé en mars 2020.

Les événements n'ont pas pu se tenir du fait de la COVID 19 et l'association cherche des dates de report.

- **Animation KAPLA** : pour la deuxième année consécutive, l'association APESSE a animé une journée KAPLA à la maison de quartier de Grand-Vaux, en novembre 2019. Ce jeu favorise l'acquisition de notions fondamentales de géométrie, physique tout en introduisant l'enfant dans le monde de l'art, à la maison de quartier de Grand-Vaux.

**L'association Accès** a renouvelé son opération *Lire en balade* en proposant des lectures en pied d'immeuble à Grand-Vaux et a organisé des *Lectures d'albums* dans les écoles maternelles Mermoz et Saint Exupéry. Les élèves de petite et moyenne section des écoles maternelles Mermoz et Saint-Exupéry ont bénéficié une fois par mois de ces lectures individuelles et leur intérêt pour le livre s'est fortement développé. Les parents ont adhéré au projet et nombreux étaient présents sur ce temps. Cette action a par ailleurs permis de développer la relation entre la médiathèque, l'école et les parents.

Grâce au fonds de participation du conseil citoyen **l'école maternelle Mermoz** a organisé une *Sortie à la Ferme du Petit brun de paille*. Les élèves ont participé à cette sortie et ont pu observer les animaux, apprendre le vocabulaire de la ferme, le nom et les caractéristiques de chaque bête. Après réinvestissement en classe, ils réussissent à nommer plus d'animaux.

Enfin, le **club de Handball** a proposé des **entraînements gratuits en direction des filles** de Grand-Vaux pour développer la pratique féminine. Les filles ont participé aux matchs de l'équipe féminine moins de 13 ans et certaines ont intégré le club après cette initiation. Une quinzaine de filles ont ainsi été initiées.

Le **club de Basket** a organisé **deux animations découverte et initiation au basket** destinées aux jeunes du quartier de Grand-Vaux à la veille des vacances scolaires sous la Hall aux sports en cœur de quartier. 40 jeunes ont ainsi été initiés. Les jeunes souhaitent renouveler cette expérience.

Le **club de Baseball** a proposé une initiation au baseball softball dans le cadre des accueils du mercredi des maisons de quartier.

Les associations ont ainsi mobilisé les habitants autour d'actions culturelles et sportives.

Des **sorties familiales** ont été organisées par la maison de quartier de Grand-Vaux et la maison de quartier des Prés Saint Martin : une sortie par trimestre et par maison de quartier, 55 personnes par sortie. Chaque maison de quartier organise une sortie culturelle (château ou musée), une sortie à dominante sportive et une sortie plus ludique (base de loisirs ou parc d'attraction). En parallèle, 2 sorties à la mer ont été organisées. Ces sorties permettent de renforcer les liens parents enfants par la pratique d'activités en commun. Le programme de réussite éducative a également organisé une croisière sur la Seine en bateau mouche et une visite des jardins de Louis XIV à Versailles.

Dans le cadre du PRE, une sortie à la bibliothèque a été programmée avec des mamans et des enfants pour leur permettre de s'approprier les différentes sections et le fonctionnement de la médiathèque. Enfin le PRE a animé une journée Portes ouvertes Ludothèque à la maison du projet pour faire découvrir des jeux manuels et tactiles et donner des idées d'activités à la maison.

Les maisons de quartier de Grand-Vaux et des Prés Saint Martin ont animé pendant l'été des ludothèques en plein air dans le petit parc de Grand-Vaux et derrière la Halle des Prés Saint Martin. Au programme : jeux de société, travaux manuels, mais aussi jeux collectifs de plein air type épervier ou balle aux prisonniers. Parents et enfants du quartier étaient les bienvenus.

Des **ateliers parents-enfants** ont par ailleurs été organisés dans le cadre du centre social. Les parents ont été associés dans le choix des activités ludiques et de loisirs et cet atelier a permis de les valoriser dans leur rôle. Les activités manuelles et ludiques ainsi que les sorties famille ont fortement contribué à améliorer la qualité des relations parents enfants et de développer la complicité et le partage de moments conviviaux permettant aux parents de se mobiliser davantage dans leur rôle d'éducateur, et de s'impliquer dans l'épanouissement et le bien-être de leurs enfants.

Toutes ces actions ont contribué à renforcer un contexte éducatif multi-porteur (orientation 1) et à développer l'accès à la culture et au sport (orientation 2).

*Au titre du droit commun, des actions culturelles ont été financées au sein des écoles de Grand-Vaux par la ville ou le territoire :*

***Avec le Conservatoire Claude Debussy:***

- *4 séances de découverte d'un instrument ont été proposées à l'attention de 80 CP de l'école élémentaire Saint Exupéry*
- *Une Chorale a été animée par un musicien en milieu scolaire tous les 15 jours : 45 minutes en direction des 95 CE1 de l'école élémentaire Saint-Exupéry*
- *2 orchestres à l'école ont été mis en place à raison de 2 séances par semaine en direction de 2 classes de CM1 de l'école élémentaire Saint Exupéry, soit 50 élèves.*

***Avec le Service culturel de la ville :***

Au titre du droit commun, le service culturel a proposé de nombreuses animations en direction des classes :

**Secteur Grand Vaux :**

**1/ Ecole Saint Exupéry :**

- 29 mars 2019, 3 auteurs de livres d'Histoire (M. Coulon et Mmes Joly et Coppin) ont été accueillis dans les 4 classes de CM1 et dans les 4 classes de CM2
- 5 février 2019 "le carnaval des animaux" : spectacle à la salle des fêtes - 80 élèves de CP
- 7 novembre 2019 "le petit médecin malgré lui" spectacle à la salle des fêtes - 97 élèves de CE2
- 31 janvier 2019 "Les bleuets" spectacle à la salle des fêtes - 100 élèves de CM2

## **2/ collège Mermoz :**

- 22 mars 2019 : 3 classes de 4ème (75 élèves) ont été accueillis à la salle des fêtes pour voir LE CID
- 28 mars 2019 : 2 classes de 6ème et 3 classes de 5ème ont accueilli dans leurs classes des auteurs de livres d'Histoire (Mmes Coppin, Paldacci et Féret Fleury)
- 4 novembre 2019 4 classes de 4ème (94 élèves) ont assisté au spectacle de "VALJEAN" à la salle des fêtes

## **Secteur Prés Saint Martin :**

### **1/ Ecole Kennedy :**

- 7 novembre 2019 "le petit médecin malgré lui" spectacle à la salle des fêtes - 65 élèves de CE2
- 31 janvier 2019 "Les bleuets" spectacle à la salle des fêtes -55 élèves de CM2
- 25 janvier 2019 exposition PLANETARIUM + ateliers science (salle des fêtes) : 75 élèves de CM1
- 5 février 2019 "le carnaval des animaux" : spectacle à la salle des fêtes - 78 élèves de CP
- 28 et 29 mars 2019 : 3 auteurs de livres d'Histoire (Mmes Féret Fleury, Coppin et Joly) ont été accueillies dans 3 classes de CM1

### **2/ Collège Paul Bert :**

- 22 mars 2019 : 4 classes de 4ème (115 élèves) ont assisté à la représentation LE CID à la salle des fêtes.
- 23 janvier et 25 janvier 2019 : 4 classes de 4ème ont visité le PLANETARIUM + ateliers science de la salle des fêtes
- 28 mars 2019 : 1 auteur de livre d'histoire (P. Nessmann) a été accueilli dans une classe de 5ème
- 4 novembre 2019 : 5 classes de 4ème (133 élèves) se sont rendus à la salle des fêtes pour assister au spectacle de "VALJEAN"

### Athis-Mons :

L'orientation 1 a été portée par le centre social avec la mise en place de sorties et séjours en famille et d'ateliers parents/enfants.

L'orientation 2 a été portée par les services municipaux (centre social, service jeunesse et sport) mais également par les associations, avec des actions de droit commun mais également spécifiques telles que :

- Des ateliers, balades urbaines d'éducation à l'environnement urbain, au patrimoine en banlieue et à l'architecture portés par la Maison de la Banlieue et de l'Architecture
- Projets de médiation artistique et développement de la pratique portés par le conservatoire d'Athis-Mons : intervenants en milieu scolaire : éveil musical, chant choral ; classes CAPA et mini CAPA : 4h/semaine de formation musicale (instrument à vent) ou artistique (danse ou théâtre) ; pratique/découverte artistique en famille « école du spectateur.
- « Ecole de foot » portée par L'Escale propose à des jeunes en rupture ou en risque de décrochage qui ne sont pas en capacité d'intégrer un club de foot « classique » de participer à des entraînements 2 fois par semaine. L'accueil et les activités se déroulent sur les terrains de proximité du quartier. Les entraînements permettent de travailler sur le respect des règles, des lois et des autres.

La Ville a tenu à favoriser la pratique sportive, en investissant dans les infrastructures : rénovation du Gymnase Hebert et création d'un terrain de football en synthétique sur l'espace de l'Aunette (Noyer Renard).

## THÉMATIQUE SANTE

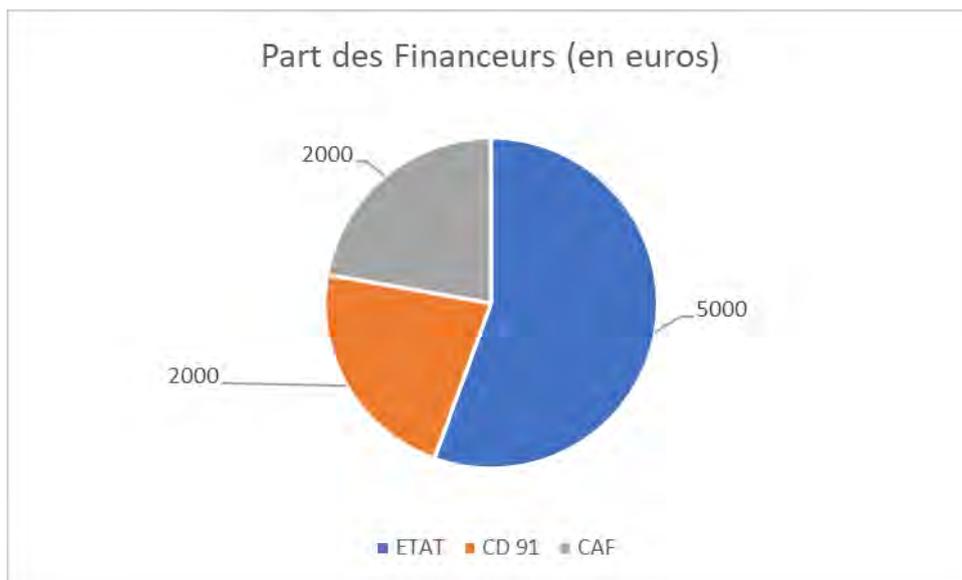
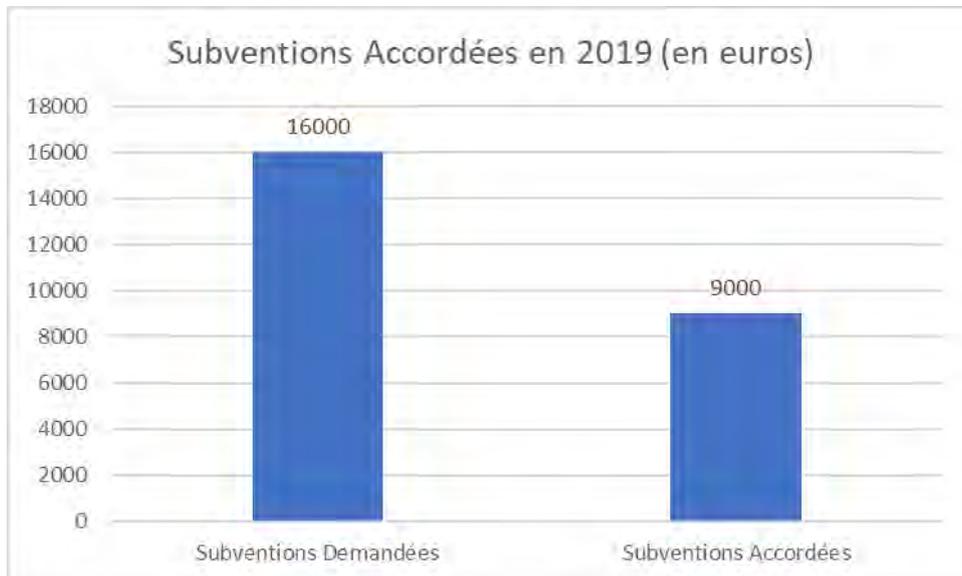
### **Orientation 1 : Renforcer la promotion de la santé et de la prévention**

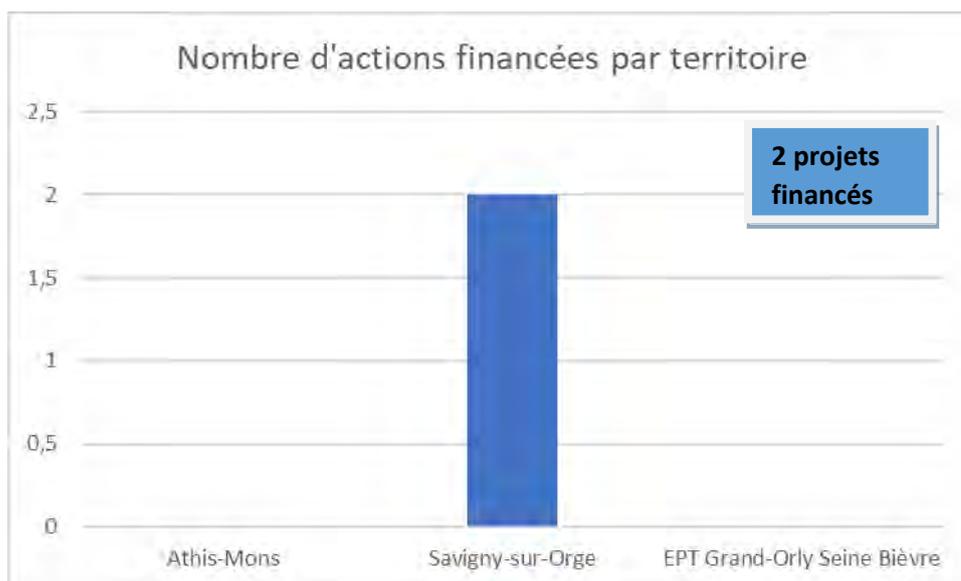
- ⇒ Organiser un forum santé
- ⇒ Mettre en place des actions de prévention dans les écoles
- ⇒ Développer l'analyse des besoins des habitants
- ⇒ Mener des actions de préventions des conduites à risques (addictions, sécurité routière...)
- ⇒ Rapprocher les associations d'accompagnement psychologique d'urgence des habitants (mise en place de permanences)

### **Orientation 2 : Coordonner les acteurs, consolider l'offre de soin**

- ⇒ Mettre en place un Contrat Local de Santé à l'échelle intercommunale
- ⇒ Partager les données recueillies par les différents partenaires pour affiner la connaissance des problématiques de santé des populations
- ⇒ Utiliser la Rénovation Urbaine pour accompagner l'installation de médecins
- ⇒ Accompagner la mutualisation des tâches administratives et le travail en équipe des professionnels de santé

## THÉMATIQUE SANTE





#### Commentaire :

Le nombre de projets portés par les partenaires sur la thématique de la santé est relativement peu élevé, puisque seuls 2 projets ont été financés.

L'État est le principal financeur, avec des financements complémentaires de la CAF et du Département de l'Essonne.

#### Savigny-sur-Orge :

Des **permanences de psychologues pour Enfants (ANTEA)** ont été programmées à la maison de quartier de Grand-Vaux tous les mercredis de 14h à 17h00. 15 enfants ont été suivis régulièrement dans ce cadre, seuls ou avec leurs parents. La plupart des enfants reçus sont en attente d'une place au CMPP. Des rencontres régulières ont été organisées avec la psychologue scolaire et l'assistante du CMPP pour faire le point sur les suivis en cours. La croissance continue de l'activité démontre la pertinence du dispositif. Les permanences d'Antea permettent de répondre aux multiples expressions de la souffrance psychique des enfants et adolescents : passages à l'acte, absentéisme scolaire, isolement. Elles rencontrent l'adhésion des parents et des professionnels du réseau éducatif social et sanitaire. Les habitants ont ainsi été rapprochés des associations d'accompagnement psychologique d'urgence (orientation 1).

Le **centre social** a organisé une journée **d'animation dans le cadre d'Octobre Rose** sur la prévention du cancer du Sein sous forme de marche vers le parc de Morsang. Une trentaine de mères de familles ont été sensibilisées. Cette action s'est faite en partenariat avec la Ligue contre le cancer qui a apporté un soutien technique, l'association « Médecin d'Afrique », et « Vie Enfance Espoir ».

Le **centre social** a également proposé un **Forum santé** sur la thématique du cyber-harcèlement en direction des élèves de CM1, CM2, 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> qui s'est tenu sur la fin de l'année 2019 (actions de prévention dans les collèges) et le début de l'année 2020 (animation en direction des parents). (Orientation 1)

L'association **Médecins d'Afrique** a constitué un réseau de mamans relais sur les quartiers de Grand-Vaux et des Prés Saint Martin dans le but de sensibiliser les habitants sur les thèmes de la santé : nutrition, équilibre alimentaire, cancers féminins, gestion du stress, maladies cardio-vasculaires, diabète, etc. Après avoir été formées, les mamans relais ont animé des campagnes de sensibilisation.

Les centres sociaux de Grand-Vaux et des Prés Saint Martin ont animé des ateliers adultes autour de la santé : des ateliers cuisine assortis de sorties au marché ou en cueillette pour apprendre à cuisiner frais et équilibré avec des produits de saison (13 inscrits aux Prés-Saint Martin, une dizaine à Grand-Vaux), des ateliers zumba (15 inscrits aux Prés Saint Martin, 10 à Grand-Vaux) qui associent mouvements d'aérobic et fitness pour se dépenser physiquement, des sorties piscines (12 séances organisées, 7 inscrits).

Enfin, un **Pôle Santé** a été inscrit dans le schéma urbain directeur de la rénovation urbaine de Grand-Vaux. La ville prévoit ainsi dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier de Grand-Vaux la création d'un Pôle santé pour accueillir du personnel médical (médecins, infirmiers, professions paramédicales...).

#### Athis-Mons :

La thématique santé est une thématique à développer. Quelques actions sont mises en place par les acteurs locaux. Le centre social a travaillé sur un projet autour du yoga du rire. La Ville participe à « la semaine Santé » portée par la mission Locale Nord Essonne : ateliers mieux être, atelier autour de la communication bienveillante, ciné-débat « bien dans ma tête, bien dans mes baskets », conférence autour du sommeil, atelier cuisine avec une diététicienne, atelier découverte du bien-être, ateliers de sophrologie, exposition sur le sport, la nutrition et les addictions...

La Ville d'Athis Mons poursuit son investissement dans le fonctionnement de la Maison de Santé installée dans le quartier du Noyer Renard et continue de s'engager pour maintenir l'offre de santé et attirer d'autres praticiens de santé sur le territoire.

La Ville met à disposition de l'association ANTEA des locaux pour la tenue de permanences destinées à recevoir les enfants et les adolescents en proie à des troubles psychiques.

# ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE ANNEE 2019

## PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

### THÉMATIQUE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET INSERTION

#### **Orientation 1 : Rapprocher les compétences des actifs des besoins d'emploi des entreprises locales**

- ⇒ Renforcer la coordination des entreprises et des commerces locaux
- ⇒ Organiser des jobs datings dans les quartiers
- ⇒ Créer des liens avec les grands inducteurs d'emploi
- ⇒ S'inscrire dans le dispositif de « cordées de la réussite »

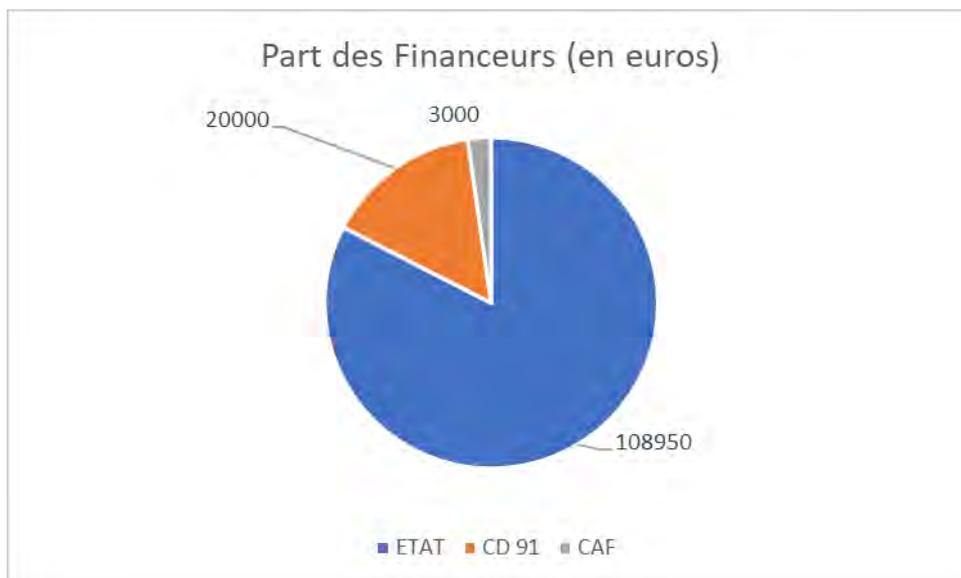
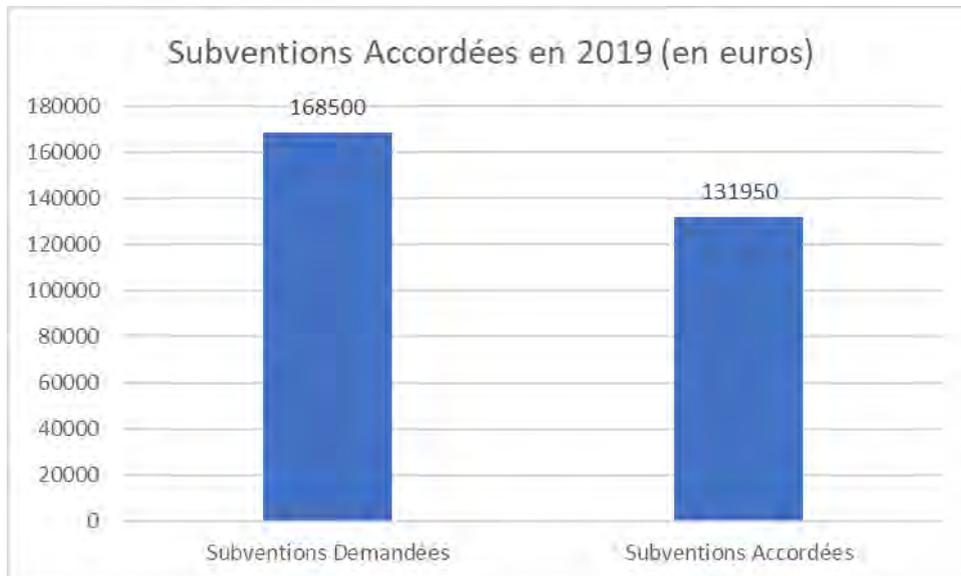
#### **Orientation 2 : Dynamiser le tissu économique et entrepreneurial des quartiers**

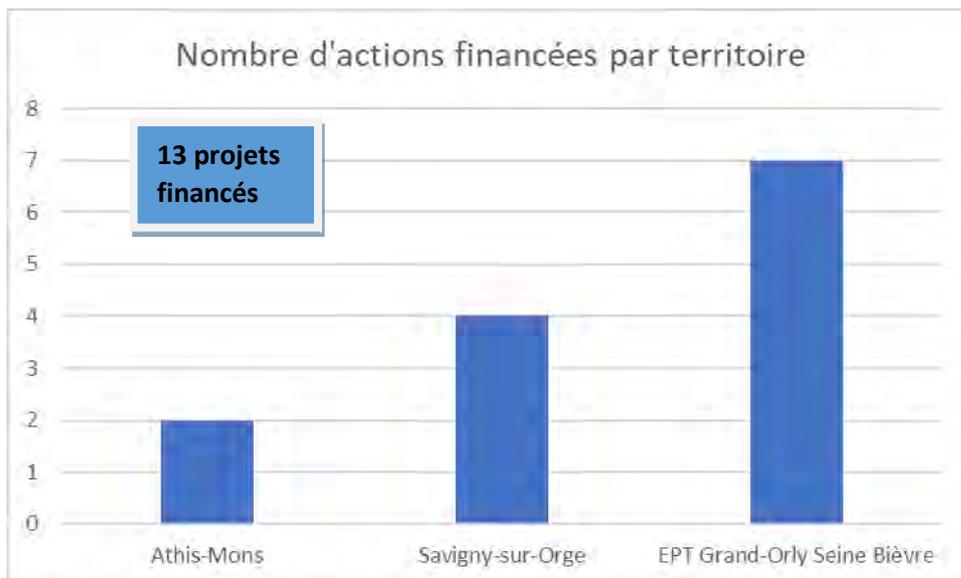
- ⇒ Fédérer les commerçants autour d'un collectif afin de les investir dans la vie de quartier
- ⇒ S'appuyer sur la rénovation urbaine pour restructurer la polarité commerciale de Grand Vaux
- ⇒ Faciliter l'accès aux dispositifs de soutien et d'accompagnement à la création d'entreprises

#### **Orientation 3 : Développer l'employabilité et l'emploi des personnes éloignées du marché du travail**

- ⇒ Faire connaître les dispositifs d'aides pour lever les freins à l'emploi (aide pour le permis de conduire, ateliers de langage, garde d'enfants...)
- ⇒ Organiser des permanences des acteurs de l'emploi au sein des quartiers
- ⇒ Sensibiliser les maîtres d'ouvrage aux clauses sociales d'insertion dans les marchés publics et privés.

## THÉMATIQUE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET INSERTION





### Commentaire :

En 2019, 13 projets ont été financés pour la programmation en question.

La totalité des projets déposés dans le cadre de cette thématique a été financée. Les crédits alloués sont en forte augmentation par le fait de la volonté de l'Etat d'ériger les actions de Développement Economique, d'Emploi et d'Insertion comme priorité.

L'État est le principal financeur de cette thématique, accompagné par le Département de l'Essonne qui intervient en complément.

### Savigny-sur-Orge :

L'emploi et le développement économique relèvent du droit commun et la politique de la ville s'inscrit en complément de ce droit commun.

La thématique de l'emploi et du développement économique a été mise en avant par l'Etat, lequel en a fait sa thématique prioritaire en 2019. Plusieurs actions ont été mises en place dans le but de développer l'employabilité et l'emploi des personnes éloignées du marché du travail (orientation 3) :

- **ateliers informatiques organisés dans les maisons de quartier** (3 ateliers hebdomadaires d'initiation au Pack Office et d'utilisation des NTC (tablettes, ordinateurs, téléphones portables – 10 bénéficiaires). Initiation aux logiciels de traitement de texte et tableur, méthodologie de navigation sécurisée sur internet, création d'espace personnel, gestion et archivage de courriers. Parallèlement, 12 à 15 personnes ont accédé par semaine librement aux ordinateurs des maisons de quartier sur les temps d'accès libre. Les apprenants ont acquis plus d'autonomie dans la gestion de leur correspondance dématérialisées notamment. Les animateurs des accès libres ont soutenu les usagers dans la mise à jour de CV, la consultation de sites dédiés à l'emploi (Pôle Emploi) et dans l'accès aux sites internet

d'organismes (Conseils et soutien des bénéficiaires dans leurs démarches administratives CAF, CPAM, portail famille mairie, préfecture).

- **ateliers Code de la route** dans les maisons de quartier (2 sessions hebdomadaires organisées à la maison de quartier de Grand-Vaux en soirée de 19h à 20h30 – 3 femmes et 6 hommes touchés sur 30 prévus, cet atelier a eu du mal à fonctionner. L'objectif de cet atelier était de permettre à des personnes très éloignées de nos règles de circulation (population immigrée) ou aux jeunes de se familiariser avec le Code de la Route afin de faciliter ensuite leur apprentissage auto-école ou de passer l'examen en candidat libre. Cet atelier vise à renforcer la mobilité des habitants du quartier par une aide au permis de conduire. (orientation 3) En parallèle de cet atelier, divers dispositifs d'aide à la mobilité ont été présentés aux apprenants par l'association Essonne Mobilités.

- **ateliers socio-linguistiques et ateliers d'alphabétisation** (cours hebdomadaires proposés : « ateliers socio culturels », « alphabétisation », « français langue étrangère », en direction de 38 apprenants aux Prés Saint Martin et 81 apprenants à Grand-Vaux). La plupart des apprenants ont atteint leurs objectifs pédagogiques personnalisés en termes de consolidation, de perfectionnement de leurs acquis linguistiques à l'oral comme à l'écrit. 45 apprenants ont atteint le niveau A1 à Grand-Vaux et 10 le niveau B1. Par ailleurs, leur connaissance des institutions, des organismes publics et leur autonomie dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle ont également été constatées. 10 apprenants de Grand-Vaux ont trouvé un emploi ou accédé à une formation professionnelle.

L'objectif à travers ces divers ateliers autour du numérique, de la mobilité et de l'apprentissage de la langue était de lever les freins à l'emploi.

Les **clauses sociales** ont été mises en place dans le cadre de la rénovation urbaine. Le **PLIE** a tenu des **permanences hebdomadaires** à la maison de quartier de Grand-Vaux. Quant à la **Mission Locale**, elle a poursuivi les **maraudes** dans le quartier, en particulier aux abords de la dalle et de la maison du projet.

Un **forum de Job Dating** a été organisé le 4 avril 2019 à la maison de quartier de Grand-Vaux pour favoriser le lien entre les habitants et les partenaires économiques. (Orientation 1) :

- 160 demandeurs d'emploi accueillis dont 82 saviniens parmi lesquels 37 habitent le quartier de Grand Vaux.
- 135 entretiens réalisés par les 15 employeurs présents
- 28 offres d'emploi sur le site Internet « Job dating Savigny 2019 » créée spécialement pour cette manifestation
- 2 consultants dans l'accompagnement vers l'emploi ont prodigué leurs conseils et simulé des entretiens d'embauche
- 26 conseillers du service public de l'emploi et tous les animateurs du centre social ont assuré, selon leurs compétences et disponibilité, l'information,

l'accompagnement, et la mise à jour des CV et des lettres de motivation des dizaines de candidat-e-s

- 61 questionnaires d'évaluation du forum ont été complétés par les demandeurs d'emploi présents.
- 15 questionnaires de satisfaction ont été renseignés par les chefs d'entreprise et les responsables d'agences d'intérim.

Enfin, pour dynamiser le tissu entrepreneurial, **des sensibilisations à la création d'entreprise** ont été animées dans le cadre du Forum Job Dating. (Orientation 2)

Le **dispositif Garantie jeune** a été actionné pour favoriser l'insertion et l'emploi des jeunes. La garantie jeunes permet d'accompagner les jeunes en situation de grande précarité vers l'emploi ou la formation et prévoit une aide financière. La mission locale a par ailleurs mis en place un projet intitulé CAP Alternance dans le but de développer l'apprentissage et de valoriser les formations professionnalisantes.

L'association **Crée ton avenir** a proposé un stage « Découvre ton territoire » aux jeunes du collège Mermoz pour leur permettre de découvrir le monde professionnel, et les sensibiliser aux compétences transférables. Ils ont été accompagnés dans la construction d'un parcours d'orientation.

L'association **Divipassion** a réalisé des programmes audiovisuels sur la thématique « Je retrouve un emploi et m'informe sur les métiers par l'image ». Il s'agissait pour Divipassion de présenter les structures de l'emploi, les bassins de recrutement et d'emploi, les statuts de salarié et d'autoentrepreneurs et de recueillir des témoignages d'acteurs locaux du monde du travail. L'association a rencontré des difficultés à trouver des jeunes volontaires de Grand-Vaux pour participer à ce stage.

L'**association Hercule Insertion** a proposé 16 demi-journées de formation sur les services à la personne : techniques d'entretien des locaux professionnels, entretien du linge, comportement professionnel, perfectionnements linguistiques. Une vingtaine de femmes ont suivi la formation régulièrement et ont reçu un diplôme en fin de formation. Plusieurs d'entre elles ont été recrutées par la suite dans des entreprises de services à la personne.

L'association « **Essonne Mobilité** » a animé une réunion sur la mobilité en direction des apprenants d'Hercule insertion et des apprenants des ateliers Code de la route du centre social. Elle a proposé des diagnostics individuels de mobilité aux personnes rencontrées. L'action n'a pas été à la hauteur du projet présenté par l'association.

**Attaction Service** a proposé un stage en direction des jeunes de la mission locale pour leur permettre de réfléchir à leur parcours, préparer leur CV, lettres de motivation, réfléchir à leur expérience et organiser leur recherche d'emploi. Une quinzaine de jeunes ont suivi ce stage.

### Athis-Mons :

La thématique « Développement économique, emploi et insertion » est très largement portée par le droit commun. Les acteurs structurant de l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion sont présents sur le territoire : Pôle Emploi, le PLIE et la Mission Locale. L'EPT qui a la compétence emploi a des services dédiés qui travaillent sur la mobilisation des entreprises, le soutien à la création d'entreprise, la coordination des acteurs, le développement de l'économie sociale et solidaire

La Ville a mis en place des forums de l'emploi afin de permettre aux athégiens d'avoir accès à des offres d'emploi à proximité.

L'État a souhaité mettre l'accent dans la programmation des actions Politique de la Ville, en fléchant une part plus importante de ses crédits spécifiques (BOP 147) vers cette thématique, une action a été financée sur le territoire d'Athis Mons :

- Stage en main Découvre ton territoire porté par l'association Créé ton avenir

En outre, les actions suivantes financées dans le cadre de la programmation 2018 avaient été reportées pour réalisations en 2019 :

- « Cap Alternance » porté par la mission locale.
- « Job et Kfé cité » porté par l'association Nes et Cité .
- « Réparation de bacs » portée par la Régie de quartier des Portes de l'Essonne : action qui n'a commencé que fin 2018 et qui avait pour but l'embauche de 2 personnes.

## **CHARTE ENTREPRISES ET QUARTIERS BILAN 2019**

### **Contexte**

Initiée par le ministère de la ville en 2013, la charte entreprises et quartiers formalise un partenariat avec des entreprises autour d'actions concrètes visant le développement économique et l'emploi au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. Au niveau national et départemental, ont signé cette charte respectivement une quarantaine et une vingtaine d'entreprises.

Au niveau local, à la demande de la Préfecture de l'Essonne, l'EPT anime la charte entreprises et quartiers, à travers la mobilisation de son tissu économique local afin d'organiser des actions répondant aux besoins des habitants en matière de développement économique et emploi.

**Public cible** : les jeunes et habitants des quartiers prioritaires du territoire.

⇒ Le choix a été fait de travailler prioritairement avec les collèges du territoire.

### **Objectifs de la charte**

- Favoriser l'accès aux stages des élèves de 3<sup>ème</sup> et aux stages « découverte »
- Favoriser l'accès à l'apprentissage et l'alternance
- Favoriser la découverte du monde de l'entreprise : métiers et secteurs d'activité
- Informer et sensibiliser à l'entrepreneuriat

### **Modalités de mise en œuvre**

#### 1) Partenariat engagé avec les établissements scolaires :

3 collèges accueillant des élèves issus d'un quartier prioritaire : Mermoz à Savigny-Sur-Orge, Delalande à Athis-Mons et Ronsard à Paray-Vieille-Poste.

#### 2) Les actions développées sont :

- Action accès aux stages
- Action sur la découverte des métiers, du monde de l'entreprise
- Action d'information et de sensibilisation à l'entrepreneuriat

=> La démarche a été initiée en 2016. Les actions sont progressivement mises en œuvre depuis.

### 3) Prospection d'entreprises locales

Les actions proposées ne peuvent avoir de sens qu'avec la participation d'entreprises.

Pour mieux communiquer sur la charte, il a été réalisé un flyer de communication.

L'EPT a sollicité des entreprises, des commerçants et artisans locaux en optant pour une stratégie de mobilisation des têtes de réseau, au nombre de 7 : les clubs d'entreprises, associations de commerçants et artisans du territoire.

- Association Com 'Art' Synergie (Morangis)
- Association des Commerçants et Artisans de Paray Village (Paray-Vieille-Poste)
- Dynamique Savigny (Savigny-sur-Orge)
- Association pour le développement économique de la ville d'Athis-Mons (Athis-Mons)
- Association des commerçants et artisans de Juvisy-Sur-Orge (Juvisy-sur-Orge)
- Le Réveil Commerçant (Juvisy-Sur-Orge)
- Association pour l'aménagement de Morangis

⇒ Les contacts ont été pris en 2016. Le partenariat a été formalisé en 2017 par la signature de conventions entre les clubs d'entreprises et associations de commerçants et artisans et l'État.

Ainsi, 2 conventions ont été signées en 2017, avec Dynamique Savigny et l'ACAPV et un autre partenariat est en cours de construction avec l'APAM.

Cela nous permet de toucher près de 120 entreprises, commerçants et artisans locaux du territoire.

En 2018, cette charte est mise en sommeil du fait de l'ingénierie insuffisante pour pouvoir la suivre. « Le Pacte avec les Entreprises pour tous les quartiers » (PaQte) vient peu à peu relancer cette dynamique et à vocation à terme à remplacer l'action de la charte entreprises et quartiers.

# ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE ANNEE 2019

## PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

### **Orientation 1 : Revaloriser le quartier, promouvoir le vivre ensemble et renforcer la cohésion sociale au sein des quartiers**

- ⇒ Finaliser la Rénovation Urbaine au Noyer Renard et lancer le projet sur le quartier de Grand Vaux
- ⇒ Maintenir et déployer la coordination et les outils de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)
- ⇒ S'appuyer sur les conseils citoyens pour porter la parole et les projets des habitants

### **Orientation 2 : Développer une politique de peuplement et favoriser la mixité pour réduire les disparités inter-quartiers.**

- ⇒ Mettre en place une convention intercommunale de mixité sociale avec les réservataires de logements sociaux
- ⇒ Adapter les logements aux personnes à mobilité réduite et faciliter le maintien à domicile des séniors
- ⇒ Développer des évènements attractifs qui rayonnent au-delà du quartier

### **Orientation 3 : Désenclaver les quartiers : rénover l'habitat, promouvoir de nouveaux usages de l'espace public et renforcer la mobilité**

- ⇒ Renforcer l'action de rénovation énergétique du parc social et privé
- ⇒ Intervenir sur les copropriétés dégradées
- ⇒ Développer des projets et des actions favorisant le lien social et l'appropriation de l'espace
- ⇒ Améliorer la desserte locale des transports en commun pour relier les quartiers aux équipements structurants
- ⇒ Améliorer la gestion du stationnement dans les quartiers

## **PROGRAMMES DE RENOUVELLEMENTS URBAIN (PRU)**

Concernant la rénovation urbaine, deux quartiers sur le territoire sont concernés :

- PRU Noyer Renard à Athis-Mons
- PRU Grand Vaux à Savigny sur Orge

Une Opération de Renouvellement Urbain (ORU) initiée sur le quartier du Noyer Renard dès 2002 et s'est poursuivie dans le cadre du PRU portée par l'ANRU jusqu'en 2018.

Le quartier de Grand Vaux bénéficie d'un PRU : signature en 2016 d'un protocole de préfiguration permettant de lancer les études préalables de préfiguration.

### **SAVIGNY-SUR-ORGE**

#### **Conventions ANRU**

Concernant le projet de renouvellement urbain du quartier de Grand Vaux, l'année 2019 a tout d'abord été marquée par la signature d'une déclaration d'engagement avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) le 25 janvier 2019 au gymnase David Douillet en présence notamment du Ministre de la Ville et du Logement. Cette déclaration d'engagement constitue un accord de principe de l'ANRU pour le financement du projet de renouvellement urbain, qui a été élaboré sur la base des études et de la concertation, en attendant la signature d'une convention financière. Ainsi l'ANRU s'est engagée à financer le projet à hauteur de près de 53 millions d'euros (subventions et prêts bonifiés).

Suite à cette signature, deux conventions ont été élaborées avec l'ANRU : une convention de quartier qui concerne spécifiquement le projet de Grand Vaux et une convention cadre concernant les opérations ayant un intérêt à l'échelle de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Ces deux conventions ont été stabilisées à la fin de l'année 2019.

#### **Relogement**

L'année 2019 a également été marquée par le démarrage du relogement pour les deux premiers bâtiments voués à la démolition (barre Utrillo et tour 5 Van Gogh, soit 223 logements au total). Des enquêtes sociales ont tout d'abord été menées par un cabinet mandaté par le bailleur social démolisseur 1001 Vies Habitat durant le premier trimestre 2019. Ces enquêtes avaient pour objectifs de faire le point les souhaits de relogement des ménages à reloger. Sur la base des besoins exprimés, le processus de relogement défini par le protocole de relogement a pu démarrer en mai 2019 avec la mise à disposition de logements par les réservataires à la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) relogement de 1001 Vies Habitat. A la fin de l'année 2019, on comptait 33 ménages relogés.

## **OPAH**

En ce qui concerne le traitement des copropriétés de Grand Vaux, celles-ci ont validé en mai 2019 l'entrée dans le dispositif « OPAH » (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) financée par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). Ce dispositif permet notamment aux copropriétés d'obtenir des financements pour la requalification de leur patrimoine. La convention du dispositif OPAH a été signée par l'Etat, l'EPT et la Ville le 23 décembre 2019.

## **Maison du projet**

La Maison du projet de Grand Vaux est un lieu :

d'accueil pour l'information du public sur le projet de renouvellement urbain du quartier

d'accueil personnalisé avec des permanences assurées par les partenaires du projet

d'espace de travail commun à l'ensemble des acteurs du projet, qui favorise le lien et la coordination

Suite à l'inauguration de la Maison du projet en 2018, la tenue de permanences par les partenaires s'est intensifiée durant l'année 2019 de sorte que la Maison du projet soit ouverte tous les jours. La Maison du projet a été le lieu des permanences suivantes :

Atelier linguistique (assurée par le CCAS dans le cadre du PRE), le lundi et vendredi de 9h à 11h

Relogement (assurée par 1001 Vies Habitat), le mardi de 9h30 à 12h30 et le jeudi de 14h à 18h

Information sur le projet de Grand Vaux (assurée par la Ville et l'EPT), le mardi et jeudi de 14h à 18h et le vendredi de 9h30 à 12h30

Insertion professionnelle (assurée par le PLIE Nord Essonne), le mercredi de 14h à 18h.

## ATHIS-MONS :

L'année 2019 a été marquée par la finalisation et la concrétisation d'actions entamées en 2018 :

- La Ville et le bailleur I3F ont abouti leurs négociations de partages d'espaces au Noyer Renard, y compris pour la gestion du parking souterrain de la Place Mendès France, au cœur du quartier du Noyer Renard.
- La Ville et les bailleurs ont continué à travailler sur l'aménagement du quartier, sur des espaces qui n'ont pas bénéficié du PRU : projet de l'Aunette, réhabilitation du gymnase Hébert, projet rue des Carneaux
- Au vu des problématiques liées à l'enlèvement des encombrants, la Ville et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre ont travaillé sur l'organisation des ramassages.

Pour rappel, la sortie de la convention s'est faite le 31 décembre 2017 selon les modalités de l'avenant n°12, y compris les demandes de solde déposées.

Le PRU du Noyer Renard a permis de reconstruire 336 logements sociaux, de réhabiliter 1 434 logements sociaux et d'en résidentialiser 1 099 et enfin, 389 logements neufs sont dorénavant en accession libre. Les différents acteurs reconnaissent que les efforts conjoints des pouvoirs publics ont contribué à une plus grande mixité sociale au sein du quartier (présence de maison d'artistes, bailleurs privés...) et la résidentialisation conduite apparaît comme une grande réussite, même si des points d'achoppement ponctuels demeurent. À telle enseigne, les membres du conseil citoyen du quartier de Grand-Vaux ont souhaité visiter le quartier rénové afin de s'inspirer des bonnes pratiques et éviter les écueils. Ils ont été accueillis par les représentants du Conseil Citoyen du Noyer Renard, probant du rôle incontournable de cette instance dans le quartier. De plus, le quartier bénéficie désormais de 3 087m<sup>2</sup> de surface commerciale, dont un commerce ayant été distingué des « Papilles d'Or » et d'une maison de santé pluridisciplinaire, ce qui permet de recréer un espace attractif et qualitatif, au profit des habitants du quartier et au-delà.

La Ville regrette que dans le cadre du projet de l'ANRU, la laverie sociale (remplacée par une laverie privée), le garage social et la maison des jeunes n'aient pas connu de concrétisation.

## **LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION D'ABATTEMENT TFPB**

Une convention cadre a été annexée au contrat de ville intercommunal et signée le 21 décembre 2015 par l'État, les villes d'Athis-Mons et de Savigny-sur-Orge, la CALPE, le département de l'Essonne, Coopération et famille (devenu 1001 Vie Habitat) et I3F.

C'est une démarche engagée sous le pilotage de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre : des diagnostics en marchant ont été réalisés sur les deux quartiers de Grand-Vaux et du Noyer Renard durant l'année 2018 avec l'ensemble des partenaires signataires et des représentants des amicales et des conseils citoyens.

Des plans d'actions sont présentés par les bailleurs et travaillés en partenariat avec l'État, qui impose le cadre, les villes et l'EPT, puis soumis pour avis aux conseils citoyens et validés par les maires.

Savigny sur Orge :

### **Convention d'abattement TFPB Savigny sur Orge 2019**

Différentes actions ont été mises en place par le bailleur social, 1001 vies habitat, au cours de l'année 2019 dans le cadre de l'abattement TFPB :

- Le maintien du renforcement du ramassage des encombrants. Suite à une forte présence d'encombrants, deux ramassages complémentaires sont effectués par une entreprise d'insertion. Cette action est très appréciée par les habitants ainsi que par les différents acteurs du quartier
- Le renforcement des campagnes 3D concernant la dératisation, la désinfection des parties communes et du porte à porte
- La réparation suite au vandalisme
- Enlèvement des véhicules épaves et ventouses
- Action de sensibilisation de la gestion des déchets et des encombrants : Rallye de Grand Vaux, fête de quartier avec plus de 300 participants
- La création de l'appartement pédagogique « Récup&Co », lieu fédérateur pour les habitants avec la mise en place d'ateliers de sensibilisation au réemploi, à la customisation, au bien vivre ensemble, de moment de convivialité et de partage
- La participation à la fête de la maison de quartier
- L'animation de Noël appréciée et attendue par les habitants permettant de renforcer le lien social sur la résidence
- L'atelier Cirquons ensemble : ateliers de sensibilisation aux arts du cirque réalisés sur les 15 premiers jours du mois de juillet
- La publication d'un document de communication intitulé le journal de Grand Vaux
- Les jardins à partager : ateliers plantations réalisés du mois d'avril au mois d'octobre
- La réalisation des dernières fresques dans les parties communes et extérieures
- La dernière phase du chantier d'insertion : Remise en peinture des boxes de garages

- Surcoûts de remise en état des logements
- L'impression d'affiches réalisées par les membres du conseil citoyen
- Des actions de sensibilisation au tri sélectif sous forme de porte-à-porte

### **Gestion urbaine et sociale de proximité**

Au cours de l'année 2019, dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité, 2 diagnostics en marchant ont été réalisés en mars et en novembre afin de réunir les représentants des habitants, institutions et partenaires qui interviennent sur le quartier pour réaliser un diagnostic partagé. Ces diagnostics permettent de localiser, recenser et commenter les dysfonctionnements et proposer des solutions pour y remédier en identifiant les intervenants et fixant des échéances de réalisation. De plus, ils sont également un outil pour suivre et mettre en cohérence les actions réalisées par le bailleur social dans le cadre de l'abattement de la TFPB.

Plusieurs réunions ont ensuite été mises en place avec les partenaires du quartier notamment l'EPT, le bailleur social, les Gestionnaires de Résidence, la ville, la police municipale et nationale, les amicales de locataires afin de pallier à différentes problématiques rencontrées sur le quartier à la suite des diagnostics en marchant. Elles ont été suivies d'effets : campagnes d'enlèvement des épaves, réfection de trottoirs, nettoyage du centre commercial, enlèvement de dépôts sauvages, dératisation sur l'ensemble du quartier, réfection de grillages, mise en place d'un passage piéton rue Van Gogh...

La mise en place du GPO (groupe partenarial opérationnel) a également permis de réunir tous les 2 mois la police nationale, la police municipale, le délégué du préfet, le bailleur social 1001 vies habitat ainsi que les syndicats de copropriété. Ce GPO permet d'échanger sur les problématiques de sécurité et de tranquillité publique sur l'ensemble du quartier.

Enfin, deux fresques ont été réalisées au niveau des commerces mais également sur l'un des murs de la maison du projet de Grand Vaux en partenariat avec les éducateurs d'Alliance prévention et avec la participation de plusieurs jeunes du quartier

Ces fresques ont permis d'embellir et de pérenniser l'espace du centre commercial mais également de mettre les jeunes au cœur du projet NPNRU avec la réalisation du plan du futur quartier sur la maison du projet.

### Athis-Mons

Le plan d'action TFPB a notamment permis, pour le quartier du Noyer Renard :

- À renforcer la présence du personnel de proximité en finançant des recrutements
- À renforcer le nombre de travaux d'amélioration du cadre de vie et de la sécurité résidentielle

- A des associations de bénéficier de locaux pour développer leur activité (UCPR, EMA, Divipassion, ULCV-MVNR)
- Le développement d'actions d'associations au profit des habitants du quartier :
  - o Initiation aux usages du numérique (EMA)
  - o Projets artistiques et pédagogiques autour du jardinage (UCPR)
  - o Création d'une web TV pour les habitants du quartier (DIVIPASSION)
  - o La valorisation des arrières de la résidence Carnaux à travers des ateliers pédagogiques mis en place par l'école Branly
  - o La valorisation des pieds d'immeuble (1 rue de l'épinette)

# DISPOSITIFS ET FINANCEMENTS SPECIFIQUES

---

## Les Programmes de Réussite Éducative

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) a été créé en 2005 et placé sous l'égide du ministère délégué à la Ville via l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé). Dispositif local et localisé, il a pour but la prise en charge individualisée à partir de 2 ans d'enfants en « fragilité » repérés la plupart du temps en milieu scolaire sur la base de critères multiples (état de santé physique, développement psychique et psychologique, contexte familial, facteurs socio-économiques et environnementaux). Il s'étend ainsi de l'école maternelle au collège, voire au-delà dans certains cas. Le dispositif repose sur l'idée d'une approche globale des difficultés rencontrées par les enfants ainsi qu'une double volonté de placer la famille au centre de l'action et d'amener les différents acteurs du champ éducatif à coopérer.

Les équipes pluridisciplinaires qui le composent travaillent principalement sur 4 axes : « identification précise des difficultés de l'enfant, établissement d'un diagnostic de la situation, proposition d'un parcours éducatif adapté, suivi et évolution de l'enfant ». Pour chaque PRE, un coordinateur est chargé d'articuler le parcours et assurer le suivi individualisé des enfants bénéficiaires en proposant des aides dans différents domaines (scolaire, social, sanitaire, culturel, sportif) en accord avec les familles. Des référents de parcours ont la charge et le suivi d'un nombre restreint d'enfants.

Les particularités du PRE en font aujourd'hui un outil aux possibilités d'usages multiples. Les équipes peuvent ainsi considérer le dispositif comme une partie d'un ensemble d'actions plus global pour en tirer les spécificités et financements, ou bien comme un outil en soi dont les potentialités apportent une dynamique nouvelle aux acteurs coopérant et donc des solutions innovantes pour l'enfant en « fragilité ».

Sur le contrat de ville des Portes de l'Essonne, les PRE d'Athis-Mons et de Savigny-sur-Orge représentent en 2018 près de 80% des financements engagés par l'État dans le cadre de la politique de la ville.

### **Savigny-sur-Orge**

A Savigny-sur-Orge, 141 enfants ont fait l'objet d'un suivi individualisé et personnalisé en 2019 par 3 référents de parcours. En fonction de leurs difficultés, plusieurs types d'ateliers leur ont été proposés :

- des ateliers autour de l'apprentissage de la lecture (ateliers coups de pouce en CP CE1, Lectures d'albums en maternelle), pour donner le goût de la lecture, comprendre le principe de la syllabique, renforcer la fluidité et surtout travailler la compréhension.

- des ateliers autour de l'apprentissage du français (ateliers *Langage*, ateliers *Lecture et jeux de langage*) pour enrichir le vocabulaire, travailler la syntaxe et la prononciation et faciliter la compréhension.
- des ateliers sur la numération (*Ateliers Aide aux devoirs et jeux mathématiques*), pour apprendre de façon ludique les tables, savoir réaliser les 4 opérations et travailler le raisonnement mathématique.
- des ateliers pour travailler le *Comportement* (travail sur les codes sociaux, la reconnaissance des faits, le vivre ensemble).
- Des ateliers *méthodologies* (s'organiser dans son travail, lecture de tableaux, de cartes, interprétation de schémas, les types de mémoire)
- Des ateliers de *remédiation scolaire* (*Ateliers Aide Ados*)
- Les permanences de soutien psychologiques, animées par ANTEA sur le quartier.

Des **cours de français langue étrangère** et des **animations pour comprendre le fonctionnement de l'école** ont également été organisés en direction des parents.

Enfin, les **parents ont été soutenus dans leurs démarches par les référentes de parcours** (recherches d'orthophonistes, montage de dossiers MDPH, recherche d'emploi, inscription en CMPP, orientation vers la permanence psychologique d'Antéa, etc.).

Pour plus de détails, confère la rubrique éducation.

### Athis-Mons

À Athis-Mons malgré la baisse de financement constante, ce qui a eu pour effet inévitable de freiner certaines actions, le PRE d'Athis-Mons est parvenu à suivre 224 enfants en 2019 et à mettre en œuvre une partie des nouveaux projets qu'il avait élaborés :

- Le Café des Parents qui se réunit une fois par mois autour d'une thématique (le sommeil, les devoirs, la nutrition.....). Ce projet, qui au départ ne s'adressait qu'aux familles de la réussite éducative a été étendu aux 3 groupes scolaires des quartiers prioritaires politique de la ville. Une centaine de parents ont bénéficié de cette action.
- Médiation animale : basée sur une relation d'aide à visée préventive ou thérapeutique, les interactions positives entre l'animal et l'enfant, accompagnées d'une zoothérapeute, permettent de travailler la confiance en soi, la relation aux autres, la gestion des émotions, le comportement, l'écoute ou encore le respect. L'animal agit comme un facilitateur social en favorisant les interactions. Sessions de 10 séances d'1h. (17 enfants bénéficiaires)
- Capoeira éducative : à partir de l'apprentissage de la capoeira, les enfants travaillent, lors d'un stage de 5 jours, diverses compétences sociales et

comportementales (relations aux autres, gestion des conflits, gestion de l'effort, gestion de l'agressivité, contrôle des émotions, acceptation de l'échec, coordination motrice, rythmie). La découverte de cette discipline permet également une ouverture culturelle, l'histoire de la capoeira, la musique brésiliennes et la culture d'Amérique du Sud sont abordés pendant le stage. (12 enfants bénéficiaires).

- **Accompagnements Personnalisés / AP (renouvellement de l'action)** : destinés aux enfants, de l'élémentaire et du secondaire, présentant des difficultés importantes ou pas au niveau scolaire. Ces fragilités peuvent concerner autant les apprentissages, la méthodologie que le développement personnel mais pour lesquelles il est estimé qu'un tutorat peut permettre de restaurer la confiance et les compétences. Il s'agit de mobiliser l'ensemble des compétences transversales nécessaires à la réussite du parcours scolaire de chaque enfant qui ne trouve pas, ou peu, de ressources dans son environnement social ou familial.
- **Ateliers linguistiques (renouvellement de l'action)** : s'adressent à tous les enfants du primaire et du secondaire, présentant des difficultés au niveau de la langue française. Ils permettent à des enfants ayant cumulé un handicap linguistique de dépasser cette problématique tant du point de vue de l'acquisition de la langue française que dans leur relation aux autres et à leur environnement social et culturel.
- **Ateliers " je de mots" (renouvellement de l'action)** : s'adressent aux enfants du primaire n'ayant pas de problème cognitif mais un retard en français. Les enfants intégrant ces ateliers doivent être capables de lire et comprendre un texte simple. Aussi, l'action proposée vise à améliorer la pratique de la langue française et à un enrichissement du vocabulaire.
- **Ateliers théâtre (renouvellement de l'action)** : ces ateliers s'adressent à ceux qui auraient besoin d'un épanouissement personnel par le biais d'un support artistique.
- **Ateliers médiation artistique (nouvelle action)** : visent à permettre aux enfants un travail sur la cité et la place de chacun dans la vie du quartier grâce à des réalisations plastiques
- **Atelier crée ton avenir (nouvelle action)** : en partenariat avec l'Association « Créer ton avenir », nous proposons d'accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours d'orientation professionnelle en leur permettant de déployer leur connaissance du monde professionnel et leurs compétences.  
Autour du programme « Idée en Main » le principe est de proposer une aventure pédagogique, animée pour des groupes d'enfants (10 à 12 ans). Ce parcours d'ateliers ludo-éducatifs a pour objectifs de découvrir l'origine du monde professionnel, s'initier à l'innovation, mener un mini projet entrepreneurial tout en pratiquant les fondamentaux (lire, écrire, compter) et faire prendre conscience aux jeunes de leur capital « compétences ».

- **Atelier de sensibilisation au jazz (nouvelle action)**

Mis en place depuis 2004 dans le cadre du Plan Cohésion Sociale, les Ateliers de Sensibilisation au Jazz initiés par Paris Jazz Club bénéficient aux enfants et adolescent inscrits aux Programmes de Réussite Éducative.

Cet Atelier a donc pour but la transmission des valeurs du jazz telles que le dialogue entre les cultures ou encore le rejet de toute forme de discrimination. Mais c'est aussi la mobilisation d'un public habituellement éloigné de l'offre culturelle via son histoire, son écoute et sa pratique vocale et/ou instrumentale du jazz. Encadré par un artiste expérimenté l'atelier est proposé lors d'une période de vacances scolaires durant 3 demi-journées.

- **Projet « des idées pour réussir » (nouvelles actions)**

Accompagner les parents et les enfants dans les démarches d'apprentissage. Pour cela, 3 sous-projets sont déclinés :

- Atelier des parents
- Atelier collègue (atelier co-construit avec la coordinatrice REP de l'Éducation Nationale)
- Plaquette de communication

Ces différents projets ont pour objectifs de travail d' « apprendre à apprendre », grâce à des outils innovants et ludiques issus de la pédagogie positive et de la pensée visuelle.

- **Projet intergénérationnelle avec L'EPHAD**

Création d'un partenariat avec l'EPHAD « Le Moulin Vert » d'Athis-Mons, qui a eu pour objectifs :

- correspondance intergénérationnelle entre les enfants du PRE et des résidents de l'EPHAD
- Confirmation des liens épistolaires tissés via une rencontre à l'EPHAD, autour de jeux, discussions, goûter...

- **Les conventions de prestations (renouvellement de l'action)**

➤ ANTÉA : dans le cadre de la convention passée avec ce partenaire, la réussite éducative permet aux enfants et adolescents suivis par le PRE de bénéficier d'un temps d'accueil et d'écoute psychologique afin de permettre de clarifier une situation de crise ponctuelle. Accueillir, écouter et orienter sont les missions des psychologues de ce lieu indépendant favorisant l'anonymat, au centre d'Athis-Mons.

➤ PEREN : cette convention de prestations, vise un appui à la pratique professionnelle pour les référentes de parcours. Reposant sur la théorie clinique psychanalytique, les référentes vont, environ toutes les 6 semaines, en échanges et en analyses des pratiques. Autour d'études de cas du quotidien et/ou de questionnements particuliers, le psychologue qui les accompagne leur permet, seules, ou en équipe,

de prendre de la distance par rapport aux problématiques rencontrées, d'aider à la prise de décision et à l'aide au diagnostic.

- Dramathérapie (nouvelle action) : Cet atelier individuel offre la possibilité d'un épanouissement et d'une découverte de soi à travers une méthode ludique et impliquante par le biais de jeu de rôle et de mise en scène. Les objectifs : s'exprimer par la création dans un cadre rassurant et protégé
- Yoga du rire (nouvelle action) : À destination des enfants et des parents, cette nouvelle action vient s'inscrire dans la mission de soutien à la parentalité. A raison d'une fois 1h / semaine, deux groupes (un enfants et un parents) ont été mené par une intervenante de formation sophrologue .
- UCPR : La convention passée avec ce partenaire, permet, à 9 enfants en parcours à la Réussite Éducative, de bénéficier des actions du CLAS : séances d'aide aux devoirs (2 fois par semaine) et activités de développement personnel assurées à travers des ateliers pédagogiques et culturels. Les objectifs sont:
  - accompagnement à la scolarité pour les enfants
  - permettre aux enfants ayant peu de difficultés scolaires de réactiver une motivation au travers d'actions individuelles dans le groupe
  - permettre aux enfants d'acquérir des compétences et connaissances valorisantes
  - développement personnel et ouverture culturelle assurés à travers des ateliers pédagogiques et culturels.
  - permettre aux enfants de bénéficier, les mercredis et/ou pendant les vacances, d'une activité culturelle et artistique.

Enfin, pour résumer, voici un état des lieux de l'évolution du budget du PRE d'Athis-Mons de 2005 à 2019 :

EVOLUTION DU BUDGET REUSSITE EDUCATIVE ATHIS-MONS 2005 à 2019															
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Demande de sub Etat</b>	340 000 €	500 000 €	470 000 €	613 193 €	511 000 €	413 000 €	413 000 €	370 000 €	370 000 €	326 000 €	240 000 €	240 000 €	240 000 €	221 393 €	214 394 €
<b>Subvention obtenue de l'Etat</b>	340 000 €	540 604 €	470 000 €	511 470 €	443 000 €	409 605 €	390 000 €	370 000 €	326 000 €	240 000 €	240 000 €	240 000 €	221 393 €	214 394 €	172 581 €
Ville (ne tient pas compte des contributions non volontaires s'élevant à 102 210€: mise à dispositions et entretien des locaux, fluides, informatiques, mise à disposition de salles sur toute la commune pour la réalisation des actions, soutien du personnel des finances et des RH)				22 500 €	47 500 €	49 000 €	50 000 €	40 000 €	70 000 €	58 500 €	55 000 €	55 000 €	65 654 €	50 594 €	
Autres subventions		2 225 €	1 225 €	6 345 €	11 071 €	13 050 €	6 798 €						7 853 €	6 199 €	5 000 €
<b>Evolution du budget de l'Etat d'une année à l'autre</b>	0%	plus 37%	-13%	plus 8%	-13%	-8%	-5%	-5%	-22%	-26%	0%	0%	-8%	-3%	-20%
<b>Nombre de parcours</b>	6	187	0	382	353	226	231	261	248	265	535 (284 parcours individualisés + 251 parcours en actions collectives)	280	235	231	
<b>Equipe</b>	3 permanents + 2 vacataires	5 permanents + 24 vacataires	6 permanents + 25 vacataires	7 permanents + 31 vacataires	5 permanents + 27 vacataires	5 permanents + 26 vacataires (6,5 ETP)	4 <sup>1/2</sup> permanents + 29 vacataires (6,5 ETP)	4 <sup>1/2</sup> permanents + 24 vacataires (4,5 ETP)	4 <sup>1/2</sup> permanents + 27 vacataires (4,5 ETP)	4 <sup>1/2</sup> permanents + 10 vacataires (2 ETP)	4 <sup>1/2</sup> permanents + 15 vacataires (1,6 ETP)	4 <sup>1/2</sup> permanents + 15 vacataires (1,6 ETP)	5 permanents + 11 vacataires (1,56 ETP)	5 <sup>1/2</sup> permanents + 11 vacataires (0,76 ETP)	

# DISPOSITIFS ET FINANCEMENTS SPECIFIQUES

## Le Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Présidé par le Maire, le conseil intercommunal de prévention de la délinquance est "le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes".

Il est créé par le décret du 17 juillet 2002 et consacré par l'article 1 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance qui le rend obligatoire « dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans celles comprenant une zone urbaine sensible ».

Un décret d'application du 23 juillet 2007 fixe les compétences et la composition du CISPD.

Le CISPD a pour but de favoriser l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques. Il assure l'animation et le suivi du contrat local de sécurité lorsque le maire et le préfet, après consultation du procureur de la République et avis du conseil, ont estimé que l'intensité des problèmes de délinquance sur le territoire de la commune justifiait sa conclusion.

Il est consulté sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance prévues dans le cadre de la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville.

Le CISPD des Portes de l'Essonne a été installé en septembre 2014 par le Préfet de l'Essonne, la délibération de création initiale datant de 2013. Il est Composé à l'origine des villes d'Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge, et Morangis, la ville de Viry-Châtillon rejoint le CISPD en 2015.

Il consiste à réunir tous les acteurs et partenaires d'un territoire concernés par les questions de sécurité et de prévention de la délinquance : villes, État, Justice, forces de l'ordre, acteurs sociaux, transporteurs, bailleurs, commerçants, associations. Le CISPD est présidé par M. Eric Mehlhorn, Vice-Président de l'EPT et maire de Savigny-sur-Orge.

Le CISPD a plusieurs objectifs :

- Le CISPD est avant tout une plate-forme de partage d'informations et de recherche de solutions communes.

- Il donne son avis et prend acte des projets locaux mis en œuvre pour améliorer la lutte contre les délinquances : lors de la réunion d'installation, le CISPD a notamment été consulté sur la première phase d'installation des caméras de vidéo protection.
- Il est décliné en cellules de veille locales réunissant les principaux partenaires de manière mensuelle.

### **La vidéo-protection**

Désireuses de contribuer à prévenir la délinquance et à lutter contre l'insécurité, les villes de Paray-Vieille-Poste, Juvisy-sur-Orge et Athis-Mons ont mené, tout d'abord dans le cadre de la communauté de commune des Portes de l'Essonne, une réflexion sur la vidéo protection. Un premier projet a été élaboré en 2007 prévoyant 21 caméras avec enregistrement centralisé dans les postes de Police municipale pour une exploitation a posteriori. Ce projet a été retravaillé et a évolué en 2011 vers un dispositif avec visualisation en temps réel par le renvoi d'images dans un centre de supervision dédié, où est affecté un personnel (vidéo-opérateurs) intercommunal formé.

Le report des images est réalisé dans les commissariats d'Athis-Mons, de Juvisy-sur-Orge et de Savigny-sur-Orge et en cours de généralisation dans les postes des polices municipales.

Le dispositif de vidéo-protection intercommunal a été déployé entre 2015 et 2017. 93 caméras ont été installées ou raccordées à Juvisy-sur-Orge, Athis-Mons, Savigny-sur-Orge et Paray-Vieille-Poste pour un coût d'investissement de 1,9 millions d'euros. En outre, 19 caméras posées par les bailleurs 1001 Vie Habitat dans le quartier de Grand-Vaux à Savigny-sur-Orge devront être remises à niveau et raccordées au CSU.

En 2018, 52 caméras se sont ajoutées à celles existantes sur les communes de Juvisy-sur-Orge, Athis-Mons, Paray-Vieille-Poste. L'État participe au financement du projet grâce à une subvention couvrant entre 20% et 35% du projet. En 2018, 32 caméras de vidéoprotection sont présentes sur la ville d'Athis-Mons. 30 caméras ont été déployées à la demande de la ville de Viry-Châtillon en 2018. En 2019, le dispositif compte compter 194 caméras, et le service du CSU est composé de 12 vidéo-opérateurs.

## **La Prévention Spécialisée**

La Prévention Spécialisée a pour but d'accompagner individuellement les jeunes de 16 à 25 ans des quartiers sensibles, qui connaissent des problèmes d'insertion, d'assiduité scolaire, familiaux ou personnels, ou qui sont sur la voie de la marginalisation ou de la petite délinquance.

3 associations se répartissaient le territoire dans le cadre de la convention qui a pris fin en décembre 2017 : Médiane, Alliance et Viry-Grigny Prévention.

Le Département a lancé un nouvel appel à projet et a procédé à une nouvelle répartition sur le Territoire d'Action Concerté. 2 associations se sont réparties le travail à partir de janvier 2018 : Alliance Prévention (Savigny-sur-Orge, Morangis et Paray-Vieille-Poste) et Émergence (Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge et Viry-Châtillon).

Savigny-sur-Orge est rentré dans le dispositif de la Prévention Spécialisée sur les quartiers de Grand Vaux et du Prés Saint-Martin notamment.

## **LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE LA PREVENTION DE LA RADICALISATION**

Face aux attentats que la France a connus depuis janvier 2015 et face à la menace terroriste, il est apparu nécessaire que dans le cadre des missions régaliennes de l'État, le pilotage territorial de la politique publique en faveur de la prévention de la radicalisation soit du ressort du préfet de département, en associant étroitement les acteurs locaux afin de décliner de façon opérationnelle l'action publique au sein des territoires.

Dans cette perspective il est apparu nécessaire de concrétiser le partenariat entre l'État et les collectivités locales par un plan d'action annexé au contrat de ville.

Une annexe a donc été rédigée à la suite de la présentation d'un premier projet d'annexe au contrat de ville lors d'un COPIL le 13 décembre 2016.

Cette annexe rappelle les objectifs en matière de sensibilisation et de formation, savoir comment repérer et signaler et les objectifs en matière d'action à travers un plan prévisionnel. Enfin elle rappelle comment est mobilisé, dans l'objectif commun de la lutte contre la radicalisation, le partenariat.

La prévention de la radicalisation doit s'intégrer dans le pilotage du contrat de ville. Un comité de pilotage qui est l'instance stratégique du suivi du plan d'actions est mis en place. Un groupe de travail appelé « groupe opérationnel » est créé regroupant les principaux partenaires concernés. Le coordonnateur CISPD est en charge du pilotage du groupe

opérationnel en lien avec le chef de projet du contrat de ville. Son but étant de permettre de manière complémentaire de structurer une démarche locale de lutte contre la radicalisation.

Un plan d'action prévisionnel 2017-2018 a été élaboré regroupant différents projets portés par les partenaires.

### **Financement spécifique Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)**

Le fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), créé par la Loi du 5 mars 2007 a vocation à cofinancer prioritairement les actions inscrites dans le volet prévention de la délinquance des contrats de ville signés en 2015.

L'emploi du FIPD permet la mise en œuvre des orientations prioritaires de la stratégie nationale de prévention de la délinquance adoptée par le gouvernement qui a été déclinée dans les plans départementaux et dans les plans locaux arrêtés dans le cadre du CILSPD. Outre la priorité accordée à la mise en œuvre locale des orientations de la stratégie nationale de prévention de la délinquance, le FIPD a eu vocation en 2017 à soutenir :

- La prévention de la radicalisation
- Les programmes d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance
- Les programmes d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes
- Les programmes d'actions pour améliorer la tranquillité publique : actions concernant la vidéo-protection et hors vidéo-protection
- Les territoires prioritaires

L'emploi des crédits en 2019 du FIPD, poursuit les actions telles que définies en 2018.

La Maison de Justice et du Droit est au cœur du pilotage des actions dans le cadre de la prévention et de l'accès au droit :

- Organisation de la **journée de lutte contre les violences conjugales** début 2018
- Montage de l'**Exposition 13/18** sur les violences en milieu scolaire auprès des collégiens de certains établissements du territoire
- Actualisation et réédition de la plaquette sur les violences conjugales
- Renforcement du réseau d'accès au Droit avec les services sociaux des villes et organisation de permanence décentralisées.

Plus de 6000 personnes ont été reçues en 2019 dont 80% du territoire des Portes de l'Essonne et de Viry-Chatillon.

De nombreuses actions sont organisées en coordination et en cofinancement sur les différentes structures : MJD, Réseau linguistique, CLIC, villes, Etat, justice, associations partenaires :

- Journée de sensibilisation aux risques pour les seniors (CLIC, MJD, association AGE) : 12 décembre
- Actions de prévention des violences en milieu scolaires (association Paroles de Femme et collèges du territoire)
- Actions de prévention des violences conjugales (MJD, Paroles de Femmes) : premier trimestre 2019
- Actions de prévention de la radicalisation (Etat, réseau linguistique)

# DISPOSITIFS ET FINANCEMENTS SPECIFIQUES

---

## Le Réseau Linguistique

L'État français participe au financement des ateliers linguistiques portés par les structures de proximité, via notamment les fonds du budget opérationnel du programme (BOP) 104 « Intégration et accès à la nationalité française » (sous-action “accompagnement des étrangers primo-arrivants”).

L'intervention institutionnelle dans le domaine de l'enseignement du français aux migrants a conduit le Ministère de l'Intérieur à établir un cadre de référence thématique et méthodologique de plus en plus précis. Les financements de l'État versés aux structures de proximité pour l'apprentissage du français viennent en application de la politique migratoire.

L'État a ainsi appuyé le développement des ASL (ateliers socio-linguistiques), qui visaient prioritairement des femmes, ayant été peu scolarisées, parfois installées en France depuis longtemps et souvent bloquées dans leur apprentissage par l'éducation des enfants. Ces ateliers ont pour objectif de leur donner des clés linguistiques et socioculturelles pour les rendre autonomes dans la vie quotidienne. En effet, les apprenants acquièrent des compétences en communication orale notamment, et fréquentent les espaces sociaux en allant sur le terrain ou en rencontrant des intervenants extérieurs.

La politique d'accueil et d'intégration des étrangers évoluant, l'accent est mis aujourd'hui sur l'enseignement aux personnes primo-arrivantes. Dans le cadre, par exemple, des formations de l'OFII dispensée aux signataires du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR), il s'agit d'enseigner le français de la vie publique, le français de la vie pratique et le français de la vie professionnelle, afin que les primo-arrivants acquièrent à la fois l'autonomie nécessaire à la vie en France et une maîtrise de la langue utile pour la délivrance des titres de séjour.

Les financements dits “BOP 104” pour les actions linguistiques de proximité ne sont pas aussi prescriptifs mais suivent ces grandes lignes. L'apprentissage du français vise à intégrer les étrangers nouvellement arrivés dans le respect des valeurs de la République et à les rendre autonomes dans la société française. Aussi, les thématiques et objectifs rejoignent ceux des ASL et, jusqu'en 2015, les actions financées portaient le nom d'ateliers sociolinguistiques ; on parle plutôt d'« actions de formation linguistique » désormais.

Le Réseau Linguistique présent sur le territoire du Contrat de ville des Portes de l'Essonne a plusieurs missions. Parmi les plus importantes nous pouvons citer :

- Accueil du public souhaitant une formation linguistique
- Diagnostic individuel des besoins d'apprentissage du public
- Mise en œuvre d'ateliers sociolinguistiques
- Bilan et suivi des parcours des usagers

- Coordination des ateliers (suivi des ateliers, du lien entre les ateliers, la progression des usagers...)
- Coordination institutionnelle (lien avec les partenaires, les financeurs, les organismes de formation...)
- Veille pédagogique
- Organisation des rencontres avec les bénévoles du secteur de la linguistique du territoire
- Sensibilisation à la lutte contre l'illettrisme auprès des partenaires du territoire

En 2019, le Réseau Linguistique des Portes de l'Essonne, enregistre plus de 300 usagers qui sont encadrés par 3 formatrices. Ce sont au total près de 820 séances qui ont eu lieu.

### Savigny-sur-Orge :

La ville de Savigny-sur-Orge, par le biais du centre social et du programme de réussite éducative, propose des actions en complémentarité de celles réalisées par le Réseau linguistique.

Le centre social et le Programme de Réussite Educative de Savigny-sur-Orge organisent des ateliers socio linguistiques, des cours d'alphabétisation et des cours de Français Langue Etrangère.

Objectif :

- faire découvrir la culture française,
- permettre aux apprenants d'agir dans les espaces sociaux (notamment comprendre le fonctionnement de l'école, notre système de santé, connaître les structures de l'emploi),
- faire connaître les valeurs de la république,
- permettre d'envisager une insertion professionnelle
- favoriser leur mobilité.

Le centre social de Grand-Vaux a accueilli 81 apprenants (67 femmes, 14 hommes) et dispensé 2 heures hebdomadaires d'ateliers socio linguistique, 10 heures hebdomadaires d'alphabétisation et 6 heures de FLE 1 et FLE 2 (français langue étrangère). 45 apprenants ont atteint le niveau A1, et 10 le niveau B1. 10 apprenants ont retrouvé un emploi ou accédé à une formation professionnelle.

Le centre social des Prés Saint Martin a accueilli 38 apprenants et dispensé et 4 heures hebdomadaires d'alphabétisation, 4 heures de FLE 1 et 4 heures hebdomadaires de FLE 2 (français langue étrangère). Les ASL ont été organisés sur la deuxième partie de l'année

Différentes sorties ont été organisées en 2019 notamment une visite du château de Fontainebleau, une participation au Forum octobre Rose, une visite de paris en bateau mouche, des visites locales à la mairie, à la médiathèque, à la Poste et à la Banque.

Les apprenants ont acquis une bonne connaissance de l'offre de service des différents acteurs locaux : école, mairie, CPAM, Pôle Emploi.

Pour compléter l'action du Centre Social, le Programme de réussite éducative a proposé des cours de français langue étrangère en direction des parents des élèves suivis par le dispositif. 41 parents ont été suivis dans ce cadre. La professeure de FLE a organisé une visite de la Médiathèque André Malraux, amené les mamans au supermarché pour faire les courses de la rentrée scolaire, organisé une visite à la poste et plus généralement présenté le système scolaire français et travaillé l'employabilité des apprenants. 6 mamans ont retrouvé du travail.

# DISPOSITIFS ET FINANCEMENTS SPECIFIQUES

---

## Le Fonds de Soutien aux Initiatives Locales (FSIL)

Le Fonds de Soutien aux Initiatives Locales (FSIL) a été mis en place en 2018 sur les 8 contrats de ville du territoire pour :

- financer des micro-projets ponctuels de faibles coûts
- accompagner des projets contribuant au renforcement du lien social dans les quartiers, le vivre ensemble, la création de lieux d'échanges, la participation des habitants
- soutenir des actions d'animation et de développement social conduites par les associations de proximité

Les critères d'éligibilités travaillés avec l'ensemble des chefs de projet retenus en 2018 étaient les suivants :

- un budget global de l'action inférieur ou égal à 10.000 € (hors contributions volontaires)
- un budget équilibré + des co-financements clairement identifiés
- une fourchette de subvention de l'EPT de 1 000 € à 4 000 €
- un avis des conseils citoyens / collectifs d'habitants souhaité
- une priorité aux petites associations, de proximité, travaillant sur le champ du lien social

94 projets ont été présentés sur 7 contrats (aucun projet sur le contrat de ville de Thiais) :

- 231 198€ : montant total des subventions demandées

Le comité technique qui s'est réuni en septembre et a instruit l'ensemble des demandes.

Le comité de pilotage, présidé par Richard Doms, vice-président délégué à la Politique de la ville et au Renouvellement urbain, s'est réuni le 19 septembre et a validé le financement de 76 projets pour un montant total de 135 250 €. Le bureau territorial du 16 octobre a autorisé l'EPT à verser les subventions aux porteurs de projet.

Une enveloppe de 130 000 € a été votée au BP 2019 afin de financer le FSIL.

Le paiement a été organisé à partir de novembre 2019

Contrat de ville Les Portes de l'Essonne :

- 2000 € à APESSO pour « l'hommage aux peintres de Grand-Vaux »

- 1500€ à Alliance Prévention pour le « chantier jeune-réalisation d'une fresque »
- 1500€ au Club de Baseball/Sofball de Savigny-sur-Orge Les Lions pour le projet « Le baseball et les sports US au cœur des quartiers »
- 2000€ à Savigny Handball 91 pour « la promotion du sport pour le plus grand nombre »
- 500€ à Savigny Handball 91 pour « la promotion du sport d'été-projet piscine »
- 3000€ à Divipassion pour le film documentaire « Quand le Noyer Renard regarde le monde »
- 1000€ à l'association Athis Charles Perrault pour l'organisation d'ateliers de jeux mathématiques »
- 2500€ à la Caisse des Ecoles d'Athis-Mons pour le café des parents
- 2500€ à la Caisse des Ecoles d'Athis-Mons pour le projet de « Capoeira Educative »

L'enveloppe a été attribuée par ville en fonction du nombre d'habitants en quartier prioritaire.

## Le Label Actions Innovantes

L'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre développe un dispositif d'accompagnement des actions innovantes en direction des quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Le **Label Actions Innovantes** bénéficiera ainsi à l'ensemble des huit Contrats de ville du territoire et plus particulièrement aux 31 quartiers prioritaires qu'ils regroupent.

Le dynamisme de leur jeunesse, la richesse des initiatives citoyennes, la forte demande sociale qui émane de ces quartiers prioritaires et les transformations urbaines qu'ils connaissent en font des lieux d'innovation sociale, territoriale et technologique. Il s'agit donc d'accompagner le développement des projets déjà à l'œuvre dans ces quartiers mais également d'encourager les acteurs de l'innovation à tourner leur action vers ces territoires d'avenir.

### La philosophie du label :

- **Il s'inscrit** dans les objectifs opérationnels des Contrats de ville sur les quartiers prioritaires ;
- **Il accompagne** des projets répondant à un besoin nouveau ou mal satisfait, à un public non touché par une politique publique spécifique ;
- **Il identifie et valorise** les effets leviers et la plus-value de l'action sur les quartiers prioritaires en réponse à des besoins clairement identifiés ;

- **Il favorise** l'approche partenariale des acteurs (entrepreneurs, citoyens, acteurs publics) dans une logique de coopération et de co-construction.
- **Il implique** la participation la plus large possible et **produit** une réponse au plus près des besoins des usagers ;
- **Il accompagne** les initiatives locales avec un ancrage local / territorial.

#### Les apports du Label Actions Innovantes :

- **Un accompagnement financier**
- **Un accompagnement et une mobilisation des ressources de l'EPT et de ses partenaires pour coconstruire l'action**
- **Une montée en compétence collective** par la création d'un réseau d'acteurs de l'innovation

#### Les critères d'éligibilité :

- **Une dimension innovante significative** : identification du caractère innovant de l'action (innovation de rupture ou innovation incrémentale) et de la dimension structurante du projet ;
- **Un rapport au quartier / au territoire clairement identifié** : privilégiez un ou plusieurs axes thématiques de la Politique de la ville. À titre d'exemple, participation des habitants, insertion professionnelle des jeunes, cadre de vie / développement durable... ;
- **Un budget soutenable et équilibré ;**
- **Un projet quantifiable et évaluable ;**
- **Une méthodologie solide** : diagnostic des besoins, des étapes de mise en œuvre clairement identifiées, un processus de développement clair... ;
- **La dimension participative et partenariale de l'action** : associez les partenaires publics et privés, mobilisez habitants et conseils citoyens. Une priorité sera donnée au « copartage » ;
- **Un projet transférable** : les solutions développées devront être reproductibles.

Pour le contrat de ville Les Portes de l'Essonne un projet porté par la Caisse des Ecoles d'Athis-Mons a été retenu :

Projet : PROJET CLUB D'ÉLOQUENCE : PARLER POUR MONTRER QUI L'ON EST ! – Porteur : Caisse des Ecoles d'Athis-Mons pour une subvention totale de 4500 euros.

Présentation du projet : Grâce à sa pédagogie novatrice, ce projet propose une nouvelle approche pour travailler son estime de soi. Animé par un professeur d'art oratoire qui accompagne des jeunes de 11 à 16 ans, ce projet leur permet de donner leur avis, d'échanger, et de progresser dans leur réflexion mais aussi et surtout de travailler leur force

de persuasion, d'améliorer leur expression orale, de maîtriser les codes de la communication et de développer leur charisme leur estime de soi. Pour cela, les objectifs travaillés sont : cibler un argument ; le mettre en voix ; donner de l'expressivité au discours ; construire une « mallette pour bien s'exprimer » pour développer de façon étayée un art de convaincre, de persuader ; enrichir son vocabulaire. Au terme de l'atelier, un concours sera organisé, en présence des familles.

## Le Fonds de soutien à Grand-Vaux et aux Prés-Saint-Martin

L'Etat ayant priorisé ses financements politique de la ville sur les actions liée à l'insertion, à l'emploi et au développement économique, la ville de Savigny sur Orge a décidé de créer un fonds de soutien pour les quartiers de Grand-Vaux et des Prés Saint Martin.

Une enveloppe de 10 000 € a été votée au BP 2019 afin de soutenir les actions d'animation et de développement social (lien social et mixité ; vie des quartiers...) ou les actions éducatives (soutien à la parentalité, ouverture sur la culture ou le sport...) conduites par des associations ou des conseils citoyens avec une association support sur le quartier de Grand-Vaux ou des Prés Saint Martin. Ce fonds de soutien pour Grand-Vaux et les Prés Saint Martin se veut être un nouvel outil de solidarité territoriale complémentaire au co-financement des partenaires des contrats de ville.

Objectifs :

Le Fonds de soutien pour Grand-Vaux et les Prés-Saint-Martin (FSGVPSM) a été mis en place en 2019 pour soutenir les actions initiées par les associations sur les territoires de Grand-Vaux ou des Prés Saint Martin. Il est destiné à :

- accompagner des projets contribuant au renforcement du lien social dans le quartier prioritaire de Grand-Vaux et dans le quartier en veille des Prés-Saint-Martin
- soutenir des actions d'animation et de développement social conduites par les associations de proximité
- accompagner les actions de soutien à la parentalité
- favoriser les actions éducatives en direction des enfants et des adolescents (ouverture culturelle, développement de la pratique sportive, etc.)

Les critères d'éligibilités sont les suivants :

- Etre une association
- Porter des projets qui se tiennent sur le quartier de Grand-Vaux ou le quartier des Prés Saint Martin
- une priorité aux associations du quartier et de la ville travaillant sur le champ du lien social
- un fonds de participation réservé à des projets identifiés, et qui ne constitue pas une aide au fonctionnement de l'association.
- un budget global de l'action inférieur ou égal à 10.000 € (hors contributions volontaires)
- un budget équilibré et des subventions de droit commun ou politique de la ville sollicitées en amont
- une fourchette de subvention de la ville de 800 € à 3 000 €
- pour Grand-Vaux, un avis des conseils citoyens souhaité

Les projets ayant été financés au titre de la politique de la ville par le CGET (Commissariat général à l'Egalité des Chances), la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) ou le département de l'Essonne n'étaient pas prioritaires.

Les projets suivants ont été financés au titre de ce fonds :

<b><i>Nom de l'association</i></b>	<b><i>Nom du Projet</i></b>	<b><i>Proposition de Décision</i></b>
<b>Savigny Handball 91</b>	Initiation au handball	1500 €
<b>Le Foyer Socio Educatif du collège Jean Mermoz</b>	Café des Parents	1500 €
<b>Savigny Handball 91</b>	Promotion de sport Eté « Projet piscine »	1000 €
<b>Club olympique de Savigny Section Globe Trotters Basket</b>	Savigny Globe Trotters Basket	1500 €
<b>Médecins d'Afrique</b>	Bien dans sa peau, bien dans sa tête	500 €
<b>ACCES</b>	Animations lectures dans les écoles maternelles	1000 €
<b>ANTEA</b>	Permanences de Soutien psychologique à Grand-Vaux	3000 €

# LE PROTOCOLE D'ENGAGEMENT RECIPROQUE ET RENFORCE (PERR)

---

Le Président de la République a appelé le 14 novembre 2017 à une mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, qui a été précisée le 22 mai 2018 avec une articulation autour de trois grands objectifs: garantir les mêmes droits, favoriser l'émancipation, refaire République. La feuille de route gouvernementale vient concrétiser les engagements de l'État dans le cadre du pacte de Dijon, élaboré à l'initiative de l'assemblée des communautés de France (ADCF) et de France urbaine, qui vise à donner une nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale et fixe les engagements respectifs de l'État et des collectivités. Cette feuille de route est déclinée en 40 mesures structurantes visant à réduire les inégalités et faire reculer le sentiment de relégation.

L'insertion des jeunes des quartiers de la Politique de la ville (QPV) constitue un enjeu majeur en Île-de-France, qui requiert un renouvellement de la réponse publique et une mobilisation renforcée de l'ensemble des acteurs concernés. Le plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ), impulsé par le Préfet de Région, s'inscrit dans une logique de priorisation et vise des résultats significatifs d'insertion sociale et professionnelle. C'est toutefois dans les contrats de ville, cadre d'action territoriale de la Politique de la ville, que ces engagements doivent être concrétisés. Fondés sur une large concertation, les huit contrats de ville d'Orly, des Portes de l'Essonne, de Seine-Amont, de Thiais, du Val de Bièvre, de Valenton, de Villeneuve-Saint-Georges et de Viry-Chatillon, signés respectivement :

- le 19 juin 2015 pour l'ancienne communauté d'agglomération Seine-Amont,
- le 28 juin 2015 pour l'ancienne communauté d'agglomération des Portes de l'Essonne,
- le 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour la commune de Villeneuve-Saint-Georges,
- le 7 juillet 2015 pour la commune de Thiais,
- le 9 juillet 2015 pour l'ancienne communauté d'agglomération du Val de Bièvre,
- le 10 juillet 2015 pour la commune d'Orly,
- le 29 septembre 2015 pour la commune de Valenton,
- le 15 décembre 2015 pour la commune de Viry-Chatillon,

constituent un engagement fort de l'ensemble des signataires en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

Des efforts et des moyens considérables ont déjà été mobilisés depuis 2015 en faveur de la cohésion sociale et de l'insertion, de la poursuite de la rénovation urbaine et le lancement d'une nouvelle phase de renouvellement urbain. Toutes ces mesures participent à l'amélioration des conditions de vie des habitants de ces quartiers. Les thématiques

d'intervention développées à travers les piliers des 8 contrats de ville du territoire demeurent ainsi les champs principaux d'actions de la politique de la ville, de même que les axes de travail transversaux: la lutte contre les discriminations, les valeurs de la république, la jeunesse et l'égalité femme-homme, axe pour lequel il sera nécessaire d'adopter une approche budgétaire intégrée. Dans ce travail sans cesse renouvelé, il convient dans le respect des compétences des différents échelons territoriaux et en tenant compte de la création de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, de donner une nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale en se fixant des engagements renforcés et réciproques jusqu'au 31 décembre 2022, terme des contrats de ville prorogés conformément à la loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018. En s'appuyant d'une part, sur les mesures de la feuille de route du gouvernement pour 2022, ainsi que les stratégies nationales de santé et de prévention et de lutte contre la pauvreté, et en s'inscrivant dans la logique du Pacte de Dijon élaboré à l'initiative de l'Assemblée des Communautés de France et de France urbaine signé par le Premier ministre le 10 juillet 2018 d'autre part, cette nouvelle étape doit permettre de traduire avec précision la mobilisation de l'État et celle de chacun des partenaires au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires et quartiers de veille active du Grand-Orly Seine Bièvre.

Cette évolution significative dans la conduite de l'action publique doit permettre de renforcer les contrats de ville dans leurs dimensions de cohésion urbaine, sociale et économique. Elle nécessite:

- une approche globale et intégrée des différents plans, schémas et orientations pour garantir les mêmes droits aux habitants, en s'assurant de la mise en œuvre des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi, afin de favoriser l'émancipation et faire République;

- une différenciation des mesures proposées pour tenir compte des réalités et dynamiques locales;

- une responsabilisation de chacune des parties dans la mise en œuvre d'engagements concrets, opérationnels qui doivent permettre d'apporter des améliorations tangibles pour les habitants. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à l'évaluation de l'action publique et à son impact.

L'ambition qui est partagée ici est, d'une part, de rénover les contrats de villes signés en 2015 en ajustant leur feuille de route aux évolutions des territoires et des populations, et, d'autre part, d'en renforcer les effets par de nouveaux moyens déployés dans le cadre de la feuille de route du gouvernement. Elle est l'expression d'un dialogue et d'une co-construction de la part des signataires dans un esprit de réciprocité.

# GOVERNANCE ET INGENIERIE

La gouvernance du contrat de ville intercommunal des Portes de l'Essonne s'appuie sur une organisation intégrée et simplifiée :

- Une conférence des maires, instance des décisions politiques de l'agglomération
- Un comité de pilotage qui veille à la bonne mise en œuvre du contrat en réunissant tous les acteurs concernés et mobilisés
- Un comité technique qui assure un suivi plus opérationnel des actions mobilisées dans le contrat, observe et évalue les actions, mobilise les partenariats.

La conférence des maires qui se réunit en général en amont des comités de pilotage est chargée de :

- Valider les orientations du contrat et ses évolutions,
- Valider la déclinaison opérationnelle des orientations
- Échanger sur les priorités d'intervention pour chaque ville,
- Échanger sur les perspectives et les préconisations faisant suite aux bilans, suivis et évaluations,
- Statuer sur des questions de gouvernance à présenter au comité de pilotage,
- Préparer la négociation avec les cocontractants.

La conférence des maires s'est réunie en 2014 et en 2015 afin de valider les grandes orientations du contrat de ville et ses modalités. Depuis 2016, un autre mode de gouvernance est privilégié : le travail direct avec les maires concernés. Ce travail direct avec les maires concernés sur des points précis, ne remet nullement en cause l'existence de la conférence des maires qui pourra se réunir dans le futur s'il en est besoin.

Le comité de pilotage a pour mission de s'assurer :

- De la bonne mise en œuvre du contrat,
- De la définition des priorités (observation, suivi, évaluation),
- Des modalités d'organisation des actions mises en œuvre,
- De la coordination politique et technique des interventions dans les territoires prioritaires,
- De la bonne association des partenaires au niveau intercommunal.

Le comité de pilotage s'est réuni en 2015 afin de signer le contrat de ville. Il s'est ensuite réuni une deuxième fois en 2016 afin de faire le point sur la programmation 2015 et 2016 et d'envisager la programmation 2017. Il a de plus été abordé les questions autour du PRU Grand Vaux et PRU du Noyer Renard. Enfin la question de l'évaluation de ce contrat de ville a été évoquée, ainsi que les perspectives d'évolutions.

Un comité de pilotage du contrat de ville, réunissant tous les partenaires signataires a eu lieu au mois de septembre 2018, permettant de réaliser une revue de projets.

L'animation territoriale du contrat de ville s'est réorganisée puisque le comité de direction semestriel et le comité technique ne se sont jamais réunis. Cependant, cette animation territoriale, en étroite collaboration avec les différents partenaires s'opère de manière différente autour d'un groupe de suivi opérationnel animé par le chef de projet Contrat de Ville. Ce groupe de suivi opérationnel regroupe de façon bimensuelle, les référents villes, une chargée de mission développement économique, et le délégué du préfet sous l'animation du chef de projet contrat de ville. Ce groupe est ouvert à toute autre acteur compétent suivant l'ordre du jour.

Enfin la mobilisation des habitants est un élément central du contrat de ville des Portes de l'Essonne. Les conseils citoyens sont mis en place sur les trois quartiers prioritaires du contrat de ville à savoir le Noyer renard et le Clos Nollet pour Athis-Mons et Grand-Vaux pour Savigny-sur-Orge. Les Conseils Citoyens permettent de représenter les différentes forces vives dans chacun de ces quartiers. L'arrêté préfectoral du 15 septembre 2015 concernant le quartier Grand-Vaux et l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2016 pour les quartiers du Noyer Renard et du Clos Nollet fixent et décrivent la composition de ces trois conseils citoyens. Depuis, ils se réunissent sur les sujets relevant de leur compétence et leur sont proposés plusieurs formations afin de pouvoir les accompagner et monter en compétence.

# LA PARTICIPATION DES HABITANTS

## Les Conseils Citoyens et le Fonds Participatif des Conseils Citoyens (FPCC)

### **LES CONSEILS CITOYENS**

Les conseils citoyens étant obligatoires depuis la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale urbaine du 21 février 2014, les villes de Savigny-sur-Orge et Athis-Mons se sont inscrites dans cette démarche. Selon la loi le conseil citoyen doit être associé aux projets de renouvellements urbains et assister aux instances du contrat de ville (élaboration et évaluation).

Savigny-sur-Orge a créé à Grand-Vaux le premier conseil citoyen du territoire « Grand Orly Seine Bièvre ». La ville a souhaité impliquer les habitants dans la vie de leur quartier et a soutenu dès la loi de février 2014 la création du conseil citoyen. Ce dernier est le premier à avoir vu le jour en Essonne, sa première séance plénière s'est tenue le 5 mars 2015.

Le conseil citoyen était composé en février 2015 de 27 personnes, 15 femmes et 12 hommes. Sa composition a été modifiée et élargie en janvier 2018. Un tirage au sort a été effectué le 23 octobre 2017, complété par un appel à candidature de volontaires. Il compte désormais 21 femmes et 18 hommes, soit 39 personnes. Depuis sa création, toutes les générations, toutes les résidences et copropriétés sont représentées et le collège des habitants représente plus de 50% des participants.

En 2019, les Conseils Citoyens de Grand-Vaux et du Noyer Renard se sont réunis régulièrement. Le Conseil Citoyen du Clos Nollet est actuellement en cours de relance.

Les conseils citoyens de Grand-Vaux et du Noyer Renard ont des similitudes, mais fonctionnent toutefois différemment du fait de la rénovation urbaine. Le quartier du Noyer Renard est en fin de rénovation et le quartier de Grand-Vaux au début de la rénovation. Le conseil citoyen de Grand-Vaux a donc consacré un grand nombre de ses travaux à l'étude du schéma urbain directeur. Le conseil citoyen de Grand-Vaux est plus ancien et a été associé dès l'origine à la rédaction du contrat de ville et à tous les comités de pilotage afférents.

## A Athis-Mons et Savigny-sur-Orge :

### *Plan d'abattement de la TFPB*

- Présentation chaque année du Plan d'actions correspondant à l'abattement de la TFPB.
- Présentation chaque année du bilan des actions réalisées dans le cadre de la valorisation de l'abattement de la TFPB
- Participation aux diagnostics en marchant réalisés dans ce cadre.

### *Appels à projet politique de la ville et appel à projet du Fonds de participation des conseils citoyens*

Chaque année, les conseillers citoyens émettent un avis sur les différents projets présentés dans le cadre de l'appel à projet politique de la ville et dans le cadre de l'appel à projet du Fonds de participation du conseil citoyen. Cet avis est communiqué aux instances décisionnaires.

Ils ont émis des avis sur les appels à projets politique de la ville, du fonds de participation du conseil citoyen, du fonds de soutien et d'initiative local.

Ils ont participé aux diagnostics en marchant réalisés dans le cadre de la Gestion urbaine de proximité et de l'abattement de la TFPB. Ils ont fait des propositions concernant le plan d'abattement de la TFPB.

## Savigny-sur-Orge :

Le conseil citoyen s'est réuni plus d'une quarantaine de fois depuis sa création et a été impliqué et associé à tous les volets de la politique de la ville :

### *Rédaction du contrat de ville :*

- Présentation du diagnostic du contrat de ville. Organisation de tables rondes pour enrichir ce diagnostic
- Présentation des orientations du contrat de ville. Organisation de tables rondes dans le but de l'enrichir

### *Rénovation urbaine :*

- Visite du quartier du Noyer Renard (Athis-Mons) et formation sur les finalités et le déroulement de la rénovation urbaine
- Participation aux ateliers de concertations de la rénovation du quartier de Grand-Vaux (diagnostic, orientation, présentation du projet)

- Séances de travail spécifiques avec le maire de Savigny-sur-Orge et les équipes du projet de l'ANRU pour recueillir leurs remarques sur le schéma directeur

#### *Participation aux divers comités de pilotage de la politique de la ville*

Trois à quatre conseillers citoyens sont systématiquement associés aux comités de pilotage ayant trait à la politique de la ville :

Comités de pilotage de la rénovation urbaine

Comités de pilotage du contrat de ville

Comités de pilotage du Programme de Réussite éducative.

#### *Rencontres du Maire et du Préfet délégué à l'égalité des chances à 3 reprises.*

Les conseillers citoyens de Savigny-sur-Orge ont rencontré à trois reprises le Maire et le Préfet délégué à l'égalité des chances lors de séances de travail spécifiques pour faire le point sur la vie de leur quartier et échanger sur les besoins des habitants en termes d'emploi, de sécurité, de cadre de vie, et d'éducation.

En 2019, les conseillers citoyens de Grand-Vaux ont participé aux différents comités de pilotage de la rénovation urbaine et du Programme de réussite.

Ils ont été consultés à plusieurs reprises sur le schéma directeur de rénovation urbaine du quartier de Grand-Vaux et ont pu faire part de leurs remarques dans le cadre de réunions spécifiques avec le maire et la SORGEM, et avec le préfet délégué.

Ils ont été consultés sur le protocole de relogement et fait des propositions d'amendements.

Enfin, un certain nombre de conseillers citoyens ont rédigé plusieurs lettres d'information avec une journaliste en résidence, laquelle a été diffusée à l'ensemble des habitants du quartier.

## **LE FOND PARTICIPATIF DES CONSEILS CITOYENS**

Il finance les micro-projets : fêtes de quartiers, actions relatives au cadre de vie ou à la prévention, actions d'information sur des thématiques liées au quartier, manifestations sportives, culturelles..., d'un montant inférieur à 1500€ et agréés par les conseils citoyens.

L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et ses partenaires s'accordent sur 3 critères d'éligibilité :

- Le quartier et le public concerné : les projets se déroulent sur un quartier prioritaire de la politique de la ville et touchent prioritairement les usagers du quartier. Une attention particulière sera portée sur l'équilibre recherché entre le nombre d'habitants de chaque quartier prioritaire et la part du FPCC mobilisé.
- Le projet est conforme aux objectifs opérationnels du contrat de ville intercommunal quelle que soit la thématique concernée.
- Le projet a recueilli un avis favorable motivé du conseil citoyen. Si le conseil citoyen dépose un projet, son avis n'est pas sollicité.

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville des Portes de l'Essonne et de la programmation 2018, pour la troisième année consécutive, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est gestionnaire du Fonds Participatif des Conseils Citoyens d'un montant total de 8 490€.

Cette subvention est accordée au titre du programme budgétaire Politique de la Ville dans le cadre de la création d'un Fonds Participatif des Conseils Citoyens à destination des associations et établissements scolaires souhaitant réaliser des micro-projets.

La gestion du Fonds Participatif a été confiée à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en partenariat avec les villes d'Athis-Mons et de Savigny-sur-Orge et le Délégué du Préfet.

En réponse à l'appel à projet diffusé en mai, 15 projets ont été déposés et examinés par la commission d'attribution qui s'est réunie le 28 juin et qui a rendu un avis favorable pour la majorité des projets, tout en modulant les subventions en fonction des projets et des publics.

Le Conseil Citoyen de Grand Vaux a rendu un avis favorable le 18 Juin à 6 projets sur 8 présentés (pas d'avis pour le projet d'ANTEA et avis défavorable pour le projet du COS Savigny Football).

Le Conseil Citoyen du Noyer Renard a quant à lui, rendu un avis favorable, le 26 juin, aux 7 projets présentés.

Les projets présentés et les montants retenus sont les suivants :

CONTRAT DE VILLE LES PORTES DE L'ESSONNE					FONDS PARTICIPATIF CONSEILS CITOYENS		
VILLE	QUARTIER	PORTEUR	INTITULE ACTION	DESCRIPTION DE L'ACTION	COUT GLOBAL PROJET	SUBVENTION DEMANDEE	SUBVENTION FPCC PROPOSEE
SAVIGNY -SUR- ORGE	GRAND VAUX	APESSO	Les bâisseurs de Grand Vaux	Stimuler la créativité, les capacités de concentration des enfants avec des animations « Kapla » au mois d'octobre.	1 500€	1 500€	1 500€
SAVIGNY -SUR- ORGE	GRAND VAUX	APESSO	Kermesse 2019	Organisation d'une grande kermesse pour les 3 écoles de Grand Vaux en dehors du temps scolaire.	1500€	1500€	0€
SAVIGNY -SUR- ORGE	GRAND VAUX	Savigny Handball 91	Promotion du Sport pour le plus grand nombre	Favoriser la pratique sportive des jeunes filles pour les fidéliser au sein du quartier prioritaire.	10 000€	1 500€	0€

CONTRAT DE VILLE LES PORTES DE L'ESSONNE					FONDS PARTICIPATIF CONSEILS CITOYENS		
VILLE	QUARTIER	PORTEUR	INTITULE ACTION	DESCRIPTION DE L'ACTION	COUT GLOBAL PROJET	SUBVENTION DEMANDEE	SUBVENTION FPCC PROPOSEE
SAVIGNY-SUR-ORGE	GRAND VAUX	ECOLE MATERNELLE MERMOZ	Visite des classes à la Ferme "Le Petit Brin de Paille"	Il s'agit pour les élèves de la TPS à la GS d'une visite dans une ferme pédagogique afin de les sensibiliser à la protection de l'environnement et afin de mieux connaître le monde animal.	795€	795€	795€
SAVIGNY-SUR-ORGE	GRAND VAUX	ECOLE MATERNELLE MERMOZ	Organisation d'une session de spectacles destinée au jeune public de Grand Vaux	Découverte du mime par un spectacle réalisé par un artiste.	2100€	1500€	1500€
SAVIGNY-SUR-ORGE	GRAND VAUX	ASSOCIATION SPORTIVE DU CO SAVIGNY FOOTBALL	Tournoi de football à La Rochelle	Participation des jeunes U11 et U13 à un tournoi à La Rochelle du 30 mai au 2 juin.	6600€	1500€	0€
SAVIGNY-SUR-ORGE	GRAND VAUX	MEDECINS D'AFRIQUE	Bien dans sa peau, bien dans sa tête	Constitution d'un réseau de mamans relais sur le quartier de Grand Vaux dans le but de sensibiliser les habitants à la santé.	7765€	1 500€	1000€
SAVIGNY-SUR-ORGE	GRAND VAUX	ANTEA	Permanences de soutien psychologiques à Grand Vaux	Permanences psychologiques de septembre à décembre à destination des enfants et adolescents de Grand Vaux.	5000€	1500€	0€

CONTRAT DE VILLE LES PORTES DE L'ESSONNE					FONDS PARTICIPATIF CONSEILS CITOYENS		
VILLE	QUARTIER	PORTEUR	INTITULE ACTION	DESCRIPTION DE L'ACTION	COUT GLOBAL PROJET	SUBVENTIO N DEMANDEE	SUBVENTIO N FPCC PROPOSEE
ATHIS- MONS	NOYER RENARD	ECOLE FLAMMARION	Vers une culture littéraire commune	Développer auprès des élèves du quartier du Noyer Renard, une culture littéraire commune à travers les contes afin de réduire les écarts et leur donner un bagage commun dans le cadre de leur parcours scolaires afin de permettre la réussite de tous et de chacun pour une meilleure égalité des chances.	1891,15 €	1500€	750€
ATHIS- MONS	NOYER RENARD	ECOLE BRANLY	Vers une culture littéraire commune	Développer auprès des élèves du quartier du Noyer Renard, une culture littéraire commune à travers les contes afin de réduire les écarts et leur donner un bagage commun dans le cadre de leur parcours scolaires afin de permettre la réussite de tous et de chacun pour une meilleure égalité des chances.	1891,15€	1500€	750€

**CONTRAT DE VILLE LES PORTES DE L'ESSONNE**

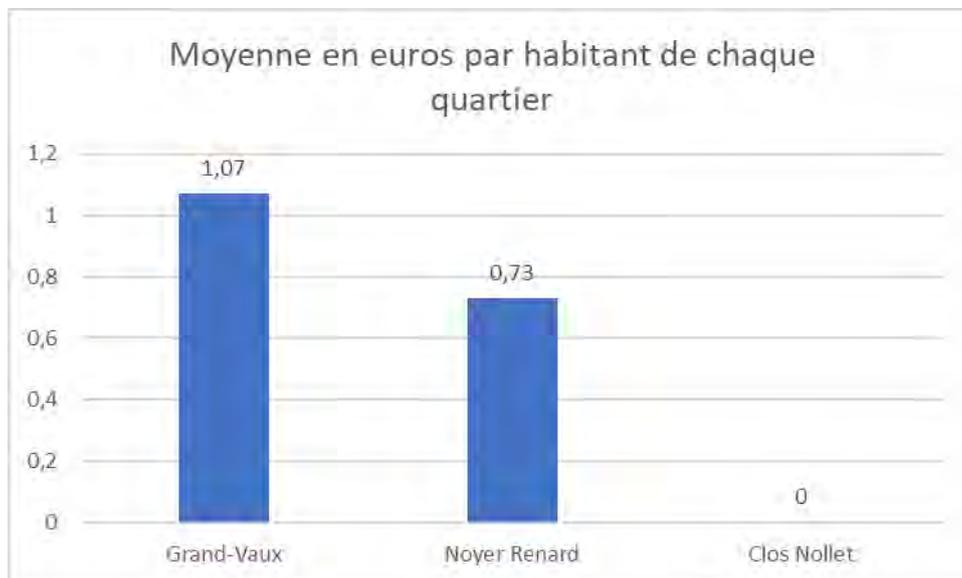
<b>VILLE</b>	<b>QUARTIER</b>	<b>PORTEUR</b>	<b>INTITULE ACTION</b>	<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>
ATHIS-MONS	NOYER RENARD	ASSOCIATION TOO HIGH SPIRIT	Fête Halloween	Il s'agit d'un évènement familial et tout public: les habitants se réunissent à l'Espace Goscinny le 28 octobre 2017 afin d'y célébrer la septième édition de la fête d'Halloween où participe en moyenne plus de 200 citoyens.
ATHIS-MONS	NOYER RENARD	UNE CHANCE POUR REUSSIR (UCPR)	Jardinons Ensemble !	La création d'un jardin partagé comporte plusieurs objectifs : écologiques, sociaux, culturels, éducatifs, artistiques, paysagers... La finalité est donc plurielle : renforcer les liens sociaux, la mixité culturelle et générationnelle. Le projet a pour vocation d'impliquer les habitants dans les différentes étapes du projet et de les amener vers une démarche respectueuse de leur environnement.

CONTRAT DE VILLE LES PORTES DE L'ESSONNE					FONDS PARTICIPATIF CONSEILS CITOYENS		
VILLE	QUARTIER	PORTEUR	INTITULE ACTION	DESCRIPTION DE L'ACTION	COUT GLOBAL PROJET	SUBVENTION DEMANDEE	SUBVENTION FPCC PROPOSEE
ATHIS-MONS	NOYER RENARD	ASSOCIATION ZOOM	Projet Danse	Création d'un projet danse avec des jeunes issus d'un quartier prioritaire de la Politique de la Ville au Noyer Renard. Le projet permettra de mobiliser/développer les compétences des jeunes : communication, sens artistique, l'écoute, le savoir être...	1650€	1500€	0€
ATHIS-MONS	NOYER RENARD	TOO HIGH SPIRIT	THS Night	Stages et Spectacles de Danse à l'Espace Michelet	1500€	1500€	0€
ATHIS-MONS	NOYER RENARD	CLCV-MVNR	Les carrés du Noyer Renard- Les jardins familles	Créations de jardins partagés dans le quartier du Noyer Renard	1500€	1500€	0€
				<b>TOTAL</b>			<b>8 490€</b>

L'Enveloppe globale de 8 490 € a permis de financer 8 micro-projets :

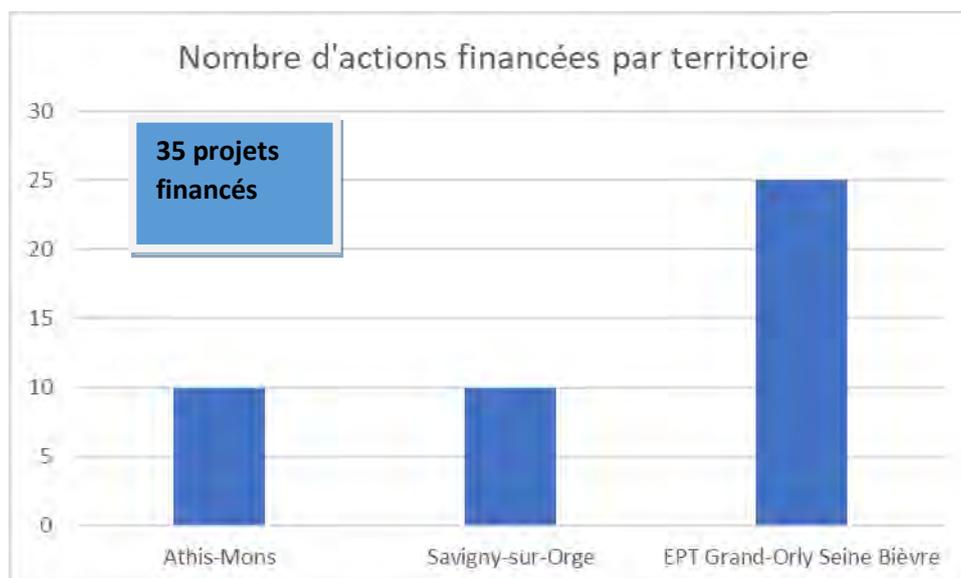
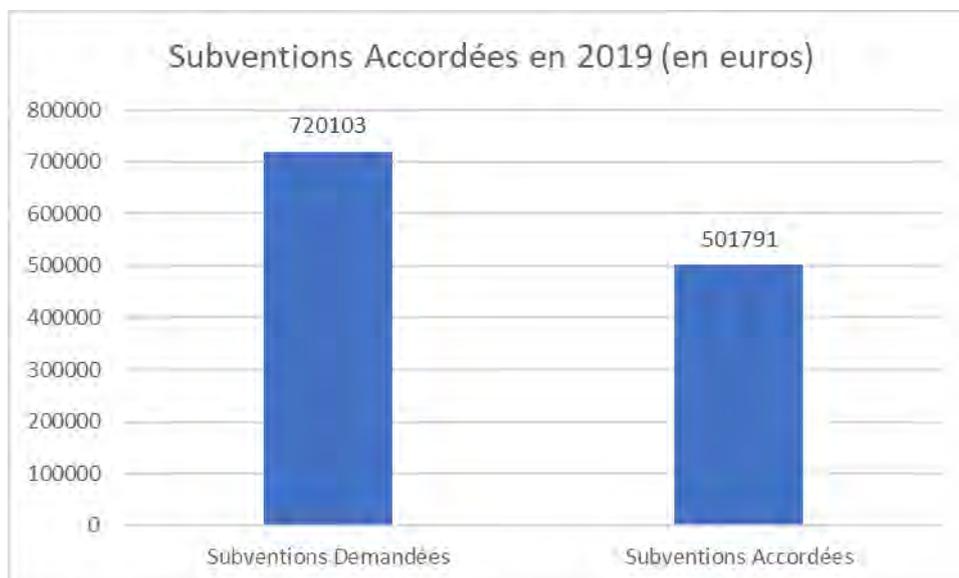
- Grand Vaux : 4 actions pour un montant de 4 795 €
- Noyer Renard : 4 actions pour un montant de 3 695 €

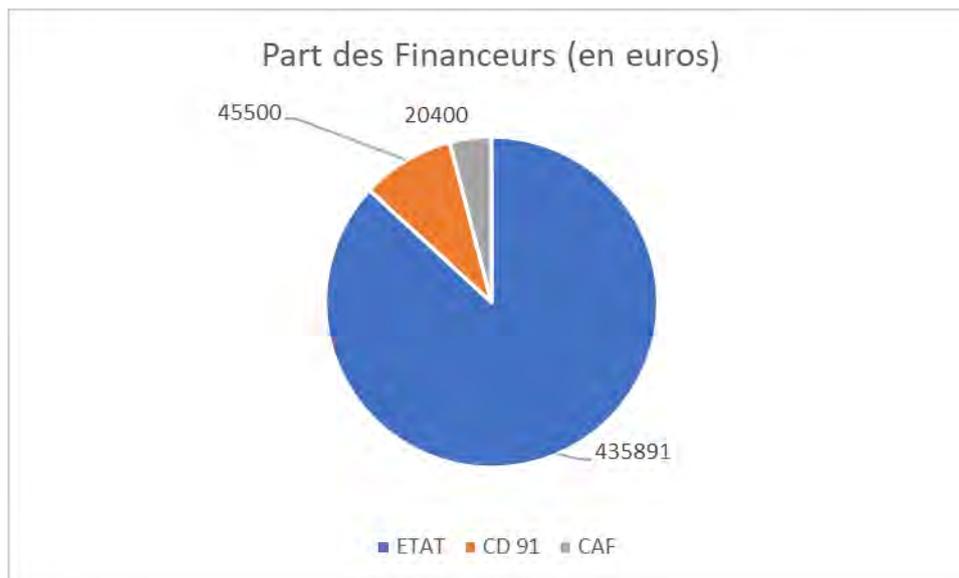
Il est à noter que le Conseil Citoyen du Clos Nollet étant en sommeil durant l'année 2019, la subvention de l'État de 1300€ n'a pas été versée, portant la participation de l'État au fonds à hauteur de 8 490€.



# BILAN ET PERSPECTIVES 2020

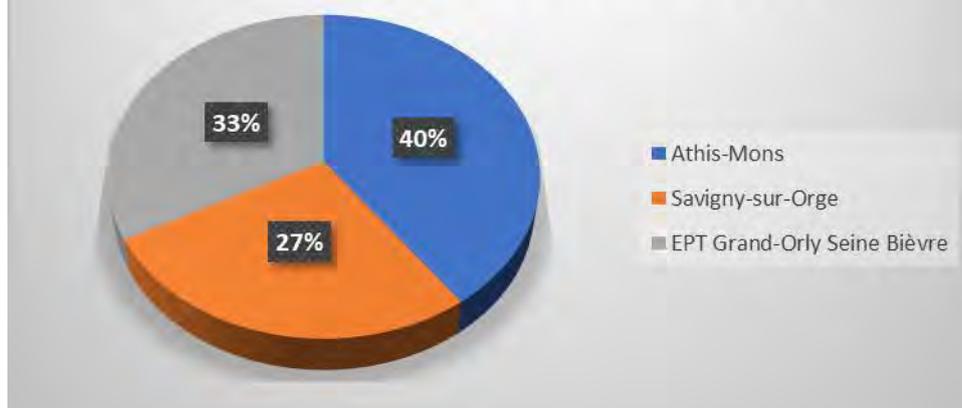
## Des éléments de synthèse





<b>PROGRAMMATION FINANCIERE POLITIQUE DE LA VILLE PAR TERRITOIRE 2019</b>						
	Population en QPV	% en QPV par rapport à la population totale de la collectivité	Montants des demandes de subvention par territoire 2019	Montants des sommes investies 2019	Nombre d'euros perçus par habitant QPV	Part des montants perçus au regard de la demande
Athis-Mons	5 270	17,9%	€248744	€200651	38.07 €	80.67%
Savigny-sur-Orge	4 470	12%	€153914	€136914	30.63€	88.95%
EPT Grand-Orly Seine Bièvre	9 740	14.95%	€317445	€164226	16.86€	51.73%

## Répartition territoriale de l'enveloppe Politique de la Ville 2019



### Commentaire :

L'année 2019 a été marquée par une stabilité des crédits alloués aux PRE d'Athis-Mons et de Savigny-sur-Orge, après deux ans de baisse significative. Cette diminution des crédits a principalement impacté le PRE de la Ville d'Athis-Mons. D'autres actions portées par des structures associatives ont vu leur subvention initiale diminuée ou complètement supprimée.

On note de manière globale, que peu de projets sont financés en dehors des PRE, et dans des proportions moins importantes en comparaison des montants demandés.

L'État est le principal financeur de la Programmation 2019, de par notamment sa forte implication dans les PRE des villes d'Athis-Mons et de Savigny-sur-Orge. Les deux PRE représentant à eux seuls près de 65% des financements Politique de la Ville.

La volonté de l'État a été de mettre en avant le pilier Développement Economique, Emploi, Insertion. Cette réorientation des crédits, s'est réalisée de manière mécanique au détriment des PRE.

Enfin il est à noter la quasi absence de la Région Ile-de-France en 2018 au titre de la Politique de la Ville et au titre du Droit Commun parmi les financeurs des projets du territoire.

La structuration des financements des piliers du contrat de ville fait apparaître plusieurs tendances en 2019 :

- Une opacité des financements de Droit Commun : peu de visibilité sur les Appels à Projets en dehors des crédits relevant de la politique de la ville.
- Un pilier « Éducation » prépondérant dans la Programmation 2018 avec les PRE qui reçoivent en majorité les financements Politique de la Ville.

Concernant la répartition de ces financements par territoire, en 2018, on remarque que la ville d'Athis-Mons a perçu 38.07€ par habitant QPV. Concernant la ville de Savigny-sur-Orge, celle-ci a perçu 3.063€ par habitant QPV. Ces chiffres sont à corrélés avec les projets à dimension intercommunale qui touchent les 3 quartiers QPV.

### Savigny-sur-Orge

La ville de Savigny-sur-Orge accroît sa participation au titre de la politique de la ville : elle a créé un fonds de soutien à Grand-Vaux et aux Prés Saint Martin pour financer les actions de lien social, sportives, ou culturelles, qui ne sont plus financées par l'Etat au titre de la politique de la ville. Elle continue de soutenir financièrement le Programme de Réussite éducative et porte financièrement une grande partie des actions mises en place dans les centres sociaux.

# BILAN ET PERSPECTIVES 2020

## Perspectives 2020

- Arrivée en 2019 d'une chargée de mission Politique de la Ville à la Ville d'Athis-Mons
- La Gestion Urbaine de Proximité :
  - Grand Vaux : mise en œuvre d'une GUSP sur l'ensemble du quartier dans le cadre du NPNRU (arrivée en novembre d'une chargée de mission)
  - Noyer Renard : intégration en 2016 de 2 adultes-relais sur des postes de médiateurs de nuit dont les contrats ont pris fin. Depuis janvier 2017, jusqu'au début 2019 la Ville d'Athis-Mons a eu à son compte 4 médiateurs dont deux intervenants en journée. L'objectif était de renforcer la GUP qui devait évoluer vers une GUSP. Aujourd'hui, la Ville n'a que deux médiateurs de jours.
- La mise en place d'un nouveau conseil citoyen au Clos Nollet en remplacement de celui actuellement en sommeil.
- L'ouverture d'un centre social éclaté au Clos Nollet
- PRU : convention de mixité sociale / convention d'équilibre territorial. La problématique réside dans le fait de savoir comment aller au-delà des PRU, via l'établissement de conventions partenariales afin de favoriser la mixité sociale de ces quartiers.
- Des chantiers à entamer ou poursuivre :
  - La prévention de la radicalisation
  - La mise en œuvre et le suivi de l'observation des quartiers prioritaires et de veille
  - Le suivi-évaluation du contrat de ville
  - Quel avenir pour les PRE en quartier de veille ?
- Quelle perspective pour les ASL ? Diagnostic en cours à l'échelle de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.
- L'accompagnement des Conseils Citoyens est un enjeu important, car garant de la bonne participation des habitants et de la présence citoyenne. Attachés à leur indépendance, tout en leur proposant un accompagnement adapté, des formations adaptées à leur domaine d'intervention et à leurs envies doivent être encouragées et proposées. Le travail effectué par le Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne va en ce sens. Un groupe de travail comprenant des membres des conseils

citoyens du territoire a été créé en 2019, visant à rendre visible leurs actions (réalisations de vidéos )

- Des liens et une collaboration sont à approfondir entre l'Essonne et le Val-de-Marne entre le réseau des 8 contrats de ville (6 en Val-de-Marne et 2 en Essonne) en termes d'animation et de coordination. Pour cela des groupes de travail réunissant tous les chefs de projet Contrat de Ville sont impulsés afin de travailler sur ces problématiques.
- L'intégration des communes à la construction, au suivi, à l'animation et à l'évaluation des contrats de ville, est de plus, un enjeu qu'il convient d'approfondir afin de favoriser la démarche de co-construction partenariale.
- La réorganisation des services de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre invite à repenser le fonctionnement des services en créant des groupes de travail transversaux faisant intervenir de manière croisée les compétences de chacun dans le but de pouvoir proposer des politiques publiques modernes et adaptées à la complexité des enjeux. De fait ce sont des groupes de travail transversaux en matière d'observation, d'évaluation, d'innovation sociale, ou encore de participation des habitants qui viendront enrichir la réflexion et le travail autour du contrat de ville des Portes de l'Essonne.
- Le précédent rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville pour le territoire soulevait, pour Athis-Mons, la question de la fermeture de l'Espace Michelet.

Le travail accompli par la ville d'Athis- Mons a permis d'enclencher le processus nécessaire pour la réhabilitation de cet équipement, mais aussi de l'Espace Séniors situé à proximité immédiate et destiné à devenir une Maison de Services au Public, avec dans les deux cas une réouverture pour l'été 2019.

- Rénovation des contrats de villes et signature à l'échelle de l'EPT d'un protocole d'engagements réciproque permettant de proroger le Contrat de Ville des Portes de l'Essonne jusqu'en 2022 et les dispositifs afférents et de prioriser les objectifs.
- Une stabilisation des crédits PRE en 2019, après deux ans de baisse significative.





EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----\*-----

Séance ordinaire du 09 DECEMBRE 2020

-----\*-----

L'an DEUX MIL VINGT, LE NEUF DECEMBRE  
à 19 heures 10

N°8.5.1

Le Conseil Municipal de la Commune d'ATHIS-MONS, légalement convoqué, s'est  
assemblé à huis clos à l'Espace René L'HELGUEN, sous la

Présidence de Monsieur Jean-Jacques GROUSSEAU, Maire d'Athis-Mons,

**PRESENTS :**

M. GROUSSEAU, M. SAC, Mme HEBBADJ, M. CONAN, Mme MATTIVI,  
M. MIR, Mme LINEK, M. LALOUCI, Mme RIBÉRO (à partir de 19h33), M.  
GÜNDÜZ, Mme BEAUDOIN, M. CHAMBRY, M. ELBILIA, M.  
ABDESSELAM, Mme MOREAU, Mme AÏT TAYEB, M. DELAVEAU, Mme  
DUSSEON-DUTHOIT, M. DE SOUSA ANTUNES, M. OGER, Mme SOW,  
Mme VERNADE, Mme SÉBAS-BOUVIER, Mme LUBILU MULAMBA,  
Mme LAMOUR, M. TOUIZA, M. TAMIN, M. TAHARI, Mme ARTIGAUD,  
Mme RODIER, M. PETETIN, Mme SILVA DE SOUSA, M. L'HELGUEN,  
M. NEAU, M. DUMAINE, M. FINEL

Formant la majorité des membres en exercice

**ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :**

Mme RIBERO	qui donne pouvoir à	M. SAC (de 19h10 à 19h33)
M. LEBON	qui donne pouvoir à	Mme LINEK
Mme MOKHTARI	qui donne pouvoir à	M. LALOUCI
Mme DURAND	qui donne pouvoir à	M. L'HELGUEN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme LUBILU MULAMBA

-----\*-----

**OBJET : CONTRAT DE VILLE 2015-2020 – APPROBATION DU RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2019**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

Dans le cadre de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale urbaine, les communes et EPCI signataires d'un contrat de ville ont l'obligation de rédiger un rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville. À ce titre, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour les Portes de l'Essonne et les villes le composant présente son bilan pour l'année 2019.

Ce rapport rappelle, d'abord, le projet de territoire ainsi que les orientations stratégiques définies dans le contrat de ville intercommunal. Dans un second temps, il expose le bilan qui a pour objectif de présenter l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires de l'ex CALPE, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de la ville.

Pour ce faire, les actions et projets menés au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires ont été recensés afin d'être analysés et de déterminer les perspectives d'évolution pour la suite de la mise en œuvre du contrat de ville.

Le rapport est constitué ainsi :

- Une introduction qui rappelle le contexte général de la Politique de la Ville dans l'EPT
- Une partie sur le contexte et les axes stratégiques du Contrat de Ville reprecise le territoire d'intervention et les engagements des partenaires dans le Contrat de Ville des Portes de l'Essonne
- Une partie sur l'analyse de la mise en œuvre du Contrat de Ville en 2019 par pilier et thématique
- Une présentation des dispositifs et financements spécifiques : Programme de Réussite Éducative (PRE), Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), Réseau Linguistique, Fonds de Soutien aux Initiatives Locales (FSIL), Label Actions Innovantes
- Un rappel de la gouvernance
- Une partie sur la participation des habitants / Fonds Participatif des Conseils Citoyens
- Une présentation des perspectives 2020
- Une annexe : le bilan financier 2019

35 projets ont été financés au titre de la programmation 2019 de la Politique de la Ville pour le Contrat de Ville des Portes de l'Essonne, soit 501 791 € de subventions (État, Département, CAF), au lieu de 720103 € demandés.

La répartition territoriale est la suivante :

- EPT Grand Orly Seine Bièvre : 25 projets
- Athis Mons : 10 projets
- Savigny sur Orge : 10 projets

PROGRAMMATION FINANCIERE POLITIQUE DE LA VILLE PAR TERRITOIRE 2019						
	Population en QPV	% en QPV par rapport à la population totale de la collectivité	Montants des demandes de subvention par territoire 2019	Montants des sommes investies 2019	Nombre d'euros perçus par habitant QPV	Part des montants perçus au regard de la demande
Athis-Mons	5 270	17,9%	€248744	€200651	38.07 €	80.67%
Savigny-sur-Orge	4 470	12%	€153914	€136914	30.63€	88.95%
EPT Grand-Orly Seine Bièvre	9 740	14.95%	€317445	€164226	16.86€	51.73%

L'année 2019 a été marquée par le maintien des crédits alloués aux PRE d'Athis-Mons et de Savigny-sur-Orge. En effet, il y a eu reconduction des sommes attribués en 2018. Cependant, il faut noter qu'en 2018 ces crédits, pour la ville d'Athis-Mons, ont subis une diminution de 41 813 €, soit - 20 %. Cette baisse a principalement impacté le PRE de la Ville d'Athis-Mons sur l'année 2019.

La volonté de l'État de mettre en avant le pilier Développement Économique, Emploi, Insertion a abouti à réorienter des crédits, notamment ceux des PRE.

La structuration des financements des piliers du contrat de ville fait apparaître les tendances suivantes en 2019 :

- Une opacité des financements de Droit Commun : peu de visibilité sur les appels à projets en dehors des crédits relevant de la Politique de la Ville.
- Un pilier « Éducation » prépondérant dans la Programmation 2019

Concernant la répartition de ces financements par territoire, en 2019, on remarque que la ville d'Athis-Mons a perçu 38,07 € par habitant QPV (Quartier Prioritaire de la politique de la Ville). Concernant la ville de Savigny-sur-Orge, celle-ci a perçu 30.63 € par habitant QPV. Ces chiffres sont à corréler avec les projets à dimension intercommunale qui touchent les 3 quartiers QPV.

En 2019, 5 projets ont été déposés au titre de la thématique du « Vivre Ensemble ». L'État est le principal financeur de cette thématique.

La thématique vivre ensemble est un enjeu essentiel pour la ville d'Athis-Mons, c'est pourquoi elle est développée dans le cadre d'actions de droit commun à travers notamment les actions portées par le centre social dont l'un des objectifs est de développer la cohésion sociale sur les quartiers (ex : moment conviviaux, repas partagés, sorties en famille, ateliers de pratiques artistiques ou sportives) et le soutien de la vie associative (subventions de fonctionnement et mise à disposition de locaux).

Accusé de réception en préfecture  
091-219100278-20201210-851-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Ces actions sont renforcées par des actions spécifiques financées dans le cadre de la programmation Politique de la Ville :

- « Tissons le lien social » portée par l'association ULCV-MVNR
- « Il paraît qu'eux » portée par l'association Ya Foueï ayant pour objectif de sensibiliser et informer les collégiens sur les discriminations et les stéréotypes grâce à des projections-débat ou du théâtre forum.
- « Initiation aux usages du numérique et accès libre » portée par l'association EMA ayant pour objectif de permettre une meilleure intégration sociale et professionnelle des bénéficiaires, à travers des ateliers d'initiation à l'utilisation des différents outils numériques et autour des enjeux de l'identité numérique.

Le Conseil Citoyen est également un outil de l'investissement citoyen. Les habitants y échangent sur les problématiques du quartier et s'investissent dans le soutien à des actions de lien social et de gestion urbaine et sociale de proximité ou dans le développement d'actions spécifiques (voir la partie « La participation des habitants »). On notera en 2019 :

- La réflexion autour d'un projet de mise en valeur du conseil citoyen auprès des habitants du quartier et de la ville pour le conseil citoyen du Noyer Renard.

En comptant les projets réorientés vers le fonds FIPD, 2 projets ont été déposés sur la Programmation 2019 concernant la thématique de la Prévention, de la Sécurité et de la Tranquillité Publique. Il s'agit exclusivement de projets à dimension intercommunale portés par les partenaires dont la Maison de Justice et du Droit qui se situe à Athis-Mons mais qui est ouverte à l'ensemble des habitants du territoire.

Les établissements scolaires sont également actifs dans le travail d'intégration citoyenne et de lutte contre les discriminations. Les élèves de 3e du Collège Delalande ont travaillé sur le projet « Sur les traces de Bernard Goldstein, enquête historique et écriture biographique » (Lauréat du prix Ilan Halimi en 2019). Ils ont également réalisé une exposition itinérante afin de lutter contre les préjugés racistes.

La cellule de veille sécurité d'Athis Mons se réunit tous les 15 jours, elle permet de dégager des ambiances de quartier, d'échanger des informations et de développer le travail en réseau des professionnels.

En matière d'éducation, les deux PRE présents sur le territoire du contrat de Ville concentrent à eux seuls près de 80% des financements Politique de la Ville territoriaux. Cependant cette proportion diminue en raison de la volonté de l'Etat de consacrer plus de crédits aux actions de développement économique, d'emploi et d'insertion.

La baisse significative des crédits PRE en 2019 est une réelle préoccupation alors même que le PRE d'Athis Mons a fait l'objet d'une évaluation par les services de l'Etat et a prouvé toute son utilité et sa qualité d'intervention.

La thématique éducation est l'axe prioritaire de la Politique de la Ville sur le territoire. Elle est très investie par le droit commun et est renforcée par les crédits spécifiques qui permettent de mener un véritable travail de prévention et d'accompagnement des enfants et des jeunes.

Depuis plusieurs années maintenant, il est constaté une bonne articulation et des dispositifs athégiens d'accompagnement à la scolarité. Elle est facilitée par

Accusé de réception en préfecture  
091-219100278-20201210-851-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

que par les échanges réguliers organisés tout au long de l'année. Les dispositifs se complètent, afin de couvrir des besoins d'accompagnement différents. Les professionnels sont en capacité de faire des orientations de qualité.

Pour la thématique de l'éducation populaire, du sport et de la culture 11 projets ont été subventionnés. Cependant, peu de projets sont retenus par les financeurs, et peu de financements sont accordés au regard des demandes des villes.

Elle est portée par les services municipaux (centre social, service jeunesse et sport) mais également par les associations, avec des actions de droit commun mais également spécifiques telles que :

- Des initiations aux arts visuels de l'école et l'espace d'art contemporain Camille Lambert
- Des ateliers, balades urbaines d'éducation à l'environnement urbain, au patrimoine en banlieue et à l'architecture portés par la Maison de la Banlieue et de l'Architecture
- Des projets de médiation artistique et développement de la pratique portés par le conservatoire d'Athis Mons : intervenants en milieu scolaire : éveil musical, chant choral : 4h/semaine de formation musicale (instrument à vent) ou artistique (danse ou théâtre) ; pratique/découverte artistique en famille.

Le nombre de projets portés par les partenaires sur la thématique de la santé est relativement peu élevé, puisque seuls 2 projets ont été financés. L'État est le principal financeur, avec des financements complémentaires de la CAF et du Département.

La thématique santé est une thématique à développer. Le centre social a travaillé sur un projet autour du yoga du rire. La Ville participe à « la semaine Santé » portée par la mission Locale Nord Essonne : ateliers mieux être, atelier autour de la communication bienveillante, ciné-débat « Bien dans ma tête, Bien dans mes baskets », conférence autour du sommeil, atelier cuisine avec une diététicienne, atelier découverte du bien-être, ateliers de sophrologie, exposition sur le sport, la nutrition et les addictions.

En matière de développement économique et de l'emploi, 13 projets ont été financés en 2019. Les crédits alloués sont en forte augmentation du fait de la volonté de l'Etat d'ériger les actions de Développement Économique, d'Emploi et d'Insertion comme priorité.

La thématique « Développement économique, emploi et insertion » est également largement portée par le droit commun. Les acteurs structurants de l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion sont présents sur le territoire : Pôle Emploi, le PLIE et la Mission Locale. L'EPT, qui a la compétence emploi, possède des services dédiés qui travaillent sur la mobilisation des entreprises, le soutien à la création d'entreprises, la coordination des acteurs, le développement de l'économie sociale et solidaire.

Pour sa part, la Ville a mis en place des forums de l'emploi afin de permettre aux athégiens d'avoir accès à des offres d'emploi à proximité.

Pour le pilier cadre de vie et renouvellement urbain, l'année 2019 a été marquée par la finalisation et la concrétisation d'actions entamées en 2018 :

- La Ville et le bailleur I3F ont abouti leurs négociations de partages d'espaces au Noyer Renard, y compris pour la gestion du parking souterrain de la Place Mendès France, au cœur du quartier du Noyer Renard.
- La Ville et les bailleurs ont continué à travailler sur l'aménagement du quartier, sur des espaces qui n'ont pas bénéficié du PRU : projet de l'Aunette, réhabilitation du gymnase Hébert, projet rue des Carneaux.
- Au vu des problématiques liées à l'enlèvement des encombrants, la Ville et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre ont travaillé sur l'organisation des ramassages.

Pour rappel, la sortie de la convention s'est faite le 31 décembre 2017 selon les modalités de l'avenant n°12, y compris les demandes de solde déposées.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention d'abattement TFPB, des plans d'actions sont présentés, en lien avec les «diagnostics en marchant» par les bailleurs et travaillés en partenariat avec l'État, qui impose le cadre, les villes et l'EPT, puis soumis pour avis aux conseils citoyens et validés par les maires.

À Athis-Mons, le plan d'action TFPB a notamment permis, pour le quartier du Noyer Renard :

- De renforcer la présence du personnel de proximité en finançant des recrutements
- De renforcer le nombre de travaux d'amélioration du cadre de vie et de la sécurité résidentielle
- De des associations de bénéficier de locaux pour développer leur activité (UCPR, EMA, Divipassion, ULCV-MVNR)
- Le développement d'actions d'associations au profit des habitants du quartier :
  - o Initiation aux usages du numérique (EMA)
  - o Projets artistiques et pédagogiques autour du jardinage (UCPR)
  - o Création d'une web TV pour les habitants du quartier (DIVIPASSION)
  - o La valorisation des arrières de la résidence Carnaux à travers des ateliers pédagogiques mis en place par l'école Branly
  - o La valorisation des pieds d'immeuble (1 rue de l'épinette)

Quatre dispositifs bénéficient de financements spécifiques :

#### Les Programmes de Réussite Éducative

À Athis-Mons, malgré la baisse de financement constante, qui a eu pour effet inévitable de freiner certaines actions, le PRE d'Athis-Mons est parvenu à suivre 224 enfants en 2019 et à mettre en œuvre une partie des nouveaux projets qu'il avait élaborés : le Café des Parents, la Médiation animale et la Capoeira éducative.

#### Le Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) intègre :

- La vidéo-protection : En 2019, l'installations des caméras en vue d'atteindre un total 194 sur l'ensemble des communes du territoire de l'EPT, tel que prévu par le dispositif.

L'État participe au financement du projet grâce à une subvention couvrant entre 20% et 35% du projet.

- La Prévention spécialisée avec l'accompagnement d'associations : Alliance Prévention (Savigny-sur-Orge, Morangis et Paray-Vieille-Poste) et Émergence (Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge et Viry-Châtillon).
- La prévention de la radicalisation : un partenariat a été concrétisé entre l'Etat et les collectivités locales par une annexe au Contrat de Ville .Ce document rappelle les objectifs en matière de sensibilisation et de formation face à cette problématique.

Le CISPD est animé au niveau local au sein des cellules de veilles.

#### Le Réseau Linguistique

En 2019, le Réseau Linguistique des Portes de l'Essonne a accueilli près de 300 usagers encadrés par 3 formatrices. Ce sont au total près de 820 séances qui ont eu lieu. Il a mené à bien ses missions :

- Accueil du public souhaitant une formation linguistique
- Diagnostic individuel des besoins d'apprentissage du public
- Mise en œuvre d'ateliers sociolinguistiques
- Bilan et suivi des parcours des usagers
- Coordination des ateliers (suivi des ateliers, du lien entre les ateliers, la progression des usagers...)
- Coordination institutionnelle (lien avec les partenaires, les financeurs, les organismes de formation...)
- Veille pédagogique
- Organisation des rencontres avec les bénévoles du secteur de la linguistique du territoire
- Sensibilisation à la lutte contre l'illettrisme auprès des partenaires du territoire

#### Le Fonds de Soutien aux Initiatives Locales (FSIL)

En 2019, le Fonds de Soutien aux Initiatives Locales (FSIL) a bénéficié d'une enveloppe de 130 000 € à l'échelle de l'EPT. Il a permis de financer pour le Contrat de Ville des Portes de l'Essonne 4 projets sur Athis-Mons, portés par les associations DIVIPASSION, CLCV MVNR, Athis Charles Perrault et le PRE.

La participation des habitants reposent sur 2 objectifs :

Accusé de réception en préfecture 091-219100278-20201210-851-DE Date de télétransmission : 18/12/2020 Date de réception préfecture : 21/12/2020
--

Les Conseils Citoyens : En 2019, le Conseil Citoyen du Noyer Renard s'est réuni régulièrement. Le Conseil Citoyen du Clos Nollet est lui actuellement inactif.

Le Conseil Citoyen du Noyer Renard a été impliqué et associé aux volets suivants de la politique de la ville : instances de pilotage du Contrat de Ville, gestion urbaine et sociale et plans d'abattement de la TFPB, appels à projets Politique de la ville et Fonds de participation des conseils citoyens.

Le Fonds Participatif des Conseils Citoyens : Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville des Portes de l'Essonne et de la programmation 2019, pour la troisième année consécutive, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est gestionnaire du Fonds Participatif des Conseils Citoyens d'un montant total de 8 490 €. En réponse à l'appel à projet diffusé en mai, 15 projets ont été déposés et examinés par la commission d'attribution qui s'est réunie le 28 juin et qui a rendu un avis favorable pour la majorité des projets, tout en modulant les subventions en fonction des projets et des publics.

Le Conseil Citoyen du Noyer Renard a rendu un avis favorable, le 26 juin, aux 7 projets présentés. Les projets retenus sont les suivants :

- "Fête d'Halloween" et "THS Night" portés par Too High Spirit
- "Les carrés du Noyer Renard-Les jardins familles" porté par CLCV-MVNR
- "Projet danse" porté par l'association ZOOM
- "Jardinons ensemble" porté par l'UCPR
- "Vers une culture littéraire commune" portés par les écoles Flammarion et Branly

Les perspectives 2020 intègrent six orientations principales :

- La prévention de la radicalisation (évaluation du plan de lutte contre la radicalisation),
- La mise en œuvre et le suivi de l'observatoire des quartiers prioritaires et de veille,
- Le suivi-évaluation du contrat de ville,
- La mise en place de comités techniques thématiques / comités de direction semestriels / groupes thématiques,
- L'avenir des PRE en quartier de veille,
- L'accompagnement des Conseils Citoyens.

Des liens et une collaboration sont à approfondir entre l'Essonne et le Val-de-Marne entre le réseau des 8 contrats de ville (6 en Val-de-Marne et 2 en Essonne) en termes d'animation et de coordination. Pour cela des groupes de travail réunissant tous les chefs de projet Contrat de Ville sont impulsés afin de travailler sur ces problématiques. Des groupes de travail transversaux en matière d'observation, d'évaluation, d'innovation sociale, ou encore de participation des habitants viendront également enrichir la réflexion et le travail autour du contrat de ville des Portes de l'Essonne.

## **DELIBERATION**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

Accusé de réception en préfecture 091-219100278-20201210-851-DE Date de télétransmission : 18/12/2020 Date de réception préfecture : 21/12/2020
--

VU les orientations méthodologiques pour l'élaboration du rapport « politique de la ville » éditées par le Commissariat Général à l'Égalité des Chances en mars 2017,

VU la délibération du 17 juin 2015 portant approbation du Contrat de ville intercommunal des Portes de l'Essonne et du Protocole de Préfiguration de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

VU le projet de rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville 2019 proposé par le Territoire du Grand-Orly-Seine-Bièvre concernant le contrat de ville des Portes de l'Essonne 2015/2020,

VU la présentation du rapport au conseil citoyen du Noyer Renard,

VU l'avis de la Commission municipale « service à la population » en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020,

**CONSIDERANT** que dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale ayant conclu un contrat de ville, le maire et le président de l'établissement public de coopération intercommunale doivent présenter à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

**CONSIDERANT** que ce rapport doit être débattu au sein du conseil municipal et du conseil communautaire.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE avec**

**- 8 Voix POUR (Mme ARTIGAUD, Mme RODIER, M. PETETIN, Mme SILVA DE SOUSA, M. L'HELGUEN, M. NEAU, Mme DURAND (par procuration), (M. DUMAINE))**

**et 31 ABSTENTIONS (l'ensemble des membres de la liste de la majorité « Pour votre vie-pour notre ville avec Jean-Jacques GROUSSEAU»), et M. FINEL le projet de rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville 2019 proposé par le Territoire du Grand-Orly-Seine-Bièvre concernant le contrat de ville des « Portes de l'Essonne 2015/2020 ».**

Le Maire :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de validité.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,  
ATHIS-MONS, le 10 décembre 2020



Accusé de réception en préfecture  
091-219100278-20201210-851-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE**

Département  
de l'ESSONNE

Arrondissement  
de PALAISEAU

**Nombre de membres**

en exercice : 39

présents : 33

absents excusés représentés : 6

absents : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020**

L'an 2020, le **15 octobre à 20H00**, le Conseil municipal de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué en Salle des Fêtes de la Mairie 48, avenue Charles de Gaulle, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DEFREMONT, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Jean-Marc DEFREMONT, Agnès DUPART, Bruno GUILLAUMOT, Jacques SENICOURT, Lydia BERNET, Ludovic BRIEY, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Patrice KOUAMA, Fatima KADRI, Patrick GARDELLA, Nathalie COÛTEMEUR, Thomas BRONES, Joëlle THEBAULT, Michèle PLOTTU-LE CAPITAINE, Christine FAYOLLET, Pascal LORINE, France FAYET, Catherine LOUVET, Mallory MALLARD, Claudine CHARRIER, Nathalie GUICHARD, Cédric LESSORT, Stevenson CELESTIN, Daniel GUETTO, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Eric MEHLHORN, Alexis TEILLET, Sabine VINCIGUERRA, Aude HERNANDEZ, Alexis IZARD, Christine DE RUFFRAY, Jean-Marie CORBIN

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

Guy PAPELIER donne pouvoir à Michèle PLOTTU-LE CAPITAINE, Pierre Georges Marie JACQUEMARD donne pouvoir à Lydia BERNET, Ouahid BELKACEM donne pouvoir à Agnès DUPART, Olivier GUICHARD donne pouvoir à Nathalie GUICHARD, Christophe-Reynald MICHEL donne pouvoir à Alexis IZARD, Anneva HERMIDA donne pouvoir à Jean-Marie CORBIN

**ABSENTS NON EXCUSES NON REPRESENTES :**

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick GARDELLA

**N° 20/066**

Le Maire atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle ont été prises les présentes délibérations a été affiché à la porte de la Mairie conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales



N°20/066

DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Politique de la Ville - Réussite éducative

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2019 PROPOSE PAR LE TERRITOIRE DU GRAND-ORLY SEINE BIEVRE

Catégorie : 9.1

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU les Orientations méthodologiques pour l'élaboration du rapport « politique de la ville » éditées par le CGET en mars 2017,

VU la délibération du 17 juin 2015 portant approbation du Contrat de ville intercommunal des Portes de l'Essonne et du Protocole de Préfiguration de l'ANRU,

VU la loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018, prorogeant la durée des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022

VU le projet de rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville 2019 proposé par le Territoire du Grand-Orly-Seine-Bièvre concernant le contrat de ville des Portes de l'Essonne 2015/2020,

CONSIDERANT que dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale ayant conclu un contrat de ville, le maire et le président de l'établissement public de coopération intercommunale doivent présenter à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation,

CONSIDERANT que ce rapport doit être débattu au sein du conseil municipal et du conseil communautaire,

VU l'avis de la commission Politique de la ville, Urbanisme, Logement, Transition écologique et Déplacements du 5 octobre 2020,

ENTENDU l'exposé du rapporteur, Bruno GUILLAUMOT, adjoint au Maire délégué à la politique de la ville, à l'urbanisme et au logement

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité par 34 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 5**

**Abstentions : Sabine VINCIGUERRA, Aude HERNANDEZ, Christine DE RUFFRAY**

**N'ont pas participé au vote : Jean-Marie CORBIN, Anneva HERMIDA**

APPROUVE le rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville 2019 proposé par le Territoire du Grand-Orly-Seine-Bièvre concernant le contrat de ville des Portes de l'Essonne 2015/2020.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Et ont signé les membres présents.

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa  
transmission au représentant de l'Etat le 22/10/2020  
et de sa notification à l'intéressé ou de sa publication le 22/10/2020

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Jean-Marc DEFREMONT**  
Maire



PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

## Contrat de ville Seine-Amont Rapport annuel 2019



## Table des matières

A.	Introduction commune à l'échelle de l'EPT : organisation territoriale et axes structurants - chiffres clés - projet de territoire.....	3
B.	Protocole d'engagements réciproques et renforcés .....	4
C.	Contexte et axes stratégiques du Contrat de Ville.....	7
I.	Grand Orly Seine Bièvre .....	7
II.	Le territoire du Contrat de Ville .....	8
	Quartiers politique de la ville .....	8
	Quartier de veilles .....	10
III.	Caractéristiques sociodémographiques des quartiers prioritaires.....	11
D.	Rappel des axes stratégiques du Contrat de ville .....	11
	Développement économique, emploi et insertion .....	11
	Cadre de vie et renouvellement urbain.....	12
	Lien social, citoyenneté, accès aux droits et aux services publics, égalité femmes-hommes .....	12
	Education.....	12
	Santé .....	12
	Prévention de la délinquance, sécurité et tranquillité publique.....	12
E.	Rappel des engagements des partenaires .....	13
F.	Programmation 2019 :.....	13
I.	Crédits de l'Etat.....	13
	Répartition territoriale .....	13
	Ville Vie Vacances.....	14
	Répartition des crédits du BOP 147 par pilier.....	15
	Répartition des crédits du BOP 147 par thématique : .....	15
	Présence de poste d'adultes relais au 31/12/2019 .....	16
II.	Engagement des partenaires dans la programmation 2019 .....	17
	Engagement du Conseil Départemental .....	17
	Grand Orly Seine Bièvre :.....	18
III.	Utilisation de l'abattement TFPB .....	22
	Bailleurs/Quartiers/Logements.....	23
	Champs d'interventions 2019.....	23
G.	Projets de renouvellement urbain .....	25
	Les enjeux stratégiques des NPRU de Seine-Amont .....	25
	Quartier des Navigateurs, Choisy-Le-Roi.....	26
	Quartier Centre-Ville/Capra/Robespierre, Vitry-sur-Seine.....	28
	Quartier Gagarine, Ivry-sur-Seine.....	28
H.	Participation des habitants.....	29
I.	Conseils Citoyens .....	29

## **A. Introduction commune à l'échelle de l'EPT : organisation territoriale et axes structurants - chiffres clés - projet de territoire....**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit le déploiement d'un nouveau cadre contractuel rassemblant autour de l'État et des collectivités, l'ensemble des partenaires susceptibles d'œuvrer à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

8 Contrats de Ville ont été signés sur la période 2014-2020 sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre :

- Orly,
- Portes Essonne (Athis-Mons / Juvisy-sur-Orge / Savigny-sur-Orge),
- Seine Amont (Choisy-le-Roi / Ivry-sur-Seine / Vitry-sur-Seine),
- Thiais,
- Val de Bièvre (Arcueil / Cachan / Fresnes / Gentilly / Le Kremlin-Bicêtre / L'Haÿ-les-Roses / Villejuif),
- Valenton,
- Villeneuve-Saint-Georges,
- Viry-Châtillon,

Ces 8 contrats de ville doivent permettre de mieux inscrire les 31 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans la stratégie développée à l'échelle du territoire et de mobiliser prioritairement les politiques publiques déployées par les partenaires des contrats.

Ces documents contractuels doivent également définir les moyens mobilisés dans le cadre des politiques de droit commun en faveur des 34 quartiers de veille active que compte l'EPT.

L'article L1111-2 du Code général des collectivités territoriales dispose qu' « un débat sur la Politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville, à partir d'un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ». Il dispose également que les conseils citoyens présents sur le territoire concerné sont consultés en amont sur les projets de rapport.

Depuis 2017 les bilans annuels sont donc présentés au conseil territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre sur la base des rapports d'activités des 8 contrats de ville de l'EPT présentés au sein des conseils municipaux et conseils citoyens respectifs.

En 2018 pour les rapports 2017, un cadre commun a été élaboré par la coordination territoriale des 8 contrats de ville, sur la base des orientations du CGET et des spécificités de chaque contrat de ville.

Forte de plus de 104 000 habitants, la population des quartiers prioritaires de la Politique de la ville représente 16% de la population de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Ces quartiers accueillent pourtant 25% des demandeurs d'emploi du territoire, ce qui marque leur fragilité dans l'accès au marché du travail. Dans le même temps, on compte 12% de familles monoparentales (2/3 des quartiers prioritaires de l'EPT comprenant 25% et plus de ménages monoparentaux) ; la médiane des familles de 5 personnes et plus se situe à 16,8% ; les taux de pauvreté au seuil de 60% se situent entre 26% et 46%.

L'observatoire de la cohésion sociale, mis en place à l'échelle de l'EPT, a mis en évidence des signes nets de précarité et de fragilité, un profil populaire, un vieillissement confirmé et des compositions familiales différenciées selon les QPV.

Les disparités sont fortes entre les quartiers. Aussi, et afin de poursuivre cette analyse de l'évolution de la pauvreté, un atlas et un tableau de bord des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont en cours d'élaboration sur la base des dernières données de l'INSEE et en lien étroit avec les chefs de projet.

En parallèle, la diffusion des outils de l'observatoire des quartiers d'habitat social réalisé par le service Ville et Solidarités Urbaines du Conseil Départemental du Val-de-Marne va permettre un partage, un enrichissement et une mutualisation des connaissances et des analyses de la situation sociodémographique et économique des habitants des quartiers d'habitat social. Le Conseil Départemental de l'Essonne sera sollicité pour s'inscrire dans cette démarche.

Comprendre les dynamiques urbaines et sociales à l'œuvre sur le territoire et dans les quartiers en Politique de la Ville, notamment les logiques d'inégalités et de ségrégation sociale, suivre les actions, les dispositifs et les projets mis en œuvre dans ces quartiers est aujourd'hui indispensable afin de mieux accompagner et faire évoluer nos actions opérationnelles et celles de nos partenaires.

Identifiés comme nécessitant une intervention renforcée, ces quartiers bénéficient de projets au plus proche des habitants. Le travail de consolidation entre les 8 contrats de ville doit se poursuivre afin de donner à voir la réalité de l'ensemble des investissements mobilisés.

## **B. Protocole d'engagements réciproques et renforcés**

Le Président de la République a appelé le 14 novembre 2017 à une mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, qui a été précisée le 22 mai 2018 avec une articulation autour de trois grands objectifs : garantir les mêmes droits, favoriser l'émancipation, refaire République. La feuille de route gouvernementale vient concrétiser les engagements de l'État dans le cadre du pacte de Dijon, élaboré à l'initiative de l'assemblée des communautés de France (ADCF) et de France urbaine, qui vise à donner une nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale et fixe les engagements respectifs de l'État et des collectivités. Cette feuille de route est déclinée en 40 mesures structurantes visant à réduire les inégalités et faire reculer le sentiment de relégation.

L'insertion des jeunes des quartiers de la Politique de la ville (QPV) constitue un enjeu majeur en Île-de-France, qui requiert un renouvellement de la réponse publique et une mobilisation renforcée de l'ensemble des acteurs concernés.

Le plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ), impulsé par le Préfet de Région, s'inscrit dans une logique de priorisation et vise des résultats significatifs d'insertion sociale et professionnelle.

C'est toutefois dans les contrats de ville, cadre d'action territoriale de la Politique de la ville, que ces engagements doivent être concrétisés. Fondés sur une large concertation, les huit contrats de ville d'Orly, des Portes de l'Essonne, de Seine-Amont, de Thiais, du Val de Bièvre, de Valenton, de Villeneuve-Saint-Georges et de Viry-Châtillon, signés respectivement :

- le 19 juin 2015 pour l'ancienne communauté d'agglomération Seine-Amont,

- le 28 juin 2015 pour l'ancienne communauté d'agglomération des Portes de l'Essonne,
- le 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour la commune de Villeneuve-Saint-Georges,
- le 7 juillet 2015 pour la commune de Thiais,
- le 9 juillet 2015 pour l'ancienne communauté d'agglomération du Val de Bièvre,
- le 10 juillet 2015 pour la commune d'Orly,
- le 29 septembre 2015 pour la commune de Valenton,
- le 15 décembre 2015 pour la commune de Viry-Châtillon,

constituent un engagement fort de l'ensemble des signataires en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

Des efforts et des moyens considérables ont déjà été mobilisés depuis 2015 en faveur de la cohésion sociale et de l'insertion, de la poursuite de la rénovation urbaine et le lancement d'une nouvelle phase de renouvellement urbain. Toutes ces mesures participent à l'amélioration des conditions de vie des habitants de ces quartiers.

Les thématiques d'intervention développées à travers les piliers des 8 contrats de ville du territoire demeurent ainsi les champs principaux d'actions de la politique de la ville, de même que les axes de travail transversaux : la lutte contre les discriminations, les valeurs de la république, la jeunesse et l'égalité femme-homme, axe pour lequel il sera nécessaire d'adopter une approche budgétaire intégrée.

Dans ce travail sans cesse renouvelé, il convient dans le respect des compétences des différents échelons territoriaux et en tenant compte de la création de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, de donner une nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale en se fixant des engagements renforcés et réciproques jusqu'au 31 décembre 2022, terme des contrats de ville prorogés conformément à la loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018.

En s'appuyant d'une part, sur les mesures de la feuille de route du gouvernement pour 2022, ainsi que les stratégies nationales de santé et de prévention et de lutte contre la pauvreté, et en s'inscrivant dans la logique du Pacte de Dijon élaboré à l'initiative de l'Assemblée des Communautés de France et de France urbaine signé par le Premier ministre le 10 juillet 2018 d'autre part, cette nouvelle étape doit permettre de traduire avec précision la mobilisation de l'Etat et celle de chacun des partenaires au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires et quartiers de veille active du Grand-Orly Seine Bièvre.

Cette évolution significative dans la conduite de l'action publique doit permettre de renforcer les contrats de ville dans leurs dimensions de cohésion urbaine, sociale et économique.

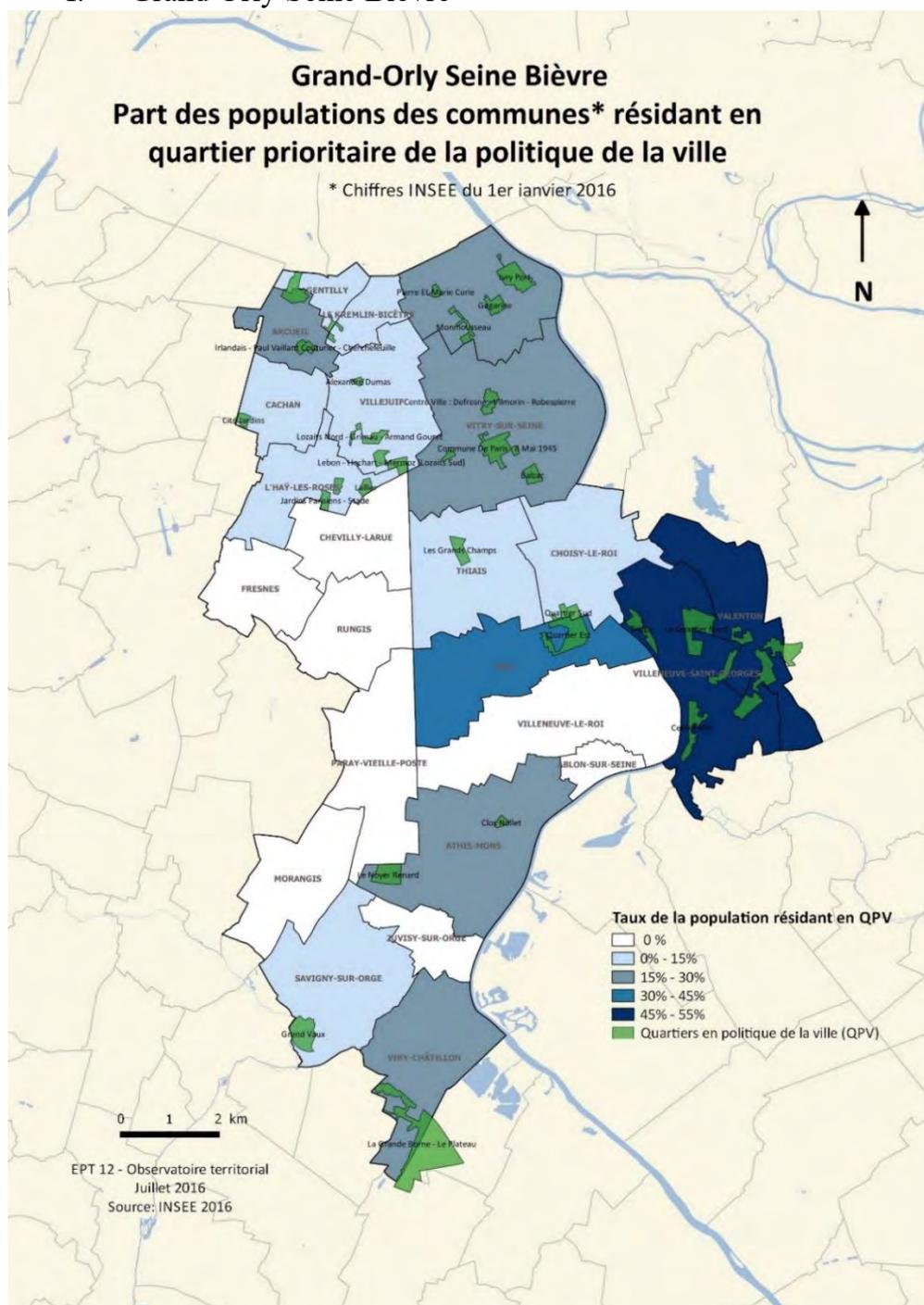
Elle nécessite :

- Une approche globale et intégrée des différents plans, schémas et orientations pour garantir les mêmes droits aux habitants, en s'assurant de la mise en œuvre des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi, afin de favoriser l'émancipation et faire République ;
- Une différenciation des mesures proposées pour tenir compte des réalités et dynamiques locales ;
- Une responsabilisation de chacune des parties dans la mise en œuvre d'engagements concrets, opérationnels qui doivent permettre d'apporter des améliorations tangibles pour les habitants. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à l'évaluation de l'action publique et à son impact.

L'ambition qui est partagée ici est, d'une part, de rénover les contrats de villes signés en 2015 en ajustant leur feuille de route aux évolutions des territoires et des populations, et, d'autre part, d'en renforcer les effets par de nouveaux moyens déployés dans le cadre de la feuille de route du gouvernement. Elle est l'expression d'un dialogue et d'une co-construction de la part des signataires dans un esprit de réciprocité.

## C. Contexte et axes stratégiques du Contrat de Ville

### I. Grand Orly Seine Bièvre



Le territoire Grand-Orly Seine Bièvre regroupe 24 communes pour un total de 680 000 habitants parmi ceux-ci, 104 000 personnes résident dans un quartier prioritaire.

## II. Le territoire du Contrat de Ville

### Quartiers politique de la ville

Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 définit les périmètres de neuf quartiers prioritaires couvert par le Contrat de Ville Seine-Amont.

- **Ivry-sur-Seine :**

« Pierre et Marie Curie » (Code : QP094001)

« Gagarine » (Code : QP094008)

« Ivry Port » (Code : QP094009)

« Monmousseau » (Code : QP094010)

- **Vitry-sur-Seine :**

« Colonel Fabien » (Code : QP094010)

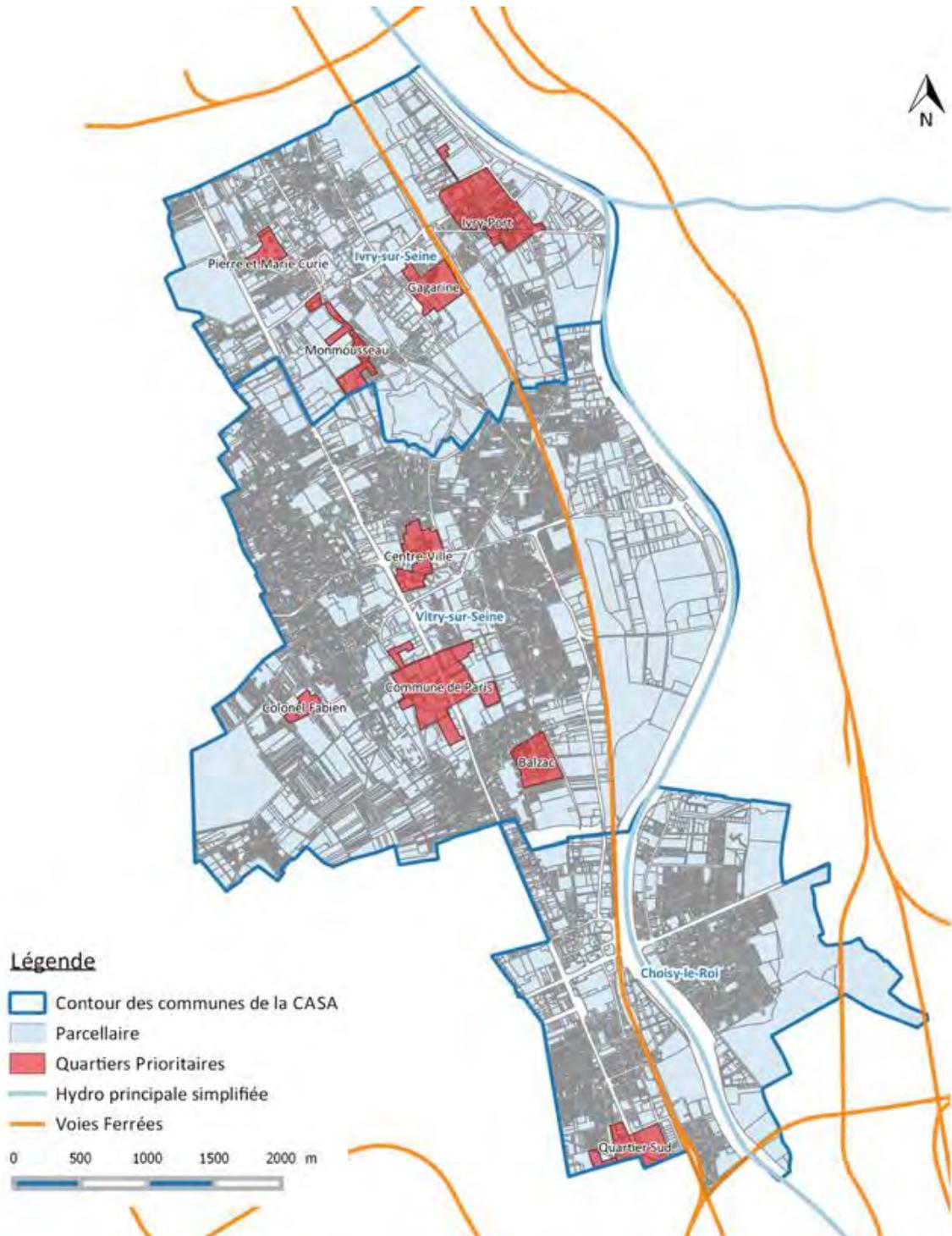
« Centre-ville : Defresne – Vilmorin – Robespierre » (Code : QP094012)

« Commune de Paris – 8 mai 1945 » (Code : QP094013)

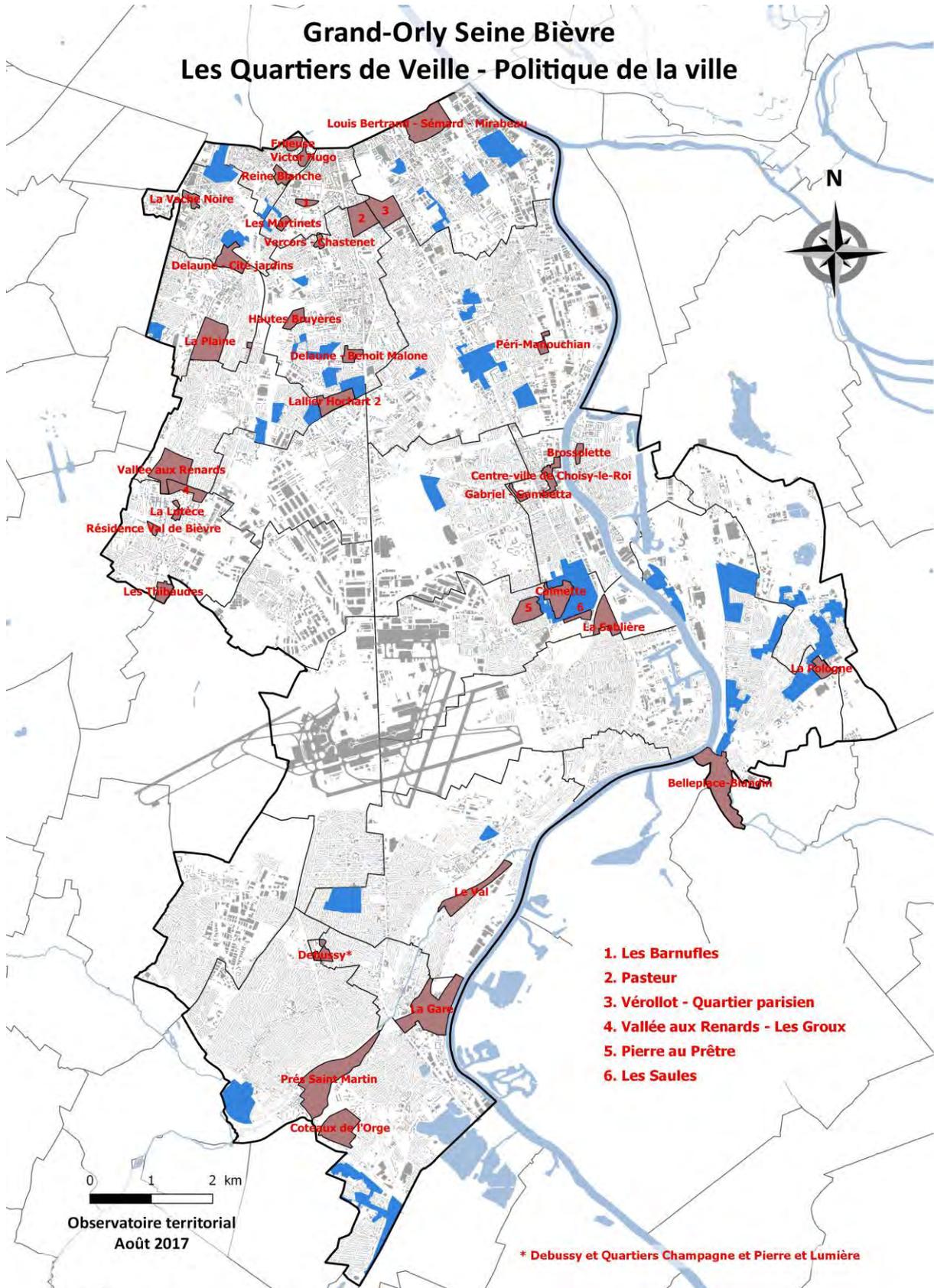
« Balzac » (Code : QP094014)

- **Choisy-le-Roi :**

« Quartier Sud » (Code : QP094032)



## Grand-Orly Seine Bièvre Les Quartiers de Veille - Politique de la ville



### III. Caractéristiques sociodémographiques des quartiers prioritaires

	Pierre et Marie Curie	Gagarine	Ivry Port	Monmousseau	Colonel Fabien	Centre ville: Defrense-Vilmorin-Robespierre	Commune de Paris- 8 mai 45	Balzac	Quartiers Sud Navigateurs
Population en nombre d'habitants	1 382	2 758	5 079	1 620	1 065	3 680	<b>11 009</b>	1 999	2 655
Taux de pauvreté en %	35,2	36,8	<b>52</b>	40,9	31,6	33,3	33,4	28,7	36,3
taux de famille monoparentale en %	<b>24,4</b>	21,1	12,1	20,9	25	23,2	22,7	20	18,1
part des familles nombreuses en %	11,5	12	10,3	10,3	15,2	18,1	19,3	21	<b>24,4</b>
part des ménages imposés en %	48,2	51,2	48	48,5	50,2	47,1	<b>51,7</b>	51,6	40,9
part d'étrangers en %	25,2	24,1	<b>38,6</b>	17,3	11,7	19,5	21,5	23,9	21,9
nombre de demandeurs d'emploi (Pôle emploi 2017)	189	238	633	389	143	450	1 422	401	394

Source : INSEE 2013, CNAF 2016, Pôle emploi 2017.

Quelques repères statistiques :

- Les trois Villes de Seine Amont concentrent 28% de la population totale de G-OSB et 34% de la population des 31 QPV
- 16 % des habitants des trois villes de Seine-Amont résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville soit 31 247 habitants sur 190 995 pour les trois villes.
- En moyenne 47% de ces habitants en âge de travailler sont sans diplôme.
- 4259 habitants sont en situation de chômage. (Pôle emploi 2017) : un taux de chômage moyen dans les QPV de 23,5%.
- 493 parmi eux ont moins de 26 ans.
- Ces quartiers comptent une population de familles monoparentales entre 12 et 24.5%. (Moyenne IDF 11% CAF 2013)
- Les seniors représentent une part importante des habitants des QPV entre 12 et 23 %.

#### D. Rappel des axes stratégiques du Contrat de ville

##### Développement économique, emploi et insertion

- Adapter l'offre de formation destinée aux habitants des quartiers prioritaires.
- Lutter contre les freins à l'emploi particulièrement marqués dans les quartiers prioritaires.
- Atteindre les publics des quartiers prioritaires qui échappent aux dispositifs classiques d'accompagnement vers l'emploi.
- Renforcer la coordination afin d'inscrire le public éloigné de l'emploi dans un parcours d'insertion efficace.

- Favoriser les retombées dans les quartiers prioritaires des dynamiques économiques du territoire.
- Favoriser le développement endogène des quartiers prioritaires en créant des dynamiques internes.

#### Cadre de vie et renouvellement urbain

- Garantir la prise en compte des projets de renouvellement urbain au sein des politiques de développement du territoire.
- Développer et conforter une offre en équipements et en services qui réponde aux enjeux de cohésion sociale des quartiers prioritaires.
- Permettre aux projets structurants du territoire de prendre en compte et de constituer un levier de développement des quartiers prioritaires.
- Faire de la gestion urbaine et sociale de proximité un outil partenarial innovant pour les quartiers prioritaires.
- Favoriser des dynamiques résidentielles adaptées et équilibrées pour les quartiers prioritaires.
- Favoriser un développement urbain durable des quartiers prioritaires.

#### Lien social, citoyenneté, accès aux droits et aux services publics, égalité femmes-hommes

- Favoriser la connaissance et le recours des habitants aux droits et aux dispositifs existants.
- Lutter contre le repli sur soi.
- Favoriser les dynamiques locales et le développement endogène des quartiers prioritaires.
- Renforcer la place des femmes dans les quartiers et leur insertion sociale et professionnelle.

#### Education

- Favoriser l'acquisition des savoirs de base par une intervention précoce et continue auprès des enfants et des adolescents.
- Améliorer la prise en charge des jeunes en situation de décrochage scolaire et limiter les ruptures de parcours.
- Renforcer le soutien à la parentalité et aux familles.
- Permettre l'implication et la coopération de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.
- Renforcer les liens entre l'école et le monde professionnel.

#### Santé

- Adapter l'offre de santé aux besoins des quartiers prioritaires.
- Développer les actions de prévention et de promotion de la santé
- Renforcer le réseau partenarial.

#### Prévention de la délinquance, sécurité et tranquillité publique

- Conjuguer l'action des acteurs locaux pour une intervention globale plus efficace dans les quartiers prioritaires.
- Permettre une réappropriation durable des espaces publics dans les quartiers prioritaires afin de renforcer la tranquillité publique.

- Prévenir la délinquance et lutter contre la récidive des jeunes.
- Renforcer l'orientation et l'accompagnement des femmes victimes de violences.

### E. Rappel des engagements des partenaires

Les principaux partenaires du Contrat Ville sont :

L'EPT Grand Orly seine Bièvre, garant et pilote de sa mise en œuvre,

Les trois villes du territoire : Choisy, Ivry et Vitry ;

Le Conseil régional d'Ile de France,

La Caisse d'Allocations familiales,

La Caisse des dépôts et consignations,

Le Conseil Départemental du Val de Marne,

Pôle Emploi

Les organismes de logement social

L'Office Français de l'immigration et de l'intégration.

Ces partenaires ont tous pris des engagements autour de la mise en œuvre des axes stratégiques du Contrat Ville. Ils sont d'ailleurs représentés dans les instances de gouvernance du Contrat telles que le comité technique et le comité de pilotage.

Ces partenaires soutiennent financièrement des projets (cf engagement financier des partenaires). Certains disposent de lignes budgétaires spécifiques aux quartiers prioritaires : L'Etat et le Conseil Départemental. Mais les dispositifs de droit commun sont également en œuvre sur les QPV : ainsi le Budget du BOP 104 qui favorise l'intégration des immigrants, le BOP 163 plus particulièrement dédié à la protection des femmes. Le Fonds d'intervention pour la prévention de la délinquance intervient aussi en abondant les projets autour de cette thématique.

### F. Programmation 2019 :

#### I. Crédits de l'Etat

##### Répartition territoriale

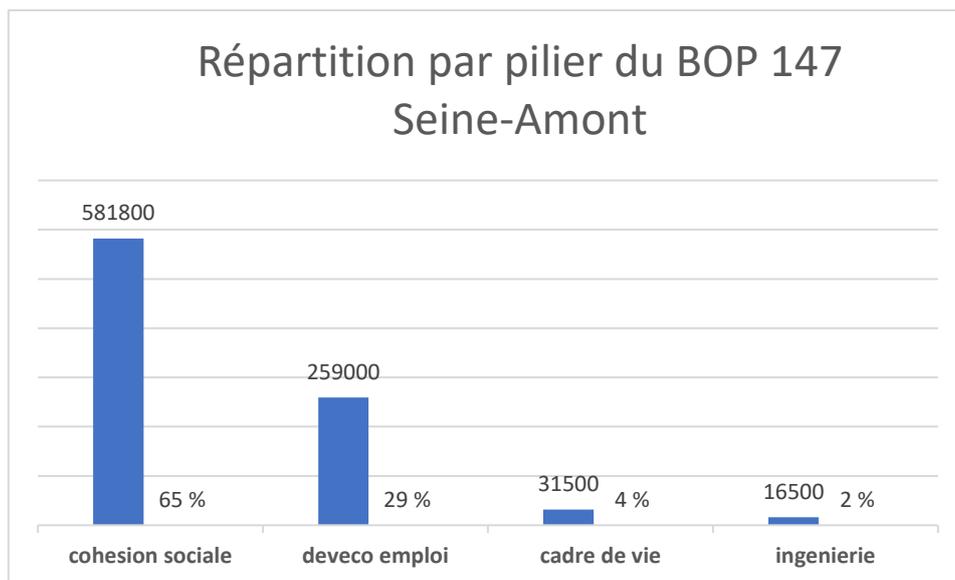
Les crédits du bop 147 font l'objet d'un travail de répartition équilibré entre les collectivités territoriales, la déléguée du préfet et l'ensemble des partenaires du Contrat de ville. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de cette répartition entre 2016 et 2019.

Territoire concerné	2016	2017	2018	2019
<b>Choisy-le-Roi</b>	258 865 €	296 500 €	261 000 €	262 300 €
<b>Ivry-s/-Seine</b>	206 300 €	210 400 €	199 000 €	189 000 €
<b>Vitry-s/-Seine</b>	265 200 €	286 700 €	232 500 €	243 500 €
<b>Seine-Amont</b>	92 000 €	100 500 €	196 000 €	194 000 €
<b>Total</b>	<b>922 365 €</b>	<b>894 100 €</b>	<b>888 500 €</b>	<b>888 800 €</b>

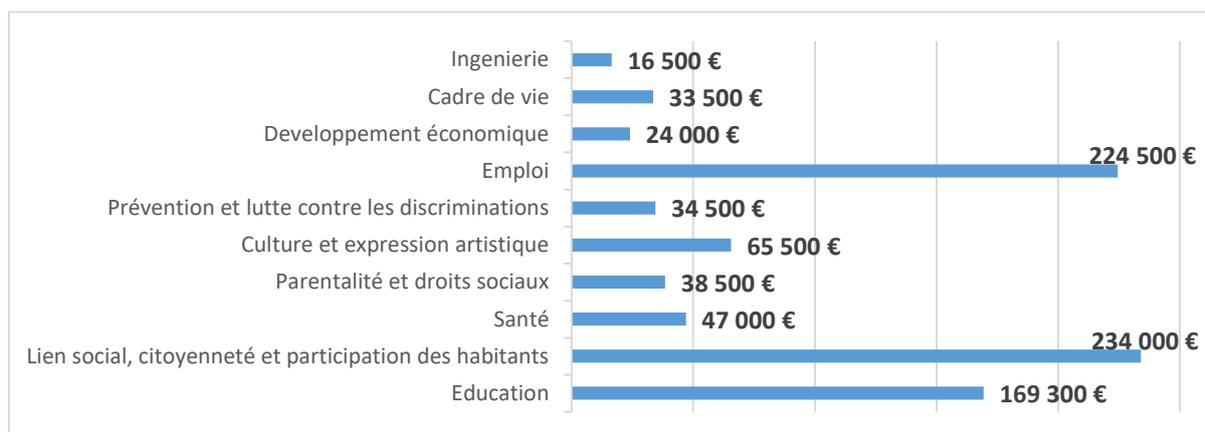
A la dotation du BOP 147 du Contrat de ville s'ajoute **58 100** euros octroyés sur l'enveloppe départementale pour des actions concernant les vacances des adolescents présentés dans le tableau ci-dessous :

<b>CS BALZAC</b>	<b>Vitry-sur-Seine</b>	VVV GOUTER L'ÉTÉ AU CSB	4 000 €
		VVV ANNECY 2018	6 000 €
		J'ARRETE QUAND JE VEUX	2 750 €
		VVV SOLIDARITE SANS ABRIS	2 750 €
<b>ASSOCIATION SAVOIR APPRENDRE (EXPLORADOME)</b>		DESINFOX, EVITER LES PIEGES DES FAUSSES INFORMATIONS	5 000 €
<b>THEATRE JEAN VILAR</b>		ECOLE ARTISTIQUE BUISSONNIERE, VOYAGE AU FESTIVAL D'AVIGNON DANS LES PAS DE JEAN VILAR	5 000 €
<b>Ville d'Ivry-sur-Seine</b>	<b>Ivry-sur-Seine</b>	DU PIED DE L'IMMEUBLE EN PASSANT PAR LA MAISON DE QUARTIER	3 500 €
		MINI SEJOURS 11/17 ANS	5 000 €
<b>Les Bergers en scène</b>	<b>Ivry-sur-Seine</b>	REPANDRE L'ART DANS NOS QUARTIERS	2 100 €
		AUX MATHES LE THEATRE NOUS EPATE	3 000 €
		DE LA CHARENTE A IVRY, ON S'ENRICHIT PAR LE THEATRE !	4 000 €
<b>Au Fil de l'eau</b>	<b>Choisy-le-Roi</b>	MES VACANCES EAU ET NATURE	10 000 €
<b>Ville de Choisy le roi</b>		ANIM'ÉTÉ 2019	5 000 €

## Répartition des crédits du BOP 147 par pilier



## Répartition des crédits du BOP 147 par thématique :



Présence de poste d'adultes relais au 31/12/2019

Rappel :

- Personnes éloignées de l'emploi
- Missions de médiation sociale et culturelle de proximité
- Un contrat d'insertion

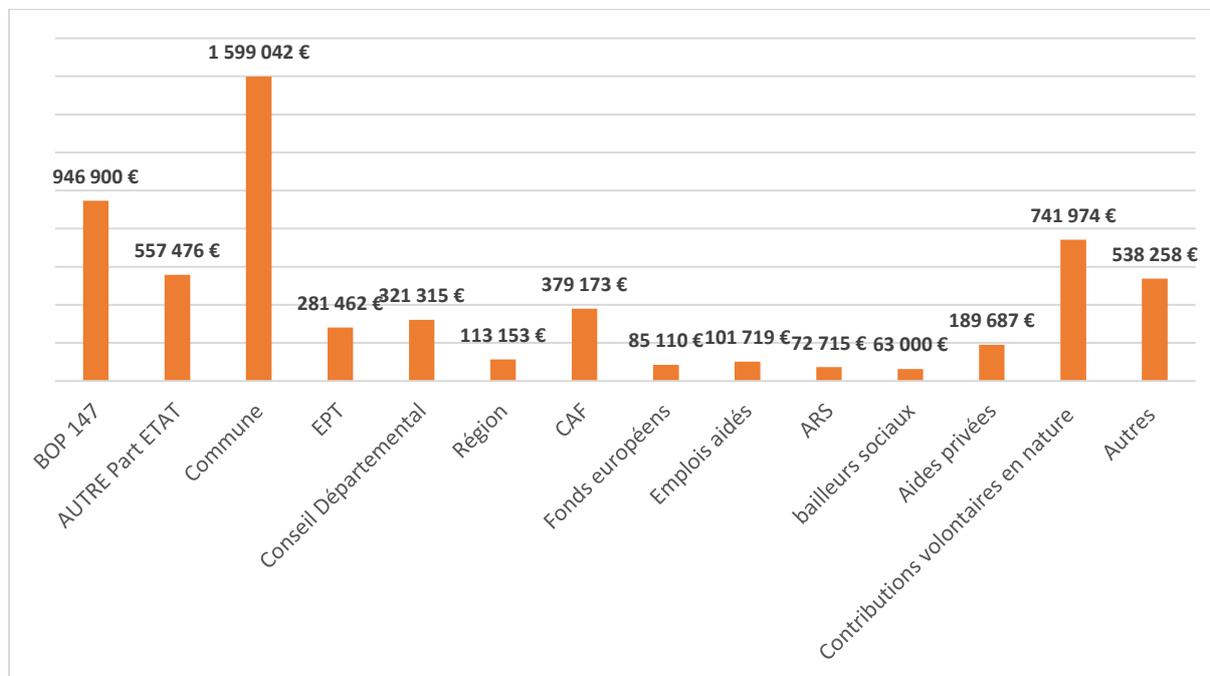
Conditions à remplir :

- ✓ Avoir au moins 30 ans,
- ✓ Résider dans un quartier prioritaire,
- ✓ Etre sans emploi ou bénéficiaire d'un CUI-CAE.

Ville	Structure	Mission
CHOISY-LE-ROI	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	Référent concertation – participation habitants QPV Choisy
	CITEO	Médiateur social
IVRY-SUR-SEINE	Mission locale pour l'emploi Ivry-Vitry	Coordinateur d'action des décrocheurs scolaires
	Recherche de l'idéal	Chargé de mission jeunesse
VITRY SUR SEINE	Espace les Monis	Agent de médiation
		Médiatrice sociale et culturelle
	Centre Social BALZAC	Agent de médiation
		Médiatrice sociale

## II. Engagement des partenaires dans la programmation 2019

Le tableau ci-dessous représente la contribution des partenaires aux actions financées dans le cadre de la programmation de Seine-Amont. La programmation regroupe des actions en faveur des habitants pour un montant total de 6 millions d'euros.



On peut noter une part importante de Contributions volontaires en nature (741 974) euros qui correspond à l'engagement des bénévoles, à la mise à disposition de locaux.  
La part « Autres » est constituée majoritairement par l'auto financement associatifs.

### Engagement du Conseil Départemental

« L'appel à projet relatif au dispositif « Encouragement aux initiatives de proximité » :

Dispositif de soutien financier aux associations qui œuvrent dans les quartiers d'habitat social dont le but est de reconnaître aux associations leur rôle de vecteurs de mobilisation et de puissants facteurs d'intégration à même de rendre possible la large participation des habitants à la vie de leur quartier, de favoriser le lien social et le vivre ensemble.

(Règlement modifié le 26/06/2017)

Six thématiques prioritaires identifiées pour des actions nécessairement de portée collective :

- ✓ L'aide à l'accès aux droits,
- ✓ Le développement et la coordination des actions linguistiques à visée sociale et professionnelle,
- ✓ Le soutien à la réussite éducative et à la parentalité,

- ✓ La lutte contre les discriminations et pour l'égalité femmes-hommes
- ✓ Le soutien aux actions facilitant l'accès à la culture et au sport,
- ✓ La promotion de la citoyenneté.

Montants attribués aux associations en 2020 :

Grand-Orly Seine Bièvre : 123 projets sélectionnés, portés par 65 associations pour un budget de 217 100 €,

Seine Amont : 53 projets subventionnés, portés par 28 associations pour un budget de 93 800€,

Choisy-le-Roi : 5 projets portés par 5 associations pour un budget de 11 300 €,

Ivry-sur-Seine : 28 projets portés par 16 associations pour un budget de 46 000 €,

Vitry-sur-Seine : 20 projets portés par 7 associations pour un budget de 36 500 € .

Le Dispositif « Projets innovants » :

Initier des expérimentations répondant à des besoins spécifiques repérés sur les quartiers d'habitat social.

En 2019, le Cycle de formations gratuit pour les formateur.trice.s ou coordinateur.trice.s (salarié.e.s ou bénévoles) des associations et SIAE menant des actions linguistiques a été financé par ce dispositif à hauteur de 9 080 € qui a concerné 20 formateur.trice.s des villes de Seine-Amont.

Grand Orly Seine Bièvre :

*Le label innovant*

Développé par le Contrat de ville Seine Amont en 2016 et 2017 sur le champ du développement économique et de l'emploi et également mis en place par le Contrat de ville Val-de-Bièvre pour accompagner des nouveaux projets, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre propose de mettre en œuvre en 2018 le développement du dispositif d'accompagnement des actions innovantes sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville avec un premier budget de 130 000€ pour l'exercice 2018.

Le nouvel outil bénéficiera ainsi à l'ensemble des huit Contrats de ville du territoire et doit apporter une véritable valeur ajoutée aux villes du territoires en permettant la naissance de nouveaux projets, disposant d'un modèle économique durable et répondant aux besoins des habitants.

Les critères d'obtention de ce label sont les suivants :

- ✓ La dimension innovante significative : identification du caractère innovant de l'action (innovation de rupture / innovation incrémentale) et de la dimension structurante du projet ;
- ✓ L'action devra privilégier un ou plusieurs axes thématiques de la Politique de la ville : Participation des habitants – Développement économique et emploi – Insertion professionnelles des jeunes – qualification des acteurs – Cadre de vie / DD ;
- ✓ Un budget soutenable et équilibré. Une attention particulière sera apportée aux co-financements ;
- ✓ Une méthodologie solide : seront notamment attendus un diagnostic des besoins, des étapes de mise en œuvre clairement identifiées, un processus de développement clair. Ces éléments reflètent la qualité du projet et seront particulièrement regardés ;

- ✓ Une action avec une dimension participative et partenariale : le projet devra associer les partenaires publics et privés susceptibles de donner du poids à l'intervention. Il mobilisera habitants et conseils citoyens. Une priorité sera ainsi donnée au « co-portage » ;
- ✓ Un rapport au quartier / au territoire clairement identifié ;
- ✓ Un projet quantifiable et évaluable : des indicateurs de résultats mesurables du projet devront être proposés dès le dépôt de la candidature ;
- ✓ Un projet transférable : les solutions développées devront être reproductibles.

### Les lauréats de ce label pour 2019 sur le Contrat de ville de Seine-Amont

**61 000** euros pour des actions sur le territoire de Seine-Amont

- 15 000 euros pour la « Brico Mobil: l'insertion en mouvement » de Re-Bondir.
- 10 000 euros à la Mission locale Ivry/Vitry pour leur projet « Accompagner une nouvelle expérience d'approche et d'accompagnement des jeunes du quartier 8 mai 45 et du quartier de la commune de Paris »
- 20 000 euros au projet l'Agora Mobile des Frères Kazamaroffs.
- 6 000 euros à l'association Créative pour le « Bus de l'initiative » à Vitry-sur-Seine.
- 10 000 euros à AEF 94 et BCCA pour le projet « l'orientation et la formation au numérique pour l'insertion des salarié(e)s dans les services à la personne. »



#### Bus de l'initiative à Vitry-sur-Seine

Action menée avec le Service Jeunesse qui permet à tous les partenaires de l'emploi et de l'insertion d'aller à la rencontre du public 16-25 ans directement au pied des immeubles.

#### AGORA MOBILE des Frères Kazamaroffs

Un centre culturel itinérant



Espace de rencontre et d'échanges



### *Le fonds de soutien à l'initiative locale :*

Initié par le Contrat de ville du Val de Bièvre en 2007 sur le volet Fonds d'Initiatives Locales et par les Contrats de ville des Portes de l'Essonne et Viry-Châtillon depuis 2016 sur le volet Fonds Participatif des Conseils Citoyens, il est proposé de mettre en œuvre ces fonds à l'échelle des 8 Contrats de ville.

#### **La philosophie du fonds**

Son objet : financer des projets ponctuels de faibles coûts qui contribuent au renforcement du lien social dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

Le Fonds de Soutien aux Initiatives Locales créé en 2018 vise à soutenir les actions d'animation et de développement social (lien social et mixité ; vie des quartiers...) conduites par des associations ou des conseils citoyens avec une association support (et « équipements scolaires dans l'Essonne) sur les quartiers et publics prioritaires. Il se veut être un nouvel outil de solidarité territoriale complémentaire au co-financement des partenaires des contrats de ville.

Dans l'Essonne l'État finance les Fonds participatifs à hauteur de 1€ par habitant en quartier Politique de la ville.

Il est proposé en 2018 un budget de 130 000€.

#### **Les territoires et projets éligibles à l'échelle de l'EPT :**

- Les QPV et les quartiers de veille ainsi que les projets qui vont dans le sens de la mixité, du lien social et de l'intégration (un coefficient de priorisation sera mis en place)
- Un nouvel outil de solidarité territoriale dédié aux micro-projets

#### **Les bénéficiaires : 2 dispositifs**

- En Essonne les associations et les établissements scolaires
- Dans le Val de Marne les associations (seront privilégiées les petites associations, de proximité, travaillant sur le champ du lien social)

#### **Les critères d'éligibilité :**

- o Projets ou micro-projets conformes aux objectifs opérationnels des Contrats de ville
- o Projets ou micro-projet visant à renforcer le lien et la mixité sociale, améliorer le vivre ensemble et créer des lieux d'échanges dans le quartier, la participation des habitants
- o Projets ou micro-projet quantifiable et évaluable
- o Budget équilibré avec une subvention idéalement située entre 1 000 euros et 4 000 euros (en fonction du contenu du projet / l'objet de l'action / effet levier et du nombre de personnes touchées) pour un budget total du projet d'un maximum de 10 000€ + étude du co-financement du département du Val de Marne
- o Avis favorable motivé des Conseils citoyens ou autres collectifs d'habitants (conseil de quartier / conseil consultatif...)

#### **Projets soutenus pour le CD seine-Amont en 2019**

- **24** Projets retenus pour un montant de **30 500** euros soit une moyenne de 1300 euros/projet.
- **17** porteurs : Premier Acte, Femmes Solidaires, Bergers en scène, TAM, Les uns et les autres, Amicales des locataires des supers Navigateurs, Paris Concert, Au fil de l'Eau, Ne Rougissez pas, EVS Les Monis, Centre Social Balzac, Solidarité Internationale, KOKOYA, Cyclofficine, Rebondir, Etal Solidaire, Cie de la GARE.

### III. Utilisation de l'abattement TFPB

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (article 1388 bis du CGI) prévoit que les organismes HLM bénéficient d'un abattement de 30% sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements situés en quartier prioritaire, en contrepartie de la mise en œuvre d'actions contribuant à améliorer la qualité du service rendu aux locataires. Cet abattement s'applique aux impositions établies au titre des années 2016 à 2020. Le bénéfice de l'abattement est notamment conditionné à la signature d'une convention annexée au contrat de ville, conclue par le bailleur avec la commune, l'établissement public de coopération intercommunale et le représentant de l'Etat dans le département.

A ce titre une convention d'utilisation de l'abattement a été signée le 9 novembre 2016 entre le préfet du département, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, les villes de Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine et les bailleurs des Quartiers prioritaires de Seine-Amont

- OPH de Vitry
- OPH de Ivry
- Valophis Habitat
- SEQUENS (ex DOMAXIS)
- LOGIREP
- I3F
- ADOMA
- SEMISE
- IDF habitat

La loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 a prorogé la durée des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022. Cette prorogation entraîne celle de la géographie prioritaire qui reste inchangée et des mesures fiscales associées, à savoir l'exonération de fiscalité locale pour les commerces de proximité et l'abattement de 30% de TFPB dont bénéficient les organismes HLM en contrepartie d'investissements dans la gestion urbaine de proximité. S'agissant de l'abattement de TFPB, les conventions d'utilisation de cet abattement pour la période 2019 - 2022 doivent être revues à leurs échéances, de façon à contrôler l'utilisation de ces fonds conformément aux objectifs fixés par le cadre national et au sein des contrats de ville.

La convention de Seine Amont arrive à expiration en décembre 2020.

Pour pouvoir continuer de bénéficier de l'abattement à partir de 2021, un avenant à la convention a été signé par l'ensemble des partenaires pour la période 2021-2022.

## Bailleurs/Quartiers/Logements.

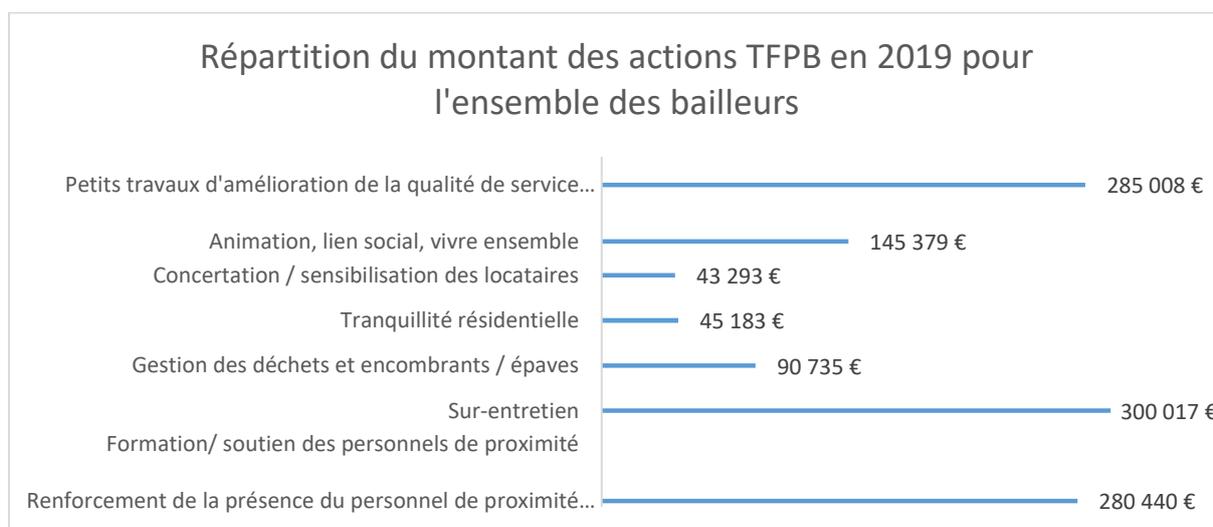
Ville	Nom du quartier	CODE QPV	pop total	bailleurs sociaux		nombre de logements	montant estimé de l'abattement		
<b>Ivry sur seine</b>									
	Pierre et Marie Curie	QP094001	1382	OPH IVRY SUR SEINE		661	661	239 500	239 500
	Gagarine	QP094008	2758	SEQUENS		45		15 000	
				OPH IVRY SUR SEINE		473		288 000	
				sous-total			518		303 000
	Ivry Port	QP094009	5079	IMMOBILIERE 3F		4		1 560	
				SEQUENS		34		15 000	
				OPH IVRY SUR SEINE		554		221 000	
				IDF HABITAT		120		30 056	
				sous-total			712		267 616
	Monmousseau	QP094010	1620	OPH IVRY SUR SEINE		397		161 500	
				ADOMA		89		24 675	
							486		186 175
	TOTAL		10839				2 377		996 291
<b>Vitry sur seine</b>									
	Colonel Fabien	QP094011	1065	SEMISE		433	433	95 000	95 000
	Centre-ville : Defresne – Vilmorin – Robespierre	QP094012	3680	SEMISE		490		139 000	
				OPH VITRY		720		140 200	
				sous-total			1 210		279 200
	Commune de Paris – 8 mai 1945	QP094013	11009	SEMISE		468		80 000	
				VALOPHIS HABITAT		695		131 961	
				LOGIREP		638		141 942	
				OPH VITRY		1 300		276 400	
				sous-total			1 995		630 303
	Balzac	QP094014	1999	SEMISE		270		55 000	
				OPH VITRY		425		81 200	
				sous-total			695		136 200
	TOTAL		17753				4 333		1 140 703
<b>Choisy le roi</b>									
	Quartiers Sud - Navigateurs	QP094032	2655	VALOPHIS HABITAT		669	669	176 026	
	TOTAL						669		176 026
	TOTAUX		31247				7 379		2 313 020

## Champs d'interventions 2019

La convention précise les champs d'interventions suivants, c'est ainsi qu'ils doivent être repris dans les programmes :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV) ;
- Formation/soutien des personnels de proximité ;
- Sur-entretien ;
- Gestion des déchets et encombrants / épaves ;
- Tranquillité résidentielle ;
- Concertation / sensibilisation des locataires ;
- Animation, lien social, vivre ensemble ;
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU).

Le tableau ci- dessous présente les champs les plus investis par les bailleurs pour l'année 2019.



Le graphique ci-dessus démontre que les petits travaux d'amélioration de la qualité de service, le sur-entretien et le renforcement de la présence de personnel de proximité sont les 3 axes de travail majoritairement valorisés par les bailleurs.

Le travail de coordination entre les villes et les bailleurs permet de réorienter les crédits vers les actions autour du vivre ensemble, de l'animation et du lien social. Des chantiers d'insertion ont été mis en place pour réaliser les petits travaux d'amélioration de la qualité de service. Le travail de coordination autour des actions vise à s'affiner sous la responsabilité administrative de l'Etablissement public en articulation avec les services des villes GUP ou les équipes ANRU.

## G. Projets de renouvellement urbain

### Les enjeux stratégiques des NPRU de Seine-Amont

Les projets de rénovation urbaine du territoire s'intègrent dans le volet « Renouvellement urbain et cadre de vie » et leur programmation prend en compte les objectifs stratégiques fixés dans l'ensemble du projet territorial du Contrat de ville.

Si les enjeux stratégiques des piliers « Développement économique, emploi et insertion » et « Cohésion sociale » sont également pris en compte, ce sont, avant tout, ceux du pilier dédié à l'intervention urbaine qui sont concernés :

- **Enjeu stratégique 7** : Garantir la prise en compte des projets de renouvellement urbain au sein des politiques de développement du territoire.
- **Enjeu stratégique 8** : Développer et conforter une offre en équipements et en services qui réponde aux enjeux de cohésion sociale des quartiers prioritaires.
- **Enjeu stratégique 9** : Permettre aux projets structurants du territoire de prendre en compte et de constituer un levier de développement des quartiers prioritaires.
- **Enjeu stratégique 10** : Faire de la gestion urbaine et sociale de proximité un outil partenarial innovant pour les quartiers prioritaires.
- **Enjeu stratégique 11** : Favoriser des dynamiques résidentielles adaptées et équilibrées pour les quartiers prioritaires.
- **Enjeu stratégique 12** : Favoriser un développement urbain durable des quartiers prioritaires.

Il convient également de noter le rôle que peuvent jouer les projets de renouvellement urbain dans la mise en œuvre d'un des enjeux stratégiques identifiés en matière de développement économique :

- **Enjeu stratégique n°6** : Favoriser le développement endogène des quartiers prioritaires en créant des dynamiques économiques internes.

## Quartier des Navigateurs, Choisy-Le-Roi

	jul-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17	jan-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	jul-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	jan-19	févr-19	2018-2028	
	2eme semestre 2017						1er semestre 2018						2eme semestre 2018									
<b>Validation Administratives</b>				COFIL		Poin d'étape		RTP/CNE Orly/Choisy 12 février 2018								COFIL	RTP Choisy				CNE	Accord des financeurs fin 2018
<b>Concertation</b>			Réunion Publique		Co-construction du projet avec le Conseil citoyen et l'ensemble des habitants volontaires 6 ateliers			Porte à porte des Elus chaque mardi et jeudi			Vote parmi 3 scénarios 17 mars 2018		Travail avec le Conseil citoyen autour de la GUP et approfondissement du scénario			Partage de l'approfondissement du projet				Maquette virtuelle	Etude de programmation Equipement - Poursuite d'une concertation active avec le Conseil citoyen et tous les habitants - Deux fêtes par an pour animer le quartier	
<b>Travail Technique, Maison des projets et prestataires</b>	Définition des enjeux à l'échelle intercommunale			Définition de 3 scénarios urbains			Approfondissement du scénario retenu			Plan Guide intercommunal			Préparation Dossier RTP						Réalisation des opérations sur les Navigateurs, ADEF et les Cosmonautes			
<b>Relogement</b>	Recrutement d'un Chargé relogement par Valophis		- Réalisation des enquêtes aux domiciles des locataires concernés (en commençant par les grands logements) - Réalisation de la charte relogement avec les habitants volontaires et le Conseil citoyen				70 logements supplémentaires en phase 2		Arrêt des relocations Chambres résidence sociale ADEF		relogement actif			Signature protocole relogement ADEF		relogement actif						

### ➤ Avancement du projet urbain

Le 30 novembre 2018, l'ANRU donnait son avis sur le projet de renouvellement urbain de Choisy-le-Roi à travers la Réunion Technique Partenariale.

Si la qualité du projet des Navigateurs et son avancement ont été appréciés par l'ANRU avec un avis très positif sur les orientations inscrites dans le plan guide de l'atelier Ruelle et l'étude urbaine Richez associés, une réserve était évoquée sur l'îlot équipement. Le choix du projet présenté au CNE est celui avec l'équipement à l'angle du carrefour et les logements en retrait (cf ci-dessous).



## ➤ Programmation des équipements

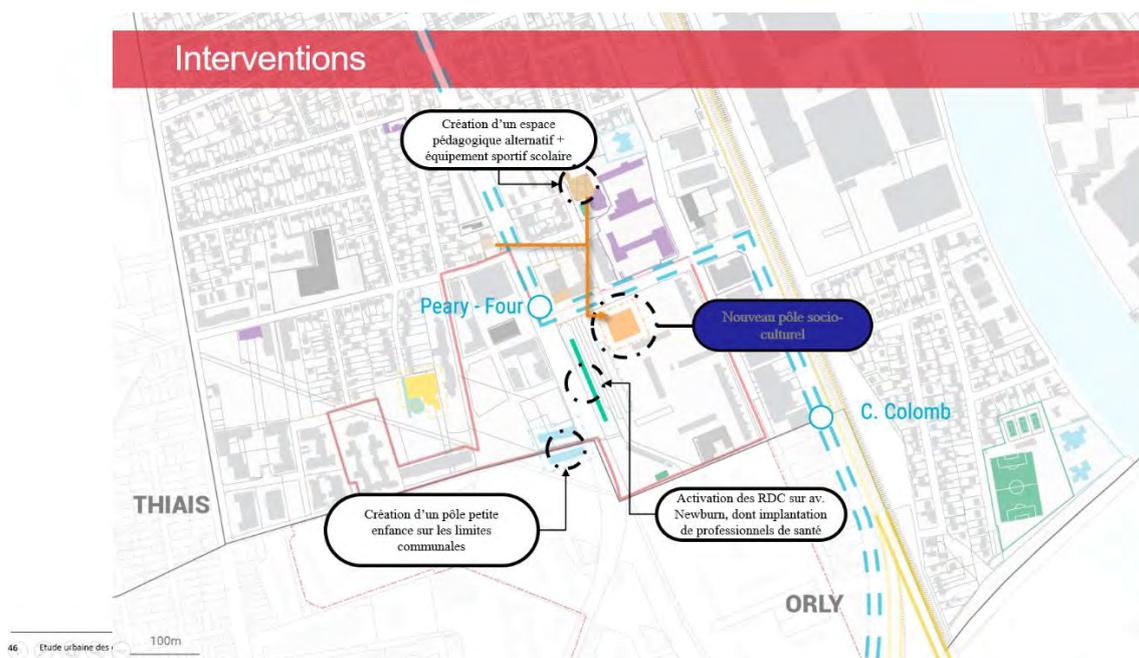
La programmation des équipements s'appuie aussi sur la volonté de favoriser les échanges et le partage pour une mixité réussie.

L'équipement phare, dit équipement socio culturel, regroupera la maison pour tous, le centre social Langevin, des studios musiques, la ludothèque, une annexe du conservatoire. Cette programmation devra être complétée lors d'une étude qui sera menée avec les habitants au 1<sup>er</sup> semestre 2019 en vue d'une consultation architecte en septembre 2019. Un parking public mutualisé avec une partie des logements pourrait prendre sa place sous l'équipement.

Le local centre social Langevin peut faire l'objet d'une extension de l'équipement sportif (réhabilitation gymnase et création DOJO) et de la création d'un équipement dédié aux 2 groupes scolaires.

Un équipement petite enfance intercommunal permettrait d'offrir aux habitants d'Orly et Choisy-le-Roi 60 berceaux en crèche, une vingtaine de berceaux en multi accueil, un Relais d'Assistance Maternelle, un local accueil enfant parent autour de la parentalité. Cet équipement sera positionné au sud de Briand Pelloutier sur un ou deux sites sur le territoire de Choisy ou d'Orly.

Les pieds d'immeuble des Navigateurs sont voués à accueillir des activités (cf développement économique) ou des équipements. Un budget dédié à l'économie social et solidaire, aux équipements transitoires est indiqué dans la maquette financière.



## ➤ Programmation développement durable

Il est rappelé que le projet de NPRU s'inscrit dans la démarche écoquartier et à ce titre répondra aux 20 engagements de la démarche. Il est à ce titre fléché comme lieu d'expérimentation dans le cadre de l'acte II de l'agenda 21 communal autour des questions de l'espace public et de mobilités, d'ilots de fraîcheur et de végétalisation par exemple. En lien avec les démarches et appels à projet auxquels la ville et l'EPT ont répondu et ont été lauréats pour certains, différentes thématiques émergent :

- L'économie d'énergie dite « grise » est l'énergie nécessaire pour la construction. Il s'agit des démarches « bas carbone » ou analyse du cycle de vie des ouvrages qui devient un élément majeur de la construction neuve. L'enjeu est de développer cette thématique aussi sur les aménagements en lien avec une étude menée avec le CSTB.
- La biodiversité et l'autonomie en eau en partant des orientations inscrites dans l'agenda 21, de l'histoire du quartier, des orientations du département, la présence du cluster EMS. La création d'îlot de fraîcheur sera proposée tout en limitant l'apport d'eau potable.
- Le partage des espaces publics fera l'objet d'une étude de programmation avec les habitants. Une intention particulière sera portée à l'utilisation par tous des espaces (génération, genre...).

#### Quartier Centre-Ville/Capra/Robespierre, Vitry-sur-Seine

Le protocole de préfiguration du NPRU de Vitry-sur-Seine a été signé le 20 février 2017. Depuis lors, les études urbaines et sociales portant sur des volets tels que le développement économique & l'emploi le développement du numérique, les mobilités, l'innovation au service des habitants, l'amélioration de la collecte des ordures ménagères ou encore la nature en ville, ont été menées.

Elles ont permis d'identifier les attentes et les besoins des habitants et de les transposer selon 4 objectifs majeurs sur lesquels s'articule le projet NPRU de Vitry.

Il s'agit en tout premier lieu d'améliorer la qualité de l'habitat, de favoriser le développement économique et l'emploi, mais aussi de conforter les lieux de vie dans les quartiers et enfin de favoriser les déplacements et les cheminements inter quartiers.

Les études ont porté sur 6 sous-secteurs depuis le centre-ville (Barbusse / Robespierre) jusqu'au quartier du 8 mai 1945 en passant par le Grand Ensemble Ouest (Mario Capra, le Clos Langlois et Rabelais). Plusieurs scénarios ont été proposés aux habitants durant l'année 2017 / début 2018, au cours de nombreuses séances de travail et ateliers urbains (maquettes, films 3D, balades urbaines). D'autres réunions de concertation se sont déroulées essentiellement lors de Conseils de Quartiers dans les différents secteurs de la ville concernés par le projet NPRU, courant 2019 et tout début 2020.

Le projet a été examiné une première fois, lors d'un point d'étape (réunion technique interne à l'ANRU) le 19 septembre 2018, dans une version concertée, chiffrée et phasée dans le temps, intégrant un phasage opérationnel. Le projet NPRU a fait l'objet d'une seconde instance de pré instruction par les services déconcentrés de l'Etat et des partenaires en octobre 2019, (Synthèse De l'Instruction). Cette dernière a révélé la nécessité de réduire les intentions initiales, jugées trop onéreuses, pour les rendre compatibles avec les capacités d'investissement de la Ville et des bailleurs.

Le projet de Convention intégrant les remarques et attentes formulées par les services de l'Etat lors du passage en Synthèse De l'Instructions, devra faire l'objet d'une validation par le Comité National d'Engagement en 2021. La mise en œuvre opérationnelle du projet NPRU pourrait s'étaler de 2021 à 2030.

#### Quartier Gagarine, Ivry-sur-Seine

La convention ANRU de la ZAC Gagarine, précisant le projet et la participation financière des différents partenaires, est actuellement en cours de signature (octobre 2019). Il s'agit du

premier Programme d'Intérêt Régional signé par l'ANRU dans le Département du Val-de-Marne.

Son programme prévoit la réalisation d'environ 90.000 m<sup>2</sup> SDP de logements (1.400 logements neufs, dont 30% en logements sociaux). Dans un objectif de mixité des fonctions urbaines contribuant à favoriser l'animation du quartier, la programmation prévoit également la création de 60 000 m<sup>2</sup> de bureau /activités , 2.000 m<sup>2</sup> de commerces de proximité, et 12.000m<sup>2</sup> d'équipements publics pour répondre aux besoins des nouveaux habitants.

Plus qu'une opération « classique » de renouvellement urbain, la singularité du projet Gagarine tient dans son ambition forte d'aller vers un schéma d'agro cité, vers un projet mobilisateur de 2,5 Ha « ville nourricière », articulé autour de l'agriculture urbaine.

En complément des projets à vocation immobilière, les premiers éléments de programmation estiment à 25.000 m<sup>2</sup> l'ensemble des surfaces consacrées à l'agriculture urbaine (pleine terre, sur dalle, en toiture, sous serre). Il s'agit du 3ème plus gros projet connu à ce jour en France (derrière Lille et Bordeaux, qui ne sont pas encore entrés en phase opérationnelle).

L'agriculture urbaine renvoie en effet à une diversité de situations et de types de projets : espaces productifs interstitiels, jardins collectifs, fermes urbaines spécialisées, fermes urbaines productives, éco pâturage, aquaponie en milieu urbain, projet d'insertion, agriculture connectées, agriculture high tech... autant de sujets qui renvoient à des contraintes techniques propres à chaque site, à des questions économiques et sociales qui doivent être localement mises en débat par la ville.

## **H. Participation des habitants**

### **I. Conseils Citoyens**

#### Choisy :

Le Conseil citoyen s'est réuni toute l'année avec une grande régularité (à raison d'une fois par mois). Il est composé à la fois d'habitants volontaires (issus bien sûr du quartier prioritaire) et de représentantes de structures associatives implantées dans ce même secteur (l'entreprise d'insertion par l'activité économique HEP, l'amicale des locataires des Navigateurs et la mission locale).

Progressivement les habitants sont devenus autonomes, élaborent l'ordre du jour, et rédigent les relevés de conclusions. Avec pour objectif de repérer les problèmes des habitants et de faire remonter ces informations aux instances compétentes pour essayer de trouver une solution. Ils participent à l'ensemble de la concertation municipale autour du NPRU et ont produit une charte de chantier à faible nuisance qui est actuellement soumise en mairie.

Les services Développement Local et Citoyenneté ainsi que les personnes du territoire en charge du projet de Renouvellement Urbain participent et assurent le suivi et la coordination de ces réunions.

En fonction des points à l'ordre du jour, des services de la collectivité ou des partenaires peuvent être amenés à intervenir.

Progressivement cette instance est devenue un acteur important du développement du quartier et impliqué dans sa transformation.

Cependant, le conseil citoyen peine à se renouveler et à faire respecter la parité femmes/hommes par manque de volontaires. Ainsi, pour assurer le renouvellement des membres, il a été proposé lors de la réunion de mois de septembre, d'associer les habitants volontaires à leurs travaux et de participer au conseil citoyen.

#### Ivry-sur-Seine :

Les Conseils citoyens ont été mis en place le 30 novembre 2017. Ils ont été associés aux diagnostics en marchant dans le cadre de l'abattement TFPB dans la période qui a suivi.

En 2018, toujours à l'initiative de la politique de la ville d'Ivry et de la déléguée du Préfet, ils ont pu donner leur avis sur le bilan 2017. Dans la même démarche, une réunion est prévue pour recueillir leur avis pour le bilan 2018 de la politique de la ville ainsi que sur le protocole d'engagements réciproques et renforcés qui sera annexé à l'actuel contrat de ville.

Courant 2019 des membres de ces conseils citoyens ont tenté d'organiser une réunion, mais le peu de retours ne leur a pas permis de tenir cette rencontre.

La ville reste à leur disposition pour organiser matériellement leurs réunions s'ils en font la demande.

#### Vitry-sur-Seine :

Deux Conseils citoyens ont été installés à Vitry-sur-Seine au début de l'année 2017 : l'un regroupant les quartiers Colonel Fabien et Balzac et l'autre regroupant les quartiers du Centre-Ville (Defresne-Vilmorin-Robespierre et Commune de Paris-8 mai 1945). Le Conseil du Centre-Ville est également dans le périmètre d'une opération NPRU (Nouveau Programme de Rénovation Urbaine). Les projets de rénovation urbaine ont été présentés à deux reprises au Conseil du Centre-Ville qui a pu échanger à ce sujet et participer à la concertation. Les rapports annuels 2016 et 2017 du Contrat de Ville ont également été présentés aux Conseillers qui ont donné leur avis sur le rapport conformément à la loi. Les associations qui ont déposé des demandes de subvention dans le cadre du Contrat de Ville 2018 ont présenté leurs projets d'actions en amont aux Conseils citoyens. On a constaté un absentéisme croissant aux réunions des Conseils et un désintérêt des conseillers pour cette instance qui malgré plusieurs relances n'ont plus vu l'intérêt de participer à cette instance qui leur apparaissait comme faisant double emploi avec d'autres lieux de participation, notamment les Conseils de quartier. Une réflexion est en cours, en lien avec la Préfecture, pour voir comment mieux articuler les Conseils citoyens avec les instances de concertation existantes à Vitry-sur-Seine.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

<b>Conseillers en exercice</b>	43
Présents	26
Représentés	17
Absents	/
<b>Votes</b>	
Pour	43
Contre	/
Abstention	/

# Conseil Municipal

## Séance du Mercredi 10 mars 2021

Le dix mars deux mille vingt et un à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 3 mars 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

**Etaient présents :**

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, BRULANT Marina, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, HABI Hacène, LAJILI Yamina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONDENEIGE Matthias, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, CHIRrane El arbi, CHALBI Yacin, BOURVEN Julien, Karim GARROUT, JUHEL Françoise, DESPRES Catherine, ESSONNE MENGUE Terence, BENKAHLA Malika, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

**Étaient représenté-e-s :**

Mme SASU Hancès	mandat à M. BOURVEN Julien
Mme DIMNET Jocelyne	mandat à M. MARQUES Henrique
Mme LORES Monique	mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
M. BANCE Stéphane	mandat à M. DRUART Frédéric
Mme FADLI Hafida	mandat à M. CHIRrane El Arbi
M. OMRANE Alain	mandat à M. CHALBI Yacin
Mme BEZACE Mathilde	mandat à M. ID ELOUALI Ali
M. BOLLE-DALLIAH Kristian	mandat à Mme HACHE Bénédicte
Mme LANTERNIER Lucie	mandat à M. PANETTA Tonino
Mme OZCAN Canan	mandat à M. THIAM Moustapha
M. DESROCHES Damien	mandat à M. COELHO Vasco
Mme MARTIN Mélisande	mandat à M. HABI Hacène
Mme FOURNIER Laura	mandat à Mme GAULIER Danièle
Mme COHEN Rachel	mandat à M. PANETTA Tonino
Mme LUC Nadine	mandat à Mme DESPRES Catherine
M. AOUMMIS Hassan	mandat à Mme BENKAHLA Malika
M. GUILLAUME Didier	mandat à Mme DESPRES Catherine

**Était absente :** /

**Secrétaire de séance :** M. SAYADI Walid

Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission au  
contrôle de légalité de la  
Préfecture de Créteil le

1.5 MARS 2021

de la publication le

1.5 MARS 2021

**O B J E T**

**AVIS SUR LE BILAN 2019 DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE  
SEINE AMONT**

## **AVIS SUR LE BILAN 2019 DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE SEINE AMONT**

### **LE CONSEIL,**

Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,  
Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014, fixant les périmètres de la géographie prioritaire,  
Vu le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville,  
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1111-2 et L1811-2  
Vu la délibération n° 2014-06-24 094 du Conseil communautaire relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de politique de la ville,  
Vu la délibération du Conseil municipal n°15.069 du 27 mai 2015 approuvant le contrat de ville intercommunal,  
Vu la délibération du Conseil municipal n°19.150 du 13 novembre 2019 approuvant le Protocole d'engagements renforcés et réciproques qui proroge de fait le Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2022,  
Vu le rapport annuel 2019 sur le contrat de ville Seine amont,  
Considérant que la ville de Choisy-le-Roi est signataire du Contrat de ville et doit à ce titre formuler un avis annuellement sur la mise en œuvre de ce contrat,

### **DÉLIBÈRE**

Article 1<sup>er</sup> – Emet un avis favorable sur le bilan 2019 de mise en œuvre du contrat de ville Seine amont 2015-2020.

Article 2 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 10 mars 2021

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA  
Maire de Choisy-le-Roi

A blue circular official stamp of the Municipality of Choisy-le-Roi is positioned over a handwritten signature in blue ink. The signature appears to read 'Panetta'.

**AVIS SUR LE BILAN 2019 DE LA MISE EN ŒUVRE  
DU CONTRAT DE VILLE SEINE AMONT**

**NOTICE EXPLICATIVE**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021**

La politique de la ville désigne la politique de solidarité mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires. Cette politique a été initiée, en France, il y a une trentaine d'années, alors que les difficultés dans les banlieues émergeaient. La politique de la ville est caractérisée par son approche globale et intervient dans des thématiques variées qui touchent au quotidien des habitants : développement économique, emploi, habitat, cadre de vie, éducation, tranquillité publique, santé, citoyenneté, intégration, lien social, culture... Elle vise donc à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers.

Le Contrat de Ville 2015-2020 intercommunal avec les villes de Vitry-sur-Seine et Ivry-sur-Seine, a été signé le 10 juillet 2015 entre l'Etat, Seine Amont, et les partenaires suivants : Conseil Régional d'Ile-de-France, bailleurs, Caisse des Dépôts et Consignations, Conseil départemental, CAF, pôle emploi...

Le décret du 3 septembre 2015 pris en application de l'article 11 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 impose au président de l'intercommunalité et aux maires signataires des Contrats de ville de présenter annuellement à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville.

Le rapport 2019 a été réalisé par l'Etablissement public territorial Grand Orly seine Bièvre et les trois communes du Contrat de ville intercommunal en associant les signataires. Il présente le contexte, les axes stratégiques et la programmation.

En 2019, la ville a continué de soutenir activement les actions déclinées dans le cadre du contrat de ville, qu'elles soient municipales ou associatives, autour des cinq axes suivants :

- Agir résolument en faveur de la réussite éducative et de l'autonomisation de la jeunesse
- Garantir la présence des services publics et de moyens humains de proximité sur les quartiers
- Poursuivre et accompagner les démarches de participation des habitants
- Permettre l'accès à l'emploi des habitants qui en sont le plus éloignés
- Renforcer les logiques de réseaux et la coordination des partenaires au bénéfice du tissu associatif et des habitants des quartiers

Plusieurs associations ont également bénéficié de subventions du Conseil départemental du Val-de-Marne dans le cadre de son soutien aux initiatives de proximité dans les quartiers d'habitat social.

La mise en œuvre du contrat de ville passe également par l'installation dans le quartier d'un « conseil citoyen ». Ainsi en 2019, le conseil citoyen a continué de réunir ses instances avec une grande régularité sur le quartier en opération de renouvellement urbain. Les membres de celui-ci sont de plus en plus associés aux décisions qui concernent le quartier, et les différents services et partenaires y participent pour présentation de leurs projets.

## PROJET

### AVIS SUR LE BILAN 2019 DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE SEINE AMONT

#### LE CONSEIL,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014, fixant les périmètres de la géographie prioritaire,

Vu le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1111-2 et L1811-2

Vu la délibération n° 2014-06-24 094 du Conseil communautaire relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de politique de la ville,

Vu la délibération du Conseil municipal n°15.069 du 27 mai 2015 approuvant le contrat de ville intercommunal,

Vu la délibération du Conseil municipal n°19.150 du 13 novembre 2019 approuvant le Protocole d'engagements renforcés et réciproques qui proroge de fait le Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2022,

Vu le rapport annuel 2019 sur le contrat de ville Seine amont,

Considérant que la ville de Choisy-le-Roi est signataire du Contrat de ville et doit à ce titre formuler un avis annuellement sur la mise en œuvre de ce contrat,

#### **DÉLIBÈRE**

Article 1<sup>er</sup> – Emet un avis favorable sur le bilan 2019 de mise en œuvre du contrat de ville Seine amont 2015-2020.

Article 2 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 10 mars 2021

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA  
Maire de Choisy-le-Roi



# Ville de Vitry sur Seine

DIRECTION DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES  
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES  
MUNICIPALES

Année 2021  
3<sup>ème</sup> séance

## CONSEIL MUNICIPAL

DL21321

### POLITIQUE DE LA VILLE : CONTRAT DE VILLE SEINE-AMONT RAPPORT ANNUEL 2019

### SEANCE DU MERCREDI 31 MARS 2021

Le 31 mars 2021 à 20h30, le Conseil municipal de VITRY-SUR-SEINE, dûment convoqué le 25 mars 2021, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre BELL-LLOCH, Maire.

#### ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre BELL-LLOCH Maire, Mme Sarah TAILLEBOIS, M. Khaled BEN-MOHAMED, Mme Fatmata KONATE, M. Luc LADIRE, M. Shamime ATTAR, Mme Bernadette EBODE ONDOBO, M. Abdallah BENBETKA, M. Valentin IERG, Mme Fabienne LEFEBVRE, M. Ludovic LECOMTE, Mme Agnès JEANNET, M. Michel LEPRÊTRE jusqu'à la question n°19, M. Eric CHANTRY, Mme Laurence JEANNE, M. Meher BOUAZZA, M. Stéphane BOUVIER, Mme Salima SOUIH, M. Hocine TMIMI, Mme Elsa KACZMAREK, M. Christophe FORESTIER, Mme Sandra BAHRI, Mme Maeva DURAND, Mme Sophia Camélia AMIMEUR, Mme Margot MORONVALLE, M. Ryadh SALLEM à partir de la question n°3, Mme Karen DEGOUVE, M. David MONTAVA, M. Frédéric BOURDON, Mme Nina SERON, M. Alain AFFLATET, M. Jérôme AUBERTIN jusqu'à la question n°19, M. Emmanuel NJOH, Mme Carole GUISET, Mme Christelle NABAIS.

#### ETAIENT PRESENTS EN VISIOCONFERENCE :

M. Jean-Claude KENNEDY, M. Philippe BEYSSI, M. Salah BEN MOHAMED, jusqu'à la question n°5, M. Rachid EDDAÏDJ, M. Jacques PERREUX.

#### ONT DONNE PROCURATION :

M. Djamel HAMANI à Mme Fatmata KONATE, M. Albertino RAMAEL à M. Ludovic LECOMTE, Mme Isabelle OUGIER à M. Luc LADIRE, Mme Sonia GUENINE à Mme Maeva DURAND, Mme Cécile VEYRUNES-LEGRAIN à Jean-Claude KENNEDY, Mme Isabelle LORAND à M. Hocine TMIMI, M. Francesco PORPIGLIA à M. Hocine TMIMI, M. Salah BEN MOHAMED à M. Khaled BEN-MOHAMED à partir de la question n°7, Mme Béatrice BUCHOUX à Mme Laurence JEANNE, Mme Rachida KABBOURI à M. Abdallah BENBETKA, Mme Canelle CIRANY à Mme Elsa KACZMAREK, Mme Laurence DEXAVARY à M. David MONTAVA, M. Ryadh SALLEM à M. Frédéric BOURDON jusqu'à la question n°19, M. Jérôme AUBERTIN à partir de la question n°3 à M. Alain AFFLATET.

#### ABSENTS :

Mme Catherine SU, Michel LEPRÊTRE à partir de la question n°3, Mme Chloé SALANON.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée a désigné, à l'unanimité, M. Ludovic LECOMTE, pour remplir la fonction de secrétaire. Madame Sandrine GELY, directrice générale des services, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

**COMMUNE DE VITRY SUR SEINE**  
**Séance du Conseil municipal du 31 mars 2021**

DL21321

**POLITIQUE DE LA VILLE : CONTRAT DE VILLE SEINE-AMONT**  
**RAPPORT ANNUEL 2019**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2 et L.2121-29,

Vu les lois :

- n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment ses articles 6, 7 et 11,
- n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, notamment son article 80,

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu ses délibérations :

- n°DL15640 du 10 juin 2015 portant approbation et autorisation à Monsieur le Maire de signer le contrat de ville 2015-2020,
- n°DL19747 du 18 décembre 2019 portant approbation du protocole d'engagements renforcés et réciproques (2019-2022),

Vu le rapport annuel 2019 du contrat de ville Seine-Amont,

Vu le budget communal,

Considérant que le Contrat de ville intercommunal Seine-Amont signé le 10 juillet 2015 pour les années 2015 à 2020 concerne neuf quartiers en politique de ville sur les trois communes d'Ivry-sur-Seine, de Vitry-sur-Seine, de Choisy-le - Roi,

Considérant que la durée de ce contrat de ville a été prorogée jusqu'en 2022 par la signature d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques,

Considérant que l'article 80 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a supprimé l'obligation pour les maires des communes et les présidents des EPCI ayant conclu un contrat de ville de présenter à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation du territoire au regard de la politique de la ville, des actions menées et des orientations et programmes de nature à améliorer cette situation,

Considérant toutefois l'intérêt local qui se rapporte à la présentation d'un rapport sur la mise en œuvre du Contrat de ville aux membres du Conseil municipal,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

*A l'unanimité*

**DÉCIDE**

**Article 1** : Les membres du Conseil municipal prennent acte du rapport 2019 sur la politique de la ville pour le contrat de ville Seine-Amont.

**Article 2** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et/ou de sa publication. La juridiction compétente peut être saisie par l'application Télérecours Citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité de la préfecture de Créteil le** 4 AVR. 2021

**Et de sa notification le**

5 AVR. 2021

Pour extrait conforme au registre des délibérations

LE MAIRE,  
POUR LE MAIRE, LA CONSEILLERE MUNICIPALE

LAURENCE JEANNE





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE THIAIS

(Département du Val de Marne)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400736-20201001-DEL4-14102020-  
DE  
Date de télétransmission : 14/10/2020  
Date de réception préfecture : 14/10/2020

-----  
**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE PUBLIQUE OBLIGATOIRE DU JEUDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2020**

-----

Nombre de membres  
composant le Conseil  
Municipal : 35  
Présents à la séance : 31  
L'an deux mil vingt

L'an deux mil vingt le 2 juillet, à vingt et une heures,

Les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Thiais, régulièrement convoqués le 25 septembre 2020, conformément aux articles L.2121-7 et L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans le complexe municipal sis 56 rue de la Saussaie (délocalisation en raison de la pandémie de Covid-19), sous la présidence de Monsieur Richard DELL'AGNOLA, Maire.

Monsieur le Président, après avoir ouvert la séance, a procédé à l'appel nominal :

**ETAIENT PRESENTS** : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mmes TORCHEUX – OSSARD – MM. SEGURA – LE BOT – Mme BOCHEUX – M. LAFOSSE – Mme DONA – Mme PHILIPPE – M. DELPLACE – Mme ZITI – M. COLBEAU- Mme HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – Mmes BAUDET – SALHI-MELLAHI – M. GREINER – LONY – ROBILLARD – Mmes LE SOUFFACHE – HILLION – MM. PATRY – TIPHAGNE

**ABSENTS** : M. CAUSSIGNAC (procuration à M. CURLIER-ANDRADE) – Mmes HAMADA-LARKEY (procuration à M. BEUCHER) – DUTEIL (procuration à Mme LEURIN-MARCHEIX) – M. BOUMOULA (procuration à M. DUMONT)

Le Conseil a ensuite été invité à procéder à l'élection, pour la présente séance, d'un secrétaire pris en son sein, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Virginie MARCHEIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Madame Louise HADDAD est arrivée à 21h02.

---

**CERTIFICAT DE PUBLICITÉ**

Le Maire de Thiais, certifie que la délibération dont l'expédition est ci-contre, a reçu la publicité exigée par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affichage le 9 octobre 2020

LE MAIRE,



  
Richard DELL'AGNOLA

Accusé de réception en préfecture  
094-219400736-20201001-DEL4-14102020-  
DE  
Date de télétransmission : 14/10/2020  
Date de réception préfecture : 14/10/2020

**Objet :**  
**Rapport sur la DSU 2019**

**N°2020/10/72**

-----  
**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2334-15 et suivants et L.2121-29,

Vu le rapport annuel 2019 sur la situation de la Commune au regard de la politique de la ville précisant les actions menées sur son territoire, les orientations et programmes de nature à améliorer la situation,

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par 29 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. LAFOSSE – Mmes DONA – PHILIPPE – M. DELPLACE – Mme ZITI – M. COLBEAU- Mme HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – BOUMOULA – Mmes BAUDET – SALHI-MELLAHI – M. GREINER

Par 6 voix ABSTENTION : MM. LONY – ROBILLARD – Mmes LE SOUFFACHE – HILLION – MM. TIPHAGNE – PATRY

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ARTICLE 1 :**

**PREND ACTE** du rapport annuel 2019 sur la situation de la Commune au regard de la politique de la ville précisant les actions menées sur son territoire, les orientations et programmes de nature à améliorer la situation.

**ARTICLE 2 :**

**DIT** que la présente délibération sera notifiée à :

- L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre représenté par Monsieur Michel LEPRETRE, Président – 11 avenue Henri Farman – BP 748 – 94398 Orly Aéroport Cedex.

Accusé de réception en préfecture  
094-219400736-20201001-DEL4-14102020-  
DE  
Date de télétransmission : 14/10/2020  
Date de réception préfecture : 14/10/2020

**ARTICLE 3 :**

**DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Et les Membres présents ont signé,

**Pour extrait conforme**

**Le Maire,**

**ice-Président de la Métropole du Grand Paris**



**Richard DELL'AGNOLA**

Accusé de réception en préfecture  
094-219400736-20201001-DEL4-14102020-  
DE  
Date de télétransmission : 14/10/2020  
Date de réception préfecture : 14/10/2020



Vu pour être annexé  
à la délibération du  
Conseil Municipal  
en date du 01/10/2020  
Le Maire,  
N° 2020/10172

**Point n°6**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

**Objet : Rapport sur l'utilisation de la DSU 2019**

En application des nouvelles dispositions de l'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune, signataire d'un contrat de ville, présente un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, en précisant les actions menées sur son territoire, les orientations et programmes de nature à améliorer la situation.

Aussi, les points suivants sont-ils ci-dessous exposés :

I. Les principales orientations du contrat de ville

Le contrat de Ville de Thiais signé le 7 juillet 2015 pour la période 2015-2020 mobilise les services de l'Etat ainsi que de nombreux partenaires autour de projets qui tendent au développement du quartier des Grands Champs et qui s'articulent autour des piliers d'intervention suivants :

Pilier cohésion sociale :

- Assurer la réussite éducative ;
- Mobiliser les habitants ;
- Améliorer la sécurité ;

Pilier Renouveau urbain et cadre de vie :

- Achever les opérations du Projet de Renouveau Urbain ;
- Favoriser une dynamique résidentielle ;

Pilier Emploi et développement économique :

- Favoriser l'accès des résidents à l'emploi ;
- Créer, développer et maintenir l'activité économique ;

Thématiques transversales :

- Mobilisation des dispositifs en faveur de la jeunesse ;
- Agir sur les freins à l'emploi des femmes et améliorer l'égalité hommes-femmes ;
- Lutter contre les discriminations par une meilleure appropriation de la vie du quartier par les femmes et l'ensemble des habitants du quartier ;

II. L'évolution de la situation dans le quartier des Grands Champs

Il s'agit pour remédier aux difficultés intrinsèques de ce quartier de :

- Restructurer l'habitat en réaffirmant la vocation résidentielle du quartier et en favorisant la mixité sociale par une diversification de l'offre d'habitat et des formes bâties.
- Valoriser l'espace urbain en désenclavant et en requalifiant les espaces publics, en réimplantant des équipements publics de proximité et en reconstituant l'appareil commercial.

Depuis 2009, la réalisation d'un grand nombre de ces objectifs a permis une transformation notable de ce quartier.

➤ Au titre des équipements publics :

Le groupe scolaire, la halte-garderie et le gymnase Romain Gary ont ouvert leurs portes sur le quartier nord-ouest de la Ville, aux vacances de printemps de 2012.

L'école Buffon a été démolie laissant place à la réalisation d'une opération de construction de logements.

➤ Au titre de la reconstitution de l'appareil commercial :

Création de commerces de proximité : démolition du centre commercial existant, 3 commerces déjà ouverts et 2 nouveaux commerces en cours d'installation.

➤ Au titre du désenclavement :

Création de voies nouvelles et rénovation des voies existantes sur le secteur nord du quartier assurant l'ouverture vers le RD 60.

➤ Au titre des opérations de résidentialisation / réhabilitation de logements sociaux :

Le programme de réhabilitation engagé par I3F est en cours d'achèvement.

L'ultime phase de rénovation du quartier a débuté en fin d'année 2017 :

- En 2018, les aménagements définitifs ont été réalisés dans les rues des Grands Champs, des Eglantiers-Nord et Marcel Cerdan, et les travaux d'assainissement dans la rue de la Galaise et la voie du Moulin ont été achevés, où sera également réalisé un bassin de rétention d'eau pluviale.

- L'année 2019 a vu l'achèvement des voiries définitives rue Romain Gary-Sud, et rue Joséphine Baker, permettant la dénomination de la voie ; les travaux rues des Grands Champs-Est et rue du Rompu ont démarré en fin d'année.

### III. Les actions menées au bénéfice des habitants du quartier des Grands Champs

Avec la livraison de 135 logements sociaux neufs, le quartier des Grands Champs abrite aujourd'hui 757 logements sociaux, soit près du tiers du parc social communal. Sa population s'élève à 2710 habitants environ et est appelée à se densifier compte tenu des programmes de construction de logements en cours qui visent une mixité des statuts d'occupation : loyer libre, accession. Un programme de 39 logements destinés à l'accession a été commercialisé. Enfin 4 programmes totalisant 135 logements sociaux implantés dans 3 sites de la Ville ont été construits et livrés.

Le désenclavement du quartier vise à ouvrir le site sur le reste de la Ville et à favoriser la mobilité des habitants.

Depuis septembre 2014, une navette relie les Grands Champs aux autres quartiers de la ville, avec l'objectif d'ouvrir le quartier, par la traversée du Cimetière Parisien, à la ligne T7 du Tramway, qui dessert notamment le Centre Belle Epine et le Min de Rungis. En 2019, plus de 71 400 voyageurs ont emprunté la navette, soit près de 6 000 voyages par mois. Suite à l'accord renouvelé de la ville de Paris quant à cette traversée, les services des différents acteurs continuent d'étudier les scénarios techniques envisageant les conditions et modalités de sa réalisation.

La géothermie et la création prochaine d'un espace vert aménagé de 10 000 m<sup>2</sup> environ compléteront les objectifs de développement durable assignés au projet.

### IV. Les perspectives d'évolution

Les effets du programme en matière de mixité sociale et d'ouverture du quartier ne pourront se ressentir qu'à l'achèvement des opérations. Les opérations qui restent à mener concernent directement la diversification de l'habitat, l'aménagement viaire ainsi que le traitement des liaisons (traversée du

Cimetière parisien, espaces verts et coulée verte vers Thiais Village) d'où l'enjeu d'achever ce programme.

L'enjeu de gestion urbaine de proximité porte à la fois sur la vie du quartier en phase chantier puis sur la gestion à l'issue des travaux. En effet, le projet impacte les domanialités et les responsabilités de gestion tout en introduisant de nouveaux usages sur le quartier (habitants du parc privé, clients des commerces...)

#### V. L'articulation entre les volets social, économique et urbain du contrat de ville

Elle est assurée par la définition même des piliers du contrat de Ville qui s'articulent autour de ces trois thématiques.

Elle s'exprime notamment au travers des actions d'insertion, d'éducation, telles que définies au point VI ci-dessous.

#### VI. Les actions menées en matière de développement social urbain financées par la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Le principe retenu consiste à reconduire les actions existantes dès lors que les bilans ont confirmé la pertinence des actions soutenues mais également à encourager des actions innovantes au plan social.

##### 1. **Pilier Cohésion Sociale :**

###### Thématique Education – Agir contre l'échec scolaire – CLUB DE LECTURE ET D'ECRITURE

**Action reconduite** Cette action est mise en place depuis 2007 (CUCS) et a atteint son rythme de croisière avec un effectif de 10 enfants de Ecoles Romain Gary et Charles Péguy. L'implication volontaire des enseignants, la participation et le suivi des parents constituent les deux éléments clés du succès de cette opération.

###### Thématique Lien social, participation des habitants – Activités physiques et sportives : PASS'SPORT ADOS

**Action reconduite.** PASS'SPORT ADOS qui vise à encourager l'activité sportive et s'adresse aux enfants de 7 à 14 ans, pendant les périodes de vacances : découvertes des activités sportives, pratique du sport à la carte.

###### Thématique Lien social – Participation des habitants – Groupe d'échanges

**Action reconduite.** Le groupe d'échange a été mis en place en 2014: il réunit des habitants du quartier autour des problématiques sociales liées à l'habitat, la vie de quartier, le voisinage ; un psychologue anime les réunions ; Le CAJT, présent sur le quartier en est le porteur, en partenariat avec I3F.

###### Thématique Lien social, participation des habitants – Aide à la parentalité avec la ludothèque

**Action reconduite.** Les enfants du quartier, au sein des activités ludiques proposées, se retrouvent après l'école ou pendant les vacances scolaires avec les parents. Fête de quartier au printemps, arbre de Noël, animations collectives parents-enfants ponctuent le travail de la ludothèque (Jardinier amateur, sensibilisation à l'environnement). Les locaux sont mis à disposition par I3F ; En 2019, cette action a bénéficié à 138 familles dont 53 issus du quartier prioritaire.

###### Thématique Education – Agir contre l'échec scolaire- Soutien scolaire

**Action reconduite.** Le CAJT a mis en place une action Soutien scolaire en Français et mathématiques au profit des jeunes (primaires et collégiens) pour favoriser la réussite scolaire des enfants en difficulté éducative; Cette action existe depuis 2008. En 2019, 64 enfants entre 6 et 15 ans ont été accueillis.

#### Thématique lien social – Atelier d’alphabétisation et cours FLE

**Action reconduite.** Le CAJT organise dans des locaux mis à disposition par I3F des cours d’alphabétisation, fréquenté notamment par des habitantes du quartier. L’objectif est de favoriser l’intégration sociale et professionnelle des habitants : en 2019, l’atelier s’est développé et a pu accueillir 20 bénéficiaires.

#### Thématique lien social – activités physiques et sportives CAJT Versus Foot Academy

**Action reconduite.** Proposée par le CAJT. L’action proposée vise deux objectifs: répondre à une demande d’activités sportives et participer à la vie associative du quartier des Grands Champs (bénévolat ; animations).

#### Thématique lien social – Atelier informatique

**Action nouvelle.** Le CAJT propose un atelier d’initiation informatique et à Internet une fois par semaine en ciblant le public des adultes habitants le quartier des Grands-Champs. Tous les mercredis, dans la salle informatique de l’association, encadrés par la secrétaire, il s’agit pour les bénéficiaires de combler les lacunes en informatique à travers diverses étapes d’apprentissage entre découverte, familiarisation puis maîtrise : environnement windows, traitement de texte, recherche internet, messagerie électronique...

### **2. Pilier Renouveau urbain et cadre de vie :**

Sensibilisation des enfants à la protection de l’environnement ;  
Initiation des collégiens aux métiers de l’image ;  
Fête du quartier des Grands Champs ;  
Ateliers de prévention de la délinquance ;  
Groupe d’échange de proximité.

### **3. Pilier Emploi et développement économique :**

#### Thématique Emploi – Accompagnement vers l’insertion

*(ancienne dénomination : Médiateur emploi et insertion professionnelle)*

**Action reconduite.** Cette action vise deux objectifs :

Assurer le suivi du Plan local d’Application de la Charte d’Insertion prévue au programme du PRU : 79 % des heures d’insertion sur l’objectif de 54 420 heures ont été réalisées, soit 164 contrats réalisés et 121 personnes différentes employées ; l’opération continue, le Projet ANRU se poursuit (l’avenant de prorogation de la Convention ANRU a été signé en mai 2018) et le seuil fixé initialement devrait être atteint.

Développer des opérations partenariales en faveur de l’emploi: recrutements collectifs, accompagnements individuels vers l’emploi et l’insertion professionnelle (tissu local, grandes entreprises – RATP, SNCF, etc....) A ce titre une convention partenariale avec la RATP a été élaborée en décembre 2016 : plus de 30 % des candidats proposés et accompagnés par la Ville ont eu accès à un emploi en CDI ou à un apprentissage.

Un travail partenarial est également mené avec Intermarché depuis plus d’une année, afin d’accompagner le processus de recrutement de cette enseigne et de faciliter l’accès à l’emploi de Thiaisais dans le cadre de l’installation d’un magasin de la chaîne sur le territoire communal.

#### Thématique Emploi – Rencontres et ateliers en faveur de l’emploi et de la formation professionnelle

*(ancienne dénomination : Accompagnement vers l’emploi)*

**Action reconduite.** Action initialement pilotée par le CBE sud Val de Marne, au travers d’un accompagnement vers l’emploi sur le territoire du Pôle Orly Rungis. L’action n’était pas dédiée au public des Grands Champs en particulier. Aujourd’hui, l’action est pilotée par la Ville, qui opère par un accompagnement personnalisé de bénéficiaires, en difficulté d’accès à l’emploi.

Thématique Emploi – Préparation du permis de conduire et CACES

**Action reconduite.** La Mission locale propose cette action afin de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes ; il s'agit de lever le frein à l'emploi et d'encourager la mobilité à visée professionnelle. Effectifs bénéficiaires 10 à 12 jeunes ; Aide à l'obtention du permis de conduire (cofinancement du permis).

Thématique Emploi – Atelier contact recrutement et recrutement en alternance

**Action nouvelle.** La Mission Locale propose un atelier chaque mois, complété par des ateliers ponctuels mis en place suite à des sollicitations des entreprises. Ils permettent aux jeunes inscrits en mission locale de mieux rencontrer les entités qui recrutent. Cette action est un dispositif complet avec celle menée par la Ville intitulée « Rencontres et ateliers en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle ».

**Ingénierie et pilotage du Contrat de Ville**

**Action reconduite.** Pilotage du Contrat de Ville Le poste de Chef de projet a été créé en 2015 dans le cadre de la préparation du Cadre stratégique et du Contrat de Ville et pour assurer la mise en œuvre du Contrat : gestion administrative et financière, appui partenaires associatifs, encadrement de l'activité du médiateur ; Poursuite de la mission d'ingénierie du PRU jusqu'en 2020.

**Autres activités**

**Action reconduite** La DSU a permis d'apporter un soutien aux familles en difficultés qui bénéficient des prestations de l'épicerie sociale « Grain de Sel » qui intervient auprès des habitants de Thiais et de Choisy-le-Roi.

La DSU a également bénéficié au quartier de Grignon à travers notamment l'accueil du public et l'animation de l'espace Grignon depuis septembre 2014 :

- Emploi : Permanences du service Emploi et de la mission locale ;
- Jeunesse : présence hebdomadaire du PIJ ;
- Action sociale : CCAS, RAM.

\*\*\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
094-219400736-20201001-DEL4-14102020-  
DE  
Date de télétransmission : 14/10/2020  
Date de réception préfecture : 14/10/2020



---

***Bilan 2019 de la mise en œuvre du  
contrat de ville du Val de Bièvre***

---

# Table des matières

.....	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>LES CONTRATS DE VILLE DE L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE.....</b>	<b>6</b>
1) LE CONTRAT DE VILLE DU VAL DE BIEVRE.....	9
2) ANALYSE DE LA PROGRAMMATION FINANCIERE 2019 DU CONTRAT DE VILLE .....	11
2.1) LES CREDITS SPECIFIQUES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (PROGRAMME 147 DE L'ETAT).....	12
2.2) CREDITS DE L'ETAT LIES A DES DISPOSITIFS OU CREDITS DE DROIT COMMUN FLECHES POLITIQUE DE LA VILLE .....	17
2.3) LES CREDITS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL.....	29
2.4) LE FONDS D'INITIATIVES LOCALES (DISPOSITIF EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE) .....	31
2.5) LE LABEL ACTIONS INNOVANTES (LAI).....	35
3) DISPOSITIFS ET FINANCEMENTS SPECIFIQUES .....	37
3.1) MISE EN ŒUVRE DE L'ABATTEMENT TFPB (TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES).....	37
3.2) LES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN .....	39
4) GOUVERNANCE ET INGENIERIE .....	40
4.1) UNE COORDINATION TECHNIQUE .....	41
4.2) LES INSTANCES DE PILOTAGE .....	42
5) LA PARTICIPATION DES HABITANTS .....	43
6) LE PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET RENFORCES.....	45

## Introduction

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit le déploiement d'un nouveau cadre contractuel rassemblant, autour de l'État et des collectivités, l'ensemble des partenaires susceptibles d'œuvrer à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

*La durée des contrats de ville a été prolongée jusqu'en 2022 par la loi du 28 décembre 2018 de finances pour 2019. Cette prorogation entraine celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées.*

8 Contrats de Ville ont été signés sur la période 2014-2022 sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre :

- Orly,
- Portes Essonne (Athis-Mons / Juvisy-sur-Orge / Savigny-sur-Orge),
- Seine Amont (Choisy-le-Roi / Ivry-sur-Seine / Vitry-sur-Seine),
- Thiais,
- Val de Bièvre (Arcueil / Cachan / Fresnes / Gentilly / Le Kremlin-Bicêtre / L'Haÿ-les-Roses / Villejuif),
- Valenton,
- Villeneuve-Saint-Georges,
- Viry-Châtillon,

Ces 8 contrats de ville doivent permettre de mieux inscrire les 31 quartiers prioritaires de la politique de la ville dans la stratégie développée à l'échelle du territoire et de mobiliser prioritairement les politiques publiques déployées par les partenaires des contrats.

Ces documents contractuels doivent également définir les moyens mobilisés dans le cadre des politiques de droit commun en faveur des 34 quartiers de veille active que compte l'EPT.

L'article L1111-2 du Code général des collectivités territoriales dispose qu' « *un débat sur la Politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville, à partir d'un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation* ». Il dispose également que les conseils citoyens présents sur le territoire concerné sont consultés en amont sur les projets de rapport.

Forte de plus de 104 000 habitants, la population des quartiers prioritaires de la Politique de la ville représente 16% de la population de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Ces quartiers accueillent pourtant 25% des demandeurs d'emploi du territoire, ce qui marque leur fragilité dans l'accès au marché du travail. Dans le même temps, on compte 12% de familles monoparentales (2/3 des quartiers prioritaires de l'EPT comprenant 25% et plus de ménages monoparentaux) ; la médiane des familles de 5 personnes et plus se situe à 16,8% ; les taux de pauvreté au seuil de 60% se situent entre 26% et 46%. L'observatoire de la cohésion sociale, mis en place à l'échelle de l'EPT, a mis en évidence des signes nets de précarité et de fragilité, un profil populaire, un vieillissement confirmé et des compositions familiales différenciées selon les QPV.

Les disparités sont fortes entre les quartiers. Aussi, et afin de poursuivre cette analyse de l'évolution de la pauvreté, un atlas et un tableau de bord des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont en cours d'élaboration sur la base des dernières données de l'INSEE et en lien étroit avec les chefs de projet.

En parallèle, la diffusion des outils de l'observatoire des quartiers d'habitat social réalisé par le service Ville et Solidarités Urbaines du Conseil Départemental du Val-de-Marne va permettre un partage, un enrichissement et une mutualisation des connaissances et des analyses de la situation sociodémographique et économique des habitants des quartiers d'habitat social. Le Conseil Départemental de l'Essonne sera sollicité pour s'inscrire dans cette démarche.

Comprendre les dynamiques urbaines et sociales à l'œuvre sur le territoire et dans les quartiers en Politique de la Ville, notamment les logiques d'inégalités et de ségrégation sociale, suivre les actions, les dispositifs et les projets mis en œuvre dans ces quartiers est aujourd'hui indispensable afin de mieux suivre et faire évoluer nos actions opérationnelles et celles de nos partenaires.

Identifiés comme nécessitant une intervention renforcée, ces quartiers bénéficient de projets au plus proche des habitants. Le travail de consolidation entre les 8 contrats de ville doit se poursuivre afin de donner à voir la réalité de l'ensemble des investissements mobilisés.

## Les contrats de ville de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

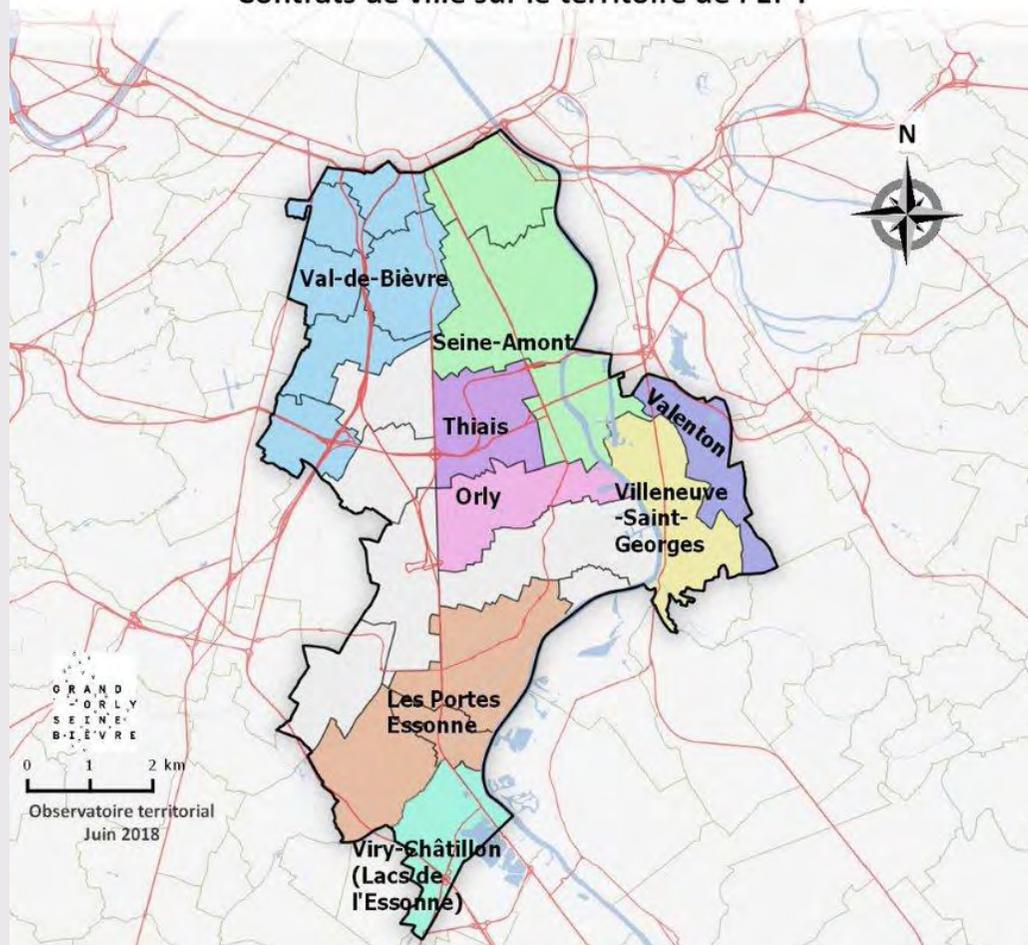
*Un cadre général fixé par les Contrats de ville et qui porte sur 8 thématiques privilégiées :*

- *La réussite éducative*
  - *La citoyenneté*
  - *Le lien social*
- *La mixité territoriale et fonctionnelle*
- *L'emploi et l'insertion professionnelle*
  - *La tranquillité publique*
  - *La santé*
- *Lutte contre les discriminations et Egalité Femmes/Hommes*

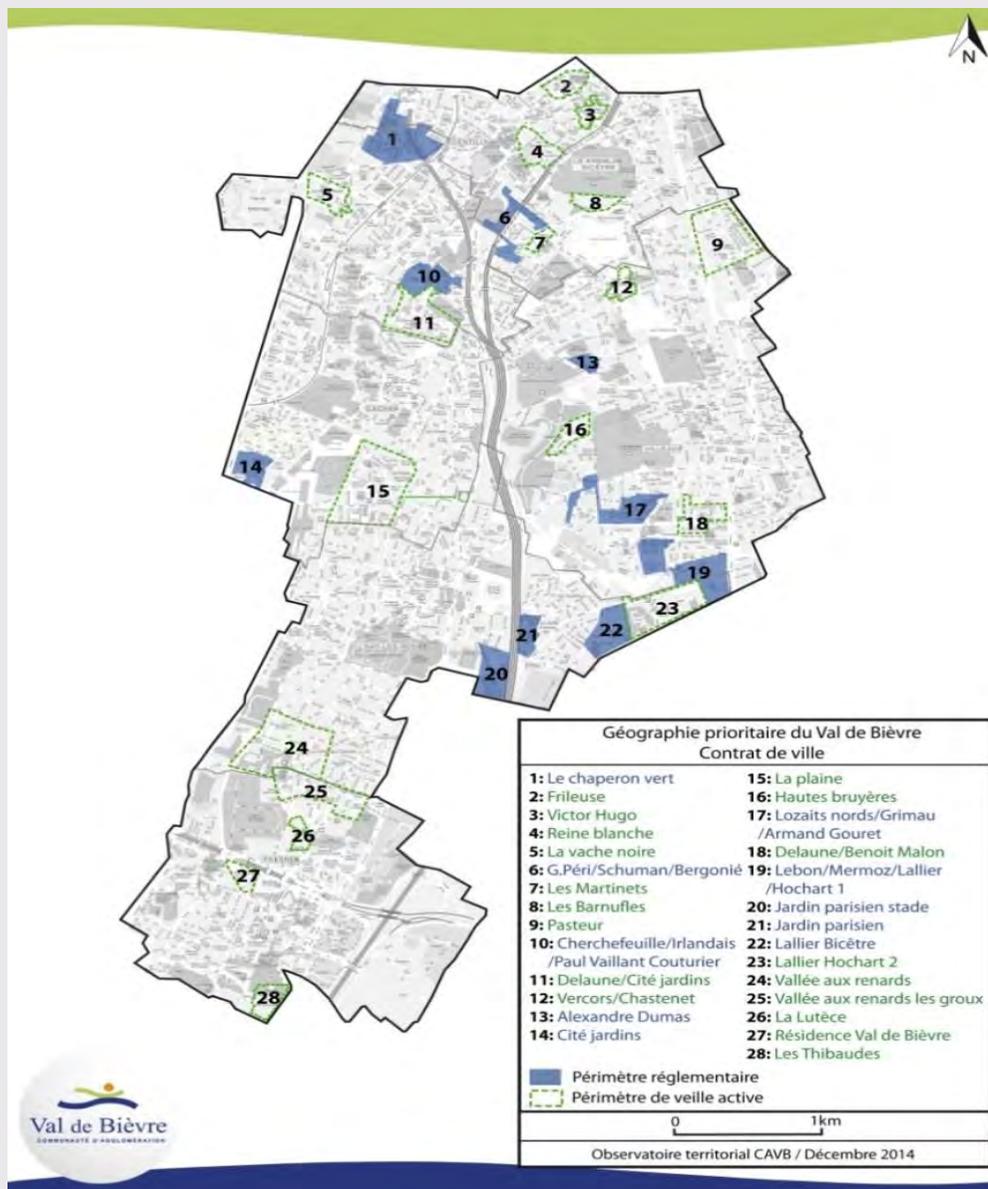
*Des fonction intercommunales portées par l'EPT :*

- *L'animation de réseau et la coordination*
  - *La mobilisation du droit commun*
    - *L'innovation*
    - *L'évaluation*
    - *L'observation*
- *La participation des habitants*

## Grand-Orly Seine Bièvre Contrats de ville sur le territoire de l'EPT



- ✓ 680 000 habitants
- ✓ 24 villes
- ✓ 31 QPV sur 16 villes
- ✓ 1/7 habitants en QPV
- ✓ 34 quartiers de veille
- ✓ 19 PRU dont 11 de nouvelle génération (9 d'intérêt national et 2 d'intérêt régional)



**Au sein de l'Etablissement public Grand-Orly Seine Bièvre, le secteur Val de Bièvre est constitué de 7 villes de dimension moyenne situées à proximité de Paris :**

- **10 quartiers prioritaires** répartis sur 6 communes (20 042 habitants représentant 10% de la population de ce territoire),
  - **18 quartiers classés en veille active** en raison de leur fragilité répartis sur les 7 villes (environ 40 000 habitants),
  - **3 projets de renouvellement urbain :**
    - ✓ Un projet 1<sup>ère</sup> génération : le site du Chaperon Vert sur les villes d'Arcueil Gentilly.
    - ✓ Deux projets au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain (2014-2024) :
      - le projet d'intérêt national sur Villejuif L'Haÿ-les-Roses (les quartiers Mermoz, Lebon-Hochart et Lallier)
      - le projet d'intérêt régional sur le Kremlin Bicêtre, en lien avec Gentilly (quartiers Péri Schumann Bergonié).
- ✓ 10 quartiers prioritaires répartis sur six villes (10% de la population) → un revenu médian de 12 800 euros pour le Val de Bièvre
- ✓ 18 quartiers classés en veille active (environ 40 000 habitants)  
Des difficultés parfois comparables aux quartiers prioritaires : une mobilisation du droit commun à accroître

## 1) Le contrat de ville du Val de Bièvre

Le contrat de ville 2015-2022 est un outil privilégié de mise en œuvre du projet urbain de cohésion sociale, projet politique de lutte contre les exclusions et les discriminations, de lutte contre les écarts de développement entre les territoires et d'amélioration des conditions de vie des habitants.

Après le CUCS 2007-2014 (contrat urbain de cohésion sociale), un nouveau contrat de ville a été signé le 9 juillet 2015 pour la période 2015-2022. Il constitue le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée. Conclu à l'échelle intercommunale (entre l'État et l'ex Communauté d'agglomération de Val de Bièvre, les communes d'Arcueil, de Cachan, de Fresnes, de Gentilly, du Kremlin-Bicêtre, de L'Haÿ-Les-Roses et de Villejuif, la Région et Le Département, les partenaires économiques, les bailleurs sociaux...), le contrat de ville mobilise et adapte en tout premier lieu les actions relevant des politiques publiques de droit commun autour de la lutte contre les exclusions sociales, la réduction des inégalités territoriales et l'amélioration des conditions de vie des habitants.

### **Le contrat de ville du Val de Bièvre définit 6 priorités :**

- *Favoriser l'insertion professionnelle et le développement économique*
- *Renforcer l'éducation, lutter contre le décrochage scolaire, soutenir la parentalité*
  - *Encourager le développement du lien social*
  - *Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins*
  - *Améliorer le cadre de vie des habitants*
- *Garantir la tranquillité tout en développant des actions de prévention.*

## *Les dimensions transversales*

*Renouvellement urbain*

*Lutte contre les discriminations*

*Egalité femmes-hommes*

*Jeunes*

*Mobilités*

*Capacité d'agir des habitants*

### **Pilier cohésion sociale**

*Vivre ensemble*

*Prévention / sécurité et  
tranquillité publique*

*Education / Parentalité /  
Orientation et formation tout au  
long de la vie*

*Education populaire / Offre  
culturelle, artistique et sportive*

*Santé*

*Accès au droit / Aide aux victimes*

### **Pilier habitat et cadre de vie**

*Qualité du cadre de vie*

*Mixité fonctionnelle des quartiers*

*Gestion durable et énergétique*

*Equité territoriale*

*Offre de logement et  
d'hébergement adaptée*

### **Pilier emploi et développement économique**

*Emploi et insertion professionnelle*

*Attractivité économique du  
territoire*

## 2) Analyse de la programmation financière 2019 du contrat de ville

### Éléments de contexte

(Extraits de l'appel à projets 2019 des contrats de ville de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre)

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par les collectivités territoriales et l'Etat et s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques. Elle a pour objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et leur unité urbaine et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Politique transversale et complémentaire des autres politiques publiques, la politique de la ville repose sur une contractualisation avec les collectivités territoriales et les partenaires de la politique de la ville dans le cadre d'un contrat de ville.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini une nouvelle géographie prioritaire, basée sur un critère unique (la concentration urbaine de pauvreté). Elle affirme également le principe de co-construction du contrat de ville avec les habitants par la mise en place des conseils citoyens et rappelle la nécessité de mobiliser d'abord les politiques de droit commun. Les initiatives soutenues doivent en effet permettre de faire levier sur les politiques de droit commun et contribuer aux objectifs identifiés dans les contrats de ville.

Chaque année, l'Etat et ses partenaires mobilisent des moyens financiers et humains pour accompagner la mise en œuvre des projets au bénéfice des territoires en politique de la ville.

### *2.1) Les crédits spécifiques de la politique de la ville (programme 147 de L'Etat)*

Lors de son discours prononcé à Tourcoing le 14 novembre 2017, le président de la République a appelé à une « mobilisation nationale pour les villes et les quartiers ». Sur ces bases, des orientations pour la politique de la ville ont pu être dégagées dès le 22 mai et se sont traduites par une feuille de route « La France, une chance, Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » du 18 juillet 2018.

40 mesures sont ainsi déployées au service de l'équité territoriale et de trois enjeux majeurs :

- Garantir les mêmes droits aux habitants des quartiers prioritaires,
- Favoriser l'émancipation,
- Faire République.

Chaque contrat de ville repose sur trois piliers : cohésion sociale, développement économique et emploi, cadre de vie et renouvellement urbain ainsi que sur trois axes transversaux : jeunesse, égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations.

**Au regard du diagnostic territorial établi, ces piliers et axes transversaux sont déclinés dans chaque contrat de ville en enjeux et en objectifs opérationnels dans lesquels les projets déposés doivent s'inscrire et ainsi bénéficier directement aux habitants d'un ou plusieurs quartiers prioritaires.**

Au-delà de ces enjeux, concernant les financements attribués par l'Etat, au titre de l'année 2019 une attention particulière est portée aux projets permettant de s'inscrire dans les orientations nationales de la « Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » évoquées précédemment :

⇒ Faciliter l'emploi et le développement économique dans les quartiers prioritaires

*NB : afin de réduire significativement le taux de chômage dans les quartiers et favoriser le développement économique, 25% des crédits spécifiques de la politique de la ville sont désormais dédiés prioritairement aux actions permettant l'accompagnement des demandeurs d'emploi vers l'insertion professionnelle durable et le développement économique.*

⇒ Soutenir la réussite éducative et le soutien à la parentalité

⇒ Renforcer l'accès au droit et le lien social républicain

⇒ Promouvoir la participation citoyenne des habitants

⇒ Améliorer l'image de quartiers

⇒ Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

## Analyse de la programmation

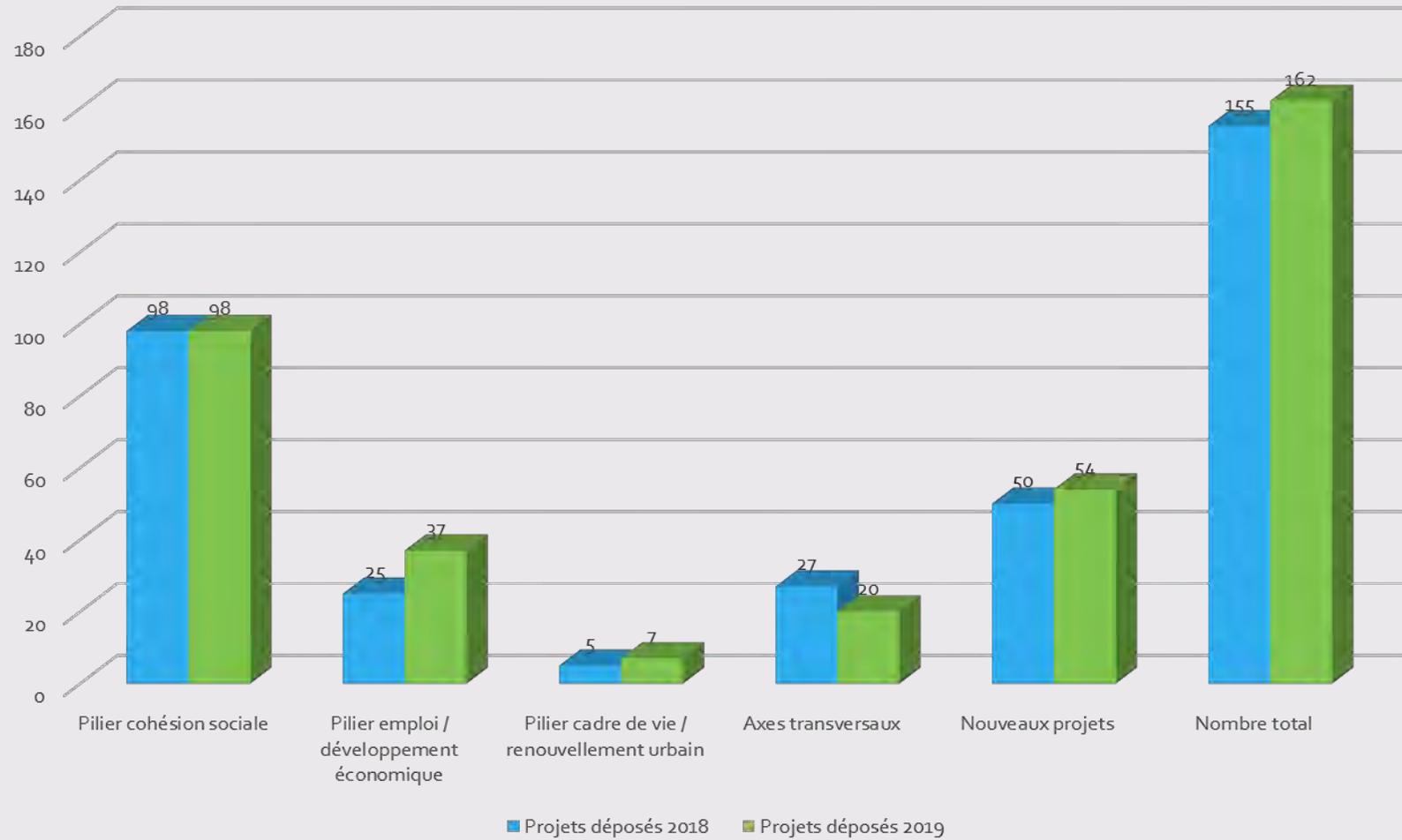
161 projets (34% de nouveaux projets) présentés aux Co financeurs dans le cadre du comité technique pour un montant total des actions de 6 206 498 euros (1 374 475 euros demandés au titre du 147) :

- → 128 sur le pilier cohésion sociale
- → 26 sur le pilier développement économique / emploi
- → 7 sur le pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Suite au comité de pilotage : 713 600 euros attribués au titre des crédits spécifiques du bop 147 (baisse de 3,2% par rapport à l'année précédente).

- pilier cohésion sociale (72 %)
- pilier développement économique emploi (24 %)
- pilier cadre de vie et renouvellement urbain (4 %)

Comparatif nombre de projets déposés 2018 / 2019



### Perspectives (évoqués lors du comité de pilotage du contrat de ville)

✓ Chaque année, il est possible de constater un manque d'anticipation et de lisibilité de la procédure. Les crédits politique de la ville ne doivent pas se substituer au droit commun mais le renforcer et encourager les nouvelles actions. La connaissance des appels à projet et les délais contraints dans lesquels les projets sont attendus, impactent les demandes, tout comme la complexité du fonctionnement de l'appel à projets. Afin d'être dans la logique de crédits spécifiques de la Politique de la Ville qui viennent en complément des moyens de droit commun, les élus s'accordent à dire que les réponses du droit commun sur le financement des projets doivent intervenir avant les réponses du 147.

✓ L'Etat ne finance plus les postes des chefs de projet, désormais les moyens affectés à l'ingénierie du contrat de ville reposent exclusivement sur l'EPT et les villes. Si la cohérence de l'action de la Politique de la ville repose sur le travail en commun des chefs de projet et des partenaires, l'importance d'une ingénierie pourrait être fragilisée par l'abandon du financement des équipes MOUS. Dans un contexte budgétaire contraint, il semble important que les crédits apportés par l'Etat puissent venir abonder et soutenir le financement des collectivités. Une politique contractuelle peut difficilement s'envisager sans un co-financement de l'ingénierie pour la développer.

✓ Des crédits parfois insuffisants (dits d'amorçage) accordés aux nouvelles actions quasi-systématiquement, notamment en comparaison des crédits accordés aux actions « en renouvellement ».

✓ Une difficulté pour le comité technique d'instruire les dossiers sans avoir connaissance de l'enveloppe.

✓ Une absence de visibilité en ce qui concerne l'attribution de l'enveloppe départementale du bop 147

✓ Des collectivités territoriales absentes du comité de pilotage du dispositif Ville Vie Vacances (bien que présentes au comité technique)

2.2) *Crédits de l'Etat liés à des dispositifs ou crédits de droit commun fléchés politique de la ville*

*Le Bop 104 (intégration et nationalité)*

Pour prendre le relai du premier accueil assuré par l'OFII, l'Etat mobilise l'ensemble des acteurs de terrain qui agissent dans le domaine de l'intégration des étrangers primo-arrivants. L'action 12 du programme 104 vient ainsi financer les actions de formations linguistiques, de formation civique et les mesures d'accès aux droits pour optimiser les chances d'une intégration durable des primo-arrivants val-de-marnais dans la société française.

*Thématiques prioritaires :*

- *L'apprentissage de la langue française*

La formation linguistique prescrite par l'Etat à l'arrivée en France ne constitue qu'une première étape qui doit être renforcée par la mobilisation de l'offre territoriale pour approfondir l'intégration linguistique.

La maîtrise de la langue française conditionnant désormais la délivrance de la carte de résident, les actions d'apprentissage de la langue française ou ateliers sociolinguistiques (ASL) doivent permettre de faire progresser les apprenants.

- *L'accès à l'emploi :*

Ensemble des actions proposant aux primo-arrivants des formations, des actions d'accompagnement vers l'emploi, des actions de tutorat ou de parrainage avec des entreprises du territoire, etc.

- *L'appropriation des valeurs de la République et de la société française :*

Actions visant à favoriser la compréhension des valeurs propres à la société française, la pratique du « vivre ensemble » et l'exercice de la citoyenneté.

- *L'accompagnement global des étrangers vers un accès effectif aux droits :*

Il s'agit de pouvoir accompagner chaque primo-arrivant dans un parcours, variable selon ses besoins, afin de le mener à l'autonomie et à une pleine insertion dans la société française. Il est donc primordial que des structures puissent proposer un accompagnement global permettant ainsi aux personnes primo-arrivantes d'accéder plus aisément à leurs droits (accès à l'éducation, à un logement, aux soins...).

La dématérialisation de nombreuses démarches administratives et sociales conduit à une fracture numérique réelle qui impacte fortement les personnes primo-arrivantes et constitue un réel frein à un accès effectif à leurs droits. De ce fait, les structures sont encouragées à développer des ateliers informatiques et autres actions visant à rendre accessible l'outil informatique, la bureautique, et l'utilisation d'internet.

**NB** : Les porteurs de projets du secteur Val de Bièvre développent depuis de nombreuses années des actions d'intégration en faveur des étrangers nouvellement arrivés sur le territoire national. Ces actions s'inscrivent dans les politiques d'accueil et d'intégration des étrangers mises en place par l'Etat. Ces actions ont toujours privilégié la mixité des publics, ce qui constitue un élément primordial de la cohésion sociale. Depuis 2016, l'Etat a décidé de recentrer les crédits du programme 104 sur les actions destinées aux primo-arrivants signataires d'un contrat d'accueil et d'intégration de moins de 5 ans. De surcroît est désormais exigé pour les porteurs de bénéficier a minima d'un formateur détenteur d'un diplôme FLE/FLI (Français langue étrangère / Français langue intégration).

Pour certaines structures qui œuvrent au quotidien pour retisser du lien social en facilitant l'insertion des familles dans leur environnement, se pose la question de l'exclusion des publics qui ne rempliraient pas ces critères. Se pose également la question de la déontologie et de la relation de confiance avec les usagers, sur lesquelles repose le travail quotidien des structures.

Au-delà d'un contrôle a posteriori, pour un certain nombre de structures de proximité il se révèle nécessaire de travailler avec les services de l'Etat, en inscrivant les publics dans de véritables parcours d'intégration, en rendant lisible le partenariat et en facilitant l'orientation des publics.

Communes	Porteurs	Subvention 2019 – BOP 104
VILLEJUIF	Groupe Accueil et Solidarité ( GAS)	30 000
VILLEJUIF	ADOMA	20 722

PROGRAMMATION BOP 104 – 2019 – PRIMO ARRIVANTS		
ARCUEIL	IFAFE	4 700
	ADOMA	2 700
CACHAN	CS AGAESC	4 700
		4 787
		4 700
FRESNES	AVARA	10 000

		3 000
		3 000
		3 000
		2 000
KREMLIN BICETRE	Le COMEDE	13 500
L'HAY LES ROSES	ASPIR	4 000
		4 000
		3 000
	AEF 94 (Actions Emplois Formations)	8 500
VILLEJUIF	3 mètres 33	1 000
VILLEJUIF	Mairie	9 000
L'HAY LES ROSES	L'HAYCITE	2500

### Le Bop 163 (jeunesse et vie associative)

Le programme budgétaire « jeunesse, éducation populaire et vie associative » (BOP 163) prévoit le financement des actions locales en direction de la jeunesse et de l'éducation populaire :

- Soutien à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes :
- Soutien à l'engagement et à l'autonomie des jeunes en mobilisant les principes d'action de l'éducation populaire et en favorisant l'accès aux droits et l'information des jeunes
- Soutien aux actions en faveur de la continuité éducative et des actions jeunesse hors les murs
- Développement des politiques de l'engagement, dans lesquelles s'inscrit le service civique, la continuité éducative dans les temps et les espaces des enfants et des jeunes
- Plan régional en faveur de l'insertion de la jeunesse des quartiers de la politique de la ville (PRIJ).

A minima 40 % des bénéficiaires des actions doivent résider dans un quartier prioritaire, dont au moins la moitié dans l'un des 77 territoires identifiés dans le cadre du Plan régional en faveur de l'insertion de la jeunesse des quartiers de la politique de la ville - PRIJ

Association	Ville	Intitulé du projet	QPV	Publics	Contenus et Objectifs	Axes mobilisés	Financement bop 163-2020
ASSOCIATION LAIQUE POUR LES PERSONNES HANDICAPEES	L HAY LES ROSES	Formation à l'accueil d'enfants handicapés en ALSH	OUI	Pour les professionnels des ACM et structures jeunesse	Faciliter l'accueil des publics en situation de handicap // Dédramatiser l'approche du handicap et adopter une posture professionnelle et pédagogique// Définir la notion de handicap et les différentes "familles" de déficiences// Connaître et identifier les besoins spécifiques des enfants handicapés// Inciter la réflexion sur l'accueil des publics handicapés sur sa propre structure	Formation des encadrants et animateurs	1500
URBAN TALENT	FRESNES	L'école des arts scéniques	non	25 enfants de 6-10 ans	<p>L'école des Arts scéniques est organisée de la façon suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mercredis matin de 9H à 12H, ( accueil à partir de 8H30 ). (Locaux Urban Talent). Situations de jeux multiples, sportifs et collectifs, lui permettant d'évoluer aisément au sein d'un groupe.</li> </ul> <p>Avec un cycle de 45 min les enfants sont divisés en 3 groupes et passent chacun leur tour dans chaque activité pendant 45 min. Au total c'est 2h15 de pratique aux arts de la scène</p> <p>Chaque vacances scolaires aura droit à une restitution sous plusieurs formes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Restitution d'un court métrage</li> <li>- Restitution d'un spectacle</li> <li>-Restitution d'une émission Web TV</li> </ul> <p>En fin d'année la comédie musicale sera jouée dans les salles de la ville (Grange Dimière et MJC)</p>	Actions innovantes favorisant la socialisation et la mixité	3000

<p><b>ASSOCIATION VALLEE AUX RENARDS ANIMATION</b></p>	<p>FRESNES</p>	<p>JEUNESSE</p>	<p>non</p>	<p>100 adolescents et jeunes adultes Nord de Fresnes et Sud de l'Hay-les-Roses: Vallée aux renards, Groux, Lutèce, domaine Pénitentiaire</p>	<p>Amener les jeunes à devenir des citoyens à part entière de la vie de la commune. Permettre, pour ceux qui sont les plus fragilisés, un retour dans une dynamique de projet. Installer une veille au niveau des jeunes les plus en difficultés. Etre un lieu d'écoute et d'orientation permettant l'accompagnement des publics fragilisés. Développer les services civiques. 2- développer la citoyenneté et l'investissement des jeunes. 3- former des animateurs et des aides animateurs. 4- développer un programme de formation des babysitters. 5-développer des chantiers de jeunes. 6- accompagner la création du service jeunesse. 7- accompagner les projets</p>	<p>Engagement des jeunes dans une logique de parcours citoyen et républicain</p>	<p>4200</p>
<p><b>SOCIÉTAT VALENTINAS</b></p>	<p>KREMLIN BICETRE</p>	<p>Hyperconnexion LOVE</p>	<p>OUI</p>	<p>320 Adolescents et jeunes adultes</p>	<p>Cadre de réflexion autour des comportements numériques, en utilisant les smartphones de notre quotidien comme porte d'entrée et communication. Le langage artistique et l'usage détourné du numérique ,permettent d'intéresser les jeunes, de réfléchir à leur usage du numérique sur des questions sensibles autour de l'identité et les relations personnelles, au même temps que nous essayons de tisser du lien entre jeunes et parents</p>	<p>Education aux médias et médiation numérique</p>	<p>1500</p>

### *Le FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance)*

L'emploi des crédits du FIPD doit permettre la mise en œuvre des orientations prioritaires définies par la Stratégie nationale de prévention de la délinquance *déclinée au niveau local dans le Plan départemental de prévention de la délinquance et dans les plans arrêtés dans le cadre des Conseils locaux ou intercommunaux de prévention de la délinquance.*

Le FIPD est un fond d'amorçage qui a vocation à soutenir des actions innovantes et l'émergence d'actions nouvelles. Son notamment éligibles au financement les actions relevant de la prévention secondaire (*identification préventive à l'égard de populations qui présentent un risque particulier de délinquance*) et tertiaire (*prévention de la récidive via des actions individualisées de réadaptation sociale*).

*Les axes de la Stratégie nationale de prévention de la délinquance :*

- *Actions à l'intention des jeunes (16-25 ans) exposés à la délinquance notamment en situation de récidive ou de décrochage scolaire*
- *Actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes*
- *Actions pour améliorer la tranquillité publique*

A noter que les projets peuvent concerner tout le territoire du Val-de-Marne mais que ceux se déroulant sur les territoires en zone de sécurité prioritaire et quartiers Politique de la ville sont privilégiés.

#### *- sur le territoire d'Arcueil*

- \* à la commune d'Arcueil: 17 326 € pour de la vidéo-protection
- \* à la ligue de l'enseignement: 15 000 € pour le dispositif "DEVNIR"
- \* à la ligue de l'enseignement, 10 000 € pour l'action "ateliers de sensibilisation et de prévention à l'égalité filles/garçons et aux violences faites aux femmes"

- \* à l'association AERA, 10 000 € pour l'action "Prévention des jeunes exposés à la délinquance"
- \* à l'association Justice et Ville, 3 000 € pour l'action "A la découverte de la justice"
- \* à la Mission Locale Intercommunale du Nord Ouest Val-de-Marne, 10 000 € pour l'action "Prévention de la délinquance et de la récidive des jeunes de 16-25 ans"

**- sur le territoire de Cachan:**

- \* à l'association APCE, 12 000 € pour l'action "aides aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales"
- \* à l'association AERA, 10 000 € pour l'action "Prévention des jeunes exposés à la délinquance"

**- sur le territoire de Fresnes:**

- \* à la commune de Fresnes, 13 620 € pour de la vidéo-protection
- \* à l'association AERA, 10 000 € pour l'action "Prévention des jeunes exposés à la délinquance"
- \* à l'association Justice et Ville, 3 000 € pour l'action "A la découverte de la justice"

**- sur le territoire de Gentilly:**

- \* à l'association AERA, 10 000 € pour l'action "Prévention des jeunes exposés à la délinquance"
- \* à la Mission Locale Intercommunale du Nord Ouest Val-de-Marne, 10 000 € pour l'action "Prévention de la délinquance et de la récidive des jeunes de 16-25 ans"
- \* à la ligue de l'enseignement : 15 000 € pour le dispositif "DEVNIR"

**- sur le territoire de l'Hay-les-Roses:**

\* à l'association AERA, 10 000 € pour l'action "Prévention des jeunes exposés à la délinquance"

**- sur le territoire du Kremlin-Bicêtre :**

\* 16 109 € pour la sécurisation de la mosquée du KB

\* 21 667 € pour la sécurisation de la synagogue du KB

\* à l'association AERA, 10 000 € pour l'action "Prévention des jeunes exposés à la délinquance"

\* à la ligue de l'enseignement : 15 000 € pour le dispositif "DEVNIR"

\* à la Mission Locale Intercommunale du Nord Ouest Val-de-Marne, 10 000 € pour l'action "Prévention de la délinquance et de la récidive des jeunes de 16-25 ans"

\* à l'association Justice et Ville, 11 000 € pour l'action "Ateliers citoyens de défense des valeurs républicaines"

**- sur le territoire de Villejuif :**

\* 1 580 € pour la sécurisation de l'église Saint Cy et Sainte Juliette

\* à la commune de Villejuif: 39 000 € pour la vidéoprotection

\* à la commune de Villejuif: 3 050 € pour l'équipement de la Police municipale

\* à la ligue de l'enseignement : 15 000 € pour le dispositif "DEVNIR"

\* à l'association AERA, 10 000 € pour l'action "Prévention des jeunes exposés à la délinquance"

\* à la Mission Locale Intercommunale du Nord Ouest Val-de-Marne, 10 000 € pour l'action "Prévention de la délinquance et de la récidive des jeunes de 16-25 ans"

\* à l'association APCE, 12 000 € pour l'action "aides aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales"

### *Appel à projet culture et lien social (Direction Régionale des Affaires Culturelles)*

La transversalité de la politique culturelle dans les différents volets des contrats de ville est un enjeu majeur. Elle peut être définie par une éducation artistique et culturelle tout au long de la vie s'inscrivant dans la lutte contre les inégalités sociales, culturelles et territoriales. Dans le cadre de la politique de démocratisation et d'accès à la culture du ministère de la Culture, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France, service déconcentré du ministère placé sous l'autorité du préfet de région, lance un appel à projets annuel visant à développer des projets culturels et artistiques exemplaires et innovants à destination des populations des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

### *Appel à projets « ville vie vacances » 2019*

Le programme « Ville Vie Vacances » (VVV) s'adresse aux jeunes en difficulté des quartiers de la politique la ville, âgés de 11 à 18 ans et éloignés de l'accès aux loisirs et aux vacances. Les actions soutenues dans ce cadre doivent s'inscrire dans les orientations des contrats de ville, dans une logique éducative, sportive et culturelle et notamment dans les axes du pilier cohésion sociale et dans les thématiques transversales « jeunesse » et « égalité femmes/hommes ».

L'appel à projet « VVV » doit permettre aux jeunes des quartiers prioritaires ne partant pas en vacances, de bénéficier d'activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs ainsi que d'une prise en charge éducative durant les vacances scolaires.

*Ce dispositif a pour objectif de favoriser :*

- Le développement d'une citoyenneté active,
- La prise de responsabilité,
- L'épanouissement personnel.

### 2.3) *Les crédits du conseil départemental*

*(Extrait du rapport numéro 2015-4 – 2.5.20 au conseil départemental séance du 29 /06/2015)*

Le Conseil Départemental du Val-de-Marne mène une politique en faveur d'un développement équilibré du territoire départemental afin d'améliorer le cadre urbain et les conditions d'habitat, accompagner la réussite scolaire, faciliter l'accès aux pratiques culturelles, assister les personnes en difficultés.

L'objectif pour le Département est de **se concentrer sur 7 axes prioritaires** et lisibles d'intervention dans les contrats de ville, en y mobilisant les politiques de droit commun départementales et les crédits spécifiques de la politique de la ville :

- 1- Petite enfance : un développement des modes de gardes pour favoriser la socialisation des enfants et faciliter l'accès à l'emploi des parents
- 2- Un renforcement des équipements publics, sociaux, culturels et sportifs pour lutter contre le non-recours, faciliter l'accès aux droits et développer le mieux vivre ensemble

- 3- Ouvrir les collèges et les gymnases des collèges en dehors des plages horaires scolaires et créer un espace parents dans chaque collège
- 4- Un soutien affirmé aux initiatives associatives dans les quartiers pour soutenir la cohésion sociale, le bien vivre ensemble, l'accès aux droits, la lutte contre les discriminations et la citoyenneté
- 5- Des actions de soutien au développement économique et l'emploi dans les quartiers
- 6- Une nouvelle convention cadre ANRU – Conseil départemental – État sur le NPNRU pour aboutir à un renouvellement urbain de tous les quartiers val-de-marnais
- 7- L'amélioration de la desserte de tous les quartiers val-de-marnais

Au-delà de la mobilisation des politiques de droit commun en direction des quartiers d'habitat social, l'action départementale se décline à partir de deux dispositifs spécifiques :

- *Une intervention auprès du mouvement associatif œuvrant dans les quartiers afin d'encourager les initiatives de proximité au travers du dispositif « encouragement des initiatives de proximité »* : permet notamment de continuer à soutenir les actions associatives dans les quartiers qui sont sortis de la politique de la ville (« quartiers de veille »)
- 48 projets sur le périmètre du contrat de ville du Val-de-Bièvre pour un montant de 75 533 euros.

- *Un investissement en faveur d'équipements publics de toutes natures situés au cœur des quartiers et générateurs de lien social* : mieux accompagner les villes et les intercommunalités, et centrer sur les équipements publics culturels, sportifs et sociaux, avec une concentration des moyens sur les équipements structurants ayant un effet levier en termes d'attractivité du territoire.

#### 2.4) *Le Fonds d'Initiatives Locales (dispositif EPT Grand-Orly Seine Bièvre)*

La participation des habitants constitue un axe central de la Politique de la ville. Elle est au cœur des Contrats de ville et des quartiers de la Politique de la ville, quartiers prioritaires et quartiers de veille.

Le Fonds de Soutien aux Initiatives Locales (FSIL) mis en place en 2018 est reconduit en 2019 sur les 8 contrats de ville du territoire pour :

- *financer des micro-projets ponctuels de faibles coûts,*
- *accompagner des projets contribuant au renforcement du lien social dans les quartiers, le vivre ensemble, la création de lieux d'échanges, la participation des habitants,*
- *soutenir des actions d'animation et de développement social conduites par les associations de proximité.*

Les critères d'éligibilités travaillés avec l'ensemble des chefs de projet en 2019 sont les suivants :

- *une priorité aux « dynamiques habitantes », aux petites associations, de proximité, travaillant sur le champ du lien social, aux nouveaux projets,*
- *un avis des conseils citoyens / collectifs d'habitants souhaité,*

- un/des indicateurs de l'impact de l'action,
- un budget global de l'action inférieur ou égal à 8 000€ (hors contributions volontaires),
- un budget équilibré + des co-financements clairement identifiés,
- une fourchette de subvention de l'EPT idéalement située entre 800 € à 3 000 € (en fonction du contenu, de l'objet et de l'effet levier de l'action).

94 projets ont été présentés sur 7 contrats contre 67 projets présentés en 2018. 76 projets ont été proposés au financement de l'EPT, faisant suite au comité technique ayant permis d'apprécier l'éligibilité des actions et à la validation des élus des villes concernées. **NB** : Une enveloppe de 130 000 € a été votée au BP 2019.

→ 26 projets sur le périmètre du contrat de ville du Val de Bièvre pour un montant de 58 700 euros (*montant moyen attribué par projet 2258 euros*) :

- . 2 500 € à la compagnie actrices pour leur action participative cinéma à l'école Jean Macé
- . 2 000 € à l'association ecarts pour leur projet « le café des enfants »
- . 2 000 € à l'association ecarts pour leur projet « les tables à lire et à savoirs faire »
- . 2 500 € à l'association sur la piste pour leur projet « éducation à l'image par la réalisation de courts métrage avec les jeunes et leurs parents
- . 500 € à l'amicale des locataires cnl ensemble cité pour le projet porté par le conseil citoyen « portraits d'habitants »
- . 3 000 € pour l'association arsenic pour leur projet « nos liens nos différences : projet théâtre et vidéo pour un public jeunes 11-15 ans »

- . 2 500 € à l'association compagnie Wendinmi pour leur projet « l'envol : ateliers de danse contemporaine auprès de publics des différents quartiers de la ville de Cachan »
- . 2 000 € à l'association U Dance School pour leurs ateliers théâtre impro danse chant : création et représentations festives familiales et culturelles
- . 2 500 € à l'association formats pour leur création et présentation d'une émission de radio
- . 2 500 € à la compagnie de la feuille d'or pour leur projet de création d'espaces de parole libre dialogue intergénérationnel
- . 3 000 € à la compagnie Gaby Théâtre 2 pour leur projet de résidence théâtrale au collège Pierre de Ronsard
- . 1 000 € à l'association ASPIR pour l'olympiade en famille
- . 2 000 € à l'association Jeunes de la résidence pour leur projet « bouge ta vie »
- . 2 000 € à l'association CAL athlétisme L'Haÿ-les-Roses pour leur projet « athlé famille santé nutrition duo parent enfant
- . 2 500 € à l'association l'haycité pour leur projet « entre et hors des murs, théâtre l'haycité junior »
- . 2 000 € à l'association ADO pour leur projet « et maintenant j'habite à Villejuif »
- . 2 500 € à l'association les amis de la librairie points communs pour le projet de prix littéraire lire et écrire pour les élèves de Villejuif primaires et 6<sup>ème</sup>
- . 1 700 € à l'association justice et ville pour les ateliers juridiques en milieu scolaire
- . 2 000 € à l'association La grande ourses pour leur projet « potagers ensemble en 2019 »
- . 1 500 € à la compagnie 3 mètres 33 pour leur projet « fille garçon le bel accord théâtre au collège »

- . 1 000 € à la compagnie 3 mètres 33 pour leur projet d'atelier rencontre sortie 2018 2019
- . 3 000 € à l'association We'arts pour leur projet « dansons ensemble »
- . 2 500 € à l'association Urban Talent pour leur projet « music truck »
- . 3 000 € au secours catholique antenne de Fresnes pour leur projet de lutte contre l'illectronisme -accompagnement dans les démarches administratives en ligne
- . 3 000 € à la compagnie les oiseaux de nuit pour leur action théâtre forum sur le thème du harcèlement scolaire
- . 2 000 € à la compagnie the singing mice pour leur projet « chant en famille »
- . 2 000 € à l'association les buveurs de thé pour leur projet de création collective ouverte – résidence de création théâtrale au KB

**NB :** *il existe également un Fonds d'Initiatives Locales Renouvellement urbain qui a pour objectif de soutenir les projets d'animations destinés aux habitants des quartiers concernés par une opération de renouvellement urbain. Ce dispositif participe d'une approche sociale indispensable au projet de RU. L'action doit se dérouler sur le territoire de l'Opération de RU ou ailleurs si le projet s'adresse à des habitants concernés par l'opération. Ses objectifs sont l'animation, le lien social et/ou l'amélioration du cadre de vie, le travail sur la mémoire... Elle implique la participation des habitants du territoire.*

9 dossiers de demande de subvention ont été déposés au titre du Fonds d'initiatives locales renouvellement urbain du Val de Bièvre en première session pour l'année 2019. Ce fonds est composé de deux enveloppes : une dédiée au PRU du Chaperon vert (30 000 € par an) et une dédiée au NPRU de Villejuif/L'Haÿ-les-Roses et au PRIR du Kremlin-Bicêtre (30 000 € par an).

Après examen des dossiers lors d'un comité technique le 16 avril 20019, puis validation des élus en charge de la Politique de la ville des communes concernées par les projets de renouvellement urbain, il a été proposé au Bureau territorial de retenir le financement de 8 projets

déposés au titre du FIL RU du Chaperon vert pour un total de 29 000 € et d'un projet déposé au titre du FIL NPRU Villejuif, L'Haÿ-les-Roses et PRIR Kremlin-Bicêtre pour un total de 5 000 €.

## 2.5) *Le label actions innovantes (LAI)*

Le Label Actions Innovantes (LAI) a été mis en place en 2018 sur les 8 contrats de ville du territoire afin d'apporter une véritable valeur ajoutée en permettant la naissance de nouveaux projets, disposant d'un modèle économique durable et répondant aux besoins des habitants.

La philosophie du label se décline sur le territoire par :

- *Son inscription dans les objectifs opérationnels des Contrats de ville sur les quartiers prioritaires et les quartiers de veille ;*
- *L'accompagnement de projets expérimentaux du point de vue des thématiques, de l'ingénierie, des outils, des modalités de mise en œuvre et de la gouvernance ;*
- *L'accompagnement de projets répondant à un besoin nouveau ou mal satisfait, à un public non touché par une politique publique spécifique ;*
- *L'identification d'effets levier et d'une plus-value de l'action sur les quartiers prioritaires : des besoins clairement identifiés ;*
- *Une approche partenariale des acteurs (entrepreneurs / citoyens / acteurs publics) dans une logique de coopération et de co-construction. Impliquer la participation la plus large possible et produire une réponse au plus près des besoins des usagers ;*
- *L'accompagnement des initiatives locales avec un ancrage local / territorial.*

Les apports du label actions innovantes :

- *Un accompagnement financier : participation financière aux actions innovantes sélectionnées ;*
- *Un accompagnement et une mobilisation des ressources de l'EPT et de ses partenaires pour co-construire l'action : apport du réseau de l'innovation, d'ingénierie dans une logique de parcours de l'innovation ;*
- *Une montée en compétence collective par la création d'un réseau d'acteurs de l'innovation.*

→ 14 projets retenus pour un montant de 150 000 euros attribués → **dont 4 projets sur le périmètre du contrat de ville du Val de Bièvre pour un montant total de 54 500 euros.**

Ces projets sont les suivants :

- *Les petits débrouillards pour leur projet « quartier en transition » (Kremlin-Bicêtre)*
- *Le Comité de Bassin d'Emploi sud Val de Marne pour leur projet « entreprise éphémère pour l'emploi 45+ »*
- *L'association Ecart pour leur projet « le culture truck » (Arcueil)*
- *Le centre socio-culturel la Plaine à Cachan pour leur projet de « web série pour les jeux olympiques et paralympiques »*

### 3) Dispositifs et financements spécifiques

#### 3.1) *Mise en œuvre de l'abattement TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties)*

Ce dispositif permet aux bailleurs de traiter les besoins spécifiques des quartiers prioritaires en mobilisant des moyens complémentaires adaptés à la diversité des situations en contrepartie d'un avantage fiscal. Ils s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de vie des habitants en y renforçant leurs interventions au moyen d'actions (tranquillité, participation, cadre de vie, entretien / maintenance etc.)

Pour financer ces actions, l'Etat accorde, conformément au II de l'article 1388 bis-II du CGI, un abattement de 30% sur la valeur locative servant de base à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), pour les logements anciens des quartiers prioritaires.

Cette mesure ne s'applique pas aux constructions neuves affectées à l'habitation principale et financées à plus de 50 % au moyen des prêts aidés par l'État, exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant une durée de quinze ans à compter de l'année qui suit celle de leur achèvement.

Les priorités de l'Etat dans le Val-de-Marne pour la formalisation des plans d'action sont :

- *La concertation et les actions en inter-bailleurs*
- *La médiation sociale comme démarche de proximité au service de la cohésion sociale et de la tranquillité publique*
- *La prévention situationnelle pour réduire le sentiment d'insécurité*

Sur le secteur Val de Bièvre cela se décline de la manière suivante : formaliser et structurer les démarches de gestion urbaine de proximité (GUP) et de généraliser les diagnostics en marchant. Ces démarches devront soutenir et accompagner les initiatives des habitants pour l'amélioration et l'appropriation de leur cadre de vie.

Il ressort de l'ensemble du diagnostic du contrat de ville des problématiques récurrentes qui feront l'objet de réflexions communes à l'ensemble des quartiers :

1. *L'amélioration du stationnement et de la circulation ou de la gestion des épaves*
2. *La sécurité et la médiation*
3. *La propreté des parties communes et des espaces extérieurs*
4. *La gestion des déchets et des encombrants*

Une convention triennale a été conclue entre les parties le 13 décembre 2016 et est arrivée à échéance au 31 décembre 2018. Cette dernière devait faire l'objet d'une prorogation par avenant pour que l'abattement continue de s'appliquer en 2019. Cette prorogation devait intervenir au plus tard le 31 décembre 2018.

*Tous les avenants (concernant les villes d'Arcueil, Gentilly et Villejuif) ont été validés en conseil municipal avant le 31 décembre 2018. L'abattement n'a pas été possible pour l'année 2019, dans la mesure où la mise à jour des bases fiscales ( qui prennent en compte notamment les abattements de TFPB) a été réalisée avant la transmission de l'avenant à la DGFIP.*

**Pour pouvoir bénéficier de l'abattement à partir de 2020, de nouvelles conventions ont été signées par l'ensemble des partenaires au 31 septembre 2019** (4 conventions qui concernent les quartiers prioritaires de Gentilly, Arcueil, Cachan et du Kremlin-Bicêtre).

### 3.2) *Les projets de Renouveau urbain*

Le renouvellement urbain est une composante essentielle de la politique de la ville. Les projets jouent un rôle central dans la poursuite des objectifs de cohésion territoriale. Ils permettent une intervention massive des pouvoirs publics sur les quartiers les plus en difficultés, les plus stigmatisés, et cumulant des dysfonctionnements urbains et sociaux. Marqués par leur caractère intégré, ces projets ont un effet levier considérable sur les quartiers concernés en englobant les dimensions urbaines, sociales, économiques et environnementales. La direction de projet des projets de renouvellement urbains du contrat de ville du Val de Bièvre est assurée par l'Établissement Public Territorial.

Chaque projet de renouvellement urbain est un projet d'ensemble couvrant :

- *La transformation urbaine du quartier*
- *L'accompagnement des habitants : relogement, insertion par l'économique, gestion urbaine de proximité, concertation et communication avec les habitants*
- *Un projet social pour ce quartier, traitant de questions aussi diverses que la mixité scolaire, la tranquillité publique, l'éducation ...*
- *Un projet de développement économique du quartier*

**Le contrat de ville de Val de Bièvre comprend trois projets de renouvellement urbain :**

- **Le chaperon vert (Arcueil / Gentilly)** → 2019 marque la fin du PNRU (1ère génération) qui s'est clôturé par un plan d'actions pour anticiper et pérenniser les investissements réalisés et accompagner la réintégration du quartier dans le droit commun (Plan Stratégique Local).
- **Schuman-Bergonié (Kremlin Bicêtre)** → Un projet d'intérêt régional → maintient du projet dans l'ANRU, poursuite de la démarche

- Lebon-Lamartine/Hochart (**Villejuif/ L'Hay-les Roses**) → Un projet d'intérêt national → *validation d'ensemble du NPNRU en Comité National d'engagement (CNE) le 24 juin 2019. Ce moment a marqué l'accord de l'Anru pour s'engager dans une phase de contractualisation via la formalisation d'une convention Anru.*

*Ce projet intercommunal comprend 3 secteurs:*

- *secteur LALLIER à L'Hay les Roses, un projet qui se consolide en 2019*
- *SECTEUR intercommunal LEBON-LAMARTINE-HOCHART à l'Hay-Les-Roses et Villejuif un projet à conforter auprès de l'Anru avant contractualisation*
- *Secteur LOZAITS à Villejuif, un projet en redéfinition en vue d'une contractualisation secondaire ultérieure*

#### 4) **Gouvernance et Ingénierie**

L'élaboration du Contrat de ville repose sur un travail de concertation avec les professionnels et acteurs du territoire, qu'il s'agisse des services de l'Etat, des collectivités locales, des services publics et des représentants associatifs. L'objectif est de continuer à associer les partenaires à la mise en œuvre et au suivi du Contrat de ville dans les instances techniques et de pilotage.

#### 4.1) *Une coordination technique*

L'animation technique du Contrat de ville est assurée par une coordination qui se réunit une à deux fois par mois. Elle est composée du chef de projet contrat de ville EPT et des chefs de projet politique de la ville communaux. Il s'agit de partager et renforcer la cohérence entre les actions des chefs de projets politique de la ville.

- *Rôle du chef de projet contrat de ville EPT (liste non exhaustive) :*

- Coordonner à l'échelle intercommunale
- Faire le lien avec les partenaires du Contrat de ville
- Organiser et réaliser le suivi du contrat de ville
- Réaliser une veille juridique et technique.

- *Rôle des chefs de projets communaux (liste non exhaustive) :*

- Construire la programmation politique de la ville à l'échelle communal en suscitant et/ou accompagnant les porteurs de projets, garant de la transversalité de la politique de la ville
- Coordonner les acteurs au sein des quartiers pour les mobiliser et les sensibiliser aux enjeux du contrat de ville (associations, services municipaux...)

En termes de mobilisation autour d'enjeux thématiques, les membres de la coordination doivent pouvoir mobiliser des instances partenariales dédiées en fonction des objectifs qu'ils portent et :

- Faire émerger des opportunités de travailler ensemble
- Solliciter de nouveaux partenariats et capter de nouvelles sources de co-financement
- Mutualiser les efforts
- Échanger des bonnes pratiques
- Avoir une réflexion sur les enjeux thématiques du Contrat de ville

#### *4.2) Les instances de pilotage*

Le pilotage du Contrat de ville repose sur deux instances :

- **Un Comité technique partenarial** qui regroupe les chefs de projet et les partenaires signataires du contrat de ville. Il est en charge de :
  - L’instruction des dossiers
  - Le suivi et l’évaluation du Contrat de ville
  - La préparation du Comité de pilotage
- **Un Comité de pilotage** qui regroupe les élus locaux et les partenaires signataires du contrat de ville. Il est en charge de :
  - La validation de la phase d’instruction
  - Le portage politique du contrat de ville

- Le suivi et l'évaluation du contrat de ville

Suite à la création de l'Etablissement Public de territoire, il a été réaffirmé l'importance du maintien des instances de pilotage propres à chaque contrat de ville pendant la durée de la contractualisation.

## 5) La participation des habitants

Etat des lieux des conseils citoyens

<b>Cachan</b>	<i>Cité Jardin</i>	Installation le 20 septembre 2016
<b>Le Kremlin-Bicêtre</b>	<i>Bergonié</i>	Installation le 20 septembre 2016
	<i>Schuman</i>	
<b>L'Haÿ-les-Roses</b>	<i>Lallier (Lallier Bicêtre et Lallier Hochart)</i>	Installation le 21 septembre 2016
	<i>Jardin Parisien (JP Stade et JP Pervenches)</i>	
<b>Villejuif</b>	<i>Lebon-Mermoz</i>	Installation le 5 décembre 2016
	<i>Lozait Nord / Grimau / Gouret</i>	
	<i>Dumas</i>	

Une place centrale a été accordée aux habitants des quartiers prioritaires dans la mise en œuvre et le suivi du Contrat de ville à travers l'organisation de Conseils citoyens sur l'ensemble des territoires de la politique de la ville. Les principales motivations pour participer aux conseils citoyens sont d'assurer un rôle d'intermédiaire entre les habitants et les pouvoirs publics et de développer des liens avec d'autres acteurs et d'autres habitants.

Cependant plusieurs problématiques semblent ressortir : l'autonomie des conseils citoyens, les modalités de leur formation, leur positionnement, leur stabilité et la place des jeunes en leur sein.

Pour répondre à ces enjeux il peut sembler important de poursuivre et favoriser le processus d'autonomisation des conseils citoyens, la priorité semble devoir être donnée :

- *à la formation des membres des conseils citoyens*
- *à la formation des professionnels à la participation des habitants, afin qu'ils saisissent mieux les contraintes et besoins de ces derniers*

**NB** : les instances techniques ou stratégiques des contrats de ville ne sont pas adaptées à la participation des habitants, notamment parce que beaucoup d'élus et de techniciens ne sont pas suffisamment formés aux outils et techniques qui permettent de la favoriser, mais aussi parce que, contrairement aux autres participants à ces instances, ce n'est pas le travail des habitants, qui doivent donc aménager leurs journées pour pouvoir y participer

A noter que les dysfonctionnements rencontrés par certains conseils citoyens nuisent à leur stabilité, entraînent de nombreuses démissions ou des abandons de la part des habitants.

**NB** : Dans le cadre de la mission participation des habitants, l'EPT souhaite développer un accompagnement des conseils citoyens pour une meilleure mobilisation et implication dans la mise en œuvre des contrats de ville.

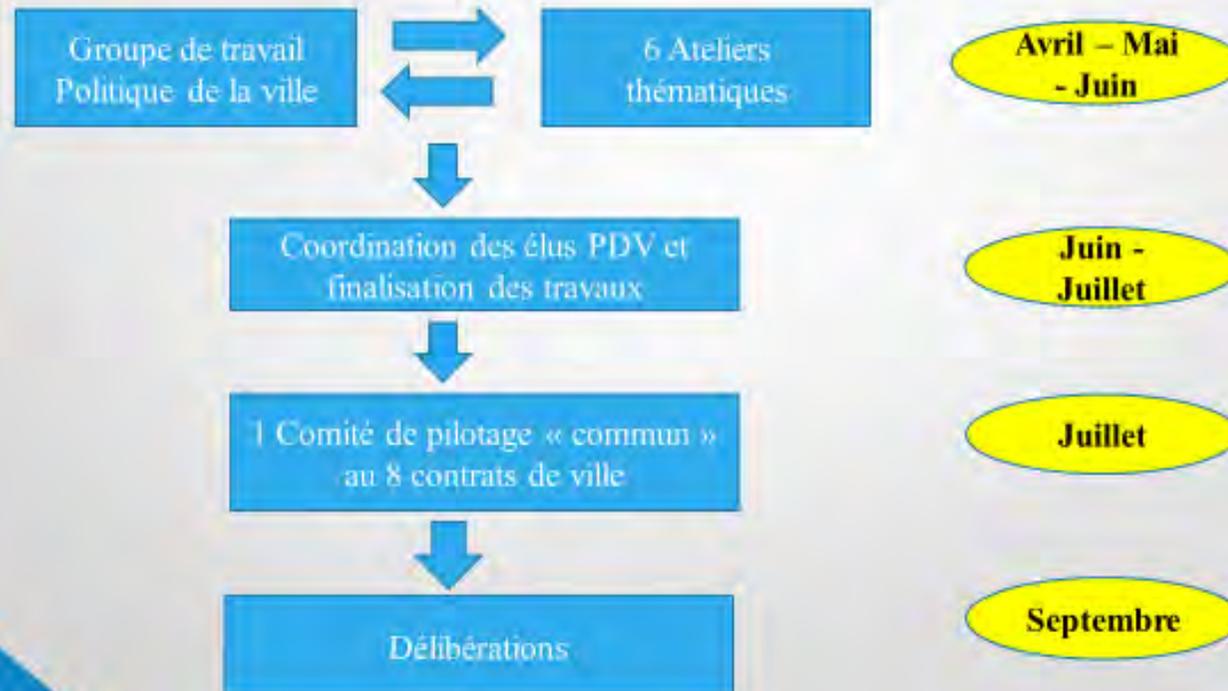
## 6) Le Protocole d'engagements réciproques et renforcés

### Une démarche de « rénovation des contrats de ville »

Une réflexion issue de l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville et de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers. Les partenaires institutionnels ont souhaité, sans remettre en cause les orientations générales des contrats de ville, se mobiliser pour renforcer la mobilisation du droit commun et coordonner leur intervention autour des cinq axes suivants (pour la période 2019 – 2022) :

- ✓ *Agir résolument en faveur de la réussite éducative et de l'autonomisation de la jeunesse*
- ✓ *Garantir la présence des services publics et de moyens humains de proximité sur les quartiers*
- ✓ *Poursuivre et accompagner les démarches de participation des habitants*
- ✓ *Permettre l'accès à l'emploi des habitants qui en sont le plus éloignés*
- ✓ *Renforcer les logiques de réseaux et la coordination des partenaires au bénéfice du tissu associatif et des habitants des quartiers*

## Rénovation des contrats de ville



Cette démarche de rénovation des contrats de ville s'inscrit dans la continuité du travail d'évaluation à mi-parcours des contrats de ville qui a été mené de mars 2018 à mars 2019.

La prorogation des contrats de ville jusqu'en 2022 doivent pousser les différents partenaires à se réinterroger sur 3 enjeux « fil rouge » :

- Le bilan de ce qui a été prévu dans les contrats de ville
- Le re-questionnement et l'ajustement des contrats de ville
- Le maintien de la mobilisation des partenaires signataires

Cette rénovation des contrats de ville doit s'effectuer à l'aune des nouvelles feuilles de route qui ont été déclinées en engagements :

- 40 mesures de la mobilisation nationale pour les quartiers
- Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE)
- Pacte de Dijon
- Circulaire du Premier Ministre du 22 Janvier 2019
- Stratégie Nationale de Santé
- Stratégie Nationale de Prévention et lutte contre la Pauvreté

De manière générale cette rénovation des contrats de ville doit être également le temps de réinterroger le partenariat et la gouvernance. Ce questionnement porte sur :

- L'identification des parties prenantes des contrats de ville
- Réaffirmer le caractère transversal des politiques publiques inscrites dans les contrats de ville
- Identifier et mobiliser le droit commun
- Travailler sur la complémentarité des strates Quartiers, Villes et EPT

- Requestionner les thématiques transversales : égalité femmes-hommes ; Lutte contre les discriminations ; Participation des habitants ; Valeurs Républicaines et Jeunesse.

Une feuille de route définie à l'échelle de l'EPT dès mars 2019 a permis la mise en place de nombreux temps de concertation visant à :

- Identifier les évolutions les plus sensibles de la situation des quartiers depuis 2015 ;
- Echanger sur les conditions de mise en oeuvre des priorités de la Politique de la ville et identifier les besoins d'une véritable mobilisation du droit commun au bénéfice des territoires prioritaires ;
- Mettre en exergue les priorités d'intervention pour la période 2019-2022 et les engagements territoriaux qui viendront compléter les mesures du Plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

Cette démarche s'est fondée sur plusieurs temps de travail :

- La mobilisation de l'ensemble des élus communaux et communautaires dont les délégations sont associées au projet de la Politique de la ville dans le cadre d'un séminaire de travail
- Des réunions de coordination et de travail avec les chefs de projets des 8 contrats de ville du territoire
- Des réunions partenariales associant l'EPT, les services de l'Etat et chaque commune concernée afin de partager les attentes sur l'élaboration du protocole
- Un travail initié en interne à l'EPT afin de sensibiliser les différentes directions qui pourront être amenées à contribuer à la réalisation des objectifs des Contrats de Ville et du protocole
- Des réunions institutionnelles organisées à l'échelle des Contrats de Ville du Val-de-Marne et de l'Essonne, associant les parties-signataires, afin de présenter les enjeux d'élaboration du protocole

L'élaboration et la validation du PERR a été conditionné sous réserve de l'élaboration d'indicateurs de suivi et d'impact des différents engagements des signataires préalablement établi. L'objet de cahier des charges et la définition de ces indicateurs, dans une démarche de concertation et de co-construction.



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 17 décembre 2020

Nombre de membres  
composant le  
Conseil municipal

En exercice	35
Présents à la séance	19
Représentés	16
Excusés	0
Absents	0

Délibération  
2020DEL123

**Présentation du bilan  
de contrat de ville  
2019**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 19h30,

Les membres composant le Conseil municipal d'Arcueil, légalement convoqués le 11 décembre 2020 se sont réunis à établissement Public Territorial (Ex CAVB) 7-9 avenue François Vincent Raspail 94110 Arcueil, sous la présidence de Christian METAIRIE, Maire.

Monsieur Benjamin Douba--Paris ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance qu' il accepte, conformément à l'article L.2121-15 du code général de collectivités territoriales.

**MEMBRES PRESENTS:**

Christian METAIRIE, **Maire**  
Hélène PECCOLO, Christophe SEGUIN, Kévin VEDIE, Carine DELAHAIE, Ludovic SOT, Simon BURKOVIC, Maryvonne LEGOURD ROCHETEAU, **Adjoint(e)s**  
François LOSCHEIDER, Régis Guy CAILLAT-GRENIER, Rudy CAMBIER, Benjamin DOUBA--PARIS, Kamel ROUABHI, Nathalie LATOUR, Sarah GANNE-LEVY, Karim BAOUZ, Benoit-Joseph ONAMBELE, Hugo GODFERT, Elodie LOSIAUX, **Conseiller(e)s**

**MEMBRES REPRESENTES :**

Madame PASCAL-LERICQ Sophie	Par Monsieur DOUBA--PARIS Benjamin
Madame GILGER-TRIGON Anne-Marie	Par Monsieur LOSCHEIDER François
Madame MANT Juliette	Par Monsieur SOT Ludovic
Monsieur PELHUCHE Antoine	Par Monsieur CAILLAT-GRENIER Régis Guy
Madame ELOUNDOU Elisabeth	Par Madame PECCOLO Hélène
Madame MOHAMED-BOUTEBEN Lydia	Par Monsieur LOSCHEIDER François
Madame KETFI Francine	Par Madame DELAHAIE Carine
Madame RAJCHMAN Anne	Par Monsieur SEGUIN Christophe
Monsieur GRILL Jacques	Par Monsieur CAILLAT-GRENIER Régis Guy
Monsieur DOUCET François	Par Madame PECCOLO Hélène
Monsieur MAUSSION Ludovic	Par Monsieur VEDIE Kévin
Madame LABROUSSE Sophie	Par Monsieur SOT Ludovic
Madame BOUSLAH Shéhérazade	Par Monsieur VEDIE Kévin
Monsieur DIABY Aboubacar	Par Monsieur SEGUIN Christophe
Madame IKKACHE Léa	Par Monsieur BURKOVIC Simon
Madame GALHIE-LOUISE Clotilde	Par Madame LATOUR Nathalie

DELIBERATION N°2020DEL123

Nature de l'acte : Politique de la ville-habitat-logement

Service : Pôle Développement Social et Citoyenneté - Mission cohésion sociale



Pour l'Adjoint au Maire empêché  
Patricia Rozières-Demare  
Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU du 17 décembre 2020  
DELIBERATION N°2020DEL123**

**Objet : Présentation du bilan de contrat de ville 2019**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la Ville prévu aux articles L.111-2 et L.1811-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de Ville 2015-2020 signé le 9 juillet 2015,

Considérant que les quartiers du Chaperon Vert, Cherchefeuille /Irlandais/ Paul Vaillant Couturier, Delaune/Cité Jardins et Vache Noire figurent au contrat de Ville du Val de Bièvre, respectivement comme quartiers Politique de la ville et quartiers de veille active,

Considérant que la Ville d'Arcueil est signataire du contrat de ville et doit à ce titre formuler un avis annuellement sur la mise en œuvre de ce contrat,

Considérant que cet avis sera annexé au projet de rapport qui sera ensuite soumis à l'avis du conseil de territoire Grand-Orly Seine Bièvre,

Vu l'avis de la commission technique,

Après en avoir délibéré,

Par 35 voix pour

**Article 1<sup>er</sup>** : Prend acte de la présentation du bilan 2019 relatif à la mise en œuvre du contrat de ville 2015-2020 et en valide les orientations.

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant par délégation à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

**Article 3** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet, Préfecture du Val de Marne,

**Article 4** : Le Maire,

Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa publication ou de sa notification.  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire d'Arcueil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage ou de sa publication ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le

tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou de la publication ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens par le site internet.

Fait en Mairie, le 17 décembre 2020  
Le Maire



Pour le Maire et par délégation  
**Christophe SEGUIN**  
Adjoint au Maire



DEPARTEMENT DU  
VAL-DE-MARNE

ARRONDISSEMENT DE  
L'HAY-LES-ROSES

**OBJET :**  
**CONTRAT DE VILLE :**  
**BILAN 2019**

Nombre des membres composant le Conseil municipal.....	39
En exercice.....	39
Présents à la séance.....	34
Représenté par mandat.....	5
Absent.....	0

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

Délibérations du Conseil municipal

**SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le dix-neuf novembre,  
les membres du Conseil municipal, convoqués par la Maire  
le dix novembre deux mille vingt, se sont réunis par visio-conférence diffusée  
en direct sur une chaine Viméo conformément aux dispositions de l'article 6  
de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 portant prorogation de l'état  
d'urgence sanitaire.

Etaient présents :

Mme Hélène DE COMARMOND, Maire  
M. Camille VIELHESCAZE, Mme Sandrine CHURAQUI, M. Julien JABOUIN,  
Mme Caroline CARLIER, M. Mohammadou GALOKO, Mme Laetitia  
BOUTRAIS, M. Samuel BESNARD, Mme Lucie GUILLET, M. Dominique  
LANOE, Mme Céline DI MERCURIO, M. Jacques FOULON, Mme Katia  
TOUCHET, M. Hervé WILLAIME, Mme Zeïma YAHAYA, M. David PETIOT,  
Mme Christine RESCOUSSIE, Mme Catherine BUSSON, M. Robert  
ORUSCO, Mme Sylvie DARRACQ, Mme Emmanuelle MAZUET,  
Mme Yseline FOURTIC DUTARDE, M. Georges THIMOTEE, M. Lionel  
JEANJEAN, M. Denis HERCULE, M. Stéphane RABUEL, Mme Angélique  
SUSINI, M. Mattéo ALMOSNINO, M. Sébastien TROUILLAS, Mme Michèle  
ESKINAZI, Mme Valérie VINCENT, M. Alain OSPITAL, Mme Annie-Claire  
AULIARD, M. Maxime MEGRET-MERGER.

Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

Mme Maëlle BOUGLET	à	M. Denis HERCULE
M. Pierre-Yves ROBIN	à	M. Camille VIELHESCAZE
M. Thomas KEKENBOSCH	à	Mme Laetitia BOUTRAIS
Mme Fatoumata BAKILY	à	M. Mohammadou GALOKO
M. Pascal CASTILLON	à	M. Sébastien TROUILLAS

M. Mattéo ALMOSNINO a été désigné pour assurer les fonctions de  
Secrétaire, qu'il a acceptées.

M. Christophe BEY, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre  
d'auxiliaire.

Certifié exécutoire par la Maire,  
Commissaire de la République en Préfecture le...  
M. Christophe BEY, Directeur général des services le...

Pour la Maire, par délégation,  
Le Directeur Général des services,  
**Christophe BEY**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020****DIRECTION PREVENTION MEDIATION SECURITE****OBJET : CONTRAT DE VILLE : BILAN 2019**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, promulguée le 21 février 2014, fixe le nouveau cadre de la politique de la ville par la mise en œuvre des contrats de ville nouvelle génération. Ainsi, après les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) 2007-2014, le contrat de ville de la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre a été signé le 9 juillet 2015.

L'ensemble des contrats de ville ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2022 par la Loi de finances du 28 décembre 2018 pour l'année 2019. Cette prorogation a entraîné celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini une nouvelle géographie prioritaire basée sur un critère unique : la concentration urbaine de pauvreté. Elle affirme également le principe de co-construction du contrat de ville avec les habitants par la mise en place des conseils citoyens et rappelle la nécessité de mobiliser d'abord les politiques de droit commun.

En application de cette loi de programmation, le décret du 3 septembre 2015 impose aux intercommunalités et aux communes signataires des contrats de ville de rédiger un rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville et de le soumettre pour avis auprès des signataires. Celui-ci a été réalisé par l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre et les communes du Val de Bièvre en associant l'ensemble des partenaires signataires du contrat de ville de l'agglomération du Val de Bièvre.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé du rapporteur,

**VU** le Code général des collectivités territoriales notamment son article L. 2121-29 ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

**VU** la Loi de finances du 28 décembre 2018 pour 2019 prolongeant la durée des contrats de ville jusqu'en 2022,

**VU** le Décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

**VU** le Décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville,

**VU** la Circulaire du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers et de la rénovation des contrats de ville,

**VU** le contrat de ville de la communauté d'agglomération du Val de Bièvre 2015-2020 signé le 9 juillet 2015 et son avenant le 17 décembre 2015,

**VU** la délibération du Conseil municipal du 25 juin 2015 approuvant le projet urbain de cohésion sociale et le contrat de ville du Val de Bièvre,

**VU** la délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2015 approuvant l'avenant au contrat de ville,

**CONSIDERANT** que la Ville de Cachan est signataire du contrat de ville et doit à ce titre formuler un avis annuellement sur la mise en œuvre de ce contrat pour l'année 2019,

**CONSIDERANT** que cet avis sera annexé au projet de rapport qui sera ensuite soumis à l'avis du conseil de territoire Grand-Orly Seine Bièvre,

**CONSIDERANT** que le projet de rapport dresse le bilan de cette mise en œuvre pour l'année 2019,

**CONSIDERANT** que le quartier Cité-Jardins et le quartier La Plaine-Courbet figurent au contrat de ville du Val de Bièvre, respectivement comme quartier Politique de la ville et quartier de veille active,

**CONSIDERANT** que, notamment 17 projets cachanais variés ont été soutenus dans le cadre du programme de la politique de la Ville qui concernent le soutien à la parentalité (séjours familiaux, programme de réussite éducative, financement du lieu d'accueil enfants/parents etc), l'insertion professionnelle (chantiers éducatifs, action d'emploi à destination des 16/25 ans, forum des métiers etc) ou l'aide à l'insertion/accès aux droits via, notamment, les ateliers sociolinguistiques ; qu'il peut s'agir aussi de projets plus spécifiques comme, par exemple, la mise en place d'un procès reconstitué, par l'association AERA en lien avec l'association AEF, à destination des élèves du collège Victor Hugo de Cachan afin qu'ils puissent se familiariser avec le monde de la justice et occuper une place active dans l'apprentissage de la citoyenneté.

**CONSIDERANT** que ces crédits ont aussi permis le financement du renforcement du nettoyage des parties communes intérieures et extérieures à Cité Jardins par l'association Fresnes services et la mise en place d'actions de sensibilisation auprès des habitants sur les enjeux et les risques des jets et encombrants sauvages ,

**CONSIDERANT** que les crédits spécifiques de la Politique de la Ville ont également soutenu les associations locales comme le club olympique de Cachan de Cachan mais aussi des associations comme l'Accorderie, Arscenic ou la compagnie Wendinmni qui œuvrent particulièrement sur le quartier de Cité Jardins,

**VU** le projet de rapport de bilan 2019 de la mise en œuvre du contrat de ville présenté par l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre,

**VU** le projet de Protocole d'engagements réciproques et renforcés 2019-2022 de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,

**VU** le budget communal,

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**ARTICLE UNIQUE** : Approuve le rapport 2019 de mise en œuvre du contrat de ville 2015-2022 du Val de Bièvre.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.



**La Maire,**

  
**Hélène de Comarmond**

Accusé de réception en préfecture :

094-219400/165-2020/19-2074/1 PHS DE

Date de télétransmission : 27/11/20

Date de réception en préfecture : 27/11/20

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication.*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix décembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

**AVIS SUR LE BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE DU VAL-DE-BIÈVRE – ANNEE 2019****Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Marie Giné et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

M. Kaddour Métir représenté par Mme Isabelle Dutronc.  
Mme Elsa Solvignon représentée par M. Mamadou Dramé.  
Mme Cécilia Vala représentée par Mme Annette Perthuis.  
M. Yann Pirolli représenté par M. Régis Oberhauser.  
Mme Jessie Claude représentée par Mme Aurélie Million.

Monsieur Antoine Madelin est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1111-2 et L. 2121-29 ;

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ;

Vu le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2015-58 en date du 25 juin 2015 approuvant le projet urbain de cohésion sociale et le contrat de ville du Val-de-Bièvre ;

Vu délibération 2019-109 en date du 21 novembre 2019 approuvant le protocole d'engagements renforcés et réciproques 2019-2022,

Vu le contrat de ville intercommunal du Val-de-Bièvre signé le 9 juillet 2015 ;

Vu le bilan de la mise en œuvre du Contrat de ville du Val-de-Bièvre pour l'année 2019 ci-annexé ;

Considérant que les quartiers de la Vallée aux Renards / Les Groux, de la Résidence Val-de-Bièvre, de la Lutèce et des Thibaudes figurent au contrat de ville du Val-de-Bièvre comme quartiers relevant de la Politique de la ville, au titre des quartiers de veille active ;

Considérant que la Ville de Fresnes est signataire du contrat de ville du Val-de-Bièvre et qu'à ce titre elle formule un avis chaque année sur un bilan d'étape portant sur la mise en œuvre du contrat ;

Considérant que la délibération sera annexée au projet de rapport, joint à la délibération, et qui sera transmis pour avis aux élu.es du conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

Considérant que le projet de rapport dresse le bilan d'activité et porte également sur sa mise en œuvre pour l'année 2019 ;

Considérant qu'au titre du FIPD, une enveloppe de 13 620 euros a été attribuée à la Commune pour la vidéoprotection,

Considérant que pour l'année 2019, aucune subvention du FIPD n'a été perçue pour les actions Sésame, Chantier citoyen, Violences faites aux Femmes et le correspondant Justice Ville, les demandes de financements de la ville de Fresnes n'ayant pas été instruites par les services de la Préfecture ;

Considérant que l'association Urban Talent a pu bénéficier, quant à elle, de subventions pour deux de ses projets, l'école d'art scénique et Musik truck, soit 5 500 euros au total ;

Considérant que le bilan 2019 de la mise en œuvre du contrat de ville du Val-de-Bièvre a été présenté en séance ;

Vu l'avis favorable de la commission "vivre ensemble" ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Julien Baillergeau, rapporteur,

Le Conseil municipal,

Article unique - Prend acte du bilan de la mise en œuvre du contrat de ville du Val-de-Bièvre pour l'année 2019.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20201210-2020-106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 15/12/2020



Pour extrait conforme :  
La Maire,

Marie CHAVANON

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 17 décembre 2020**

N° 201217165

**POLITIQUE DE LA VILLE - Avis sur la mise en œuvre du contrat de ville du Val de Bièvre pour l'année 2019.**

L'an deux mille vingt, le dix sept decembre à vingt heures, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 4 décembre 2020 par Mme TORDJMAN, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

**PRESENTS M. AGGOUNE - Mme ALITA - M. ALLAIS - M. BOMBLED - Mme CARTEAU - M. CRESPIAN - M. DAUDET - M. EL ARCHE - M. GIRY - Mme GROUX - Mme GRUOSSO - M. GUITOUNI - Mme HERRATI - Mme HUSSON-LESPINASSE - Mme JAY - Mme JOUBERT - Mme LABADO - M. LAPLAGNE - M. LE ROUX - M. LEFEUVRE - M. MASO - Mme MAZIÈRES - Mme MELIANE - M. PELLETIER - Mme POP - Mme SAUSSURE-YOUNG - Mme SCHAFFER - Mme TORDJMAN - Mme VILATA - Mme VÉRIN .**

**Nombre de Membres**

***Composant le Conseil Municipal en Exercice 33***

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

***Présents à la séance : 30***

***Représentés : 3***

***Absents excusés : 0***

***Absents non excusés : 0***

**ABSENTS REPRESENTES M. NKAMA par Mme TORDJMAN - M. MOKHBI par Mme HERRATI - M. BENAOUADI par M. DAUDET.**

**SECRETARE Martine SAUSSURE-YOUNG**

**La séance est ouverte à 20h00.**

.../...

**POLITIQUE DE LA VILLE - Avis sur la mise en œuvre du contrat de ville du Val de Bièvre pour l'année 2019.**

-----  
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**SUR** la proposition de M. Riad GUITOUNI Adjoint au Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi de programmation sur la ville du 21 février 2014,

**VU** sa délibération du 25 juin 2015 approuvant le contrat de ville intercommunal du Val de Bièvre,

**VU** le contrat de ville intercommunal du Val de Bièvre signé le 9 juillet 2015,

**VU** le bilan de la mise en œuvre du contrat de ville pour l'année 2019,

**CONSIDERANT** la nécessaire évaluation du contrat de ville,

**APRES** examen par la Commission Une ville sociale, solidaire, démocratique et citoyenne en date du jeudi 10 décembre 2020,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 er – PREND ACTE** du bilan présenté.

**ARTICLE 2 – CONSTATE** que si les moyens mis en œuvre par l'Etat ont été en légère hausse en 2018, la diminution engagée depuis plusieurs années est à nouveau visible en 2019 et ce avec l'intégration d'actions qui étaient auparavant financées sur d'autres crédits de droit commun. Dans le même temps, la situation sociale des habitants des quartiers politique de la ville se dégrade. La mobilisation du droit commun n'est pas suffisamment identifiée.

Les quartiers de veille ne sont pas pris en compte par l'Etat alors qu'ils sont intégrés au contrat de ville et cette non prise en compte risque d'aggraver leur situation comme le montrent notamment les indicateurs (salariés précaires, familles monoparentales ; revenus composés exclusivement d'allocations et revenu médian par unité de consommation) qui sont en grande fragilité sur l'ensemble de ces quartiers de Gentilly. La définition des quartiers prioritaires de la politique de la Ville a abouti à la mise à l'écart de ces quartiers et accentue leurs difficultés. Les événements récents sur le quartier Victor Hugo nous conduisent aussi avec l'ensemble des élus, partenaires associatifs et habitants à solliciter à nouveau la reconnaissance de ce quartier en tant que quartier prioritaire de la politique de la ville.

**ARTICLE 3 – SOUHAITE** un rééquilibrage des moyens qui prenne en compte les réalités sociales des quartiers qui, en ce qui concerne Gentilly, sont parmi les plus fragiles du territoire, que ce soit pour les crédits spécifiques de l'Etat mais aussi les crédits de droit commun y compris à l'échelle de l'Etablissement Public Territorial.

**ARTICLE 4 – SOUHAITE** au vu des chantiers qui s'engagent autour du Grand Paris Express notamment, réaffirmer une orientation prioritaire autour des questions de formation, d'insertion et d'emploi en vue de permettre aux publics les plus éloignés de nos quartiers de bénéficier de cette dynamique.

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecourscitoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .../...

Affiché le 18 décembre 2020  
Reçu en préfecture le 18 décembre 2020  
Identifiant de l'acte : 094-219400371-20201217-  
4905A-DE-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,  
Et ont, au registre, signé les membres présents.

**LA MAIRE,**  
**Patricia TORDJMAN**

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Gentilly. The text around the perimeter of the stamp includes "MAIRIE DE GENTILLY" at the top and "94 003 71" at the bottom. In the center of the stamp, there is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Patricia Tordjman".

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application TélérecoursCitoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .../...

L'HAYLES ROSES - COMMUNE

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2020\_117

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 29/12/2020

Objet : RAPPORT ANNUEL SU LA MISE EN OEUVRE DU CONTRAT DE VILLE DU VAL DE BIEVRE EN 2019

Nature : Délibérations

Matière : Autres domaines de competences - Autres domaines de competences des comm

Date de télétransmission : 29/12/2020 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 99\_DE-094-219400389-20201229-2020\_117-DE-1-1\_1.pdf

Annexes :

1 - 99\_DE-094-219400389-20201229-2020\_117-DE-1-1\_2.pdf

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 094 / ARRONDISSEMENT 3

Identifiant de l'acte : 094-219400389-20201229-2020\_117-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 29/12/2020

COMMUNE DE L'HAY-LES-ROSES

---

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 DECEMBRE 2020

Délibération n° 2020-117

OBJET : Rapport annuel sur la mise en œuvre du contrat de ville du val de Bièvre en 2019

-:-

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le dix décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent JEANBRUN, Maire de L'Haÿ-les-Roses.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Vincent JEANBRUN, M. Fernand BERSON, Mme Françoise SOURD, M. Clément DECROUY, Mme Karen CHAFFIN, M. Daniel PIGEON-ANGELINI, Mme Anne-Laurence DELAULE, Mme Mélanie NOWAK, M. Pascal LESSELINGUE, Mme Myriam SEDDIKI, M. Bernard DUPIN, Mme Catherine GAVRIL, M. Patrick ANDROLUS, Mme Patricia FIFI, M. Dominique SERVANTON, M. Fatah BENDALI, Mme Sophie HELIE, Mme Annick TCHIENDA, Mme Sophie HASQUENOPH, Mme Alexandra CHAUVAUX, M. Christophe SKAF, Mme Monique CRUSSY, M. Igor BRAS GUERREIRO, M. Pascal PROVENT, Mme Flora LARUELLE, M. Michel LARJAUD, Mme Catherine SEBBAGH, M. Sébastien PENNAMEN, M. Sophian MOUALHI (absent à partir de 21h), Mme Milène COITOUX (absente à partir de 21h), M. Arnaud WUST (absent à partir de 21h), Mme Valérie LUQUET (absente à partir de 21h), Mme Marine BARDELAY (absente à partir de 21h), M. Paul GOHIN (absent à partir de 21h), M. Olivier LAFAYE (absent à partir de 21h), Mme Nawel HAMLAOUI (absente à partir de 21h), M. Vinh NGUYEN QUANG (absent à partir de 21h).

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Marine RENAVAND, représentée par Mme Karen CHAFFIN  
M. Daniel AUBERT, représenté par M. Fernand BERSON

**SECRETAIRE:** M. Christophe SKAF

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

OBJET DE LA DELIBERATION:	RAPPORT ANNUEL SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE DU VAL DE BIEVRE EN 2019
---------------------------	--

**Rapporteur : Madame Françoise SOURD**

Par délibération du 25 juin 2015, le Conseil municipal a approuvé le projet urbain de cohésion sociale du Val de Bièvre et le contrat de ville 2015-2020 signé le 9 juillet 2015 par l'Etat, la communauté d'agglomération du Val de Bièvre et l'ensemble des villes qui la composaient ainsi que par de nombreux partenaires (Conseil régional d'Ile-de-France, bailleurs, Caisse des dépôts et consignations, Conseil départemental, CAF, Pôle emploi, etc.).

Le décret du 3 septembre 2015 pris en application de l'article 11 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 impose au Président de l'intercommunalité et aux maires des communes signataires des contrats de ville de présenter annuellement à leur assemblée délibérante respective un bilan sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la ville.

La durée des contrats de ville a été prolongée jusqu'en 2022 par la loi de finances du 28 décembre 2018. Cette prorogation entraîne celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées.

Le rapport 2019 a été réalisé par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et les 7 communes du Val de Bièvre en associant les partenaires signataires du contrat de ville. Il présente la programmation financière à l'échelle du Val de Bièvre, les actions menées et les modalités de gouvernance du contrat de ville. En 2019, 161 projets ont été financés pour un montant de 713 600 € au titre des crédits spécifiques Politique de la Ville de l'Etat.

En 2019, la Ville a continué de soutenir activement les actions déclinées dans le cadre des axes prioritaires du contrat de ville, qu'elles soient municipales ou associatives.

L'EPT12 Grand-Orly Seine Bièvre a maintenu ouverte en 2019 une enveloppe dédiée aux micros projets Politique de la Ville de 130 000 € (dispositif Fonds de soutien aux initiatives locales).

Plusieurs associations ont également bénéficié de subventions du Conseil départemental du Val-de-Marne dans le cadre de son soutien aux initiatives de proximité dans les quartiers d'habitat social et de sa politique culturelle, sportive et pour la jeunesse.

Toutefois, le manque d'anticipation et de lisibilité de la procédure, constaté chaque année, provoque des difficultés conséquentes pour les porteurs de projets. Le manque de visibilité sur l'enveloppe globale et sur le calendrier lors du montage des projets conduit souvent à dégrader la pertinence des échanges au regard des décisions prises du comité de pilotage.

L'insuffisance des crédits face aux nombreux besoins et problématiques est en outre un facteur de démotivation des acteurs locaux de proximité, notamment au regard de la charge administrative qu'impliquent les demandes de subvention.

Il est à noter que l'essentiel de la diminution des crédits entre 2018 et 2019 est supporté par le secteur de l'Education, notamment le programme de réussite éducative et l'accompagnement à la scolarité, ce qui soulève la question de la pérennité de ces dispositifs.

En dehors de ce champ, les crédits sont restés stables entre 2018 et 2019 et répondent à certaines priorités fixées tant pour le territoire du Val de Bièvre que pour L'Haÿ-les-Roses.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-2 et L. 2121-29;

**VU** la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 n°2014-173 ;

**VU** le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal du 25 juin 2015 approuvant le projet urbain de cohésion sociale et le contrat de ville du Val de Bièvre ;

**VU** le contrat de ville du Val de Bièvre signé le 9 juillet 2015 ;

**VU** le rapport 2019 transmis par l'EPT Grand Orly Seine Bièvre ci-annexé ;

**VU** l'avis de la Commission Politique de la Ville, Education et Solidarité du 3 décembre 2020 ;

**CONSIDERANT** que dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale ayant conclu un contrat de ville, le maire et le président de l'établissement public de coopération intercommunale doivent présenter à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation,

**CONSIDERANT** que la Ville de L'Haÿ-les-Roses est signataire du contrat de ville et doit à ce titre formuler un avis sur la mise en œuvre de ce contrat pour l'année 2019,

**CONSIDERANT** que cet avis sera annexé au projet de rapport qui sera ensuite soumis à l'avis du conseil de territoire Grand-Orly Seine Bièvre,

**CONSIDERANT** que le projet de rapport dresse le bilan de cette mise en œuvre pour l'année 2019,

**AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur,

**SUR PROPOSITION DU MAIRE  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1 :** **EMET** un avis favorable sur le rapport 2019 de mise en œuvre du Contrat de Ville 2015-2022 du Val de Bièvre.

**ARTICLE 2 :** **SOLLICITE** M. le Président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre afin qu'une action soit engagée en direction des services de l'Etat afin de renforcer les crédits nécessaires au soutien du secteur associatif et des politiques publiques engagées eu titre du contrat de Ville.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Ont signé les membres présents.

<b>Vote</b>	<b>Pour :</b> Unanimité
-------------	----------------------------

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

La présente délibération est certifiée exécutoire,

Etant transmise en Préfecture le :

Et ayant fait l'objet d'un affichage le :

Pour extrait conforme,

Vincent JEANBRUN



Maire de L'Haÿ-les-Roses  
Conseiller régional d'Île-de-France

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 26 NOVEMBRE 2020

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2020-137

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 23  
Représentés 12  
Absents..... 0

Le 26 novembre 2020 à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis à l'espace André Maigné, 18 bis rue du 14 juillet, 94270 LE KREMLIN-BICETRE, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 20 novembre 2020.

Membres présents :

M.LAURENT, M. DELAGE, M. BOUFRAINE, Mme GESTIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, M. CHIAKH, M. TRAORE, M. KHIAR, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU, M. BELAINOUSSI.

Membres représentés :

Mme FOURCADE par M. LAURENT  
M. GIBLIN par M. BOUFRAINE  
M. HASSIN par M. RAYMOND  
Mme BASSEZ par M. TRAORE  
Mme BRICOUT par Mme MUSEUX  
Mme COURDY par Mme AZZOUG  
Mme THIAM par M. DELAGE  
M. TAPA par Mme AZZOUG  
M. HEMERY par Mme BOCABEILLE  
M. NICOLLE par M. BANBUCK  
M. MEGHERBI par M. BANBUCK  
M. RUGGIERI par M. ZINCIROGLU

Secrétaire de séance : M. KHIAR

OBJET MIS EN DELIBERATION :

PRESENTATION DU RAPPORT 2019 DE LA MISE EN ŒUVRE DU  
CONTRAT DE VILLE DU VAL DE BIEVRE 2015-2022

Madame MUSEUX expose au conseil,

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 fixe le nouveau cadre de la politique de la ville par la mise en œuvre des contrats de ville nouvelle génération pour la période 2015/2020. Ces Contrats de ville ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2022 par la loi de finances pour 2019.

En application de cette loi, le décret du 3 septembre 2015 impose aux intercommunalités et aux communes signataires des contrats de ville de rédiger un rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville et de le soumettre pour avis auprès des instances des différents signataires. Celui-ci a été réalisé par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et les communes du Val de Bièvre en associant l'ensemble des partenaires signataires du contrat de ville de l'agglomération du Val de Bièvre.

Le rapport rappelle que le contrat de ville de la communauté d'agglomération du Val de Bièvre a pour ambition d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires et de favoriser l'insertion de ces territoires dans la dynamique de développement de l'intercommunalité. Il vise en particulier à mieux coordonner les politiques urbaines, économiques et sociales en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Le contrat de ville mobilise les financements de droit commun de l'Etat et des autres signataires. Chacun, dans ses compétences, doit être en mesure de cibler ses politiques au bénéfice des habitants des quartiers identifiés dans le contrat de ville. Si l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre assure la coordination d'ensemble, les communes se chargent de la déclinaison opérationnelle du contrat de ville sur leurs territoires prioritaires.

Le rapport présente la programmation financière 2019 du contrat de ville à l'échelle du Val de Bièvre, les actions et les dispositifs au service de la politique de la ville ainsi que les modalités de mise en œuvre de la gouvernance de cette politique.

Ce rapport est élaboré en associant l'ensemble des signataires du contrat de ville du Val de Bièvre et a fait l'objet d'une présentation aux membres des conseils citoyens de la ville pour qui les actions permettant de faciliter l'accès à l'emploi, la formation et lutter contre les freins liés à l'embauche doivent constituer une priorité pour les quartiers et doivent bénéficier d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics. Il en est de même pour les actions permettant de lutter contre le décrochage et l'échec scolaire.

Les réflexions issues de l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville et de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers entamées ont permis aux partenaires institutionnels sans remettre en cause les orientations générales des contrats de ville, de se mobiliser pour renforcer la mobilisation du droit commun et coordonner leur intervention autour des cinq axes pour la période 2019 – 2022) :

- Agir résolument en faveur de la réussite éducative et de l'autonomisation de la jeunesse
- Garantir la présence des services publics et de moyens humains de proximité sur les quartiers
- Poursuivre et accompagner les démarches de participation des habitants
- Permettre l'accès à l'emploi des habitants qui en sont le plus éloignés
- Renforcer les logiques de réseaux et la coordination des partenaires au bénéfice du tissu associatif et des habitants des quartiers

La prorogation des contrats de ville jusqu'en 2022 doit également amener les différents partenaires à se réinterroger sur le partenariat, la gouvernance ainsi que sur 3 enjeux majeurs :

- Le bilan de ce qui a été prévu dans les contrats de ville
- Le re-questionnement et l'ajustement des contrats de ville
- Le maintien de la mobilisation des partenaires signataires

Aussi, je vous remercie de prendre acte du rapport 2019 de la programmation du contrat de ville 2015-2022 de la communauté d'agglomération du Val de Bièvre.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Christine MUSEUX

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°2017-73 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

Vu la loi de finance du 28 décembre 2018 pour 2019 prolongeant la durée des contrats de ville jusqu'en 2022

Vu le décret n°2014-1750 du 30 Décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Vu le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville

VU le contrat de ville de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre 2015-2020 signé le 09 juillet 2015 et son avenant le 17 décembre 2015

**CONSIDERANT** les quartiers prioritaires et de veille du territoire figurant au contrat de ville du Val de Bièvre

**CONSIDERANT** que la Ville du Kremlin-Bicêtre est signataire du contrat de ville et doit à ce titre présenter la mise en œuvre de ce contrat pour l'année 2019

**CONSIDERANT** que cette présentation sera annexée au projet de rapport soumis à l'avis du Conseil de Territoire Grand-Orly Seine Bièvre

**CONSIDERANT** que le projet de rapport dresse le bilan de cette mise en œuvre pour l'année 2019

Après en avoir délibéré,

\_\_\_\_\_ **DECIDE** \_\_\_\_\_

**Article unique** : De prendre acte du rapport 2019 de mise en œuvre du contrat de ville 2015-2022 du Val de Bièvre.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jean-Luc LAURENT



*Maurent*



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Présentation du rapport 2019 de la mise en oeuvre du Contrat de Ville du Val-de-Bièvre 2015-2022

---

Date de transmission de l'acte : 04/12/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 04/12/2020

---

Numéro de l'acte : 2020-137 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 094-219400439-20201126-2020-137-DE

---

Date de décision : 26/11/2020

Acte transmis par : Enide CHARLES

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes





République Française  
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville  
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier  
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00  
Fax 01 45 59 22 22

[www.villejuif.fr](http://www.villejuif.fr)

Nombre de conseillers  
municipaux en exercice : 45

*Certifie avoir fait afficher ce  
jour à la porte de la Mairie  
le compte rendu sommaire  
de la séance du Conseil  
municipal  
du 16 novembre 2020*

Envoyé en préfecture le 30/11/2020

Reçu en préfecture le 30/11/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 094-219400769-20201130-131\_2020-DE

**VILLE DE VILLEJUIF**  
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE – ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le seize novembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pierre GARZON, Maire. La séance est ouverte à 19 heures.

**PRÉSENTS :**

M. Pierre GARZON, Mme Anne-Gaëlle LEYDIER, M. Gilbert CHASTAGNAC, M. Alain WEBER, M. Christophe ACHOURI, Mme Rakia ABDOURAHAMANE, M. Mostefa SOFI, Mme Sylvie MANTION, M. Gilles LAFON, Mme Mamilla KADRI, M. Guillaume BULCOURT, Mme Bianca BRIENZA, M. Ahcène SAADI, Mme Cathy MOROT, M. Carel ASSOGBA, Mme Valérie MORIN, M. Guillaume DU SOUICH, Mme Maritza MUNOZ, M. Philippe MEYNE, M. Thierry DUBOC, M. Maxime PLUSQUELLEC, M. Mohand OUAHRANI, Mme Dalila BAKOUR, Mme Malika KACIMI, Mme Mariama BELLIN, Mme Nadine PASQUET, Mme Nadia REKRIS, M. Alain LIPIETZ, M. Ozer OZTORUN, M. Antonin COIS, M. Franck LE BOHELLEC, Mme Marie France ETTORI, M. André MIMRAN, Mme Catherine CASEL, M. Mahrouf BOUNEGTA, Mme Christelle ESCLANGON, M. Michel ZULKE, Mme Fadma OUCHARD, M. Mamadou TOUNKARA

**ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

Mme GANDAIS par M. LIPIETZ  
Mme LAMBILLIOTTE par M. MEYNE  
M. PARRA RAMIREZ par M. WEBER  
Mme TAILLE-POLIAN par M. LAFON

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

Mme Valérie ARLÉ  
M. Marc BADEL

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme Natalie GANDAIS a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DÉLIBÉRATION N° 131\_2020**

**SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

**OBJET : BILAN 2019 DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE DU VAL DE BIÈVRE**

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1111-2,

**CONSIDÉRANT** qu'il revient à la commune, chaque année, de présenter un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE :**

**Article 1 :** Le rapport Politique de la Ville, retraçant la mise en œuvre de la programmation 2019 du Contrat de Ville à l'échelle du Val de Bièvre a été présenté au Conseil municipal.

**Pierre GARZON**  
**Maire**  
**Vice-président du Conseil départemental**  
**du Val-de-Marne**

*Adoptée à 43 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention*

*Retrait :*

**MAIRIE DE VALENTON**  
☒ **48 RUE DU COLONEL FABIEN**  
**94460 VALENTON**

☎ **01.43.86.37.42**  
☎ **01.43.89.75.57**

**EPT 12**  
**KDK A2007633 KFK**  
**Reçu le 30/11/2020**

<b>E.P.T. Grand-Orly</b>		
<b>Seine Bièvre</b>		
Arrivé le		
30 NOV. 2020		
	Pour	Info
Président		
Cabinet		
DG		
DGA FI & Com. pub.		
DGA RH & Moy. gén.		
DGA Esp. pub.		
DGA Dev. Ter.	X	
DGA Pro. Ter.		
DGA Cult, Sport, Patrim. Bât.		
SG		X

SECRETARIAT GENERAL  
V.S.

Valenton, 26 novembre 2020

## NOTIFICATION

**EPT Grand-Orly Seine Bièvre**  
Bâtiment Askia  
11 avenue Henri Farman  
BP 748  
94398 Orly Aéro gare Cedex

Veillez trouver ci-joint :

**1 exemplaire de la délibération n° 20/109 du Conseil municipal du 12 novembre 2020 concernant :**

**PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR L'EXERCICE 2019**

**1 exemplaire du rapport annuel**

Ces documents portent mentions légales de transmission au Préfet du Val-de-Marne et de publicité.



Le Secrétariat Général

approbation et retour - pour attribution - exécution - information - avis - retour

X

République Française - Liberté - Egalité - Fraternité - Département du Val-de-Marne  
Arrondissement de L'Hay-les-Roses - Canton de Villeneuve-Saint-Georges  
Téléphone 01-43-86-37-37  
Télécopie - 01-43-89-75-57

Nombre de membres  
composant le Conseil municipal : 33  
Membres en exercice : 33  
Membres présents à la séance : 25

**COMMUNE DE VALENTON**  
**extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil municipal**

**SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 12 novembre à 20H30, le Conseil municipal légalement convoqué le 04 novembre 2020, s'est assemblé à la salle Rosa-Parks, Ferme de l'Hôpital sous la présidence de Monsieur Métin YAVUZ, Maire.

**PRESENTS** : M. Métin YAVUZ, Mme Cécile SPANO, M. Claude LESEUR, Mme Hasana SADIKI, M. Gilles BARGÈS, Mme Nathalie MALACAN, M. Claude BARRÉ, Mme Eveline BOUTON-BERDIER, M. Kamel BELKHIRI, M. Noël AGOSSA, Mme Agnès PETRISSANS, Mme Isabelle BARVET, Mme Nadia RIYACHI (arrivée à 20h36), M. André BAZILE, Mme Chaïma MEDJAHED, M. Michaël SERBAN, M. Gianni DE LUISE, Mme Tatiana KOYUNCU, M. Jérôme FOURNIER, Mme Ana Isabel COSTA FERREIRA, M. Mouaz BOUBAKER (arrivée à 20h40), M. Laurent PERICHON, Mme Françoise BAUD, M. Vincent CALVIER, M. Stéphane MEHALA-BOUGAULT

**EXCUSES AYANT DONNE MANDAT** : Mme Elisabeth GAUTIER à Mme Hasana SADIKI, M. Guilain GOUBET à M. Gilles BARGÈS, M. Georges LOURENÇO à Mme Tatiana KOYUNCU, Mme Christelle MFUFU à Mme Cécile SPANO, Mme Vanessa OSMANAJ à Mme Nathalie MALACAN, Mme Nadia KOUCHIT-MOUHEB à Mme Françoise BAUD, M. Abdelkader KALLECHE à M. Vincent CALVIER, Mme Pierrette JEANNOT à M. Laurent PERICHON

Début de séance à 20h31

**N° 20/109 : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR L'EXERCICE 2019**

**Le Conseil municipal,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-39,

**VU** la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale urbaine,

**VU** la délibération n° 15/95 du Conseil municipal en date du 30 juin 2015 relative à l'approbation du Contrat de ville de Valenton,

**VU** le rapport annuel de la politique de la ville 2020 sur l'exercice 2019,

**VU** l'avis du Conseil Citoyen du 3 novembre 2020,

**VU** l'avis de la commission « Développement économique - Aménagement urbain - Environnement - Sécurité » en date du 3 novembre 2020.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte notifié le 26/11/2020  
transmis au représentant de l'Etat le 26/11/2020  
affiché le 26/11/2020  
Pour le Maire, conseiller départemental et par délégation

Blandine BRANCHOU  
Attachée Territoriale



**Après avoir entendu le rapport,**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : prend acte du rapport annuel de la politique de la ville 2020 sur l'exercice 2019.

**ARTICLE 2** : indique qu'une copie de la présente délibération et ledit rapport annuel seront transmis à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et année  
Ont signé au registre des délibérations.  
Pour extrait conforme.



Le Maire, Conseiller départemental,

Métin YAVUZ

Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois à partir de la notification de la délibération. Il peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessibles à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Décision municipale n° 20/109

Novembre 2019

Ville de 

---

## Rapport annuel Politique de la ville 2020

Sur l'exercice 2019



 Établissement  
Public Territorial  
Grand-Orly Seine Bièvre



# Sommaire

<b>1. PREAMBULE</b>	<b>3</b>
<b>1.1. Valenton et ses quartiers prioritaires</b>	<b>5</b>
La ville	5
La géographie prioritaire	8
<b>1.2. Le QPV Lutèce-Bergerie</b>	<b>9</b>
Le périmètre	9
<b>1.3. Le QPV Centre-ville / Polognes</b>	<b>12</b>
Le périmètre	12
<b>1.4. Les enjeux stratégiques du contrat de ville</b>	<b>15</b>
Les chiffres clefs du diagnostic social et urbain	15
Enjeux, orientations et actions du contrat de ville 2015-2020	16
<b>1.5. Les engagements des partenaires</b>	<b>17</b>
<b>2. LE BILAN</b>	<b>20</b>
<b>2.1. Tableau de programmation financement politique de la ville</b>	<b>20</b>
<b>2.2. Pilier cohésion sociale</b>	<b>23</b>
<b>2.3. Pilier développement économique et emploi</b>	<b>23</b>
<b>2.4. Pilier cadre de vie et renouvellement urbain</b>	<b>23</b>
<b>2.5. Prévention de la délinquance</b>	<b>23</b>
<b>2.6. Conseil citoyens</b>	<b>24</b>
<b>2.7. DPV</b>	<b>24</b>
<b>2.8. Utilisation de la TFPB</b>	<b>24</b>
<b>2.9. NPNRU</b>	<b>26</b>
<b>3. CONCLUSION ET PERSPECTIVES</b>	<b>26</b>

# 1. Préambule

---

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit le déploiement d'un nouveau cadre contractuel rassemblant autour de l'État et des collectivités, l'ensemble des partenaires susceptibles d'œuvrer à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

La durée des contrats de ville a été prolongée jusqu'en 2022 par la loi du 28 décembre 2018 des finances pour 2019. Cette prorogation entraîne également celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées.

Dans ce contexte, un travail de « rénovation » des contrats de ville a été réalisé en 2019 en collaboration avec les partenaires sociaux économiques.

Ce travail réalisé à l'échelle du territoire Grand-Orly-Seine-Bièvre a permis d'identifier 5 axes prioritaires pour la période 2020-2022, décliné dans un Protocole d'engagements renforcés et réciproques :

1. Agir résolument en faveur de la réussite éducative et de l'émancipation de la jeunesse ;
2. Garantir la présence des services publics et de moyens humains et de proximité sur les quartiers ;
3. Poursuivre et accompagner les démarches de participation des habitants ;
4. Permettre l'accès à l'emploi des habitants qui en sont le plus éloignés ;
5. Renforcer les logiques de réseaux et la coordination des partenaires au bénéfice du tissu associatif et des habitants des quartiers.

8 Contrats de Ville ont été signés sur la période 2014-2020 sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre :

- Orly,
- Portes Essonne (Athis-Mons / Juvisy-sur-Orge / Savigny-sur-Orge),
- Seine Amont (Choisy-le-Roi / Ivry-sur-Seine / Vitry-sur-Seine),
- Thiais,
- Val de Bièvre (Arcueil / Cachan / Fresnes / Gentilly / Le Kremlin-Bicêtre / L'Hay-les-Roses / Villejuif),
- Valenton,
- Villeneuve-Saint-Georges,
- Viry-Châtillon,

Ces 8 contrats de ville doivent permettre de mieux inscrire les 31 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans la stratégie développée à l'échelle du territoire et de mobiliser prioritairement les politiques publiques déployées par les partenaires des contrats.

Ces documents contractuels doivent également définir les moyens mobilisés dans le cadre des politiques de droit commun en faveur des 34 quartiers de veille active que compte l'EPT.

L'article L1111-2 du Code général des collectivités territoriales dispose qu' « *un débat sur la Politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville, à partir d'un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation* ». Il dispose également que les conseils citoyens présents sur le territoire concerné sont consultés en amont sur les projets de rapport.

Un premier bilan annuel a été présenté au conseil territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en 2017 sur l'activité de l'année 2016, sur la base des rapports d'activités des 8 contrats de ville de l'EPT présentés au sein des conseils municipaux et conseils citoyens respectifs.

Forte de plus de 104 000 habitants, la population des quartiers prioritaires de la Politique de la ville représente 16% de la population de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Ces quartiers accueillent 25% des demandeurs d'emploi du territoire, ce qui marque leur fragilité dans l'accès au marché du travail. Dans le même temps, on compte 12% de familles monoparentales (2/3 des quartiers prioritaires de l'EPT comprenant 25% et plus de ménages monoparentaux) ; la médiane des familles de 5 personnes et plus se situe à 16,8% ; les taux de pauvreté au seuil de 60% se situent entre 26% et 46%.

L'observatoire de la cohésion sociale, mis en place à l'échelle de l'EPT, a mis en évidence des signes nets de précarité et de fragilité, un profil populaire, un vieillissement confirmé et des compositions familiales différenciées selon les QPV.

Les disparités sont fortes entre les quartiers. Aussi, et afin de poursuivre cette analyse de l'évolution de la pauvreté, un atlas et un tableau de bord des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont en cours d'élaboration sur la base des dernières données de l'INSEE et en lien étroit avec les chefs de projet.

En parallèle, la diffusion des outils de l'observatoire des quartiers d'habitat social réalisé par le service Ville et Solidarités Urbaines du Conseil Départemental du Val-de-Marne va permettre un partage, un enrichissement et une mutualisation des connaissances et des analyses de la situation sociodémographique et économique des habitants des quartiers d'habitat social. Le Conseil Départemental de l'Essonne sera sollicité pour s'inscrire dans cette démarche.

Comprendre les dynamiques urbaines et sociales notamment les logiques d'inégalités et de ségrégation sociale, suivre les actions, les dispositifs et les projets mis en œuvre dans ces quartiers est aujourd'hui indispensable et permettra de mieux suivre et faire évoluer nos actions opérationnelles et celles de nos partenaires.

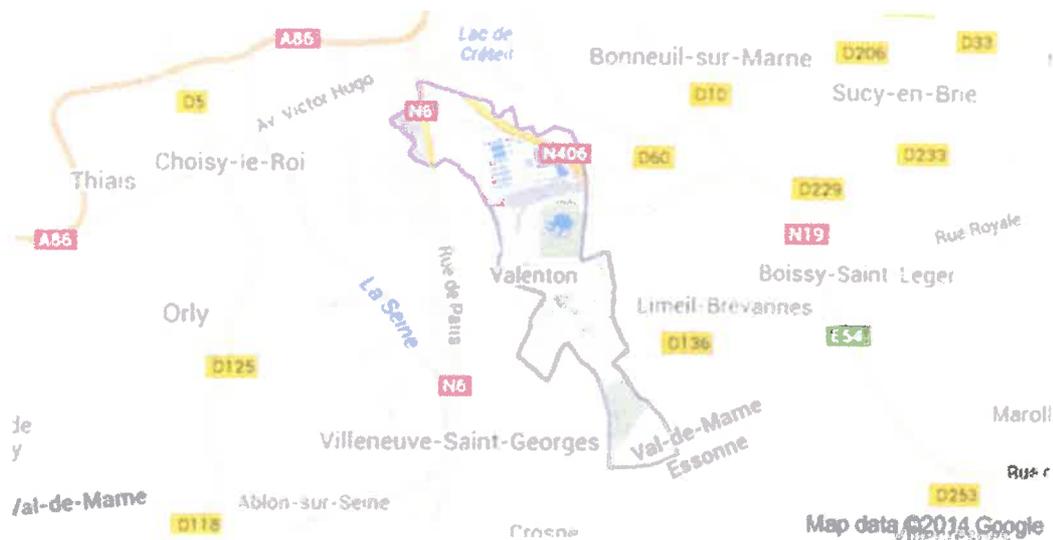
Identifiés comme nécessitant une intervention renforcée, ces quartiers bénéficient de projets au plus proche des habitants. Le travail de consolidation entre les 8 contrats de ville doit se poursuivre afin de donner à voir la réalité de l'ensemble des investissements mobilisés.

## 1.1. Valenton et ses quartiers prioritaires

### La ville

La ville de Valenton est située à environ 15 km au Sud-Est de Paris, au sein du département du Val-de-Marne et en limite de celui de l'Essonne. La ville est limitrophe de Créteil et Choisy-le-Roi au Nord, Limeil-Brevannes à l'Est, Villeneuve-Saint-Georges à l'Ouest, et Yerres et Crosne au Sud.

S'étendant sur environ 5 km du Nord au Sud, la ville se développe sur 531 hectares, dont 300 sont occupés par des équipements ou des infrastructures supra-communales (ligne TGV Sud-Est, ligne de Grande Ceinture, station d'épuration des eaux usées, cimetière et crématorium intercommunal, etc.).



La ville se découpe en trois secteurs distincts marqués par la topographie du site :

- La Plaine au Nord : zone mixte habitat-activités largement occupée par les infrastructures et équipements supra-communales. Ce secteur est en pleine restructuration avec la construction de 600 nouveaux logements livrés.
- Le coteau – centre-ville est majoritairement à vocation résidentielle (habitat individuel et collectif) et a su conserver son caractère villageois.
- Le Plateau au Sud est caractérisé par les zones d'activités, le cimetière intercommunal et les espaces boisés.

La ville possède un patrimoine paysager conséquent et diversifié (espaces verts urbains publics et privés, parc départemental de la Plage Bleue classé en ZNIEFF, Arc boisé, la Tégéval/Coulée verte de l'interconnexion des TGV Sud-Est). On recense sur la ville 80 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant.

- **Une ville dynamique**

Depuis ces dernières années, Valenton a connu une reprise marquée de sa croissance démographique, après une période de décroissance, notamment liée à la création de 600 nouveaux logements au sein de la ZAC Val Pompadour. En 2012, la population de Valenton était de 12 231 habitants, et aujourd'hui elle est de 14 796 habitants (recensement de 2017), ce qui représente une évolution de 17,30 % de la population totale.

Valenton est une ville dynamique caractérisée par une population jeune (32,2 % de la population à moins de 20 ans) et diversifiée, familiale, mais aux revenus modestes (56,4 % des foyers fiscaux ne sont pas imposables sur le revenu). Avec un revenu moyen par habitant de 1180 € par mois, il s'agit de la 2ème ville la plus pauvre du Val-de-Marne. Environ 1/3 de la population réside en quartier prioritaire politique de la ville (QPV). Le taux de logement social atteint les 65,7 % du parc immobilier (données 2017).

Pour répondre à cette croissance démographique, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme révisé le 13 décembre 2016 prévoit une poursuite de la construction neuve à un rythme maîtrisé, dans le respect des objectifs définis dans le SDRIF : 137 logements par an en moyenne entre 2011 et 2030, répartis ainsi :

- Un rythme encore soutenu jusqu'en 2020, avec 180 logements/an, tenant compte des projets de construction déjà engagés ;
- Une volonté de maîtriser la croissance démographique à l'horizon 2030, avec un ralentissement de la construction neuve à 100 logements par an.

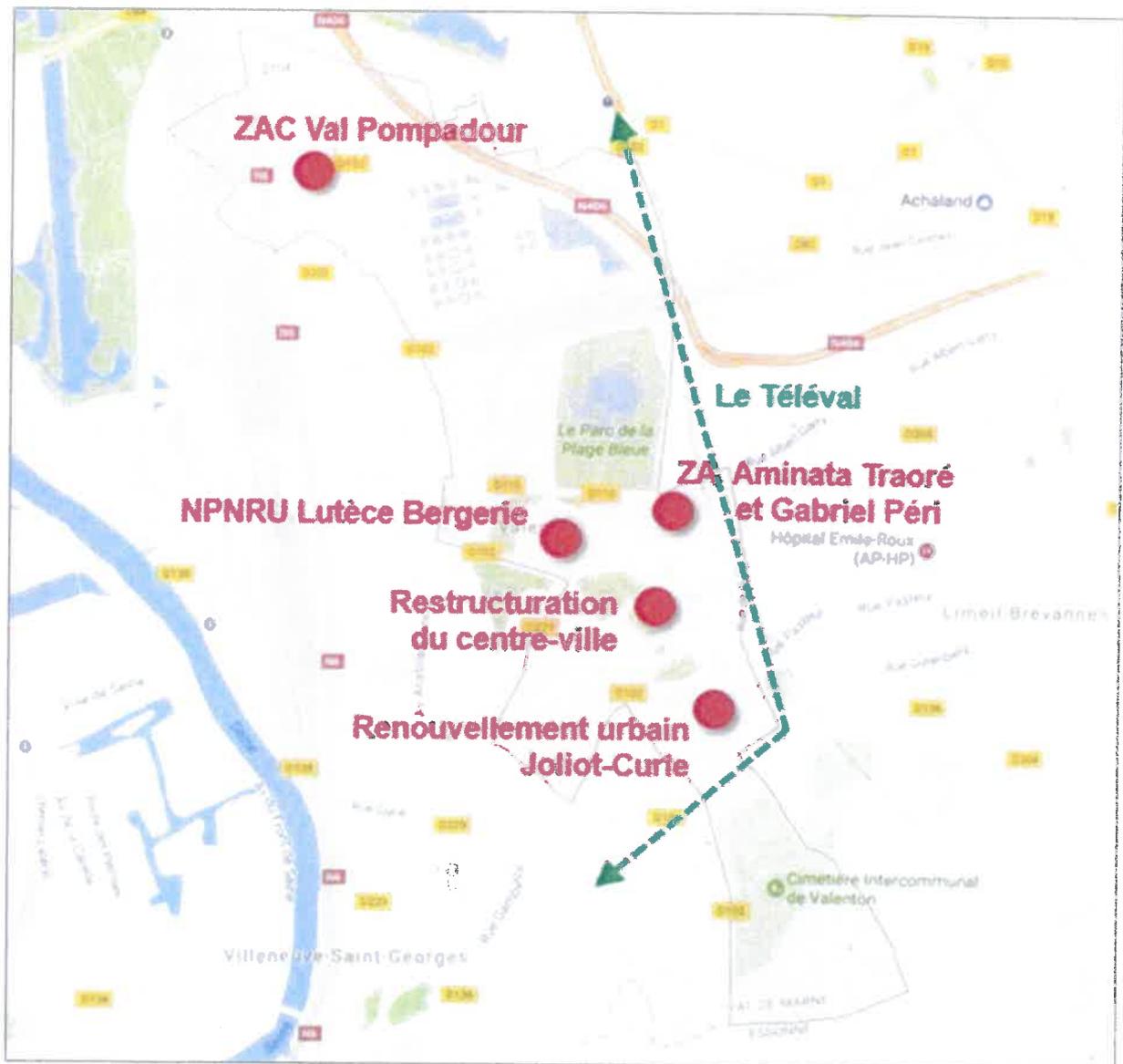
L'amélioration de la desserte de la ville avec la présence de nouveaux transports structurants (pôle Pompadour RER D, ligne de Transport Collectif en Site Propre 393, métro 8 Pointe du Lac, projet de téléphérique) participe au dynamisme de Valenton et génère désormais une attractivité nouvelle, tant sur le plan économique que résidentiel.

La ville de Valenton connaît depuis quelques années une véritable dynamique économique qui s'est poursuivie après la réussite de la commercialisation de la Zone d'activités du Val Pompadour et l'arrivée de 800 emplois. Cette dynamique s'est confirmée avec la programmation de plusieurs projets de zones d'activités et/ou projets d'immobiliers d'entreprises. À l'origine de ce développement, le choix politique de libérer du foncier pour favoriser l'implantation de PME/PMI, en favorisant le développement d'une offre de petites surfaces d'activités de 100 à 400 m2 adaptés à leurs besoins. Cette action s'est traduite par l'émergence de plusieurs programmes immobiliers dont certains à proximité immédiate du quartier de la Lutèce comme la ZAE Aminata Traoré.

Les premiers résultats liés aux premières réalisations sont déjà très significatifs. Ainsi la ville de Valenton a connu une croissance record de l'emploi salarié de 3,6 % par an entre 2010 et 2015 avec une croissance de l'emploi qui a donc progressé de 20 % en passant de 3379 emplois salariés à 4079. La Cotisation Foncière des Entreprises a progressé de plus de 58 % entre 2013 et 2017 reflétant en cela la dynamique des bases liée aux nouvelles implantations.

Cette stratégie de développement a permis également une diversification de l'économie valentonnaise puisque les entreprises implantées sont issues de différentes filières comme l'agro-alimentaire, la distribution spécialisée, la construction, le numérique, le service des entreprises...

Plusieurs projets sont en étude ou en cours d'implantation, projets qui s'inscrivent dans la stratégie consistant à créer un parcours résidentiel pour les entreprises du territoire à la recherche de petites surfaces d'activités. La ville après avoir créé ces conditions favorables mobilise les acteurs pour que les emplois résultant de cette dynamique, (que ce soit par de nouvelles créations ou le jeu du turn-over) puissent bénéficier à la population.



### La géographie prioritaire.

Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 définit les périmètres de deux quartiers prioritaires au sein de la commune de Valenton :

- Le quartier intercommunal « Polognes - Centre-Ville - Le Plateau – Saint-Martin » avec Villeneuve Saint-Georges et Limeil-Brévannes (Code : QP094035), les quartiers des Polognes et du Centre-Ville étant localisés sur Valenton
- Le quartier communal « Lutèce-Bergerie » (Code : QP094036).

#### Quartiers prioritaires de la commune de Valenton

Source : Ministère de la Ville, de la jeunesse et des sports, janvier 2015



#### Valenton

Une ville moyenne dynamique, jeune et à faible moyen financier

- 14 393 habitants, 44% de moins de 30 ans, un revenu médian de 14 000 € / unité de consommation /an, 7 583 Habitants en QPV
- Un taux de chômage important (19 ,6% en 2015 – Sources INSEE), surtout chez les jeunes
- Deux quartiers relevant de la géographie prioritaire : les Polognes / Centre-ville et Lutèce-Bergerie

## 1.2. Le QPV Lutèce-Bergerie

### Le périmètre

<b>IRIS Insee</b>	Lutèce / Bergerie
<b>Nombre d'habitants</b>	2 470
<b>Nombre de logements</b>	1039
<b>Bailleurs présents sur le quartier</b>	France Habitation, Valophis, Résidence sociale IDF
<b>PRU 1</b>	Non
<b>Projet PRU 2</b>	A l'étude



Le quartier Lutèce-Bergerie se compose de deux sous-ensembles bâtis :

- **À l'Ouest, le quartier Lutèce** compte 734 logements répartis dans 9 bâtiments linéaires R+4, 8 plots R+4 et 1 tour R+15. L'ensemble est géré par France Habitation. Un ensemble d'équipements publics (groupe scolaire, gymnase, centre socio-culturel, ex-centre-commercial reconverti) complète l'ensemble.

Construit entre 1959 et 1970, le quartier a bénéficié d'une opération de réhabilitation entre 1992 et 1994. Une intervention sur les espaces extérieurs a eu lieu en 2004.

### Localisation des immeubles de La Lutèce



Source : France Habitation, diagnostic technique, 2016

- **La cité de la Bergerie, à l'Est du QPV, est un ensemble de 183 logements, dont 64 sont gérés en copropriété et 119 par le bailleur social Valophis. Construits en 1978 par les architectes Andrault et Parat, ces logements s'apparentent à des maisons individuelles superposées, en gradins, offrant un jardin suspendu et des terrasses de 35 m<sup>2</sup>.**

Compte tenu de l'état satisfaisant de son patrimoine, le bailleur ne souhaite pas mener d'action dans le cadre du NPRU.

La population du QPV Lutèce / Bergerie représente 2470 personnes (INSEE 2015).

Le revenu annuel médian par unité de consommation du quartier s'élève à 12 936 euros.

Le quartier Lutèce-Bergerie présente des caractéristiques sociodémographiques spécifiques avec un taux de pauvreté des habitants (34 %) et un taux de chômage (18 %) plus important qu'à l'échelle communale. De même, on constate une proportion importante des moins de 20 ans et une part importante des familles monoparentales.

Le quartier est situé à proximité du centre-ville et bénéficie d'une situation centrale au sein du territoire communal. Il s'inscrit également au sein d'un réseau d'équipements publics (dans les domaines scolaire, sportif et culturel), de nombreux espaces verts (parc de la Plage Bleue, parc du Champ Saint-Julien, parc Jacques Duclos, parc de la Saussaie Pidoux) et à proximité de zones d'activités économiques et commerciales (centre commercial du Champ Saint-Julien, Actipark, ZA des Roseaux).

#### **La présence de divers équipements et services publics :**

Le quartier compte un groupe scolaire (Henri Wallon), le gymnase Henri Wallon, le stade Auguste Delaune et à proximité l'unique collège Fernande Flagon, incluant un gymnase.

Le Relais social de la famille, de la citoyenneté et de l'accès au droit est situé au sein du quartier et rayonne sur l'ensemble de la ville. Diverses permanences juridiques (droit des étrangers...) et sociales (CAF, EDS...) y sont tenues.

La salle municipale de spectacle Odette et Gilbert Prinçay, de 100 places, favorise l'ouverture du quartier sur l'extérieur en accueillant des activités culturelles permanentes (atelier théâtre, orchestre d'enfants, heures de musique...).

Enfin, l'Espace Camille Claudel constitue un équipement polyvalent au sein duquel se déroulent des activités socioculturelles et de solidarité. Les Restos du Cœur y sont accueillis de novembre à mars.

Malgré la présence de ces atouts, la configuration des bâtiments et des aménagements des espaces extérieurs au sein du quartier et sur ses franges contribue à l'enclaver.

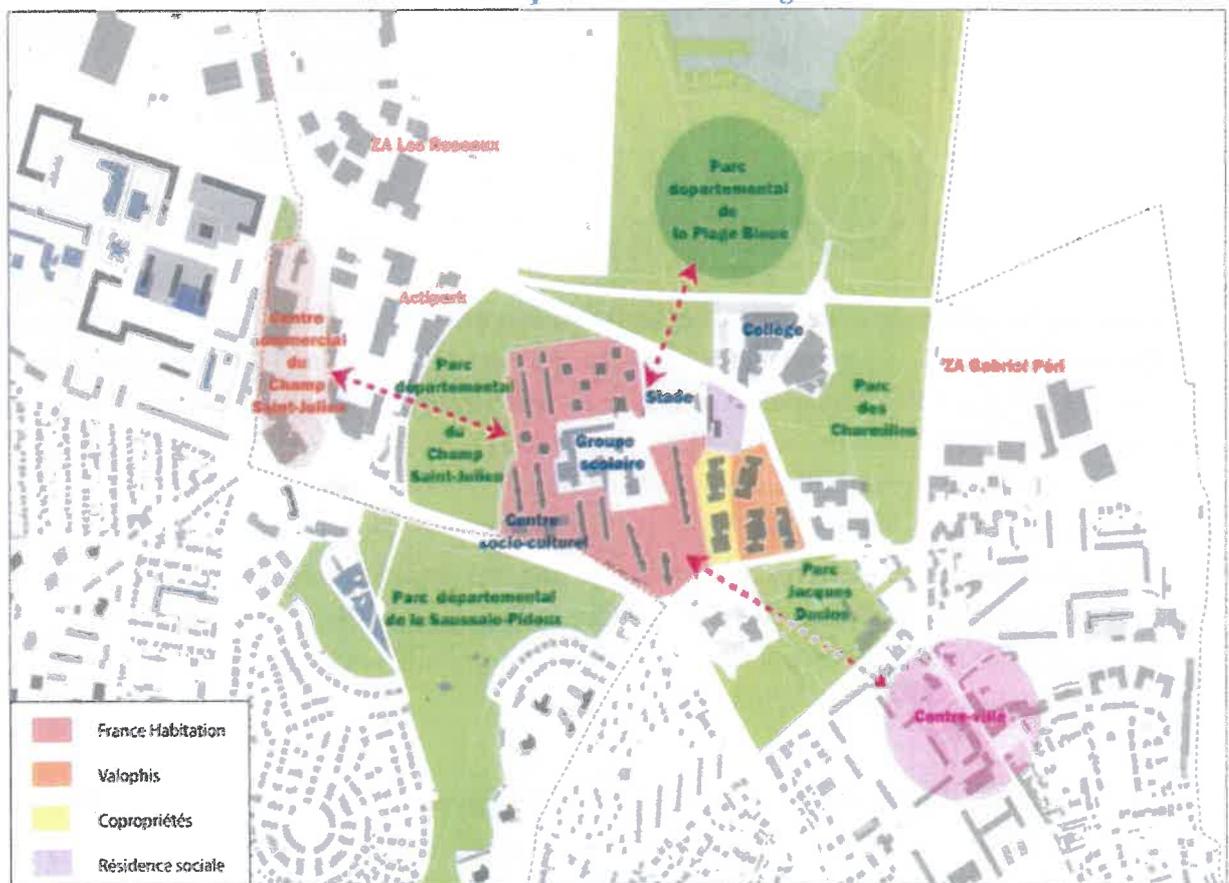
En effet, le quartier manque de liaisons viaires Est-Ouest et Sud-Est et d'accroches urbaines aux autres secteurs de la ville.

L'offre d'équipements est tournée vers l'intérieur du quartier et ne bénéficie pas assez aux habitants de la ville.

Le quartier ne présente pas de mixité fonctionnelle par l'absence d'activités économiques sur place.

Le parc de logements est en partie vétuste et nécessite d'être amélioré.

### Situation du quartier Lutèce-Bergerie



Source : Commune de Valentigney, 2018

## 1.3. Le QPV Centre-ville / Polognes

### Le périmètre

<b>IRIS Insee</b>	Centre-ville Vignies Coteau l'Etang Etendu Polognes Saint-Martin
<b>Nombre d'habitants</b>	5 113 sur l'ensemble Centre-Ville / Polognes
<b>Nombre de logements</b>	998
<i>Bailleurs présents sur le quartier</i>	I3F, IDF Habitat, OSICA, Valophis
<b>PRU 1</b>	OPI (quartier des Polognes)
<b>Projet PRU 2</b>	Non



Situé sur le coteau de Valenton, ce quartier se compose de plusieurs cités d'habitat social : la cité du Château (210 logements sociaux), la cité Fernande Flagon (143 logements sociaux), la cité de l'Etang (382 logements sociaux) et une résidence d'habitat social plus petite (36 logements). Bordé par un tissu pavillonnaire, le secteur du Vert Cœur regroupe les sous-secteurs Les Aulnettes, le Vieux Village et Ruelle de Paris.

Le quartier Les Polognes est situé au sud du centre-ville, en bordure communale avec Villeneuve-Saint-Georges. Il est cerné par de grandes emprises urbaines : l'entreprise Alkan et la Base logistique de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris. Il se compose de la cité Les Polognes (340 logements sociaux) et des copropriétés Paillis et Saint-Hubert (260 logements). Ce QPV compte un total de 670 logements sociaux.

#### **Des difficultés d'insertion socio-professionnelle accentuées par le manque de mobilité**

A l'image des autres quartiers prioritaires de Valenton, les jeunes présentent de faibles niveaux de formation (l'IRIS Centre-ville affiche un taux de faiblement diplômés de 41,1% en 2013).

L'éloignement des dispositifs classiques de l'emploi, mais surtout le manque de mobilité, sont identifiés comme des freins à l'insertion professionnelle.

### **Une situation urbaine favorable**

Du fait de sa localisation en centre-ville, le quartier compte de nombreux équipements publics (poste, Mairie, bibliothèque...), commerces (ex : le marché 3 fois par semaine) et équipements sportifs (gymnase Eluard, gymnase Paul Langevin, le gymnase Guy Moquet, 2 city stades). Il compte également des équipements petite enfance (RAM, Multi accueil, crèche collective départementale) et des groupes scolaires (Cachin, Casanova et Eluard) et sont également présents le Service municipal de la jeunesse, le centre de loisirs élémentaire et l'espace seniors.

Le parc Jacques-Duclos constitue un atout naturel important. Il fait le lien entre le quartier de La Lutèce et le centre-ville. Le réaménagement de ce parc par la ville est en cours.

Depuis la réhabilitation, les logements sociaux de la cité des Polognes sont fortement demandés. Son attractivité se mesure notamment par son taux de vacance particulièrement faible. En revanche, les acteurs locaux notent un faible renouvellement de la composition sociale de la résidence qui continue à accueillir de nombreux ménages précaires.

### **Une qualité d'animation certaine**

Très développé à l'échelle de la ville, le tissu associatif rayonne également sur le quartier. Le parc de la Libération avec son plateau d'évolution constitue un lieu de loisirs et d'organisation de manifestations culturelles et socio-éducatives. Ce parc fait le lien entre le Centre-ville et Les Polognes.

Le marché, lieu d'animation et d'échanges, permet de relier les différents quartiers de la ville entre eux, notamment Lutèce / Bergerie et Centre-ville / Polognes.

### **Un potentiel d'évolution lié aux projets futurs**

Le projet de transport en commun reliant le terminus de la ligne 8 du métro Pointe du Lac via le téléphérique urbain Téléal devrait permettre d'améliorer la desserte du quartier (station Emile Zola). Par ailleurs, la création d'un lien entre le Petit Etang et Téléal (liaison verte destinée aux piétons) est actuellement à l'étude.

Le quartier les Polognes, Paillis, Saint-Hubert se caractérise par un fort potentiel d'urbanisation. La construction de la Base logistique de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (sur les anciens terrains du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) constitue un important projet d'aménagement.

En septembre 2021, un nouveau collège ouvrira ses portes, en lieu et place de l'ancien collège Joliot Curie.

**Un QPV qui présente des difficultés socio-économiques persistantes**

13 150 euros de revenu annuel médian par unité de consommation.

Un taux de chômage de 16,1%.

La part des familles monoparentales se situe dans la moyenne de Valenton : 22,3%.



## 1.4. Les enjeux stratégiques du contrat de ville

### Les chiffres clefs du diagnostic social et urbain

Données 2015 et évolutions 2012-2015	Chiffres clefs		
	Valenton	Polognes / Centre-ville	Lutèce Bergerie
Sources : INSEE 2015			
<b>Démographie</b>			
Population mun.	14 393	5 113	2 437
Indice de jeunesse	2,1	2,2	2,2
<b>Socio-économie</b>			
CSP - cadres, p.i. / emp., ouv.	0,4	0,4	0,4
Revenus (par uc)	14 194 €	13 150 €	12 936 €
Emplois/actifs	0,6	nd	nd
Taux de chômage	16%	16%	18%
<b>Habitat</b>			
Logements	4361	998	869
Part HLM	58%		91%

**Enjeux, orientations et actions du contrat de ville 2015-2020**

**Les enjeux du contrat de ville communal 2015-2020**

Thématiques	Enjeux stratégiques
1. Développement économique, emploi, insertion	1. Adapter l'offre de formation destinée aux habitants des quartiers prioritaires 2. Lutter contre les freins à l'emploi particulièrement marqués dans les quartiers prioritaires 3. Atteindre les publics des quartiers prioritaires qui échappent aux dispositifs classiques d'accompagnement vers l'emploi 4. Renforcer la coordination afin d'inscrire le public éloigné de l'emploi dans un parcours d'insertion efficace 5. Favoriser le développement endogène des quartiers prioritaires en créant des dynamiques économiques internes
2. Cadre de vie et renouvellement urbain	7. Garantir la prise en compte des projets de renouvellement urbain au sein des politiques de développement de Valenton 8. Développer et conforter une offre en équipements et en services qui réponde aux enjeux de cohésion sociale des quartiers prioritaires 9. Permettre aux projets structurants du territoire de prendre en compte et de constituer un levier de développement des quartiers prioritaires 10. Faire de la gestion urbaine et sociale de proximité un outil partenarial innovant pour les quartiers prioritaires 11. Favoriser des dynamiques résidentielles adaptées et équilibrées pour les quartiers prioritaires 12. Favoriser un développement urbain durable des quartiers prioritaires
3. Lien social, citoyenneté, accès aux droits et aux services publics, égalité homme-femme	13. Favoriser la connaissance et le recours des habitants aux droits et aux dispositifs existants 14. Lutter contre le repli sur soi 15. Favoriser les dynamiques locales et le développement endogène des quartiers prioritaires 16. Renforcer la place des femmes dans les quartiers et leur insertion sociale et professionnelle
4. Éducation	17. Favoriser l'acquisition des savoirs de base par une intervention précoce et continue auprès des enfants et des adolescents 18. Améliorer la prise en charge des jeunes en situation de décrochage scolaire et limiter les ruptures de parcours 19. Renforcer le soutien à la parentalité et aux familles 20. Permettre l'implication et la coopération de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative 21. Renforcer les liens entre l'école et le monde professionnel
5. Santé	22. Adapter l'offre de santé aux besoins des quartiers prioritaires 23. Développer les actions de prévention et de promotion de la santé 24. Renforcer le réseau partenarial
6. Prévention de la délinquance, sécurité et tranquillité publique	Le plan local de prévention de la délinquance 2015 / 2017 a défini 3 priorités : la prévention de la délinquance de jeunes exposés à la délinquance, la prévention des violences faites aux femmes, des violences intra-familiales et l'aide aux victimes, ainsi que l'amélioration de la tranquillité publique.

## 1.5. Les engagements des partenaires

### Les engagements de l'État

La politique de la ville tend à réduire les inégalités sociales et spatiales des territoires en s'appuyant sur trois piliers :

Développement de l'activité économique et de l'emploi

Renouvellement urbain et cadre de vie

Cohésion sociale

### Les engagements du Conseil Régional d'Ile-de-France

Politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi

Amélioration du cadre de vie et mobilités

Cohésion sociale et citoyenneté

et sur les axes transversaux des contrats de ville :

Jeunesse

Egalité femmes/hommes

Lutte contre les discriminations

### Les engagements du Conseil Départemental

Petite enfance : un développement des modes de gardes pour favoriser la socialisation des enfants et faciliter l'accès à l'emploi des parents

Un renforcement des équipements publics, sociaux, culturels et sportifs pour lutter contre l'exclusion, faciliter l'accès aux droits et développer le mieux vivre ensemble

Ouvrir les collèges et les gymnases des collèges en dehors des plages horaires scolaires et créer un espace parents dans chaque collège

Un soutien affirmé aux initiatives associatives dans les quartiers pour soutenir la cohésion sociale, le bien vivre ensemble, l'accès aux droits, la lutte contre les discriminations et la citoyenneté

Des actions de soutien au développement économique et l'emploi dans les quartiers

Une nouvelle convention cadre ANRU – Conseil départemental – État sur le NPNRU pour aboutir à un renouvellement urbain de tous les quartiers val-de-marnais

### Les engagements de l'Éducation nationale

Améliorer les performances de notre système éducatif

Réduire les inégalités sociales en faisant mieux réussir les élèves dès le plus jeune âge

### Les engagements de l'Agence Régionale de la Santé

Renforcer la territorialisation des politiques de santé

S'appuyer de façon privilégiée sur les contrats locaux de santé (CLS)

Assurer le développement de projets de santé publique dans les quartiers prioritaires et participer à la dynamique des CLS via les Ateliers Santé Ville (ASV)

Garantir et renforcer pour les quartiers prioritaires une offre de prévention adéquate en fonction des besoins réels

Utiliser le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) mené par l'Agence

### Les engagements de l'institution judiciaire

Développer l'aide aux victimes

Développer l'accès aux droits pour tous

Renforcer le lien élus / territoire / Justice

### Les engagements de Pôle emploi

Renforcer le droit commun de Pôle emploi au bénéfice des demandeurs d'emploi domiciliés dans les quartiers politique de la ville

Favoriser et accompagner les créations d'entreprises et le développement d'activités économiques dans les quartiers politique de la ville

Travailler en complémentarité des offres de services des partenaires dans les quartiers politique de la ville

### **Les engagements de l'Office Français de l'immigration et de l'intégration dans le Val-de-Marne**

La visite médicale de prévention

La signature du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI)

L'accès aux droits

### **Les engagements de la Caisse d'allocations familiales de Val-de-Marne**

Développer ses offres partenariales sur les territoires reconnus au titre de la géographie prioritaire

Accompagner les projets favorisant l'animation de la vie sociale, et la rénovation et l'aménagement des logements notamment non décents ou indignes

Soutenir les professionnel(le)s de la Petite Enfance des territoires prioritaires, notamment en renforçant l'information aux familles, et en accompagnant les projets innovants facilitant l'insertion socioprofessionnelle des parents de jeunes enfants

Concourir à la réussite des prérogatives transversales des nouveaux contrats de ville que sont l'égalité femmes/hommes, la jeunesse et la lutte contre les discriminations

### **Les engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations**

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du Contrat de ville de Valenton.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

## 2. Bilan

Le bilan sera présenté à travers les trois piliers de la politique de la ville proposé par l'État, suivi des actions sur la prévention de la délinquance et la mise en place du conseil citoyen sur notre ville.

### 2.1. Tableau de programmation financement politique de la ville 2019

NOM DU PORTEUR	INTITULE DE L'ACTION	COUT TOTAL DE L'ACTION	COMMUNE	BOP 147 DEMANDE	BOP 147 ACCORDE	OBSERVATIONS
<b>Pilier cohésion sociale</b>						
Ville de Valenton	Relais social et point d'accès au droit (PAD)	97 492 €	77 492 €	10 000 €	0 €	Financé par le BOP 147 départemental : 10 000 €
Ville de Valenton	Convention Internationale des Droits de l'Enfant, 30 ans et après ? VVV1	16 850 €	500 €	3 500 €	0 €	VVV
Ville de Valenton	Convention Internationale des Droits de l'Enfant, 30 ans et après ? VVV2	19 050 €	1 500 €	4 000 €	0 €	VVV
Ville de Valenton	Séjour prévention routière	9 050 €	4 550 €	3 500 €	0 €	VVV
Ville de Valenton	Séjour de co-construction	18 903 €	8 503 €	4 400 €	4 400 €	VVV
Ville de Valenton	Elan prochain	12 789 €	6 289 €	4 000 €	0 €	
Ville de Valenton	L@ é cité	9 070 €	5 070 €	2 500 €	0 €	
Ville de Valenton	Santé jeunesse	10 920 €	4 920 €	3 000 €	1 500 €	
Ville de Valenton	Parentalité chez les jeunes	11 617 €	6 117 €	2 500 €	0 €	
Ville de Valenton	L'école des spectateurs	28 840 €	15 840 €	3 500 €	0 €	
ASSOCIATION SCIENCE TECHNOLOGIE SOCIETE	Ma fabrique mobile : le fab lab itinérant de l'ITI Seine-Amont à Valenton	16 033 €	0 €	3 000 €	1 500 €	Renforcer l'accès et l'usage des outils et contenus numériques proposés par le fablab itinérant
Centre Social Lutèce	Réussite éducative et parentalité	130 600 €	20 000 €	45 000 €	35 000 €	
Centre Social Lutèce	Culture, citoyenneté promouvoir la participation citoyenne des habitants	132 000 €	33 000 €	35 000 €	25 000 €	
Centre Social Lutèce	Lutte contre la fracture numérique et l'isolement social	74 500 €	12 000 €	25 000 €	25 000 €	

ASSOCIATION POUR LES EQUIPEMENTS SOCIAUX NOUVEAUX ENSEMBLES IMMOBILIERS	Connectons les habitants du QPV Lutèce/Bergerie	13 935 €	1 500 €	4 000 €	4 000 €	Garantir l'accès aux droits et aux services publics des habitants du QPV Lutèce-Bergerie.
Ville de Valenton	Journée citoyenne	16 500 €	13 500 €	3 000 €	2 500 €	Action au sein des QPV afin de développer le lien social et le vivre ensemble par la démocratie participative.
Ville de Valenton	Mise en place d'atelier de transformation et de réparation de mobilier	30 500 €	20 500 €	10 000 €	6 000 €	Mise en place d'atelier de transformation / récupération afin de sensibiliser les habitants au volume de déchets produit par chacun et au potentiel de réparation ou de transformation des objets jetés.
Ville de Valenton	Egalité Femmes Hommes à Valenton	15 000 €	12 000 €	3 000 €	2 000 €	
Ville de Valenton	Actions du Conseil Citoyen	6 000 €	3 000 €	3 000 €	2 000 €	Fonctionnement, communication (Oriflamme, Tee-shirt, flyers...)
Ville de Valenton	Bourses aux permis de conduire	46 000 €	36 000 €	10 000 €	5 000 €	Ce projet permet de financer une partie du permis de conduire.
Club Sportif de Valenton	Accès aux sports pour tous	480 897 €	75 000 €	35 000 €	15 000 €	Ce projet permet de conserver une tarification à moindre coût pour la pratique sportive. CPO signée.
Club Sportif de Valenton	Le sport au féminin	108 500 €	5 000 €	15 000 €	8 000 €	Développer la pratique féminine issue des QPV. CPO signée.
Club Sportif de Valenton	Judo vacances	39 500 €	1 000 €	10 000 €	7 000 €	Proposer aux habitants des QPV de pratiquer gratuitement l'activité judo durant les vacances scolaires. CPO signée.
Ville de Valenton	Opération de solidarité	15 000 €	10 000 €	5 000 €	2 500 €	Développer des actions de solidarités : récolte de fond pour les démunies, collecte denrées alimentaires, rencontre multisports.

**Pilier développement économique et emploi**

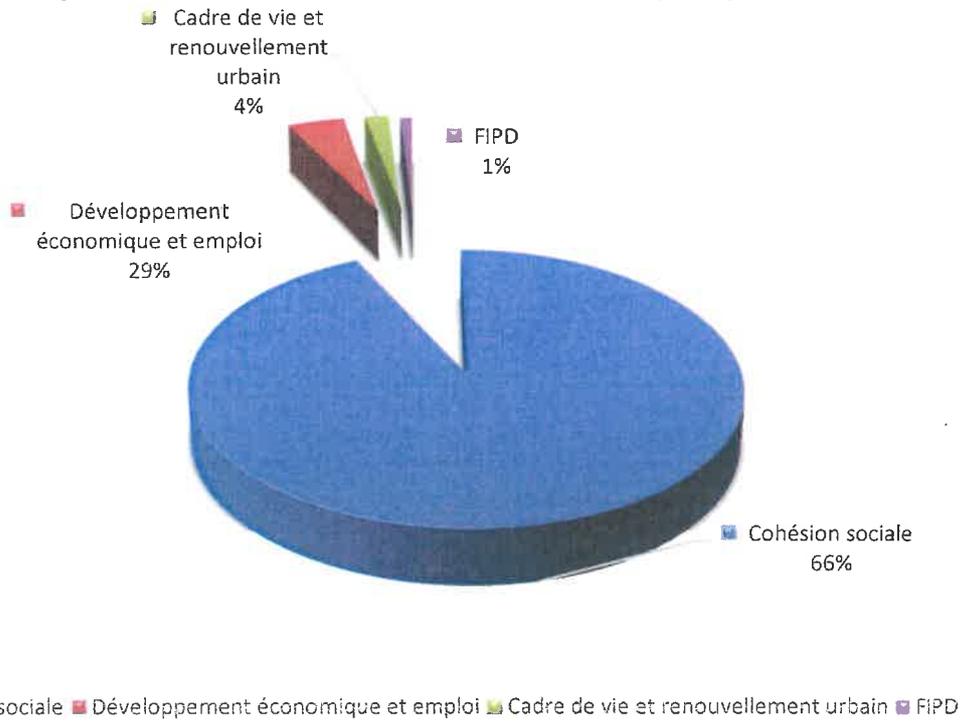
Ville de Valenton	Itinéraires l'emploi	24 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	Présence des partenaires de l'emploi au plus près des habitants en QPV.
Ville de Valenton	Animations commerciales	39500	24 500 €	15 000 €	3 000 €	Redynamiser le tissu commercial
Ville de Valenton	Aide à projet jeune	25 000 €	15 000 €	10 000 €	8 000 €	Faciliter l'épanouissement et l'émancipation du jeune Favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle des jeunes en favorisant l'accès au permis de conduire Favoriser la Mobilité des jeunes.
Centre Social Lutèce	Insertion professionnelle	92 900 €	18 000 €	35 000 €	35 000 €	Accompagner au développement d'un projet professionnel accompagner à la recherche d'emploi et/ou de formation.

**Pilier cadre de vie et renouvellement urbain**

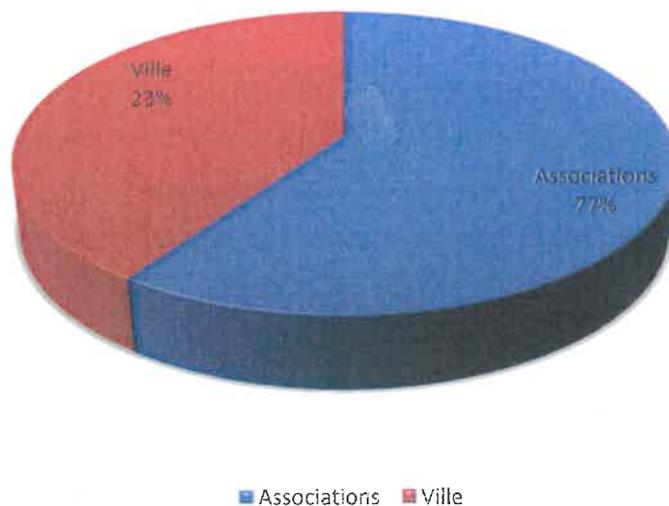
ASSOCIATION POUR LES EQUIPEMENTS SOCIAUX NOUVEAUX ENSEMBLES IMMOBILIERS	Tous mobiles sur le quartier Lutèce-Bergerie	13 050 €	1 000 €	4 000 €	4 000 €	
Ville de Valenton	Animations de quartier en pied d'immeuble	8500	4500	4000	2000	Projets participatifs pour l'amélioration du cadre de vie : fresques, mosaïques, fleurissement
Ville de Valenton	Développement de l'agro-alimentaire	26 500 €	22 500 €	4 000 €	2 000 €	

Prévention de la délinquance – FIPD					
Ville de Valenton	Médiateur de proximité	12 000 €	12 000 €	5 000 €	5 000 €
<b>TOTAL</b>				<b>207 000 €</b>	

### Répartition des subventions reçues par pilier



### Répartition associations / ville



2018			2019		
Demandé	Accordé	€ perçus par habitant QPV	Demandé	Accordé	€ perçus par habitant QPV
414 200 €	217 000 €	28,60 €	330 400 €	207 000 €	27,29 €

## 2.2. Pilier cohésion sociale

En 2019, vingt-trois projets ont été présentés par les différents acteurs dans le cadre de la politique de la ville (le Centre social la Lutèce, le Club Sportif de Valenton et la ville, APEIS, ASTS). Un projet a été orienté vers le budget VVV (ville, vie, vacances), un projet est financé par le BOP 147 départemental et quatorze projets ont été financés par le BOP 147 communal et quatre non financés.

## 2.3. Pilier développement économique et emploi

Quatre projets ont été présentés et financés par le BOP 147.

## 2.4. Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Trois projets ont été présentés et financés par le BOP 147.

## 2.5. Prévention de la délinquance

Quatre projets ont été présentés par la ville. Ces projets reprennent les trois axes du Plan local d'actions de prévention de la délinquance signé en février 2015, à savoir l'axe 1 : les jeunes exposés à la délinquance ; l'axe 2 : la prévention des violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes ; l'axe 3 : l'amélioration de la tranquillité publique. Seul le projet médiateur de proximité a été subventionné.

## 2.6. Conseil citoyen

En 2018 le Conseil Citoyen composé de 12 membres est suivi par une animatrice en poste d'adulte relais, qui suit également l'abattement TFPB.

Depuis sa création, le Conseil Citoyen se réunit mensuellement en séances plénières au sein de la Direction Participation Citoyenne et participe et/ou sont acteurs :

- Diagnostics en marchant,
- Comité technique et comité de pilotage de la Politique de la Ville, séance plénière du CLSPD,
- Journée internationale des droits des femmes,
- Conseil Municipal sur le vote du budget,
- Participation aux petits déjeuners Parents – Elu.e.s,
- Réunions/ateliers NPNRU,
- Participation aux animations en pied d'immeuble,
- Développement d'outils de communication dédié : blog et page Facebook,
- Différentes actions partenariales : la fête du Jeu, la fête des Voisins, fête des solidarités.
- Participation aux réseaux des conseils citoyen pilotés par l'EPT.

- Participation à des formations sur la rénovation urbaine (organisée par les services de l'Etat).

## 2.7. Dotation Politique de la Ville

En 2019 deux projets ont été financés dans le cadre de la DPV, sur deux projets déposés :

- Création de deux salles de classe pour l'école Henri Wallon **280 000 €**
- Dotation de classes mobiles informatiques pour les groupes scolaires Paul Langevin, Henri Wallon et Marcel Cachin **248 000 €**

Soit une Dotation de **528 000 €**.

## 2.8. Utilisation de la TFPB

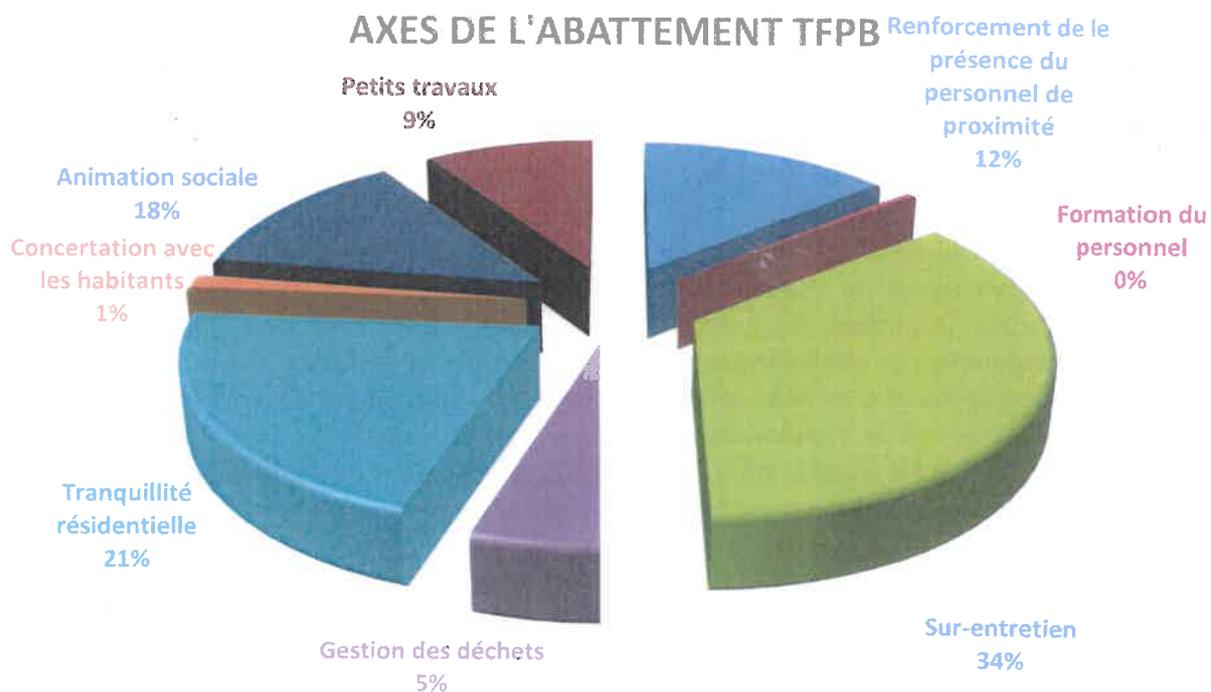
En avril 2016, la convention pour l'abattement de la Taxe pour le Foncier Bâti a été signée entre l'État, les bailleurs (France Habitation, I3F, IDF Habitat, OSICA et Valophis) et la ville. Des diagnostics en marchant ont été organisés avec l'ensemble des partenaires signataires, des représentants des amicales de locataires et du Conseil Citoyen dans les quartiers prioritaires avec les six bailleurs.

Les plans d'actions des bailleurs sont déclinés en huit axes :

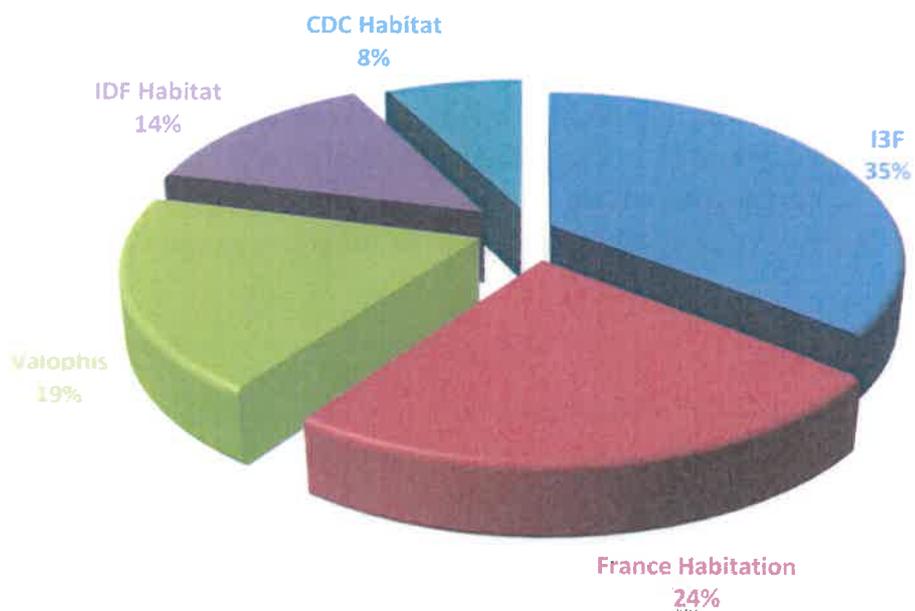
- Le renforcement de la présence du personnel de proximité
- La formation du personnel
- Le sur-entretien
- La gestion des déchets
- La tranquillité résidentielle
- La concertation avec les habitants
- L'animation sociale
- Les petits travaux

L'abattement sur la TFPB pour les cinq bailleurs (l'OPIEVOY ayant été racheté par Valophis) s'élève à 478 021 €, le sur-entretien et la tranquillité résidentielle sont les axes d'investissement prioritaires pour les bailleurs.

### AXES DE L'ABATTEMENT TFPB



### BAILLEURS



## 2.9. Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

En juin 2016, le quartier de la Lutèce / Bergerie a été retenu par l'Etat en tant que quartier d'intérêt national. Il s'inscrit dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain en lien avec le quartier Nord de Villeneuve-Saint-Georges. Il s'agit d'un projet partenarial de grande ampleur, réunissant de nombreux acteurs, avec un soutien financier public important permettant de réels changements sur tous les aspects urbains, sociaux, économiques, environnementaux en lien avec la Politique de la Ville. Le comité national d'engagement s'est tenu le 18 décembre 2017 afin de présenter le dossier d'intention du NPNRU des villes de Valenton et Villeneuve-Saint-Georges.

Le 7 février 2019, a été signé le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain d'intérêts national de Valenton et Villeneuve Saint Georges.

## 3. Conclusion et perspectives

---

Ce contrat doit engager les partenaires signataires et mobiliser le droit commun en impliquant la participation des habitants et du Conseil Citoyen à la co-construction de notre contrat de ville et à son pilotage.

En 2019, différentes réflexions de travail ont été menées, notamment avec les bailleurs autour :

- De la mécanique de rue, la gestion des épaves et des déchets avec pour objectif la création d'un garage solidaire,
- La fracture numérique.

Des thèmes inter bailleurs notamment évoqués lors des différents groupes de travail (CLSPD, TFPB...).

Les perspectives 2020 seront :

- La lutte contre l'échec scolaire,
- Le développement de la participation citoyenne et création d'un budget participatif à l'échelle de la ville,
- Accompagner les Valentonnais.es vers l'emploi.

# RAPPORT ANNUEL CONTRAT DE VILLE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

2019

## Table des matières

Introduction.....	3
1. Le contrat de ville de Villeneuve-Saint-Georges .....	6
1.1. Enjeux et priorité du Contrat de Ville.....	7
2. Programmation Politique de la Ville 2019 .....	10
2.1 Nombre d’actions et thématiques.....	10
2.2 Principales évolutions de la programmation.....	10
3. Les thématiques prioritaires.....	12
4. Les porteurs de projets.....	13
5. Le soutien financier des partenaires .....	14
5.1 Les collectivités territoriales .....	15
5.2. L’Etablissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre .....	15
5.3 L’Etat .....	15
5.4 La CAF.....	15
6. Dispositifs et financements spécifiques de la politique de la ville .....	16
6.1. Le PRE (Programme de Réussite Educative) .....	16
6.2. Villeneuve-Saint-Georges : Cité Educative régionale .....	16
6.3. Plan Régional d’Insertion des Jeunes (PRIJ).....	17
6.4. Contrat Local de Santé.....	18
6.5. Convention pluriannuelle d’objectifs (convention Etat-Association).....	18
6.6. Dotation politique de la ville : .....	19
6.7. L’abattement sur la Taxe Foncière et la Propriété Bâtie et la GUSP.....	19
7. Ingénierie .....	22
8. Participation des habitants .....	22

## Introduction

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit le déploiement d'un nouveau cadre contractuel rassemblant, autour de l'État et des collectivités, l'ensemble des partenaires susceptibles d'œuvrer à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

La durée des contrats de ville a été prolongée jusqu'en 2022 par la loi du 28 décembre 2018 de finances pour 2019. Cette prorogation entraîne celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées

Dans ce contexte, un travail de « rénovation » des contrats de ville a été réalisé en 2019 en collaboration avec les partenaires sociaux économiques.

Ce travail réalisé à l'échelle du territoire Grand-Orly-Seine-Bièvre a permis d'identifier 5 axes prioritaires pour la période 2020-2022 décliné dans un Protocole d'engagements renforcés et réciproques

1. Agir résolument en faveur de la réussite éducative et de l'émancipation de la jeunesse
2. Garantir la présence des services publics et de moyens humains et de proximité sur les quartiers.
3. Poursuivre et accompagner les démarches de participation des habitants
4. Permettre l'accès à l'emploi des habitants qui en sont le plus éloignés
5. Renforcer les logiques de réseaux et la coordination des partenaires au bénéfice du tissu associatif et des habitants des quartiers.

8 Contrats de Ville ont été signés sur la période 2014-2022 sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre :

- Orly,
- Portes Essonne (Athis-Mons / Juvisy-sur-Orge / Savigny-sur-Orge),
- Seine Amont (Choisy-le-Roi / Ivry-sur-Seine / Vitry-sur-Seine),
- Thiais,

- Val de Bièvre (Arcueil / Cachan / Fresnes / Gentilly / Le Kremlin-Bicêtre / L'Haÿ-les-Roses / Villejuif),
- Valenton,
- Villeneuve-Saint-Georges,
- Viry-Châtillon,

Ces 8 contrats de ville doivent permettre de mieux inscrire les 31 quartiers prioritaires de la politique de la ville dans la stratégie développée à l'échelle du

Ces documents contractuels doivent également définir les moyens mobilisés dans le cadre des politiques de droit commun en faveur des 34 quartiers de veille active que compte l'EPT.

L'article L1111-2 du Code général des collectivités territoriales dispose qu' « un débat sur la Politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville, à partir d'un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ». Il dispose également que les conseils citoyens présents sur le territoire concerné, sont consultés en amont sur les projets de rapport.

Forte de plus de 104 000 habitants, la population des quartiers prioritaires de la Politique de la ville représente 16% de la population de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Ces quartiers accueillent pourtant 25% des demandeurs d'emploi du territoire, ce qui marque leur fragilité dans l'accès au marché du travail. Dans le même temps, on compte 12% de familles monoparentales (2/3 des quartiers prioritaires de l'EPT comprenant 25% et plus de ménages monoparentaux) ; la médiane des familles de 5 personnes et plus se situe à 16,8% ; les taux de pauvreté au seuil de 60% se situent entre 26% et 46%. L'observatoire de la cohésion sociale, mis en place à l'échelle de l'EPT, a mis en évidence des signes nets de précarité.

Les disparités sont fortes entre les quartiers. Aussi, et afin de poursuivre cette analyse de l'évolution de la pauvreté, un atlas et un tableau de bord des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont en cours d'élaboration sur la base des dernières données de l'INSEE et en lien étroit avec les chefs de projet.

En parallèle, la diffusion des outils de l'observatoire des quartiers d'habitat social réalisé par le service Ville et Solidarités Urbaines du Conseil Départemental du Val-de-Marne va permettre un partage, un enrichissement et une mutualisation des connaissances et des analyses de la situation sociodémographique et économique des habitants des quartiers d'habitat social. Le Conseil Départemental de l'Essonne sera sollicité pour s'inscrire dans cette démarche.

Comprendre les dynamiques urbaines et sociales à l'œuvre sur le territoire et dans les quartiers en Politique de la Ville, notamment les logiques d'inégalités et de ségrégation sociale, suivre les actions, les dispositifs et les projets mis en œuvre dans ces quartiers est aujourd'hui indispensable afin de mieux suivre et faire évoluer nos actions opérationnelles et celles de nos partenaires.

Identifiés comme nécessitant une intervention renforcée, ces quartiers bénéficient de projets au plus proche des habitants. Le travail de consolidation entre les 8 contrats de ville doit se poursuivre afin de donner à voir la réalité de l'ensemble des investissements mobilisés.

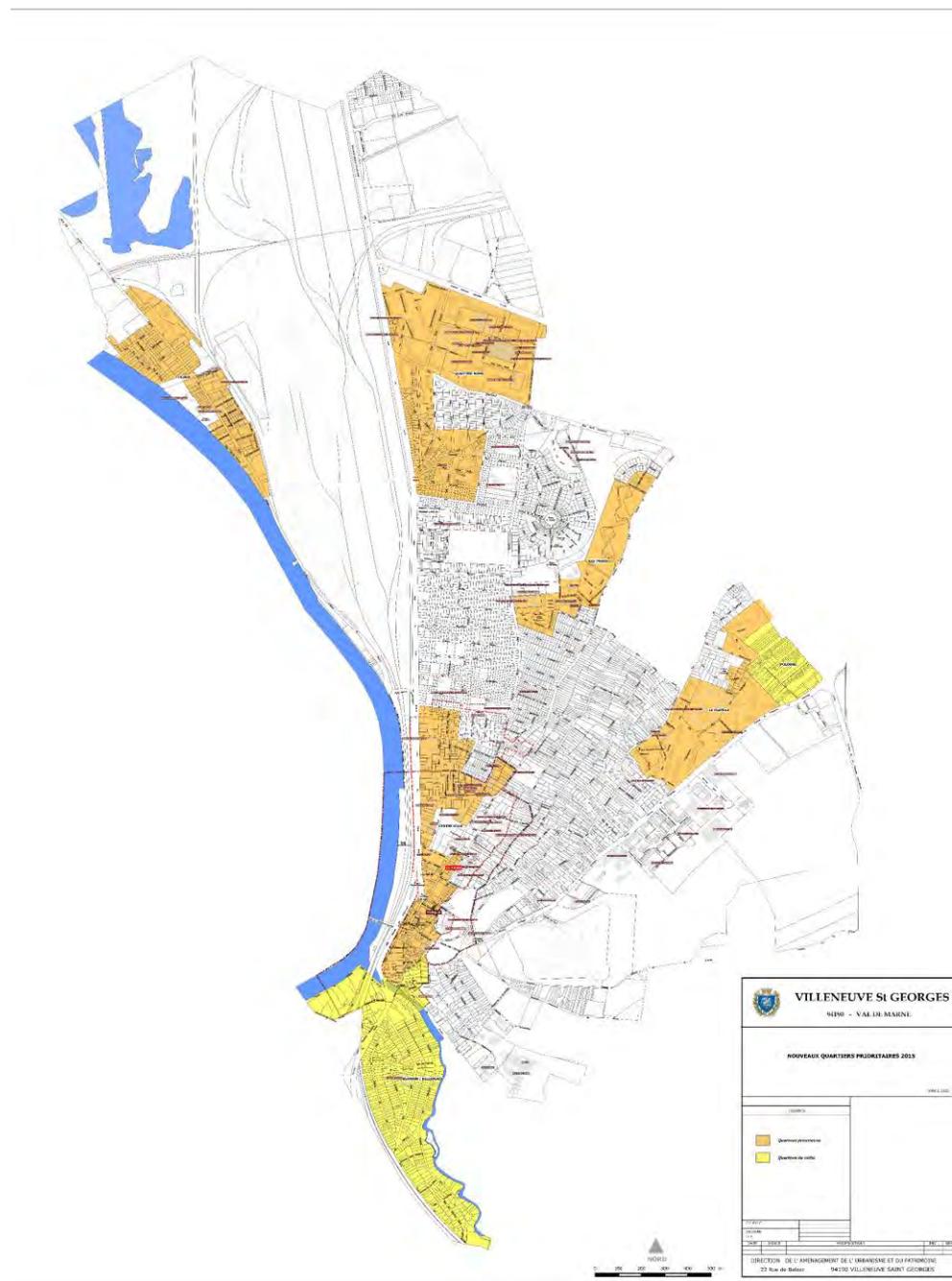
## 1. Le contrat de ville de Villeneuve-Saint-Georges

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a redessiné la géographie des quartiers prioritaires afin de « concentrer les moyens vers les territoires les plus en difficulté » (gouv.fr) en renouvelant les principes et les outils de la politique de la ville.

Villeneuve-Saint-Georges se compose de 5 quartiers prioritaires Centre-Ville, Plateau, Quartier Nord, HBM Les Tours et Triage ; et deux quartiers de veille : Belleplace-Blandin et Polognes-Plateau.

Au total, ce sont 18 400 habitants qui vivent en quartier prioritaire soit 55% de la population municipale.

- Quartier Nord : 7 340 habitants
- Centre-Ville : 3 570 habitants
- Le Plateau : 3 590 habitants
- Triage : 1 950 habitants
- HBM Les Tours : 1 950 habitants



## 1.1. Enjeux et priorité du Contrat de Ville

### ➤ Pilier Cohésion Sociale

#### - **1er enjeu : Développer l'accompagnement des enfants, des jeunes et de leur famille**

- Faire de la réussite scolaire et éducative dès le plus jeune âge une priorité
- Initier un nouveau rapport aux familles
- Aller plus loin dans l'action en faveur des jeunes

#### - **2ème enjeu : Dynamiser la vie des quartiers, valoriser leur multiculturalité et les ouvrir sur l'ensemble de la Ville**

- Lutter contre l'isolement des habitants, le cloisonnement des quartiers : mobilité dans la ville, vers l'extérieur ; développer l'intérêt pour un autre quartier et pour la ville
- Créer des lieux de convivialité
- Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives, de loisirs et de vacances, interculturelles et intergénérationnelles
- Améliorer la tranquillité publique et la prévention de la délinquance à travers la stratégie locale de sécurité et prévention de la délinquance à décliner en fonction des spécificités des quartiers
- Accompagner les associations et favoriser le travail inter-associatif de proximité
- Développer le travail de médiation
- Faire de la question linguistique une priorité

#### - **3ème enjeu : Favoriser l'accès aux droits et accompagner les parcours sociaux des Villeneuvois**

- Proposer de nouvelles formes d'accompagnement et de services pour rapprocher les habitants des institutions
- Améliorer la communication et l'information pour plus de visibilité et de lisibilité des services
- Améliorer la coordination entre les acteurs intervenant dans le champ social, éducatif, de la santé ... pour plus d'efficacité et de cohérence dans les parcours
- Faciliter l'accès aux soins : lutter contre la désertification médicale, favoriser la prévention
- Développer des actions spécifiques à destination des seniors (logement, lutte contre l'isolement, accompagnement social)

## ➤ Pilier Développement économique et emploi

### - **1er enjeu : Travailler sur les freins à l'emploi, souvent cumulés par la population :**

- Besoin de qualification/formation y compris pré qualifiantes (codes entreprise), lien avec orientation des jeunes
- Développement de l'alternance
- Freins linguistiques et culturels : des besoins très importants d'accompagnement
- Mobilité (navette, covoiturage, sécurité)
- Modes de garde
- Freins liés à la précarité

### - **2ème enjeu : Qualifier et accompagner les parcours professionnels (emplois et entrepreneurs) :**

- Développer une stratégie innovante de rapprochement du public et des institutions
- Coordination et complémentarité des partenaires
- Réponses adaptées et différenciées selon les profils

### - **3ème enjeu : Accompagner la volonté d'entreprendre**

- Continuer d'accompagner la « volonté d'entreprendre » pour la réussite des projets dans les quartiers (création ou reprise d'activités)
- Valoriser les dispositifs d'accompagnement de la création d'entreprises
- Travailler collectivement l'image du territoire : valoriser les potentiels et réussites
- Développer le travail à une échelle territoriale plus large
- Favoriser l'implantation / le développement d'entreprises (offres de locaux d'activité, promotion du territoire), l'émergence de projets liés à l'économie sociale et solidaire ainsi que les projets liés au développement durable

### - **4ème enjeu : Poursuivre la redynamisation des commerces de proximité en lien avec les besoins des habitants :**

- Soutenir et accompagner les commerçants existants et futurs, obtenir une offre de qualité se substituant aux commerces dégradés et démultipliés sans rapport avec la demande des Villeneuvois

- Travailler à la diversification et à l'amélioration de l'offre commerciale et de services (professionnels de santé ou autres services comme leviers de dynamisation)
- Améliorer la sécurité et l'environnement urbain des commerces

➤ **Pilier Cadre de Vie et Renouveau Urbain**

- **1er enjeu : Améliorer la « qualité de vie » quotidienne des habitants dans une logique de développement durable**

- Travailler sur l'amélioration de l'habitat, la lutte contre la précarité énergétique et l'insalubrité
- Améliorer le cadre de vie
- Améliorer la mobilité, diversifier les transports
- Améliorer l'équilibre de l'offre de logements et de diversification
- Prévenir et résorber les situations d'habitat indigne et de dégradations des copropriétés

- **2ème enjeu : Favoriser l'appropriation positive et le respect des lieux de vie**

- Favoriser le lien social, la vie collective, le sentiment d'appartenance, l'accueil des nouveaux arrivants pour un quartier mieux respecté
- Travailler sur le sentiment d'insécurité et la tranquillité publique
- Le devenir du centre-ville, un levier pour le changement d'image de la ville

- **3ème enjeu : Favoriser l'articulation entre le volet social et le volet urbain**

- Travailler l'accompagnement des populations concernées par les projets urbains
- Favoriser l'association des habitants, des acteurs économiques à la définition et à la mise en place des projets urbains
- Créer de nouveaux équipements répondant aux besoins d'une population en augmentation
- Être vigilant sur la gestion des chantiers avec un objectif de développement durable
- Intégrer les nouveaux projets dans le territoire existant et créer des liens entre les nouveaux arrivants et leur environnement

## 2. Programmation Politique de la Ville 2019

### 2.1 Nombre d'actions et thématiques

- **43** actions financées par le BOP 147

+ 2 financements dans le cadre du dispositif « Ville Vie Vacances »

+ 1 financement du CDAD

Soit **46 actions** au total

- **12 porteurs associatifs** proposant 24 actions, 15 projets portés par **la Ville** 4 actions portées **l'EPT**.

- **9** nouvelles actions :

- 4 portées par des associations
- 5 portées par la Ville

En 2019, l'enveloppe BOP 147 s'élève à 573 600€ dont 128 600€ sont consacrés aux actions du Programme de Réussite Educative.

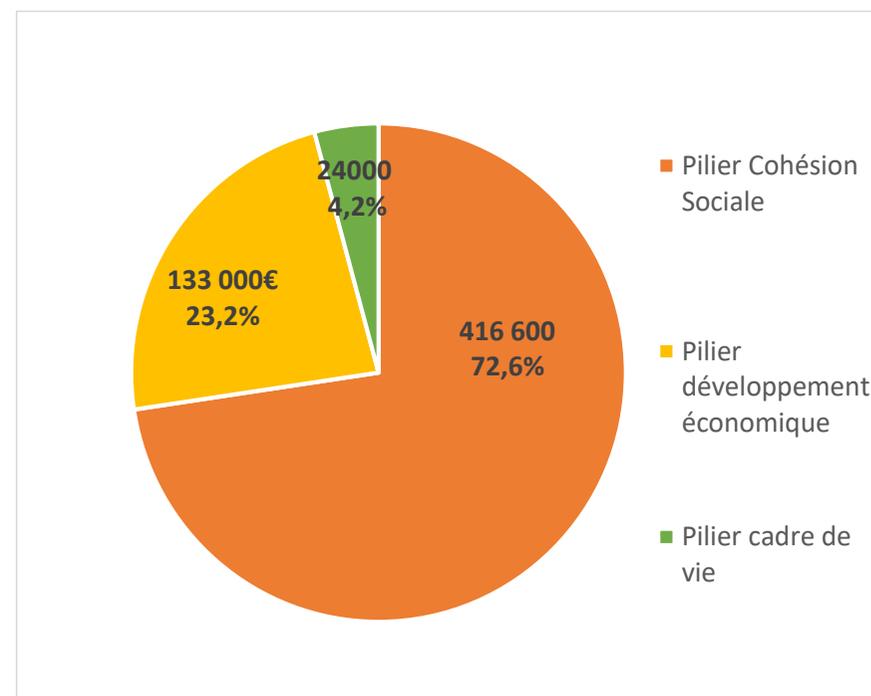
A cette enveloppe, s'ajoutent 24 500€ de financements obtenus dans le cadre du dispositif « Ville Vie Vacances » (VJV) et 6 200€ du CDAD.

NB : En septembre 2019, l'association FSDVA a obtenu une subvention exceptionnelle de 6000€ dans le cadre du BOP 147 amenant l'enveloppe globale à 579 600€. Cette somme n'est pas prise en compte dans le graphique ci-dessous et n'apparaît pas dans le tableau de programmation 2019.

### 2.2 Principales évolutions de la programmation

- 4 nouvelles associations ont déposé des projets

- L'association Arc-en-Ciel a obtenu l'agrément « Espace de Vie Sociale » par la CAF



Graphique 1 : Répartition des crédits du BOP 147 2019 par pilier

### **Cohésion sociale :**

**416 600€ / 72,6%**

Le pilier cohésion sociale représente 72,6% des financements politique de la ville. 37 actions ont été soutenues dans cette thématique avec 18 actions portées par 10 associations et 19 projets portés par 10 services de la ville (PRE, éducation, santé, soutien à la parentalité, culture, citoyenneté et vivre ensemble, linguistique, participation des habitants, activités sportives et accès aux droits).

**Total pilier cohésion sociale + VVV+ CDAD**

**= 441 100€**

### **Développement économique/emploi :**

**133 000€/23,2 %**

Le pilier développement économique et emploi représente 23,2% des financements PV, soit 133 000€ pour 9 actions dont deux concernaient le développement économique et 7 étaient consacrées à l'insertion à l'emploi. On constate une large augmentation par rapport à 2018 avec + 6,2% de financements attribués en 2019 aux actions du pilier dev éco/emploi

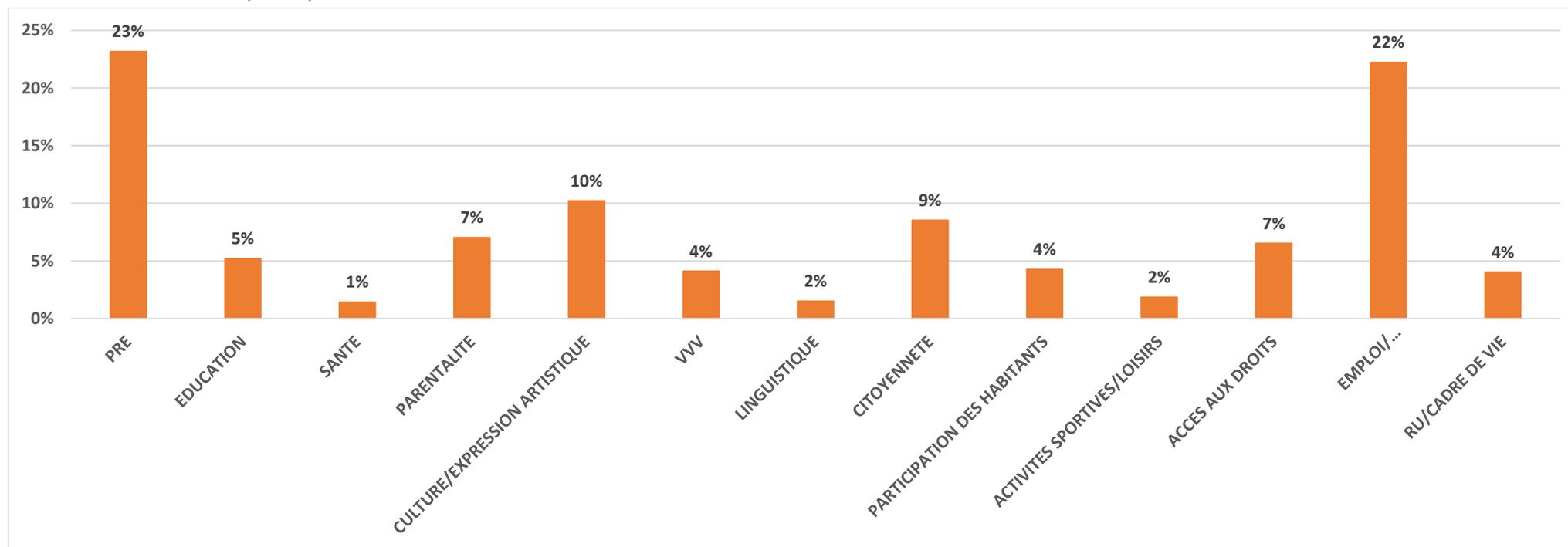
### **Cadre de vie et renouvellement**

**urbain**

**24 000€ / 4,2%**

Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain représente 4,2% de la programmation avec une action financée à hauteur de 24 000€.

### 3. Les thématiques priorisées



Graphique 2 : Répartition des crédits du BOP 147 2019 par thématique

#### ➤ **La jeunesse : priorité du contrat de ville**

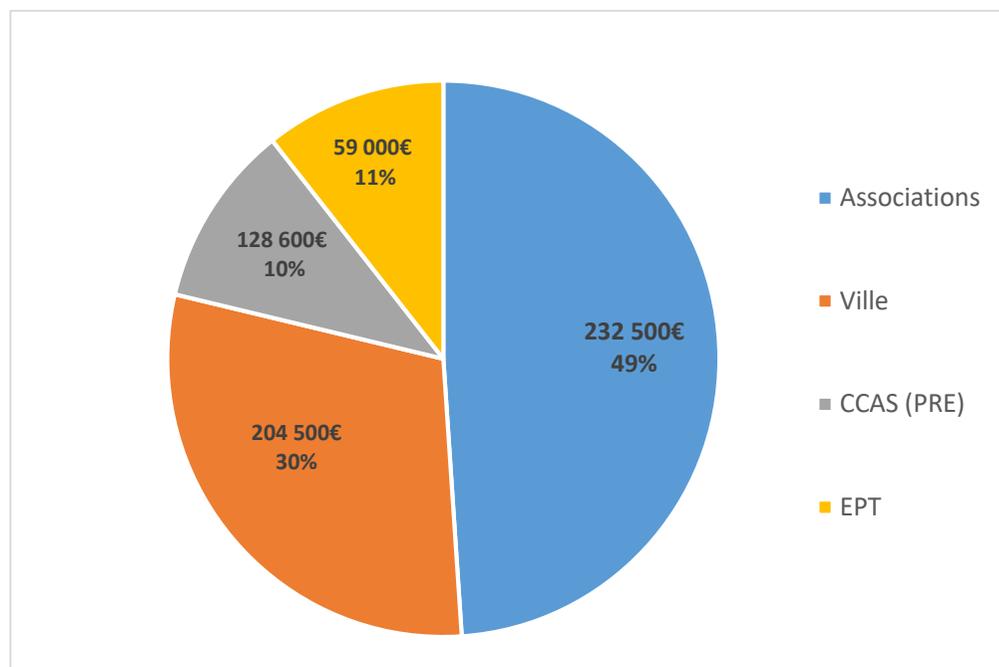
Avec 38% de la population qui a moins de 25ans, l'accompagnement de la jeunesse est la priorité du contrat de ville de Villeneuve-Saint-Georges.

Les crédits du BOP 147 2019 ont été principalement orientés en faveur des jeunes et des enfants à travers le Programme de Réussite éducative.

Le service jeunesse a mis en place plusieurs actions qui se déclinent au sein des différentes thématiques que sont la culture, la santé, les loisirs, la citoyenneté et l'emploi.

Le volet développement économique est également en partie axé vers l'insertion des jeunes à l'emploi et à la formation.

## 4. Les porteurs de projets

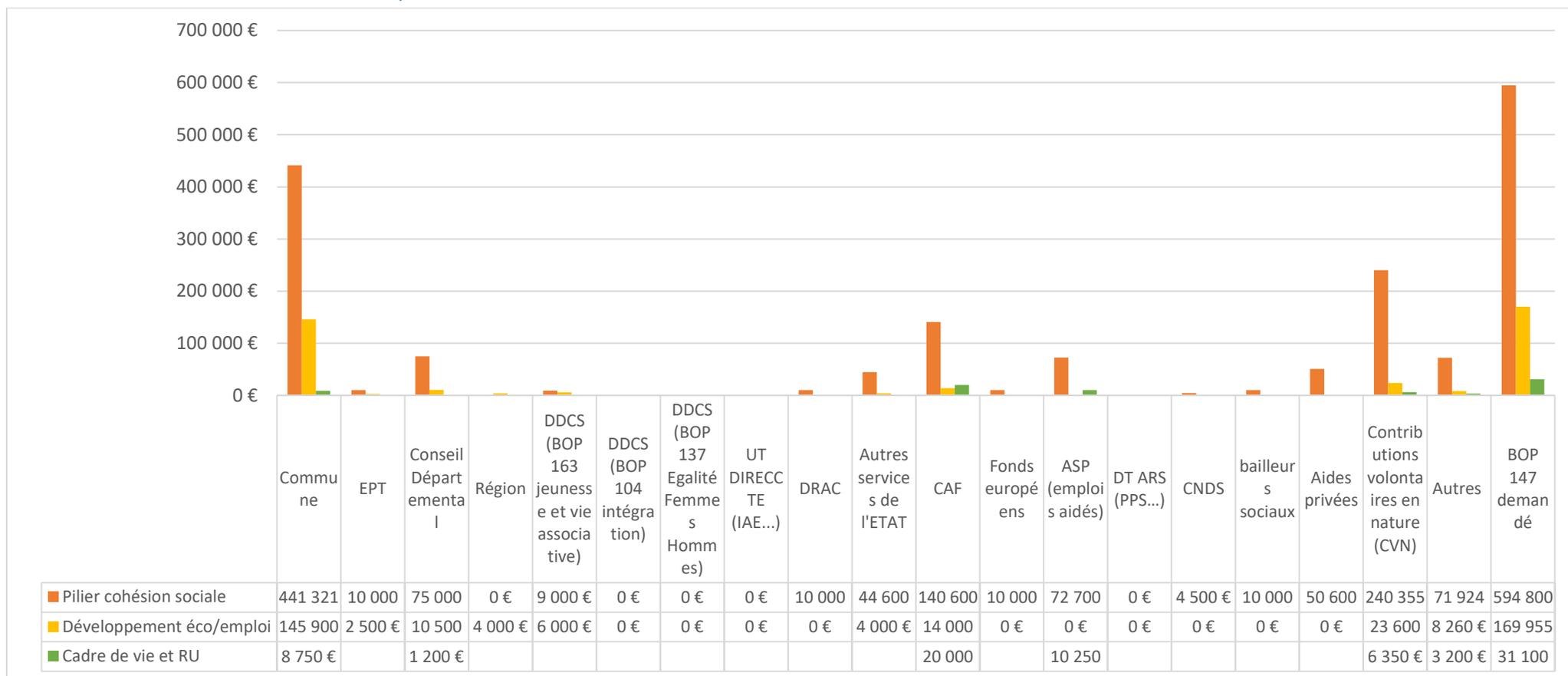


Graphique 3 : Répartition des financements du BOP 147 par type de porteurs de projets, 2019.

Les associations sont financées pour un montant total de 232 500€ par le BOP 147 (hors vvv), soit 49% de l'enveloppe globale. L'enveloppe est répartie entre 12 structures associatives. La ville représente 30% des financements avec 204 500€ répartis sur 14 projets (dont PRE et hors VVV et CDAD) et le Territoire porte 4 actions sur Villeneuve pour un total de 59 000€ soit 11% de l'enveloppe globale.

(NB : depuis 2018, la compétence politique de la ville, le développement économique ainsi que les équipements culturels : médiathèques et théâtre, ont été transférés à l'EPT Grand-Orly-Seine-Bièvre).

## 5. Le soutien financier des partenaires



Graphique 4 : Cofinancements des actions politique de la ville - programmation 2019

Le **coût total des actions** est de **2 254 925€** avec une majorité des projets qui répondent aux enjeux de « cohésion sociale »

## 5.1 Les collectivités territoriales

### - **La commune**

En 2019, la ville a assumé 26,43% du coût total des actions de la programmation politique de la ville hors contribution volontaire en nature (mise à disposition de locaux, de ressources humaines, fluides...)

### - **Le Conseil Départemental**

Le CD du Val de Marne cofinance 3,84% du coût total des actions (hors CDAD) des financements axés principalement sur des actions de cohésion sociale.

### - **La Région**

La région cofinance deux actions sur les questions de l'emploi, ce qui représente à peine 0,2% des financements des actions de la programmation.

## 5.2. L'Etablissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre

L'EPT GOSB cofinance 0,55% des actions, dans le cadre des appels à projets spécifiques aux compétences qui lui sont confiées.

## 5.3 L'Etat

Les crédits politique de la ville représentent 25,4% des financements des actions de la programmation 2019. En 2018, les crédits du BOP 147 représentaient 23% du coût total des actions et 27% de la programmation en 2017.

Les crédits spécifiques de l'Etat (hors BOP 147) et les crédits de droit commun, permettent de financer 3,27% de la programmation. En 2018, ces crédits permettaient de financer 7% du cout total des actions.

Ainsi, si la part des crédits BOP 147 en 2019 est supérieur à celle de 2018, les autres financements de l'Etat, sont quant à eux, à la baisse (BOP 163, DRAC...)

## 5.4 La CAF

La CAF permet de financer 7,74% de la programmation. En 2018 la CAF contribuait à hauteur de 9,5% soit une baisse des près de 2% des financements.

La dématérialisation des démarches et l'absence d'un accueil permanent CAF sur la Ville met en difficulté une grande partie des habitants de Villeneuve.

La fracture numérique est une réalité sur le territoire et sans un accompagnement administratif adapté, nombreuses sont les personnes qui abandonnent leurs droits. En 2019, une réflexion avec les acteurs de l'emploi sur les actions qui pourraient être mises en place afin de lutter contre l'illectronisme, a été amorcée.

## 6. Dispositifs et financements spécifiques de la politique de la ville

### 6.1. Le PRE (Programme de Réussite Educative)

Le Programme Réussite Educative dispose d'une enveloppe prédéfinie dans le cadre de la politique de la ville. Les décisions concernant les actions PRE sont prises lors du COPIL « réussite éducative » qui a eu lieu le 8 février 2019.

En 2019, l'action « coup de pouce langage » n'a pas été financée en raison du dédoublement des classes de CP et de CE1.

Des financements équivalents ont été attribués au poste de coordinatrice du PRE et du référent de parcours et une augmentation de 13 000€ a été attribuée au poste de psychologue pour permettre une prise de poste à temps plein.

Afin de renforcer les équipes du PRE, un deuxième référent de parcours a été financé pour un montant de 11 400€.

En 2019, le PRE obtient 128 600€ de subvention de la politique de la ville, soit 7 400€ de plus qu'en 2018.

Pour le volet éducatif, la CAF finance le CLAS à 100% et une nouvelle action de « lutte contre le décrochage scolaire : accueil des exclus » est financée à hauteur de 10 000€.

Rappel : toutes les établissements scolaires de la ville sont en REP ou en REP+ (école Paul Bert, Triage).

### 6.2. Villeneuve-Saint-Georges : Cité Educative régionale

Le ministère chargé de la ville et du logement et le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ont décidé de mettre en œuvre des mesures fortes à chaque étape du parcours des enfants :

Les cités éducatives s'adressent aux habitants des QPV et s'inscrivent dans la mobilisation nationale, lancée en juillet 2018 par le Président de la République et portée par le ministère en charge de la ville et du logement

Elles s'inscrivent dans le cadre des mesures nouvelles prises par le ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse : scolarisation obligatoire dès 3 ans, dédoublement des classes, Plan mercredi, « devoirs faits » ...

Le label d'excellence « Cités éducatives » a été attribué à 80 territoires en juillet 2019 pour 3 ans (2020-2022).

**Villeneuve Saint Georges** n'était pas éligible à la labellisation nationale mais **a été retenu pour être accompagné régionalement et bénéficier d'un appui pour la mise en œuvre de sa cité éducative au quartier Nord**. Le collège Roland Garros en est le pilote.

Les cités éducatives ont 3 objectifs généraux :

**1) Conforter le rôle de l'école :** Concevoir des perspectives de travail et envisager des actions coordonnées.

**2) Promouvoir la continuité éducative :** Construire un lien continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire

**3) Ouvrir le champ des possibles :** Aider les enfants et les jeunes à trouver dans leur environnement, les clés de l'émancipation. Multiplier les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur

### 6.3. Plan Régional d'Insertion des Jeunes (PRIJ)

En 2018, le PRIJ a été lancé dans le quartier Nord de Villeneuve-Saint-Georges et le quartier de la Lutèce à Valenton.

L'objectif étant, à travers la référente PRIJ, de repérer les jeunes en « décrochage institutionnel » afin de leur offrir un suivi individualisé et de les rattacher à des dispositifs d'insertion à l'emploi et à la formation.

En 2019 une trentaine de jeunes ont été accompagnés dans le cadre du PRIJ.

#### 6.4. Contrat Local de Santé

« *Le contrat local de santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'agence régionale de santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations* ». <https://www.ars.sante.fr/les-contrats-locaux-de-sante>

Des ateliers ont débuté avec les différents partenaires (Ville, Etat, ARS, Acteurs de la santé...) afin d'amorcer les réflexions qui mèneront à la réalisation du CLS. Pour ce faire, la responsable du pôle santé est accompagnée par le Cabinet Acsantis depuis le dernier trimestre 2019.

4 axes, sont pour l'instant, perçus pour le CLS :

- Le renforcement de l'offre de soins
- La lutte contre la précarité et les inégalités de santé
- La santé mentale
- La santé environnementale et santé urbaine.

#### 6.5. Convention pluriannuelle d'objectifs (convention Etat-Association)

##### **Centre social Asphalte :**

- CPO de 2017 à 2020 pour un montant de 100 000€ annuel : reconduction de 5 actions

- *Le temps des femmes*
- *Accompagnement dans les démarches accès aux droits*
- *Parents/enfants : poursuivre le dialogue inter et intrafamilial*
- *J'observe, je m'engage et j'agis*
- *Vivre et agir ensemble*

## Espace de Vie Sociale Arc-en-Ciel :

- CPO de 2018 à 2021 pour un montant de 45 000€ annuel : 3 actions reconduites et augmentation des financements (+ 3000€) dans le cadre de l'obtention de l'agrément « Espace de Vie Sociale » par la CAF en 2019.

- *Jouer et apprendre à la passerelle*
- *Parentalité et lien social*
- *Citoyenneté et accès aux droits*

- Une nouvelle CPO sera signée avec l'association RDjeunes en 2020.

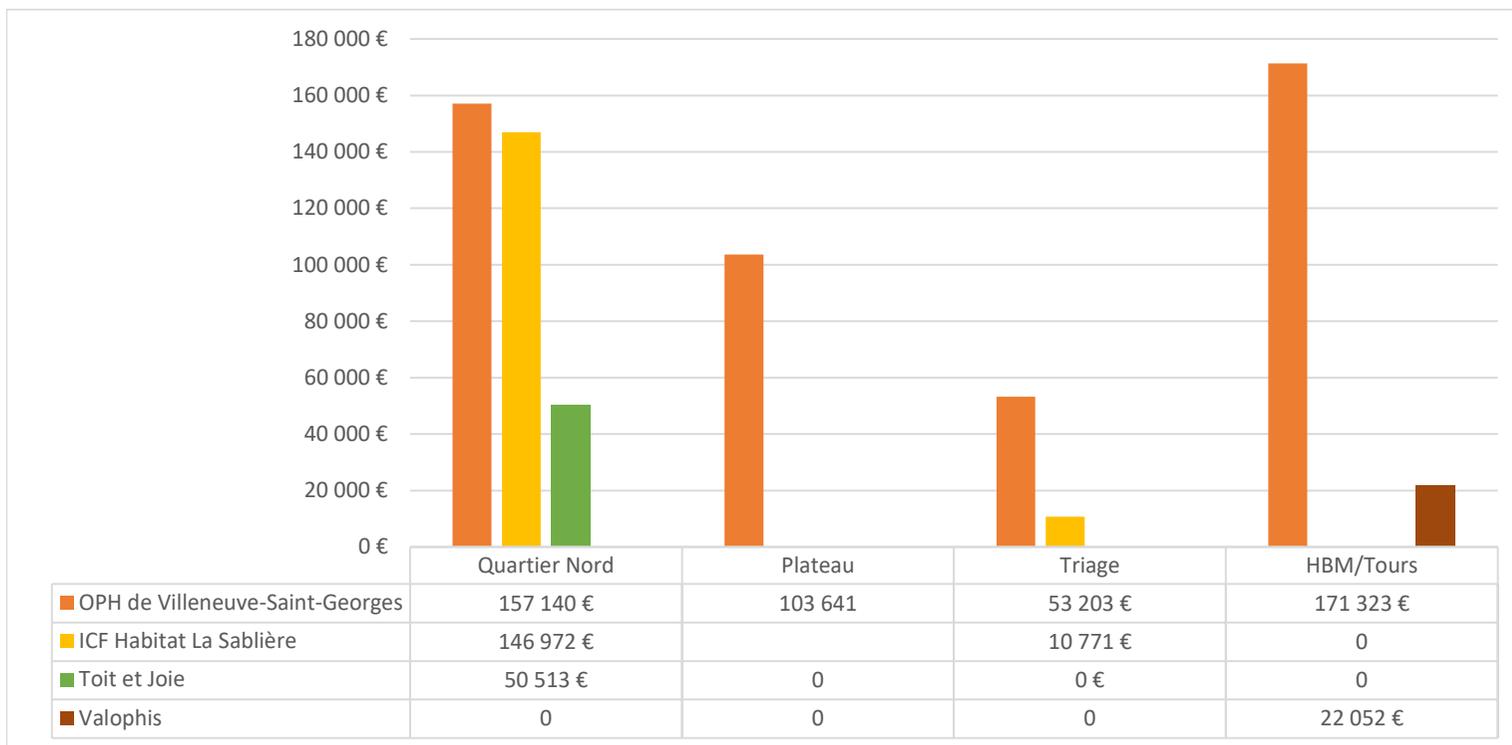
## 6.6. Dotation politique de la ville :

« Créée par l'article 172 de la loi de finances pour 2009, la dotation politique de la ville (ex-DDU) bénéficie chaque année aux communes de métropole et d'outre-mer particulièrement défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains. Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la DSU par un soutien renforcé aux quartiers prioritaires de la politique de la ville » <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/dotation-politique-ville-dpv>

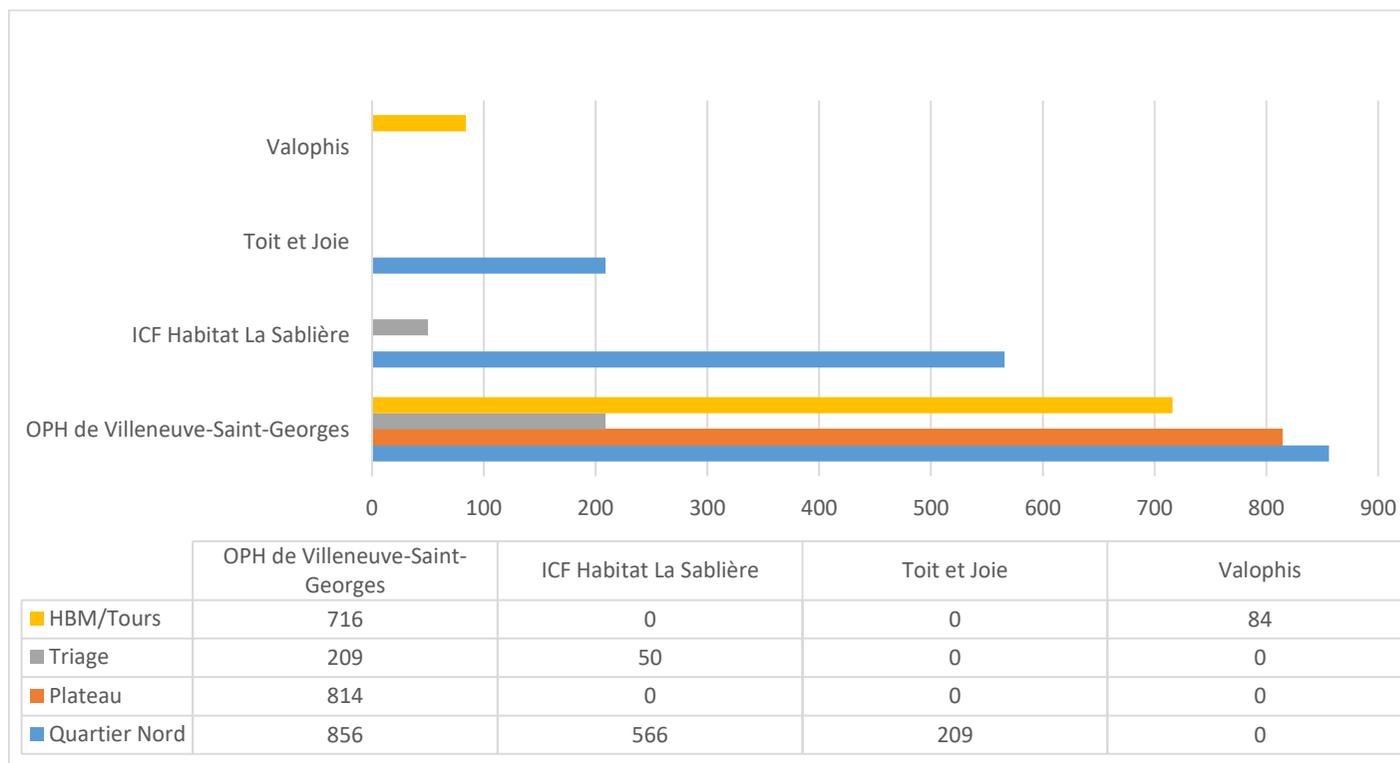
En 2018, la DPV d'un montant de 112 000€ a permis de financer le déploiement d'une Microfolie. En 2019, la DPV est de 671 772€ et doit permettre le financement de la Maisons de valorisation du patrimoine.

## 6.7. L'abattement sur la Taxe Foncière et la Propriété Bâtie et la GUSP

La convention TFPB a été signée le 30 juin 2016 avec les 4 bailleurs suivant : OPH de Villeneuve-Saint-Georges, ICF Habitat La sablière, Toit et Joie et Valophis. L'abattement de la TFPB permet de financer des actions pour améliorer le cadre de vie des habitants en matière de cohésion sociale et de gestion urbaine. Ces actions sont notamment identifiées à travers les diagnostics en marchant réalisés dans les quartiers concernés, en présence des bailleurs sociaux et des habitants. En 2019, le montant d'abattement TFPB était de **715 615<sup>€</sup>** pour un total de **3 504 logements** répartis comme suit entre les bailleurs et les quartiers.



Graphique 5 : Répartition de l'abattement TFPB par quartiers et par bailleurs en 2019



Graphique 6 : Nombre de logements soumis à l'abattement TFPB par bailleur et par quartier, 2019

**La GUSP : une démarche mise en œuvre au Centre-Ville et quartier Nord** qui pourrait dans un second temps être étendue à toute la commune.

Début 2019 a eu lieu la première réunion d'équipe projet qui a permis de présenter la démarche aux partenaires ainsi que le prestataire en charge de l'AMO. Par la suite plusieurs rencontres se sont déroulées afin de réfléchir aux ateliers de travail partenariaux sur la mise en place de la GUSP.

La première phase de l'AMO (définition et structuration en interne) s'est déroulée de mars à juillet et la 2ème phase (outils et méthode territorialisées) de juillet 2019 à février 2020. Plusieurs ateliers avec les partenaires de la démarche et les habitants ont été menés afin d'élaborer les plans d'actions pour chaque quartier.

En 2020, la convention GUSP devrait être signée avec les partenaires pour une mise en place des actions identifiées début 2021. Elle permettra d'assurer une gestion de proximité et de garantir, en lien avec les bailleurs sociaux et les habitants, un meilleur fonctionnement des quartiers, en fonction des situations urbaines et sociales. La TFPB permettra de financer certaines actions identifier dans le cadre-là.

## 7. Ingénierie

- Depuis 2016, 2 adultes relais à la Ville sont en charge de la participation des habitants et accompagnent les quatre conseils citoyens de Villeneuve-Saint-Georges.
- 2 adulte relais au centre social Asphalte (participation des habitants + référente PRIJ). Depuis la fin de l'année 2019, le centre social est en charge du portage administratif du PRIJ. Il était auparavant porté par la mission locale.
- 1 adulte relais à l'espace de vie social Arc-en-Ciel (médiation socioculturelle) depuis 2019.
- 1 adulte relais au sein de l'association Majesty depuis 2018 (aide alimentaire).

## 8. Participation des habitants

4 conseils citoyens sont constitués sur Villeneuve-Saint-Georges

- CC du quartier Nord : arrêté signé le 19 mai 2016
- CC Plateau : arrêté signé le 19 mai 2016
- CC Centre-Ville / HBM-Les Tours : arrêté signé le 10 juillet 2017
- CC Triage : arrêté signé le 10 juillet 2017

Une subvention au titre de la Politique de la Ville est attribuée à chacun des conseils citoyens pour la réalisation de leurs actions.

La trésorerie des conseils citoyens du quartier Nord, du Plateau et du Centre-Ville/HBM-Les Tours est réalisée par le centre social Asphalte. Celle du conseil citoyen de Triage est portée par l'association La Lucarne.

L'accompagnement des conseils citoyens par des structures associatives et des adultes relais favorisent leur organisation et leur structuration. Cela leur permet de disposer de ressources nécessaires pour organiser des temps conviviaux, élaborer une communication autour de leurs actions et de pouvoir ainsi rayonner à l'échelle du quartier.

En 2019, les conseils citoyens ont réalisé diverses initiatives allant du café citoyen (centre-ville) aux repas partagés (quartier nord, Plateau) à la chasse aux œufs pour les enfants et aux sorties en famille (Triage).

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
ANNEE 2020  
CONSEIL MUNICIPAL**

**5<sup>ème</sup> SÉANCE**

Monsieur le Maire soussigné  
certifie que le compte rendu  
de la présente délibération  
a été affiché dans les délais légaux

Monsieur le Maire,  
Philippe GAUDIN

**SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 17 décembre 2020, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19h30 à la salle André Malraux, 2, Allée, Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 10 décembre, conformément à l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Philippe GAUDIN, Kristell NIASME, Hubert CHERENE, Kati CABILLIC, Christian GODEFROY, Cindy LADISLAS DALAIZE, Abdelkader DERNI, Marie-Christine PEYNOT, Abdel CHENNANI, Jean-Pierre VIC, Séverine VANHEE, Emmanuely GOUGOUGNAN-ZADIGUE, Saloua AMKIMEL, Daniel DELORT, Bernardina DA SILVA DIAS, Pierre MAILLOCHON, Marc LECUYER, Jean-Paul BRESLER, Martine YUNG, Lionel MAZURIE, Sabri CIGERLI, Marie-France ZAPATA, Jean-Luc BERNIER, Catherine MAUVILLY, Jean-François LELIEVRE, Sylvie ALTMAN, Birol BIYIK, Alexandre BOYER, Zoubida EL FOUKAHI, Eric COLSON, Thiaba BRUNI.

**ABSENTS REPRESENTÉS**

Marc CABELLO-SANCHEZ a donné procuration à Abdelkader DERNI  
Ilyes BENJEMAA a donné procuration à Hubert CHERENE  
Naoual EL OUAHTA a donné procuration à Cindy LADISLAS DALAIZE  
Ana Paula GONCALVES NOVAIS a donné procuration à Christian GODEFROY  
Isabelle PETITFILS a donné procuration à Philippe GAUDIN  
Tania NIOKA a donné procuration à Alexandre BOYER  
Vanessa TILLE a donné procuration à Saloua AMKIMEL

**ABSENTS NON REPRESENTÉS**

Marie-Jo GAZON

**PARTICIPAIENT A LA RÉUNION**

Annabelle NICHU, Directrice générale des services  
Youness DAFIF, Directeur général adjoint des services  
Marielle COUESME, Directrice de la communication, événementiel, culture et vie associative  
Jean-Christophe CANTER, Chef de projet attractivité du territoire  
Imène FELLOUH, Juriste au sein du service « Affaires juridiques et assemblées »

---

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil M. CHENNANI Abdel a été désignée pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

---

Désignation du Secrétaire de séance

Appel nominal

Approbation des affaires traitées au titre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Vote du huis clos à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture  
094-219400785-20201217-20-5-18-DE  
Date de réception préfecture : 24/12/2020

**DELIBERATION N°20.5.18****HABITAT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE**

Contrat de Ville : Approbation du rapport annuel 2019 du Contrat de Ville de Villeneuve-Saint-Georges

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

**Vu** le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains

**Vu** le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville prévu aux articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant une nouvelle organisation territoriale et transférant la compétence de la Politique de la Ville aux Établissements Publics Territoriaux,

**Vu** sa délibération n°15.3.32 du 15 juin 2015 approuvant le projet de Contrat de Ville de Villeneuve-Saint-Georges,

**Considérant** la situation de Villeneuve-Saint-Georges, avec cinq quartiers prioritaires, et les nombreuses difficultés qui concernent l'ensemble de sa population,

**Considérant** que cette réforme doit être pour la Ville l'occasion d'un rééquilibrage de l'intervention de l'État dans le traitement de la pauvreté,

**Considérant** que la Ville souhaite développer de nombreux projets dans ce cadre pour tous les quartiers qui nécessitent un soutien important de la part de tous ses partenaires,

**Considérant** que le Contrat de Ville est un outil important au service de la réussite de ces projets,

**Considérant** que le Contrat de Ville est le résultat d'une démarche partagée avec les acteurs du territoire,

**Considérant** la nécessité de signer un Protocole d'Engagement Renforcé et Réciproque dans le cadre de la prorogation des contrats de ville 2020-2022,

**Considérant** que cette prorogation assure la poursuite des objectifs du contrat de ville approuvé en 2015,

**Considérant** que le pilotage de la Politique de la Ville est assuré par l'Établissement Public Territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre dans le respect du principe de la coopérative des villes,

## **DELIBERE**

A l'unanimité des membres présents et représentés,

**Article 1** : Approuve le rapport annuel 2019 du Contrat de Ville

**Article 2** : Autorise le Maire à signer ce rapport ainsi que tous documents administratifs ou financiers y afférent.

Monsieur le Maire  
Philippe Gaudin



## RAPPORT 2020 SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DU CONTRAT DE VILLE PORTANT

### SUR L'EXERCICE 2019

#### INTRODUCTION

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit le déploiement d'un nouveau cadre contractuel rassemblant autour de l'État et des collectivités, l'ensemble des partenaires susceptibles d'œuvrer à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Huit Contrats de Ville ont été signés sur la période 2014-2020 sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre : Orly, Portes Essonne (Athis-Mons / Juvisy-sur-Orge / Savigny-sur-Orge), Seine Amont (Choisy-le-Roi / Ivry-sur-Seine / Vitry-sur-Seine), Thiais, Val de Bièvre (Arcueil / Cachan / Fresnes / Gentilly / Le Kremlin-Bicêtre / L'Haÿ-les-Roses / Villejuif), Valenton, Villeneuve-Saint-Georges, Viry-Chatillon,

Ces 8 contrats de ville doivent permettre de mieux inscrire les 31 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans la stratégie développée à l'échelle du territoire et de mobiliser prioritairement les politiques publiques déployées par les partenaires des contrats.

Ces documents contractuels doivent également définir les moyens mobilisés dans le cadre des politiques de droit commun en faveur des 34 quartiers de veille active que compte l'EPT.

L'article L1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'« un débat sur la Politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville, à partir d'un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ». Il dispose également que les conseils citoyens présents sur le territoire concerné sont consultés en amont sur les projets de rapport.

L'article 80 de la Loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (LOI n° 2019-1461) du 27 décembre 2019 a supprimé l'obligation pour les collectivités de produire un rapport sur les actions mises en œuvre en matière de développement social urbain et de politique de la ville.

**Malgré cela ce rapport est proposé afin de rendre compte des actions et dynamiques mises en œuvre durant l'année 2019, année marquée par :**

- **La rénovation des contrats de ville.**

La prorogation annoncée en 2018 des contrats de ville jusqu'en 2022, a entraîné la mobilisation des partenaires conformément à la circulaire du 22 janvier 2019 (relative à la mise œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville de rénover les contrats de ville en renforçant leur caractère opérationnel et partenarial).

Sous l'égide de l'EPT un diagnostic partagé avec l'ensemble des partenaires signataires et les représentants des conseils citoyens a été effectué en de mars à septembre 2019. Cette mobilisation a permis de formaliser un **Protocole d'Engagement Réciproques et Renforcés (PERR)** regroupant à la fois les axes intercommunaux mais aussi les priorités souhaitées au niveau locale en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans le respect des mesures gouvernementales et les stratégies nationales de santé et de prévention et de lutte contre la pauvreté. La mise en œuvre de ce PERR sera soumise à une évaluation annuelle avec notamment l'organisation d'une **Conférence Annuelle des Partenaires. La première conférence annuelle des partenaires a eu lieu le 19/09/2019**. Le PERR a été soumis au Conseil Municipal du 19/12/2019.

La prorogation et la rénovation des contrats de ville entraînent la nécessaire prorogation de certains dispositifs annexés au contrat de ville. C'est le cas pour la convention cadre d'Abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (ATFPB) dont la durée était adossée à la durée du contrat de contrat de ville. **Un avenant à la convention cadre devra par conséquent être signé avant le 31 décembre 2020.**

- **Une baisse conséquente de l'enveloppe du Programme de Réussite Educative (voir programmation 2019)**

L'exigence relative à l'augmentation des actions sur le pilier Développement économique, Emploi et insertion professionnelle et l'objectif de réduire à 30% le poids des PRE Essonnien sur les enveloppes politique de la ville a eu pour conséquence une baisse conséquente de l'enveloppe du PRE (-21K€). Les équipes et les élus se sont mobilisés afin d'interpeller le Préfet à l'Egalité des Chances sur la nécessité de maintenir un niveau qualitatif des parcours qui permettent aux enfants de reprendre confiance en eux et aux parents de s'inscrire de manière plus sereine dans leur insertion professionnelle.

- **La mise en place d'un Plan Régional pour l'Insertion des Jeunes (PRIJ) et le lancement du Groupe opérationnel :**

Le **Plan Régional pour l'Insertion des Jeunes (PRIJ)** est un dispositif impulsé par la Préfecture de Région, visant à prendre en charge individuellement les jeunes de 16 à 25 ans en situation de décrochage issus quartiers prioritaires de la région Île-de-France et en leur apportant des solutions en termes d'insertion sociale, citoyenne et professionnelle. Il s'agit pour les équipes « d'aller vers », d'identifier, de faire adhérer et d'accompagner les jeunes en aidant à lever les freins à leur insertion sociale et professionnelle.

Plus qu'un dispositif, c'est une méthodologie de coopération entre les acteurs permettant de partager un point de situation et de rechercher les solutions les mieux adaptées aux jeunes accompagnés.

Le dispositif PRIJ a été lancé durant l'été 2018 et bien que le quartier Grande Borne/Plateau figure sur la liste des territoires éligibles, il a fallu pour Viry-Chatillon, une mobilisation appuyée d'une interpellation auprès du Préfet à l'Egalité des Chances pour obtenir, fin 2018, la validation de son déploiement. L'animation du dispositif est confiée aux délégués du Préfet qui doivent, chacun sur son territoire, mettre en place un groupe opérationnel composé des acteurs locaux en contact avec les jeunes.

La première réunion du Groupe Opérationnel a eu lieu le 25 mars 2019.

Les premières réunions, toutes les six semaines à peu près, ont permis de s'entendre sur ce que chacun pouvait apporter tout en respectant un cadre de confidentialité avec la charte PRIJ.

## LES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE DE VIRY-CHATILLON

### Orientations et objectifs opérationnels du contrat de ville

**Emploi et développement économique :**  
faciliter les parcours professionnels et de formation  
Faciliter l'accès au service public et l'accompagnement vers la qualification et l'emploi,  
Développer l'employabilité et l'accès à l'emploi,  
Favoriser l'insertion socio-professionnelle,  
Développer l'activité dans les quartiers et à proximité

**Éducation et petite enfance :** favoriser les parcours éducatifs en visant la réussite de la jeunesse dès le plus jeune âge :  
Lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge,  
Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire et stimuler l'ambition,  
Agir pour le bien-être des jeunes et favoriser la coéducation,  
Le PRE

**Santé :** garantir l'accès à une offre globale et un parcours cohérent de santé  
Développer l'offre de soin, la coopération sur les prises en charges, l'accès aux droits de santé,  
Consolider et développer la prévention et la promotion,  
Bâtir une approche globale et coordonnée de la santé mentale,  
Contrat Local de Santé / Habitat et Santé,  
Atelier Santé Ville

**Vivre ensemble et Citoyenneté :**  
promouvoir le vivre-ensemble et favoriser les parcours dans la vie sociale et citoyenne et l'accès aux droits :

Faciliter l'accès au droit et à l'offre sociale,  
Agir pour l'égalité femme/homme et combattre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme,  
Garantir l'accès à une offre artistique, culturelle, sportive et de loisirs,  
Favoriser le lien social autour de la diversité et rompre l'isolement des publics les plus exposés,  
Renforcer l'autonomie, le pouvoir d'agir et la participation citoyenne

**Prévention de la délinquance et tranquillité publique :**  
Lutter plus efficacement contre les phénomènes persistants de délinquance violente ou de trafics liés à l'économie souterraine,  
Développer la prévention situationnelle pour dissuader l'exécution des délits,  
Améliorer la relation population/institutions,  
Renforcer la prévention et la médiation auprès des jeunes

**Renouvellement urbain :** promouvoir la diversité dans l'habitat et mettre en œuvre la transition énergétique dans un tissu urbain attractif,  
Inverser le processus de spécialisation sociale et spatiale, la diversité sociale et architecturale de l'habitat,  
S'engager dans la transition énergétique et créer une plus-value environnementale et sociale,  
Développer les fonctions urbaines,  
Développer l'accessibilité,  
Améliorer le quotidien des habitants et l'attractivité des quartiers,  
Créer les conditions d'un cadre de vie garantissant la sécurité des biens et des personnes et la tranquillité publique

## 1- LES ELEMENTS QUANTITATIFS DE LA PROGRAMMATION 2019 :

Une réunion de **lancement a été organisée le 26 septembre 2018 en préfecture en présence des 3 financeurs : Etat, CD et CAF**. A cette occasion, un bilan de l'année écoulée, à l'échelle du département a été effectué par les 3 financeurs. Ensuite, chaque financeur a donné son cadre d'intervention, ses priorités pour l'année 2019.

Un calendrier des grandes étapes de la programmation est communiqué afin de permettre aux chefs de projet de lancer la procédure au niveau local. Le Grand-Orly a organisé, le 11 octobre 2018, une réunion d'information en direction des porteurs de projets des deux contrats de ville essonniers.

En 2019, **42 projets** ont été **proposés** par les acteurs locaux, **38 ont été financés** dont la répartition par financeur est la suivante :

**L'État** : 33 projets financés pour un montant de **312 296 €**.

**Le CD** : 8 projets financés pour un montant de **25 602 €**.

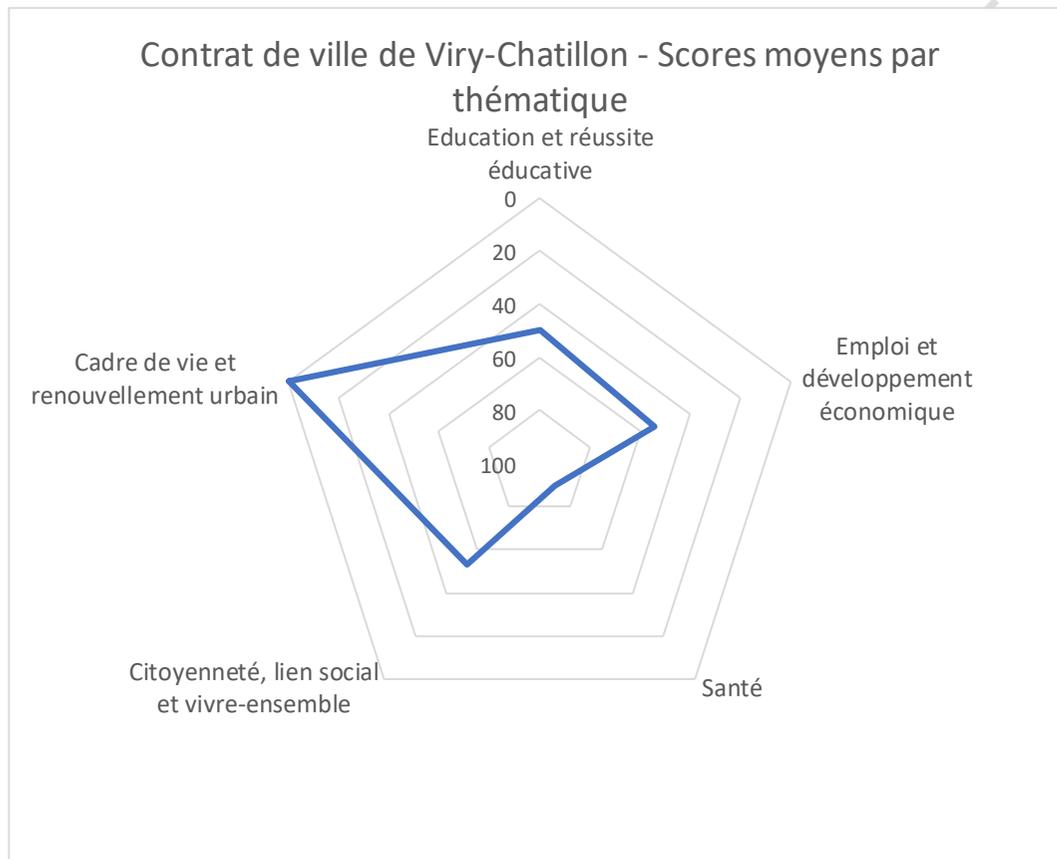
**La CAF** : 7 projets financés dans le cadre de la politique de la ville pour un montant de 16 000€ et 30 916€ pour le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), soit une contribution financière de **46 916 €**.

**Soit un total de 384 814€ de la part des 3 financeurs.**

**Bilan statistique de la programmation 2019** : données non exhaustives issues des bilans réalisés par les porteurs de projets et exploitées sur un outil proposé **par le Grand-Orly- Secteur Contrat de Ville- Mission Transversale Evaluation** / outil proposé pour l'ensemble des quartiers prioritaires du territoire permettant d'avoir une vision quantitative des actions sur les publics du quartier. **Cet outil permet en outre d'attribuer un score pour chaque thématique du contrat de ville.**

Nombre total d'actions	38
Nombre total de bénéficiaires touchés	12 173
<i>Dont bénéficiaires en QPV</i>	10 155
<i>Dont bénéficiaires hors QPV</i>	1 973
<i>Dont femmes</i>	664
<i>Dont hommes</i>	287
Nombre moyen de bénéficiaires par action	329
Score moyen du Contrat	<b>54</b>

Thématique	Score	Nombre d'actions	Prise en compte de l'égalité femmes-hommes
Education et réussite éducative	50,0	4	1
Emploi et développement économique	54,1	17	1
Santé	90,0	1	2
Citoyenneté, lien social et vivre-ensemble	53,3	15	1
Cadre de vie et renouvellement urbain	#DIV/0!	0	0



## **L'analyse de la programmation en 2019 pour le quartier prioritaire de Viry-Chatillon :**

- Le pilier Développement économique/Emploi/Insertion a atteint le taux requis par l'Etat : 25%. Le taux était de 25.1% en 2019,
- Les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO), qui permettent de financer un porteur sur 3 années de suite, étaient à hauteur de 15% de l'enveloppe. Les bénéficiaires de CPO sont deux associations : l'association Emergence, l'association les Films du Hérisson.
- **Le PRE a connu une baisse conséquente (-12%).**

Avec cette diminution, le poids du PRE a représenté un taux 49% de l'enveloppe politique de la ville.

La tendance à la baisse a été annoncée par l'Etat et ce pour une période de 3 ans.

**L'enjeu pour les PRE de l'Essonne** est de rechercher progressivement des financements complémentaires pour atténuer cette baisse de financement de l'Etat dont l'objectif est d'atteindre **un taux de 30%** des enveloppes politique de la ville, **taux moyen au niveau national**.

***Il est à noter que les élus du territoire se sont mobilisés assez rapidement face à cette baisse des enveloppes PRE en adressant un courrier au PEDEC (Courriers EPT du 27 juin 2019, 31 mars 2020 et villes - courrier ville du 30 avril 2019/ voir réponse PEDEC du 28 novembre 2019).***

- Les autres actions financées représentent 11% de la programmation : actions de la Ville, de la MJC Les passerelles, d'associations, d'écoles.

## **A côté de la programmation politique de la ville de l'État, l'EPT a continué de développer ses deux dispositifs de soutien aux acteurs locaux :**

- **Le Label Actions Innovantes (LAI)** a été mis en place en 2018 sur les 8 contrats de ville du territoire afin d'apporter une véritable valeur ajoutée en permettant la naissance de nouveaux projets, disposant d'un modèle économique durable et répondant aux besoins des habitants.

En 2019 deux projets issus du contrat de ville ont été labellisés :

- 4000 € Association Emergence (Club de prévention), projet chantier éducatif et découverte des métiers du fluvial,
- 6000 € Scic Le Phares, la Coopérative Ephémère de Viry-Chatillon

- **Le Fonds de Soutien aux Initiatives Locales (FSIL)** vise à soutenir les actions d'animation et de développement social (lien social et mixité ; vie des quartiers...) conduites par des associations ou des conseils citoyens avec une association support (et « équipements scolaires dans l'Essonne) sur les quartiers et publics prioritaires. Il se veut être un nouvel outil de solidarité territoriale complémentaire au co-financement des partenaires des contrats de ville.

En 2019, deux projets du Club Nautique de Viry-Chatillon ont été financés par le FSIL pour son action en direction du public QPV :

- 3000€ : Voile estivale MJC
- 2000€ : Voile et Paddle au collège

**Sur le contrat de ville de Viry-Chatillon, l'EPT du Grand-Orly a permis un financement complémentaire à la programmation politique de la ville avec ces deux dispositifs spécifiques pour un montant de 15 000€.**

## 2- LES DISPOSITIFS SPECIFIQUES :

### A- Le dispositif du Programme de Réussite Éducative (PRE)

Sur l'année 2019, l'équipe du PRE a accompagné 178 parcours dont 34 jugés complexes, 44 médians, 88 simples.

Les parcours sont majoritairement issus de l'Éducation Nationale, avec une augmentation de la part de parcours dont les familles sont directement à l'origine. Quelques parcours nous parviennent par les partenaires de l'EPS. Les fins de parcours sont majoritairement dus à une décision partagée PRE/parents (62 sur 86).

Comme chaque année, le PRE est confronté aux délais de prise en charge des partenaires qui induisent de longs accompagnements. Ils prennent beaucoup de temps, sont indispensables car les situations parfois bloquées depuis longtemps freinent les parents dans les démarches éducatives. Les ressources locales comme les services d'écrivains publics (I3F et MJC les Passerelles) et l'ouverture d'un espace municipal de services au public (EMSAP) ont permis de travailler sur l'accès aux droits.

L'EPS (Équipe Pluridisciplinaire de Soutien) s'est réuni 8 fois pour traiter des situations individuelles.

L'EPS est composé des services de la ville (Éducation, Petite Enfance, Sport, Culture), de CCAS, de la MDS, la PMI, la médecine scolaire, la coordinatrice du réseau d'éducation prioritaire, le club de prévention, la MJC/Centre Social.

Plusieurs ateliers ont été proposés en 2019 :

- Expression par le jeu (3 séances 1h30 par semaine sur 7 mois pour les CP et CE1 avec des groupes de 6 enfants),
- Accompagnement à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques
- Les ateliers d'accompagnement à domicile réalisé par l'Association Française des Étudiants Volontaires (AFEV) auprès de 9 enfants et destinés notamment à favoriser un lien fort avec certaines familles.
- **Un atelier d'art-thérapie en partenariat avec le collège O-de-Serres**, avec pour objectif de travailler avec de jeunes collégiens que l'on pourrait qualifier d'"invisibles". Présents au collège, ils sont très peu investis, peu en lien avec les autres, suffisamment discrets en cours pour ne pas poser de problème de discipline. Le projet touche plusieurs aspects du développement des adolescents : développement psycho-affectif (découverte des émotions, verbalisation), persévérance scolaire, recherche de ressources singulières afin de prendre de bonnes décisions. L'art thérapie a été choisie comme réponse par le PRE et le collège. **Un groupe de 6 élèves de 6ème a été constitué en lien avec le collège** (professeurs principaux, principale adjointe, infirmière). Un parcours individualisé PRE est proposé à chacun, dont le premier objectif identifié est le développement personnel. Certains bénéficient d'un parcours plus complexe acté en EPS. **L'atelier de 6 séances hebdomadaires d'1h30 a permis à 6 jeunes de s'exprimer, par le biais de l'art plastique puis par les mots.** Le bilan est très positif **au vu du profil des jeunes, la durée globale de l'atelier est jugée trop courte.** Il a été décidé d'augmenter les séances en 2020.

Des actions de convivialité ont été organisées durant l'année pour favoriser l'implication des familles et développer l'accompagnement à la parentalité. La participation aux événements du quartier est également recherchée auprès des familles suivies.

Des sorties ont été organisées avec les familles (ferme pédagogique, cinéma).

L'équipe du PRE a été en partie renouvelée avec une nouvelle gestionnaire administrative et financière (50 %PRE) arrivée en janvier et une après que l'une des 2 référentes de parcours ait quitté ses fonctions fin mai, elle a été remplacée en octobre. Il est à noter une bonne complémentarité du binôme des référentes : une éducatrice spécialisée (expérience longue au PRE) et une assistante sociale (expérience en hôpital et professeur de danse en centre social).

L'équipe du PRE a continué de **renforcer ses compétences** en participant à des formations, à des colloques ou groupes de travail locaux. Les actions les violences intrafamiliales (violences faites aux femmes, enfants victimes) initiées par différents partenaires (CLSPD, GOSB, CRPVE) **Une deuxième journée de formation « apprentissage par le jeu** a permis à l'équipe de prendre du recul sur les pratiques, de savoir adapter les jeux au besoin d'apprentissages des enfants et d'enrichir nos ressources.

En 2019, l'animation du dispositif a coûté 222 118 € (contre 265 000€ en 2018) et financé à hauteur de :

- État (147) : 153 602 €
- ARS : 10 000 €
- Ville : 57 024 €
- Autre 1 492 €

Le questionnement amorcé par l'État local en 2018 sur l'efficacité des PRE de l'Essonne s'est traduit en 2019 par une baisse conséquente des enveloppes PRE de l'Essonne. L'objectif visé par l'Etat étant de ramener le poids de l'enveloppe PRE à 30% des enveloppes de politique de la ville.

#### **Commentaires :**

- ▶ Favoriser le dialogue avec Etat et s'inscrire davantage dans une dynamique partenariale pour le suivi de ce dispositif
- ▶ Une nécessité de mobiliser des financements complémentaires : **les pistes qui pourraient être explorées :**
  - Solliciter les bailleurs dans le cadre la mise en œuvre de l'ATFPB.
  - Identifier les actions du PRE qui pourraient être inscrites sur le pilier emploi/insertion.
  - Identifier les actions (petite enfance et parentalité) qui pourraient être inscrites dans le droit commun, en particulier la CAF, qui ne finance pas les PRE dans l'Essonne mais qui finance des PRE dans d'autres territoires.
- ▶ Continuer à ouvrir le dispositif aux 11-16 ans pour prévenir le décrochage scolaire et mobiliser les partenaires autour de ce public

## B- La prévention de la délinquance (CLSPD) :

- **Cellule de suivi individualisé et rappels à l'ordre (fiche action 5.10)** : émanation du CLSPD, ce dispositif créé courant 2015 a pour objectif, entre partenaires susceptibles d'apporter une contribution dans la détection des situations difficiles et d'y apporter une réponse adaptée, de se rencontrer régulièrement afin de décider de l'orientation à envisager et tenter d'apporter une réponse éducative, sociale ou judiciaire. Libre échange dans un cadre de confidentialité, permettant d'aboutir à une co-construction de la réponse apportée à chaque situation (signature d'une charte de confidentialité). En 2019, trois convocations ont été effectuées, deux personnes se sont présentées pour des rappels à l'ordre. Les rappels à l'ordre ont été présidés par Monsieur le Maire en présence du Commissaire de Police, du Directeur de la Police Municipale et de la coordinatrice du CLSPD. Cette procédure a pour objectif de faire prendre conscience aux personnes en situation de dérapage la gravité et les incidences des faits reprochés et de rappeler la plus grande fermeté des institutions face aux troubles causés.

- **Les TIG et les mesures de réparation (fiche action 5.9)** : en partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, le service Prévention/Sécurité a organisé les conditions d'accueil des TIG avec la création de postes potentiels au sein des services municipaux. Peine alternative aux courtes peines d'emprisonnement, le TIG doit conduire la personne condamnée vers une démarche d'insertion. Concernant les plus jeunes (- de 16 ans), les mesures de réparation sont appliquées.

Pour l'année 2019, 6 personnes ont été accueillies ce qui représente 266,6 heures de TIG pour 5 personnes et une personne a été accueillie pendant deux jours.

Il est à noter que le SPIP est intervenu en 2019 auprès de l'ensemble des directeurs de la mairie afin de faire une présentation du dispositif TIG et de ses modalités de mise en œuvre.

### Commentaires :

► Nécessité de retravailler et diversifier les postes proposés et ainsi répondre davantage favorablement aux demandes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et du Service Pénitentiaire de Probation et d'Insertion.

► Proposer à l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre d'accueillir des personnes devant exécuter une mesure de réparation ou un travail d'intérêt général.

- **Les actions de médiation au sein des quartiers prioritaires (fiche action 5.11)** L'amélioration de la sécurité dans les quartiers est un axe de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la Ville. Pour mémoire, une équipe de correspondants de nuit intervient dans le quartier de veille des Coteaux de l'Orge et une équipe de correspondants de proximité a été créée dans le quartier du Plateau, quartier prioritaire en partenariat avec le bailleur 3F et la Régie de Quartier locale. Au-delà de la sécurité, ces équipes contribuent à l'amélioration du cadre de vie et à la restauration du lien social dans ces deux quartiers inscrits dans la géographie prioritaire. Des réunions mensuelles sont organisées avec le CCAS pour le repérage des personnes isolées. Ces deux dispositifs participent à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation de fragilité.

Une nouvelle convention 2019/2021 a été signée, la Ville contribue annuellement à hauteur de 69 035 € sur un budget total de 201 929 € pour le dispositif de correspondants de proximité aux Coteaux de l'Orge. Pour le dispositif développé dans le quartier du Plateau, la contribution annuelle de la Ville et du bailleur est de 69 122 € et celle de l'Etat pour les postes d'adultes relais est de 76 416€ pour un budget total de 214 660 €. La

convention a été renouvelée en fin d'année 2017 et ce jusqu'au 30 novembre 2020. Il est à noter qu'au-delà de ces dispositifs de médiation, la ville a mis en place un dispositif de voisins vigilants.

#### **- Les actions d'aide aux victimes, de prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales :**

Afin de favoriser un accueil de proximité aux habitants et de leur permettre le plein exercice de leurs droits, la ville a mis en place **des permanences** dans les quartiers politiques de la ville. Ainsi le CIDFF91, le CEPFI pour le public jeune au travers du PEAJ, le Conciliateur de Justice réalisent des permanences tout au long de l'année. La ville met à disposition des locaux pour la tenue de ces permanences. Cent trente-huit personnes ont bénéficié de ces permanences en 2019.

Il est à noter que 64% des personnes reçues dans les permanences sont des femmes et que 12,5% des démarches effectuées dans le quartier prioritaire concerne des faits de violences.

Concernant **la question spécifique des violences intrafamiliales**, les professionnels ont été sensibilisés durant l'année 2019 avec des interventions et des évènements :

- La Maison Départementale des Solidarités : le cadre de l'aide sociale à l'enfance et des informations préoccupantes,
- L'association Médiavipp 91 : le cadre de la prise en charge des victimes de violences conjugales et intrafamiliales,
- Ciné débat le 25 novembre autour du film Jusqu'à la garde de Xavier Legrand. Cette séance qui a réuni 68 personnes a été animée par l'association Femmes Solidarité 91.
- La police Nationale est intervenue en fin d'année 2019 pour présenter le cadre de l'accueil des victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

Il est à noter que le Grand-Orly a organisé, au travers d'un évènement inter MJD, une journée consacrée aux violences intrafamiliales et à la place de l'enfant. Cette rencontre qui a eu lieu le 19 novembre 2019 à l'espace Jean Lurçat à Juvisy a rassemblé plus de 150 personnes dont beaucoup de professionnels de la ville de Viry-Chatillon (petite enfance, enfance, jeunesse, associations).

L'équipe du CLSPD consacrera le début de l'année 2020 à l'élaboration d'un plan d'action avec les acteurs locaux.

#### **- La lutte contre l'habitat indigne (fiche action 5.2)**

Le travail d'identification des logements insalubres s'est poursuivi avec un renforcement du partenariat entre l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Direction Départementale des Territoires (DDT) et les services de la Ville pour traiter toutes les situations d'habitat indigne signalées.

La coordination a également été renforcée pour le repérage et les interventions correctives nécessaires.

Le service logement a repris cette nouvelle compétence depuis juin 2019.

Sur les dossiers traités, le travail partenarial a été primordial avec les travailleurs sociaux (MDS et CCAS), les inspecteurs de l'Agence Régionale de Santé de l'Essonne, la CAF s'agissant des suspensions des allocations logements à titre conservatoire, la Police Municipale, le service habitat indigne du Grand-Orly, la DDT. Les agents du service logement ont suivi les formations du Pôle National de Lutte Contre l'habitat Indigne et disposent désormais de tous les supports mis à disposition des partenaires.

### Dossiers de logements indignes traités en 2019 par quartier :

Secteur	Nombre de dossiers traités pour des logements indignes
Centre-ville	17
Port-aviation	17
Chatillon	8
<b>Plateau</b>	<b>29</b>
Coteaux de l'Orge	4
<b>Total</b>	<b>75 dont 28 concernent le parc social</b>

#### - Les actions de prévention en direction de la jeunesse (fiche action 5.10)

Depuis 2016, des groupes de travail thématiques sont mis en place pour prendre en compte collectivement des problématiques repérées et avérées de comportements déviants des jeunes. Trois thématiques ont particulièrement été traitées avec la mise en place d'actions de sensibilisation et de prévention en direction des jeunes, des parents mais aussi des professionnels :

Le harcèlement, les violences à l'école et sur internet ont pu être abordés au travers ateliers coanimés entre les professionnels de l'enfance, le CEPFI et certaines écoles en 2019. Des outils pédagogiques, des mises en situation ont permis de travailler ces différents sujets avec les élèves.

#### - La vidéoprotection

Après l'installation d'une première tranche en 2018, le dispositif s'est étendu pour atteindre un nombre de 15 caméras au deuxième trimestre 2019 : travaux de génie civil, installation des caméras et raccordement au Centre de Supervision Urbain de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Grâce aux réunions techniques organisées tous les 15 jours pour faire un point sur l'avancement du chantier, quinze autres caméras ont pu être déployées avant le dernier trimestre 2019, ce qui porte le nombre de caméras déployées à 30.

#### C- L'Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

La Ville de Viry-Chatillon a initié depuis 2016 des diagnostics en marchant avec les bailleurs disposant du patrimoine sur le périmètre de la géographie prioritaire. L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a pris place dans le dispositif à partir de 2017. En partenariat avec les bailleurs du Plateau, le dispositif d'abattement TFPB se matérialise par des diagnostics en marchant et la définition, négociation des plans d'action. Les diagnostics en marchant sont réalisés sur la Grande Borne et le Plateau. Après une interruption en 2017 liée à la réorganisation du territoire, 6 diagnostics en marchant ont été organisés en 2018 dont un mené conjointement avec Grigny et Grand Paris Sud sur la Grande Borne. Une visite inopinée a par ailleurs été réalisée par les conseillers citoyens et l'élue au logement sur le patrimoine d'Immobilière 3F Des plans d'actions sont élaborés

annuellement et font l'objet de négociations entre les partenaires. Une fois validés par les partenaires du dispositif, ils sont mis en œuvre par les bailleurs ou par les acteurs locaux associés à la mise en œuvre opérationnelle.

Depuis 2018, le conseil citoyen est davantage impliqué dans le dispositif particulièrement dans l'appréhension des plans d'actions et la relation aux bailleurs. Ils sont associés aux réunions avec les bailleurs et peuvent donner leur avis sur les plans d'actions mais aussi s'exprimer sur leur quotidien et leurs besoins d'amélioration de leur cadre de vie.

#### SYNTHESE DE MONTANTS ATFPB DEPUIS 2016

QUARTIER	Total des logements	Dont bénéficiant de l'ATFPB	Valorisé ATFPB
----------	---------------------	-----------------------------	----------------

#### IMMOBILIERE 3F :

PLATEAU	Erables 1	497	497	2016 : 293 331,79 €
	Erables 2	159	159	2017 : 322 299,00 €
	Buisson au Borne	494	494	2018 : 353 102,44 €
	<b>Total patrimoine I3F : 1 150 logements</b>			2019 : 232 211,23 € Total : 1 201 211,23 €

#### LES RÉSIDENCES YVELINES ESSONNE :

GRANDE BORNE	GRANDE BORNE	265	265	2016 : 135 580,00 €
				2017 : 154 422,00 €
PLATEAU	PLATEAU	98	48	2018 : 87 557,00 €
	<b>Total « ATFPB » LES Résidences : 313 logements</b>			2019 : 85 072,00 € Total : 462 631,00 €

#### EMMAÜS HABITAT :

PLATEAU	120	120	2016 : 22 737,00 €
			2017 : 23 536,00 €
			2018 : 24 327,00 €
			2019 : 23 586,00 €
			Total 94 186,00 €

**SEQENS France Habitation :**

<b>PLATEAU</b>	60	20	<b>2016 :</b>	<b>6 549,00 €</b>
			<b>2017 :</b>	<b>4 896,00 €</b>
			<b>2018 :</b>	<b>5 104,55 €</b>
			<b>2019 :</b>	<b>5 145,00 €</b>
			<b>Total :</b>	<b>21 694,55 €</b>

**Le montant total de l'ATFPB valorisé par les bailleurs de 2016 à 2019 est de 1 779 723€.**

**Malgré l'ampleur des montants valorisés, les problématiques et situations récurrentes fréquemment relevées sur le quartier prioritaire, et lors des diagnostics en marchant avec les habitants, tous bailleurs confondus, sont :**

- La propreté, la gestion des ordures ménagères et des encombrants,
- L'entretien des espaces verts, insalubrité du cadre de vie avec une présence de nuisibles,
- Le stationnement et la gestion des épaves,
- Le vandalisme sur les bâtiments et dans les halls d'immeubles,
- La sécurité et la tranquillité résidentielles, les trafics
- Et pour certains bailleurs, l'insalubrité des logements (interpellation des locataires à l'occasion des diagnostics en marchant)

**Les actions menées par les bailleurs depuis 2016 :**

- **Immobilière 3F** : co-financement du dispositif de correspondants de proximité porté par la Régie de Quartier, chantiers éducatifs, fresques, mise à disposition de locaux aux acteurs associatifs, soutien financier aux associations pour la mise en œuvre d'actions de liens social, soutien aux initiatives des locataires avec la création et l'accompagnement d'un jardin partagé et d'une amicale des locataires, mise en place d'une bourse au permis pour les jeunes en 2019.
- **Les Résidences Yvelines Essonne** : renforcement de l'éclairage public, création d'abris poubelles, mise en place d'une bourse au permis pour les jeunes depuis 2018, embellissement des containers OM en 2019,
- **Emmaüs Habitat** : rénovation des caves et du local vélo par le chantier d'insertion MJC les Passerelles, ateliers réparation de vélos, actions sur la santé notamment alimentaire, mise en place d'une bourse au permis pour les jeunes en 2019,
- **Seqens/France Habitation** : installation d'une ferme pédagogique, fête des voisins

**Commentaires :**

- ▶ Un nouveau cadre à poser avec l'avenant à la convention cadre qui doit être signé avant le 31 décembre 2020
- ▶ Maintenir un niveau d'exigence vis-à-vis des bailleurs pour une meilleure amélioration du cadre de vie et des conditions d'habitat
- ▶ Rechercher les moyens d'un suivi renforcé du dispositif : mise en place du GUSP ?

## D- Le renouvellement urbain

### • NPRU Grande Borne/Plateau :

En 2019, à partir des orientations définies en 2018, l'étude « ensemblière » du NPRU (urbaine et thématique) s'est poursuivie dans le but de définir et valider le projet à présenter à l'ANRU, en concertation avec les habitants.

Deux réunions publiques ont été organisées sur le Plateau pour présenter le projet.

Le 18 mars 2019, les scénarios ont été présentés aux habitants pour recueillir leur avis. Le 14 octobre 2019, le projet validé a été présenté aux habitants.

Concernant la Grande Borne, sur Viry-Chatillon, le 3 juin 2019 a eu lieu la réunion publique pour le lancement de la concertation préalable dans le cadre de l'opération d'aménagement – Opération d'intérêt national (OIN) portée par Grand Paris Aménagement (GPA).

Le 12 octobre 2019, le projet validé a été présenté en réunion publique.

Le conseil citoyen a joué un rôle actif lors de ces temps de concertation avec les habitants.

Le comité de pilotage du 13 février 2019 a permis de présenter les scénarios et les orientations programmatiques pour le Plateau et la Grande Borne. Celui du 18 octobre 2019 a validé le projet à transmettre à l'ANRU dans le cadre du dossier de présentation. Le projet pour le NPRU Grande Borne – Plateau a été présenté en comité national d'engagement de l'ANRU le 19 décembre 2019.

### • PRU Coteaux de l'Orge :

En janvier 2019, l'EPT a engagé les travaux portant sur l'aménagement des espaces publics de la phase 2 du secteur Central, entre l'avenue de Marseille et de Provence. Pour mémoire, le projet prévoyait l'aménagement d'un square paysagé avec une aire de jeux, ainsi que la réimplantation d'une reproduction des éléments de l'ancienne fresque sur la façade d'un mur de soutènement. La création de deux parkings de 38 places au total est également prévue.

Concernant l'aménagement du bois des Coteaux de l'Orge, les entreprises ont été sélectionnées en fin d'année, pour un démarrage effectif des travaux en janvier 2020. Le projet prévoit la rénovation et la création de cheminements, ainsi que la création de parcours thématiques (sportif, environnemental et artistique).

### **Commentaires :**

- ▶ Associer les acteurs de proximité et les habitants aux diagnostics et présentations publiques à venir sur le quartier prioritaire
- ▶ Favoriser la réappropriation des espaces au sein du quartier de veille
- ▶ Fin du PRU des Coteaux de l'Orge à échéance fin 2020 avec la nécessité de valider les grandes orientations stratégiques identifiées dans le cadre du PSL de finaliser un plan d'actions qui permettrait de consolider les réalisations du PRU.

### 3- RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR ET LA PARTICIPATION CITOYENNE (FICHE ACTION 4)

#### LE CONSEIL CITOYEN (CC) (FICHE ACTION 4.10)

Après une phase de démobilisation et de démissions en 2018, le conseil citoyen a accueilli en 2019 de nouveaux membres suite à une communication (article Hélice, appel à volontariat de la ville en conseil de quartier, présentation du conseil citoyen lors d'une réunion de conseil de quartier).

L'arrivée des nouveaux membres a donné une nouvelle dynamique, des orientations marquées notamment sur le PRU et le cadre de vie.

Si l'année 2019 a été une année d'ouverture du CC aux partenaires du quartier : PRU, bailleurs, MJC, habitants, elle a également confirmé la nécessité de poursuivre le travail de cohésion du groupe et d'accompagnement à l'élaboration de projets. Les membres du CC prévoient pour l'année 2020 de travailler sur une plaquette de présentation et d'organiser des permanences à la MJC.

#### En 2019, le conseil citoyen :

- S'est réuni en séances toutes les 6 semaines avec une durée moyenne de 2h30 par séance,
- A bénéficié le 24 janvier 2019 d'une présentation du processus de diagnostic social de la MJC Les Passerelles,
- A bénéficié d'un temps de présentation de ses membres et de ses missions en conseil de quartier du 21 mars 2019
- A bénéficié le 13 avril 2019 d'une visite patrimoniale du quartier animée par le service Histoire Locale,
- A accueilli la chargée de mission DSU d'I3F le 15 avril 2019 pour échanger sur des actions potentielles et leur financement (particulièrement dans le domaine de la propreté)
- A tenu le 4 juillet 2019 son 2<sup>ème</sup> jury d'attribution du FPCC (contact direct avec les porteurs de projet) et financé 9 micro-projets pour un montant total de 5 796€,
- A participé à toutes les réunions publiques organisées en 2019 (mars, octobre, décembre) dans le cadre du NPNRU et a apporté une contribution écrite après avoir mis en perspective, par des visites de site, les scénarii proposés avec l'usage des habitants,
- A été représenté par un de ses membres au séminaire organisé par l'EPT dans le cadre de la rénovation des contrats de ville, pour l'élaboration du PERR.
- Enfin, il est à noter qu'un représentant du conseil citoyen a participé aux réunions du réseau des conseils citoyens de l'EPT.

Il est rappelé que l'EPT, dans le cadre la Mission Transversale Participation des habitants, a proposé de développer une expérimentation sur l'accompagnement en ingénierie des conseils citoyens. **Deux postes adultes relais ont ainsi été créés fin 2019 et validé par l'Etat** : un poste mutualisé Viry-Chatillon/Athis Mons pour l'Essonne et un poste pour le Val de Marne (Cachan).

Les recrutements seront lancés début 2020.

#### **4- LA GOUVERNANCE :**

La gouvernance n'a pas été formalisée dans le contrat de ville et, depuis la signature du contrat de ville, le découpage territorial et la répartition des compétences ont évolués. Une gouvernance de transition a cependant été mise en place et ajustée en 2018.

Cette gouvernance se traduit à l'échelle territoriale et à l'échelle locale :

##### **1/ Un pilotage transversal commun à l'ensemble des contrats de ville du périmètre EPT :**

- Un séminaire des élus de la politique de la ville qui se réunit environ tous les deux mois pour traiter des thématiques communes aux 8 contrats de ville : participation des habitants, évaluation, habitat et peuplement...
- Une réunion mensuelle de coordination des contrats de ville pour échanger sur l'actualité des contrats de ville, harmoniser les approches/pratiques/outils et adopter des postures communes vis-à-vis des partenaires signataires des contrats de ville.
- Des réunions thématiques, en fonction des situations/problématiques partagées et de l'actualité de la politique de la ville

##### **2/ Des instances locales de suivi de la mise en œuvre du contrat de ville et des dispositifs spécifiques :**

- Une coordination « Équipe Projet Mixte » a été mise en place depuis 2016.

Elle est composée de l'élue à politique de la ville, la DGA à la vie citoyenne, le Directeur des Services Techniques, la responsable de l'urbanisme, la chargée de mission démocratie locale, le chef de projet NPNRU et la cheffe de projet contrat de ville. En fonction des thématiques abordées, d'autres élus ou services peuvent être associés. L'objectif de cette instance est de passer en revue tous les points d'actualité de la politique de la ville et du NPNRU afin d'étudier les positionnements à adopter et de solliciter si besoin les arbitrages nécessaires à l'avancement des projets.

- Les instances liées aux dispositifs spécifiques associent systématiquement de la politique de la ville :

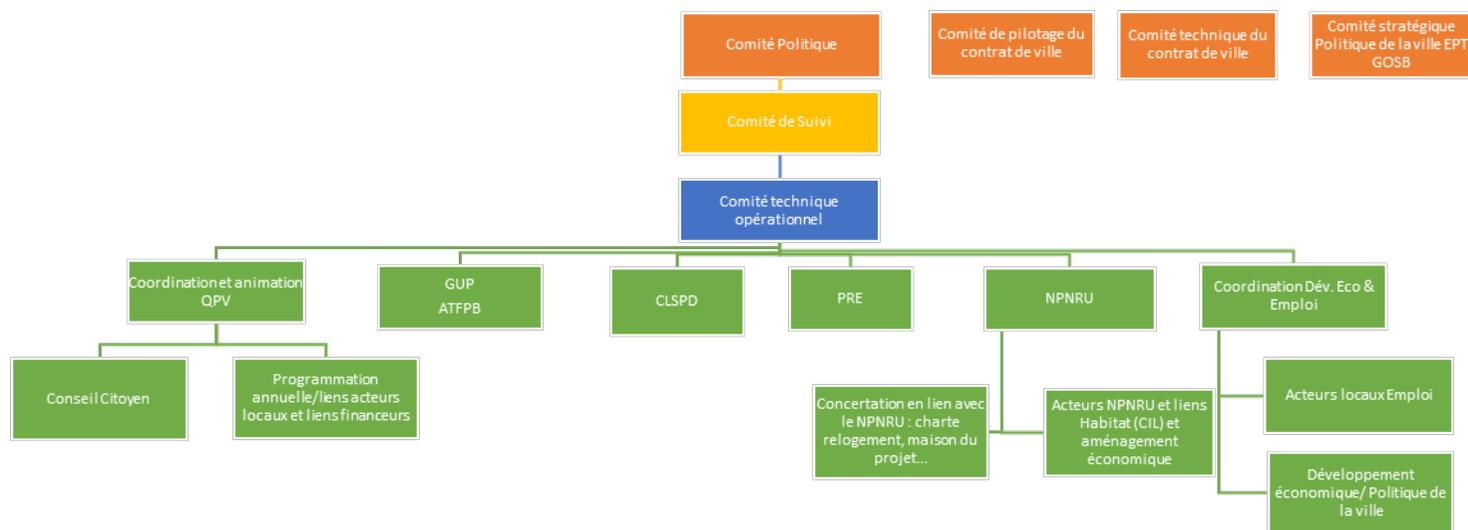
- Comité technique du PRE,
- Comité CLAS,
- Plénière CLSPD, cellules de veille et de tranquillité publique, groupes de travail...

En 2018, sous l'égide de L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre des comités techniques et un comité de pilotage communs aux deux contrats de ville essonniers ont été organisés entre juin et décembre 2018

##### **3/ La création d'un schéma de gouvernance locale spécifique au suivi de la mise en œuvre du contrat de ville :**

Suite à plusieurs échanges entre la Ville et le secteur Politique de la Ville du Grand-Orly durant le deuxième semestre 2019, une nouvelle organisation a été proposée et a pu être mise en application avant la fin de l'année 2019. Cette proposition a été validée par le Maire.

L'année 2020 permettra de roder cette organisation pour un fonctionnement optimal.



Comité Politique	Comité de suivi	Comité Technique Opérationnel	Groupes Projets
<p><u>Composition</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Maire</li> <li>Elue à la Politique de la ville</li> <li>Elue au Logement</li> <li>DGA à la Politique de la Ville</li> <li>DGA à la Réussite éducative</li> <li>DST</li> <li>Cheffe de Projet Politique de la Ville</li> </ul> <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre une vision stratégique à l'échelle du contrat de ville</li> <li>Permettre une vision globale des dispositifs et des actions et du calendrier de la Politique de la Ville sur le Territoire</li> <li>Définir les orientations et arbitrer avant transmission des éléments aux tiers</li> </ul> <p><u>Périodicité</u> : 2 à 3 fois par an minimum</p>	<p><u>Composition</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Déléguée du Préfet</li> <li>DGA à la Politique de la Ville</li> <li>DST</li> <li>Cheffe de Projet Politique de la Ville</li> <li>Référents GUP ATFPB, CLSPD, PRE, CCAS</li> <li>Chef de Projet NPNRU</li> <li>Coordinatrice Emploi</li> <li>+ Invités selon les sujets</li> </ul> <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Discuter les propositions d'actions</li> <li>Partager sur les différents dispositifs</li> <li>Identifier des enjeux</li> </ul> <p><u>Périodicité</u> : à définir</p>	<p><u>Composition</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>DGA à la Politique de la Ville</li> <li>DST</li> <li>Cheffe de Projet Politique de la Ville</li> <li>Référents GUP, ATFPB, CLSPD, PRE, CCAS</li> <li>Chef de Projet NPNRU</li> <li>Coordinatrice Emploi</li> <li>+ Invités selon les sujets</li> </ul> <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer les propositions d'actions</li> <li>Co-construire les actions</li> <li>Partager sur les différents dispositifs</li> <li>Partager les points d'actualités</li> </ul> <p><u>Périodicité</u> : autant que de besoin (toutes les 6 semaines en moyenne)</p>	<p>Chaque référent organise, coordonne et anime, <u>en lien étroit avec la Ville</u>, les dispositifs relevant du projet dont il a la charge.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Référent NPNRU : D. Neves-Graça</li> <li>Référente PRE : N. Bernard</li> <li>Référente CLSPD : M. Pons</li> <li>Référente ATFPB : J. Kennouda</li> <li>Référent GUP technique : F. Miranda Lopez</li> <li>Référente QPV : ML Gaye</li> <li>Coordination Emploi : S Nemausat</li> </ul>



*Réunion publique NPNRU en mars 2019*



*Réunion du conseil citoyen*





Une illustration du projet porté par le collège Olivier de Serres en 2019 « Tous différents, tous égaux »

**Présentation des rapports annuels « politique de la ville » 2019**  
**Synthèse des avis de conseils municipaux et des conseils citoyens**

Contrat de ville d'Orly :

- Le rapport a été présenté en conseil municipal du 4 février. Un avis a été émis.

Contrat de ville des Portes de l'Essonne :

- Le conseil municipal d'Athis-Mons approuve le projet de rapport annuel.
- Le conseil municipal de Savigny-sur-Orge approuve à l'unanimité le projet de rapport annuel.
- Le rapport n'a pas été présenté au conseil municipal de Juvisy-sur-Orge.

Contrat de ville Seine-Amont :

- Le conseil municipal de Choisy-le-Roi émet un avis favorable.
- Le rapport doit être présenté en bureau municipal d'Ivry-sur-Seine.
- Le conseil municipal de Vitry-sur-Seine a pris acte à l'unanimité du rapport annuel.

Contrat de ville de Thiais

- Le conseil municipal de Thiais a pris acte du rapport annuel.

Contrat de ville du Val de Bièvre

- Le conseil municipal d'Arcueil approuve le rapport annuel et en valide les orientations.
- Le conseil municipal de Cachan approuve le rapport annuel.
- Le conseil municipal de Fresnes prend acte du bilan de la mise en œuvre du contrat de ville.
- Le conseil municipal de Gentilly prend acte du bilan présenté.

Il constate que si les moyens mis en œuvre par l'Etat ont été en légère hausse en 2018, la diminution engagée depuis plusieurs années est à nouveau visible en 2019 et ce avec l'intégration d'actions qui étaient auparavant financées sur d'autres crédits de droit commun. Dans le même temps, la situation sociale des habitants des quartiers politique de la ville se dégrade. La mobilisation du droit commun n'est pas suffisamment identifiée. Les quartiers de veille ne sont pas pris en compte par l'Etat alors qu'ils sont intégrés au contrat de ville et cette non prise en compte risque d'aggraver leur situation comme le montrent notamment les indicateurs (salariés précaires, familles monoparentales ; revenus composés exclusivement d'allocations et revenu médian par unité de consommation) qui sont en grande fragilité sur l'ensemble de ces quartiers de Gentilly. La définition des quartiers

prioritaires de la politique de la Ville a abouti à la mise à l'écart de ces quartiers et accentue leurs difficultés. Les événements récents sur le quartier Victor Hugo nous conduisent aussi avec l'ensemble des élus, partenaires associatifs et habitants à solliciter à nouveau la reconnaissance de ce quartier en tant que quartier prioritaire de la politique de la ville.

Il souhaite un rééquilibrage des moyens qui prenne en compte les réalités sociales des quartiers qui, en ce qui concerne Gentilly, sont parmi les plus fragiles du territoire, que ce soit pour les crédits spécifiques de l'Etat mais aussi les crédits de droit commun y compris à l'échelle de l'Etablissement Public Territorial.

Il souhaite au vu des chantiers qui s'engagent autour du Grand Paris Express notamment, réaffirmer une orientation prioritaire autour des questions de formation, d'insertion et d'emploi en vue de permettre aux publics les plus éloignés de nos quartiers de bénéficier de cette dynamique.

- Le conseil municipal de l'Haÿ-les-Roses émet un avis favorable sur le rapport annuel. Il sollicite le président de l'EPT afin qu'une action soit engagée en direction des services de l'Etat afin de renforcer les crédits nécessaires au soutien du secteur associatif et des politiques publiques engagées au titre du contrat de ville.
- Le conseil municipal du Kremlin-Bicêtre prend acte du rapport annuel.
- Le rapport annuel a été présenté au conseil municipal de Villejuif.

#### Contrat de ville de Valenton

- Le conseil municipal prend acte du rapport annuel.
- Pas de remarque du conseil citoyen lors de sa séance du 3 novembre 2020.

#### Contrat de ville de Villeneuve-Saint-Georges

- Le conseil municipal approuve le rapport annuel.

#### Contrat de ville de Viry-Chatillon

- Le conseil municipal a été informé le 16 décembre 2020 de la possibilité de consulter le rapport annuel.